

RÉPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail – Progrès



UN NIGER RENAISSANT POUR UN PEUPLE PROSPÈRE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PÉRIODE 2017-2021

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC	4
1.1. Contexte	4
1.1.1 Contexte international et continental	4
1.1.2 Contexte national	5
1.2. Analyse diagnostique	6
1.2.1. Situation politique et sécuritaire	6
1.2.1.1. Gouvernance politique et juridique	6
1.2.1.2. Gouvernance administrative	8
1.2.1.3. Gouvernance régionale et locale	8
1.2.1.4. Gouvernance sécuritaire	9
1.2.1.5. Flux migratoires	10
1.2.2. Situation économique et financière	11
1.2.2.1. Cadre macroéconomique	11
1.2.2.2. Gestion de l'économie	12
1.2.2.3. Développement des chaînes de valeur des produits minier et industriel	15
1.2.2.4. Infrastructures économiques	16
1.2.2.5. Compétitivité des services économiques	16
1.2.2.6. Productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	17
1.2.2.7. Environnement des affaires	18
1.2.2.8. Secteur informel	18
1.2.2.9. Emploi	19
1.2.2.10. Commerce sous régional et continental	19
1.2.3. Situation sociale et culturelle	19
1.2.3.1. Etat de pauvreté	19
1.2.3.2. Démographie	20
1.2.3.3. Système de protection sociale	22
1.2.3.4. Santé et nutrition	23
1.2.3.5. Education et formation	24
1.2.3.6. Eau, hygiène et assainissement	25
1.2.3.7. Genre	26
1.2.3.8. Jeunesse, sport et culture	27
1.2.3.9. Pratiques socioculturelles	29
1.2.4. Gestion durable de l'environnement	29
1.2.4.1. Gestion Durable des Terres (GDT)	29
1.2.4.2. Biodiversité	30
1.2.4.3. Gestion intégrée des ressources en eau	31
1.2.4.4. Changement climatique et réduction des risques et catastrophes	31
1.2.4.5. Energies renouvelables	32

1.2.4.6. Cadre de vie	33
1.2.5. Analyse régionale.....	34
1.2.5.1. Démographie	34
1.2.5.3. Contraintes majeures spécifiques des régions et atouts	35
1.2.6. Leçons apprises de la mise en œuvre du PDES 2012-2015	39
1.2.7- Défis majeurs.....	40
CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	43
2.1. Vision.....	43
2.2. Fondements et principes directeurs du PDES 2017-2021.....	46
2.2.1. Fondements du PDES 2017-2021.....	46
2.2.2. Principes directeurs.....	46
2.3. Objectifs et résultats stratégiques	48
2.3.1. Objectifs	48
2.3.2. Résultats stratégiques	48
2.4. Perspectives macroéconomiques sur la période 2017-2021	52
2.4.1. Secteur réel.....	53
2.4.2. Finances publiques	55
2.4.3. Balance des paiements	56
2.4.4. Situation monétaire	56
2.4.5. Situation de la convergence sur la période du PDES 2017-2021	56
2.4.6. Impact sur la pauvreté	58
2.5. Axes stratégiques	58
2.5.1. Axe 1 : Renaissance culturelle	58
2.5.2. Axe 2 : Développement social et transition démographique.....	58
2.5.3. Axe 3 : Accélération de la croissance économique	59
2.5.4. Axe 4 : Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité.....	61
2.5.5. Axe 5 : Gestion durable de l'environnement.....	62
2.5.6. Cohérence du PDES 2017-2021 avec les documents d'orientations politiques et économiques	62
2.5.6.1. Cohérence du PDES avec le Programme de Renaissance Acte 2 et la Déclaration de Politique Générale.....	62
2.5.6.2. Cohérence du PDES avec le Document d'Orientations Economiques ..64	
2.6. Dynamique de changement du PDES 2017-2021	65
CHAPITRE 3 : STRUCTURE PROGRAMMATIQUE DU PDES 2017-2021	67
3.1. Domaines de réformes majeures.....	67
3.2 Programmes du PDES	69
3.2.1. Renaissance Culturelle	71
3.2.1.1 Programme 1 : Mobilisation sociale pour un changement de comportements.....	71
3.2.1.2. Programme 2 : Consolidation de la culture démocratique et républicaine	74
3.2.2. Développement social et transition démographique	75
3.2.2.1. Programme 3 : Développement du capital humain	75
3.2.2.2. Programme 4 : Transition démographique.....	81
3.2.3 Accélération de la croissance économique	84
3.2.3.1. Programme 5 : Développement du secteur privé.....	85
3.2.3.2. Programme 6 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable	91

3.2.3.3. Programme 7 : Amélioration de la gestion du développement	96
3.2.4. Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité	99
3.2.4.1. Programme 8 : Consolidation de l'efficacité et de la transparence des institutions	99
3.2.4.2. Programme 9 : Renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix	104
3.2.5. Gestion durable de l'environnement	106
3.2.5.1. Programme 10 : Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique	106
3.2.5.2. Programme 11 : Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique	109
3.4. Schéma de financement du PDES	116
CHAPITRE 4 : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI-EVALUATION ET DE COORDINATION	117
4.1. Dispositif de mise en œuvre du PDES	117
4.1.1. Instruments de mise en œuvre	117
4.1.1.1. Instruments au niveau national	118
4.1.1.2. Instruments au niveau sectoriel	118
4.1.1.3. Instruments au niveau ministériel	119
4.1.1.4. Instruments au niveau régional et local	119
4.1.2. Acteurs de mise en œuvre	119
4.1.2.1. État	119
4.1.2.2. Collectivités territoriales	120
4.1.2.3. Secteur privé	120
4.1.2.4. Société Civile	120
4.1.2.5. Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	120
4.1.2.6. Diaspora	120
4.2. Dispositif de suivi-évaluation	120
4.2.1. Suivi d'exécution des programmes du PDES 2017-2021	121
4.2.2. Revue annuelle des projets et programmes par ministère	121
4.2.3. Suivi des résultats du PDES 2017-2021	121
4.2.4. Revue des dépenses publiques	121
4.2.5. Evaluations de performance des politiques publiques de développement	122
4.2.6. Evaluations à mi-parcours et finale	122
4.3. Dispositif de Coordination	122
4.3.1. Organes de pilotage et d'orientation politiques du PDES	123
4.3.2. Organes de coordination techniques du PDES	123
4.3.2.1. Directions Générales du Ministère du Plan	123
4.3.2.2. Comité Technique National	124
4.3.2.3. Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'action Gouvernementale (CAPEG)	124
4.3.2.4. Pôles de coordination sectoriels	124
4.3.2.5. Institut National de la Statistique (INS)	125

4.3.2.6 Cellules de coordination régionales.....	125
4.3.3. Organes de concertation et consultatif du PDES	125
4.3.3.1 Comité Etat-Partenaires Techniques et Financiers	125
4.3.3.2 Cadres de concertations	126
CHAPITRE : ANALYSE ET MITIGATION DES RISQUES ET FACTEURS DE SUCCES.....	127
5.1. Analyse et mitigation des risques	127
1. Risque lié à une faible adhésion des acteurs au PDES 2017-2021, notamment aux questions démographiques.....	127
2. Risque de dégradation de la sécurité	128
3. Risque de troubles sociopolitiques	128
4. Risque financier.....	128
5. Risque lié aux aléas climatiques.....	129
6. Risque lié à la conjoncture internationale	129
7. Risque lié à la capacité d'absorption	129
5.2. Facteurs de succès.....	131
1. Potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique	131
2. Ressources naturelles	131
3. Jeunesse de la population	132
4. Volonté politique	132
5. Potentiel culturel	133
6. Positionnement stratégique	133
7. Société civile forte et engagée.....	133
ANNEXES	134

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des ratios du personnel de justice	7
Tableau 2 : Répartition du PIB au coût des facteurs par secteur d'activités au prix courant (en %)	11
Tableau 3 : Evolution des critères de convergence de 2012 à 2016 (%)	12
Tableau 4 : Indice synthétique de fécondité, par région.	34
Tableau 5 : Composantes de l'IDH par région	35
Tableau 6 : Principales contraintes et atouts majeurs	35
Tableau 7 : Indicateurs de mesure des résultats stratégiques	49
Tableau 8 : Evolution de la croissance (%)	52
Tableau 9 : Evolution des agrégats du secteur réel (en %)	54
Tableau 10 : Evolution des recettes, dépenses et solde du scénario de base (en % du PIB)	56
Tableau 11 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA du scénario de base de 2017 à 2021	57
Tableau 12 : Cohérence entre les axes du PDES et les domaines du DOE	64
Tableau 13 : Domaines des réformes majeures	67
Tableau 14 : Structure programmatique du PDES	69
Tableau 15 : Indicateurs du Développement du capital humain	76
Tableau 16 : Indicateurs de la transition démographique	81
Tableau 17 : Indicateurs du développement du secteur privé	86
Tableau 18 : Indicateurs de transformation du monde rural	93
Tableau 19 : Indicateurs de la gestion du développement	97
Tableau 20 : Indicateurs de consolidation de l'efficacité et de la transparence des institutions	99
Tableau 21 : Indicateurs de renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix ...	104
Tableau 22 : Indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement	107
Tableau 23 : Indicateurs d'amélioration du cadre de vie des populations	109
Tableau 24 : Répartition du coût du PAP par axe	113
Tableau 25 : Financement du PDES sur la période 2017-2021 (en milliards de FCFA)	116
Tableau 26 : Liste des risques et des mesures d'atténuation	130

Liste des graphiques

Graphique 1 : Performance de la gestion des finances publiques au Niger	15
Graphique 2 : Evolution des indicateurs de pauvreté de 2011 à 2014 (en %)	20
Graphique 3 : Pyramide des âges du Niger en 2012	21
Graphique 4 : Dividende Démographique au Niger de 1950 à 2050	22
Graphique 5 : Evolution de la part des secteurs dans le PIB aux coûts des facteurs	54

Liste des schémas

Schéma 1 : Chaîne causale du PDES 2017-2021	50
Schéma 2 : Articulation entre les axes du programme de Renaissance-Acte 2, la DPG et le PDES 2017-2021	63
Schéma 3 : Dynamique de changement du PDES 2017-2021	66
Schéma 4 : différents organes du dispositif de coordination et de suivi-évaluation.	126

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Migration féminine et migration à risque des enfants (cas de Kantché).....	10
Encadré 2 : Réformes mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la consommation des crédits	13
Encadré 3 : Répondre au défi de l'assainissement dans les communautés au Niger	26
Encadré 4 : Focus groupes sur les conditions de vie des jeunes à Diffa, Agadez et Zinder	28
Encadré 5 : Scénario optimiste (affichant les ambitions du Programme de Renaissance acte II)	54
Encadré 6 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA selon le scénario optimiste.	57
Encadré 7 : Stratégie Nationale de sécurité alimentaire et Nutritionnelle/Développement Agricole durable « l'Initiative 3N »	60
Encadré 8 :	92
Encadré 9 : Financement du PDES selon le scénario optimiste	116

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique du PDES 2017-2021 axé sur les résultats	134
Annexe 2 : Cadre de mesure de rendement du PDES 2017-2021	138
Annexe 3 : Les effets sectoriels du PDES	147
Annexe 4 : Liste des cibles ODD priorisées et des indicateurs	150
Annexe 5 : Les produits et livrables attendus du dispositif de suivi évaluation	158

Sigles et abréviations

ABG	Aide Budgétaire Globale
ABS	Système anti-blocage des roues
AEP	Adduction d'Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AHA	Aménagement Hydro-Agricole
ALG	Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako Gourma
AME	Aide Médicale de l'Etat;
ANAJ	Agence Nationale de l'Assistance Juridique
ANCR	Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
ANJE	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
ANLTP	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
ANPE	Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi
ANPER	Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural
APD	Aide Publique au Développement
APE	Agence des Participations de l'Etat
ASP/H	Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique
ASP	Agro-Sylvo-Pastoral
AT	Administration Territoriale
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AVD	Analyse de la Viabilité de la Dette
BBL/J	Baril de Brut Liquéfié par Jour
BM	Banque Mondiale
BNDA	Bureau Nigérien des Droits d'Auteurs
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAPEG	Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCM	Cadre de Concertation sur la Migration
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCNULCD	Convention Cadre des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CESOC	Conseil Economique Social et Culturel
CNF	Commission Nationale des Frontières
COGES	Comité de Gestion d'Ecole
CNARSIT	Conseil National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique
CNC	Cellule Nationale de Coordination
CNCCA	Commission Nationale de Contrôle et de Collecte des Armes Illicites
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains

CNDP	Conseil National du Dialogue Politique
CNEA	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CNESS	Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité
CNLCTP	Commission Nationale de Coordination de Lutte Contre la Traite des personnes
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCC	Convention des Nations Unies Contre la Corruption
CNUDB	Convention des Nation Unies sur la Diversité Biologique
CO2	Gaz Carbonique
COP	Conférence des Parties
CPIA	Country Performance and Institutional Assessment
CPNR	Consultation Pré Natale Recentrée
CREA	Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement
CSC	Conseil Supérieur de la Communication
CSCC	Communication Sociale pour un Changement de Comportement
CSE	Cellule Suivi Evaluation
CS-GDT	Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres
CT	Collectivités Territoriales
DBC	Distribution à Base Communautaire
DPPA	Parité de Pouvoir d'Achat en Dollard
DEP	Directions des Etudes et de la Programmation
DGB	Direction Générale du Budget
DGCMP/EF	Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
DGD	Direction Générale des Douanes
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGI	Direction Générale des Impôts
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPA	Parité de Pouvoir d'Achat en Dollard
DGPD	Direction Générale de la Programmation du Développement
DGPP	Direction Générale du Plan et de la Prospective
DH	Développement Humain
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DOE	Document d'Orientations Economiques
DPG	Déclaration de Politique Générale
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPS	Direction des Politiques Sectorielles
DS	Direction des Statistiques
DTF	Score de Distance de la Frontière
ECVMA	Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture
EDM	Ecoles des maris
EDS-MICS	Enquête Démographie Santé à Indicateurs Multiples
EFPT	Education et Formation Professionnelle et Technique

ENISED	Etude Nationale d'Evaluation des Indicateurs Socioéconomiques et Démographiques
EPS	Education Physique et Sportive
EUCAP	Opération civile de l'Union européenne
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FDAL	Fin de défécation à l'air libre
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
G5-Sahel	Groupe des 5 pays du Sahel
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDT	Gestion Durable des Terres
GFP	Gestion des Finances Publiques
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GRH	Gestion des Ressources Humaines
ha	Hectare
HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la PAIX
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HPP	Hémorragies du Post Partum
I3N	Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IIAG	Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IST	Infection Sexuellement Transmissible
JMP	Joint Monitoring Program
Kg	Kilogramme
km	Kilomètre
KV	Kilo-Volt
KWH	Kilo Wattheure
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
M ²	Mètre Carré
M ³	Mètre cube
MAE/C/IA/NE	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MCC	Millenium Challenge Corporation
MD/H	Ministère des Domaines et de l'Habitat
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEP/A/PLN/ EC	Ministère de l'Education Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des langues Nationales et de l'Education Civique

MEPT	Ministère de l'Enseignement Professionnel et Technique
MES	Ministère des Enseignements Secondaires
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
MF	Ministère des Finances
MET/PS	Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale
MFP	Ministère de la Fonction Publique
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MI/SP/D/ACR	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Culturelles et Religieuses
MJ	Ministère de la Justice
MP	Ministère du Plan
MSP	Ministère de la Santé Publique
MVSU	Ministère de la Ville et de la Salubrité Urbaine
MW	Méga Watt
MWH	Méga Watt Heure
NEPA	National Electric Power Authority
NTA	Comptes de Transfert Nationaux
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEC	Observatoire National de l'Etat Civil
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONG/AD	Organisation Non Gouvernementale/Association de développement
OSC	Organisation de la Société Civile
PAL	Plans d'Actions Locaux
PANA	Programmes d'Actions Nationales d'Adaptation
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAP	Projet Annuel de Performance
PAPS	Plans d'Actions Prioritaires Sectoriels
PASEC	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible au Climat
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PDC	Plan de Développement Communal
PDDE	Plan Décennal de Développement de l'Education
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDI	Plan de Développement Intégré
PDR	Plan de Développement Régional
PEF	Programme Economique et Financier
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PF	Planification Familiale

PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme des Investissements Publics
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PMP	Passation des Marchés Publics
PN-AEPA	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
PND	Politique Nationale de Décentralisation
PNDLC	Politique Nationale de Développement Local et Communautaire
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNME	Politique Nationale de Modernisation de l'Etat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Polluants Organiques Persistants
PPA	Parité du Pouvoir d'Achat
PPP	Partenariat Public Privé
PRASE	Programme national de Référence d'Accès aux Services Energétiques
PRGF	Programme de Réformes de Gestion des Finances Publiques
PRGFP	Programme de Réformes en matière de Gestion des Finances Publiques
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
PSEF	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation
PSD	Plan Sectoriel de Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RAP	Rapport Annuel de Performance
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNTT	Réserve Nationale de Termit et de Tin Toumma
\$-US	Dollard Etats UNIS
S&E	Suivi et Evaluation
SAA	Soins Après Avortement
SAIDI	System Average Interruption Duration Index
SAIFI	System Average Interruption Frequency Index
SALT	Strategic Armc Limitation Talks
SCADA	Système d'Acquisition et de Contrôle de Données
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive
SDMR	Surveillance des Décès Maternels et Riposte
SDS Sahel	Stratégie de Développement et de la Sécurité dans les Zones Sahélo Sahariennes
SE4ALL	Energie Durable Pour Tous
SEEN	Société d'Exploitation des Eaux du Niger

SFD	Services Financiers Décentralisés
SGA	Secrétaire Général Adjoint
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIG	Système d'Information Géographique
SIGE	Système d'Information et de Gestion de l'Education
SISIC	Système Informatisé de Suivi des Impôts et des contribuables
SMART	Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporels
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNFI	Stratégie Nationale de Finance Inclusive
SNLBC/FT	Stratégie Nationale de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
SONICHAR	Société Nigérienne de Charbon
SONNE	Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SONUCI	Société Nigérienne d'Urbanisme et de Construction Immobilière
SOPHAB	Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et à l'Assainissement de Base
SORAZ	Société de Raffinerie de Zinder
SP/CNF	Secrétariat Permanent/ Commission Nationale des Frontières
SP	Secrétariat Permanent
SPEN	Société du Patrimoine des Eaux du Niger
SR	Santé de la Reproduction
SSN	Système Statistique National
START	Traité de Réduction des Armes Stratégiques
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UBT	Unités de Bétail Tropical
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
USD	United States Dollar
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WAPP	West African Power Pool
WSP	Water and Sanitation Program

AVANT-PROPOS

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 est le premier plan quinquennal de l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 adoptée par le Gouvernement le 9 mai 2017. Par conséquent, il tire ses fondements de la vision issue de cette stratégie, à travers laquelle le Niger affirme sa ferme volonté de transformation à tous les niveaux et surtout son désir d'éradiquer la pauvreté et les inégalités.

Le PDES 2017-2021 tire également ses fondements des orientations du «Programme de Renaissance Acte-2 » articulées autour de huit (08) priorités à savoir : (i) promouvoir la renaissance culturelle ; (ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques ; (iii) assurer la sécurité des personnes et des biens ; (iv) garantir l'accès à l'eau pour tous ; (v) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'ISN ; (vi) développer les infrastructures de communication et énergétiques ; (vii) développer les secteurs sociaux éducation et santé et (viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

Le PDES 2017-2021 s'inscrit également dans le cadre des agendas internationaux (Agenda 2030 des Nations Unies, Agenda 2063 de l'Union Africaine, vision 2020 de la CEDEAO) et se conforme au Document d'orientations économiques 2016-2019 du Gouvernement qui a servi de base à l'élaboration du Programme Economique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le PDES 2017-2021 a été élaboré dans un contexte international, régional et national marqué par des préoccupations majeures comme la persistance des menaces terroristes, la migration clandestine, la baisse des prix des matières premières, le changement climatique. Son processus d'élaboration a été conduit à travers une approche participative impliquant tous les acteurs concernés (administration publique, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers).

Partant d'un diagnostic de la situation politique, sociale et économique, et tirant les leçons de l'évaluation du PDES 2012-2015, cinq axes stratégiques ont été retenus à savoir : i) la renaissance culturelle ; ii) le développement social et la transition démographique ; iii) l'accélération de la croissance économique ; iv) l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité et v) la gestion durable de l'environnement. Il s'agit, à travers ces cinq axes, d'apporter des réponses appropriées aux défis majeurs auxquels le Niger fait face et qui entravent son développement économique et social.

Notre ambition, telle qu'exprimée dans le Programme de Renaissance Acte 2 et reprise dans le scénario optimiste du cadrage macroéconomique du PDES 2017-2021, est de réduire l'incidence de la pauvreté de 39,8% en 2016 à 31,3% en 2021 en réalisant un taux de croissance économique moyen de 7% et en portant le taux de pression fiscale à 20% . Nous visons également une transformation structurelle de notre économie en renforçant le secteur secondaire à travers notamment une profonde transformation du monde rural, une modernisation de l'administration publique et une redynamisation du secteur privé.

L'atteinte de résultats de ce scénario optimiste exige une véritable rupture d'avec la situation socioéconomique actuelle du pays notamment l'accélération des réformes, la réalisation d'importants projets d'investissement publics et privés, la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques hardies. Compte tenu des risques associés à ces hypothèses, il nous a paru prudent de bâtir le PDES 2017-2021 sur un scénario de base conforme au Programme Économique et Financier conclu avec le FMI. Ce scénario porte sur un taux moyen de croissance de 5,9 %, un taux moyen de pression fiscale de 16,5% et un solde budgétaire global dons compris de -3% en 2020. Tout comme pour le scénario optimiste, le développement du secteur secondaire par le biais des investissements privés étrangers et nationaux, la transformation du monde rural ainsi que la modernisation de l'administration publique et le renforcement de son efficacité en sont les principaux piliers.

Les actions majeures retenues à travers les programmes et les sous programmes du PDES 2017-2021 ont été conçues de manière à atteindre les objectifs et résultats escomptés. Leur mise en œuvre demande beaucoup de ressources humaines, financières et matérielles et une autre façon de gérer et c'est pour cela qu'un dispositif de suivi axé sur les résultats a été mis en place à tous les niveaux.

SEM. ISSOUFOU MAHAMADOU
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER

INTRODUCTION

Le Niger a mis en œuvre, à partir de 2012, son Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, renouant ainsi avec l'exercice de planification économique après trois décennies d'affaiblissement de cette fonction.

Il a été le principal cadre de référence et de dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), en matière de politiques macroéconomiques et de stratégies sectorielles conduites par le Niger sur la période 2012-2015. Il a fait l'objet d'une évaluation afin d'apprécier dans quelle mesure les résultats stratégiques planifiés ont été effectivement atteints d'une part et de tirer les enseignements opportuns pour la mise en œuvre du PDES 2017-2021 d'autre part.

Cette évaluation a notamment conclu à une performance moyenne de la mise en œuvre du PDES, en termes de résultats attendus. Elle a relevé en particulier que des progrès réels ont été enregistrés dans divers programmes. Cependant, ces derniers restent en deçà des ambitions fortes affichées au départ. L'évaluation a, en outre, formulé plusieurs recommandations pertinentes afin d'améliorer et d'enrichir la formulation et la mise en œuvre du PDES 2017-2021.

Par ailleurs, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI), a défini la vision du Niger à l'horizon 2035, avec comme ambition d'en faire « un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire ». A ce titre, la SDDCI a été fondée sur une démarche prospective à long terme afin d'anticiper l'avenir et de déterminer le futur désiré pour le Niger.

Dans cette perspective, l'objectif de développement à l'horizon 2035 est de « bâtir un pays moderne, démocratique et uni, bien gouverné et pacifique, ouvert au monde, ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès ».

Dans un tel contexte, seule une politique fondée sur une claire volonté de « rupture » permet de concrétiser la vision du Niger en 2035. Un tel scénario exige un changement de comportements et de mentalités, des réformes d'ampleur et nécessite la construction d'un consensus et l'élaboration de véritables « politiques d'Etat ». Le PDES 2017-2021, constitue la première déclinaison quinquennale de la SDDCI Niger 2035 et est articulé autour des ambitions profondes du Programme de Renaissance Acte 2 dont il constitue le principal instrument de mise en œuvre. Il s'appuie également sur la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre dont il tire sa substance, ses principales orientations et axes stratégiques. Enfin, il intègre les orientations du Document d'Orientations Economiques (DOE), notamment le cadrage macroéconomique et les orientations sectorielles.

Dans cet esprit, le processus d'élaboration du PDES a été régi par une approche participative, par la recherche d'un consensus fort autour des grandes orientations, pour garantir l'appropriation nécessaire en associant notamment l'ensemble des acteurs (ministères sectoriels et institutions, PTF, Collectivités territoriales, secteur privé, Organisations de la Société Civile) à sa formulation afin de faciliter sa mise en œuvre. Il a ainsi offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue, entre l'administration, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les Partenaires au développement, sur les politiques et stratégies sectorielles qui seront menées.

Le PDES 2017-2021 est articulé autour de cinq chapitres. Le premier chapitre analyse le contexte et dresse le bilan-diagnostic actuel de la situation du pays. Le deuxième chapitre présente les orientations stratégiques qui en découlent, tout en se référant au Programme 2030 des Nations Unies, à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le Document d'Orientations Economiques. Le troisième chapitre porte sur la structure programmatique du PDES, le quatrième chapitre présente les mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de coordination, et le cinquième porte sur l'analyse et la mitigation des risques et facteurs de succès.



CHAPITRE 1

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Le présent chapitre vise à faire une analyse diagnostique de la situation politique, sociale et économique du Niger. Il met à jour et complète le diagnostic réalisé dans le PDES pour la période 2012-2015. Il procède également à une hiérarchisation des défis majeurs auxquels le pays fait face en tenant compte des contraintes, difficultés, potentialités et moyens mobilisables. Cette analyse, qui résulte de la contribution des différents intervenants tant au niveau central que régional, vise à déterminer les objectifs et orientations stratégiques clés pour accélérer le rythme des progrès économiques et sociaux, en vue de répondre aux aspirations de développement des populations.

Cette analyse diagnostique comporte six parties. La première partie traite du contexte au niveau international, régional et national. La deuxième partie est consacrée aux différentes dimensions de la gouvernance et de la sécurité. La troisième partie concerne les performances économiques, examinées suivant les principaux secteurs. La quatrième partie analyse la situation du développement social et culturel. La cinquième partie traite des conditions de développement durable et de l'environnement. La sixième partie analyse la situation régionale. Ce chapitre est clôturé par un récapitulatif des principaux enjeux et défis qui servent de base à la formulation des orientations, des objectifs et des stratégies de développement.

1.1. CONTEXTE

1.1.1 CONTEXTE INTERNATIONAL ET CONTINENTAL

Le contexte international est dominé par l'agenda de développement durable adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. Cet agenda est défini à travers 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles à l'horizon 2030. Ces objectifs

témoignent de l'ambition qui caractérise ce nouveau programme universel et s'inscrivent dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les ODD sont intégrés et indissociables, ils concilient les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) fondées sur une bonne gouvernance. Le caractère « intégré et indissociable » est tel que les résultats attendus dans le cadre d'un ODD sont fortement dépendants des progrès qui seront réalisés dans les autres ODD.

Le contexte international est aussi caractérisé par la persistance des menaces sécuritaires liées au terrorisme et au phénomène de la migration irrégulière.

Les autres éléments majeurs du contexte international, restent les questions du changement climatique, la lutte contre la désertification et la préservation de la diversité biologique. Dans ce domaine, le Niger fait partie des premiers pays à signer l'accord de Paris (COP 21) sur le changement climatique.

Le contexte international est également caractérisé au plan économique par une croissance modérée, inégalement répartie selon les régions, avec des difficultés pour les pays exportateurs des produits de base ainsi que la persistance de risques considérables pour les perspectives à moyen terme.

Le contexte continental est marqué par des initiatives et engagements pris par les Etats notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine « l'avenir que nous voulons pour l'Afrique ». L'Agenda 2063 de l'UA est une vision et une plateforme orientant le continent afin de consolider le progrès en cours et d'exploiter stratégiquement les possibilités qui s'offrent à court et à moyen termes pour assurer une transformation socio-économique positive dans les cinquante années à venir. C'est également un programme panafricain destiné à renforcer la coopération africaine.

Le contexte régional quant à lui est marqué par l'adoption de la vision 2020 de la CEDEAO. Cette vision intègre «la nécessité impérieuse d'encourager, de stimuler et d'accélérer leur développement économique et social en vue d'améliorer le niveau de vie de leurs peuples ».

Il est aussi caractérisé par la persistance d'une insécurité due à l'activisme des groupes terroristes dans les pays du Sahel ; ce qui a abouti au renforcement de la coopération militaire, y compris la création du « G5-Sahel ».

Au plan économique, il a été caractérisé par la chute des cours des matières premières, la récession économique au Nigeria et la dépréciation de la Naira qui ont eu un impact négatif sur les échanges avec les pays de la sous-région.

Le contexte sous régional est caractérisé par la généralisation de la mise en œuvre du budget-programme dans le cadre du Pacte de Convergence et de Stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA à travers le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques adopté en 2009.

1.1.2 CONTEXTE NATIONAL

Le contexte national est caractérisé :

Au plan politique, par l'organisation en 2016 des élections présidentielles et législatives, conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur. Ces scrutins ont permis au peuple nigérien de renouveler son parlement et reconduire le Président de la République à la magistrature suprême pour un second mandat avec le Programme de Renaissance Acte 2 qui consacre la renaissance culturelle comme un des axes prioritaires.

Au plan sécuritaire, par des incursions menées dans la région de Diffa (Boko Haram) et à la frontière avec le Mali (mouvements djihadistes), et par la gestion de flux de réfugiés et de déplacés ainsi que celle de la traite des personnes.

Au plan économique, sur la période 2012-2016, la croissance économique a été assez vigoureuse avec un taux moyen de 6,7%, en deçà du taux de croissance de 7% requis pour lutter efficacement contre la pauvreté. Toutefois, cette moyenne cache le caractère

erratique de la croissance lié à la persistance des chocs survenus au cours de cette période notamment les aléas climatiques (inondation, irrégularité des pluies, etc.) et les menaces sécuritaires aux frontières avec la Libye, le Mali et le Nigéria.

Au plan stratégique, par l'adoption de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement par l'Assemblée Nationale et de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) par le gouvernement et l'approbation du Document d'Orientations Economiques (DOE) par le FMI.

La Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, découlant du Programme de Renaissance Acte II articulée autour d'une triple exigence de modernisation que sont : (i) la modernisation sociale, (ii) la modernisation politique et (iii) la modernisation économique.

La Stratégie de développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) du Niger à l'horizon 2035 (SDDCI Niger 2035) a six priorités que sont : (i) assurer la sécurité du territoire ; (ii) disposer d'une administration publique performante, capable de conduire les réformes qui s'imposent ; (iii) conduire une réforme vigoureuse du système éducatif et de santé pour permettre au pays de disposer du capital humain indispensable pour assurer son décollage économique ; (iv) maîtriser la croissance démographique pour la ramener à un taux compatible à celui de la croissance économique ; (v) moderniser et dynamiser les systèmes agro pastoraux et l'économie rurale pour créer massivement des emplois décents et réduire la pauvreté et (vi) faciliter le développement d'un secteur privé dynamique capable de créer massivement des emplois décents.

Le Document d'Orientations Économiques (DOE) a servi de base au programme économique et financier du Niger appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International (FMI), catalyseur des contributions des autres partenaires convenus. Il vise le soutien de la croissance et de la promotion du développement durable, dans un environnement de bonne gouvernance. L'orientation stratégique porte sur le renforcement du potentiel économique de notre pays à réaliser un rythme de croissance accélérée, à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois, et de consolidation des fondements d'un développement durable.

1.2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Le diagnostic a été réalisé sur la base des analyses (sectorielles, thématiques et régionales) approfondies et en s'appuyant sur l'évaluation du PDES 2012-2015. Il identifie les principaux résultats, les obstacles majeurs, ainsi que les principaux défis auxquels il faut faire face à court et moyen termes afin de desserrer les différentes contraintes.

1.2.1. SITUATION POLITIQUE ET SÉCURITAIRE

Cette partie analyse la gouvernance politique, sécuritaire, juridique, administrative, régionale et locale.

1.2.1.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET JURIDIQUE

Sur le plan institutionnel, toutes les Institutions de la République prévues par la Constitution du 25 Novembre 2010 ont été mises en place et fonctionnent normalement. Il s'agit de l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Haute Cour de Justice, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, le Conseil Economique Social et Culturel, le Conseil Supérieur de la Communication et la Commission Nationale des Droits Humains.

Toutefois, ces Institutions sont confrontées à un problème de renforcement des capacités en ressources humaines (en quantité et en qualité), matérielles et financières limitant ainsi leur efficacité. Cette situation a contribué à limiter l'initiative des lois et le contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée Nationale. S'agissant de la Cour des Comptes,

l'insuffisance de capacités a eu pour conséquences des résultats mitigés au niveau du contrôle des collectivités territoriales et des partis politiques, en dépit des missions d'information et de sensibilisation. Quant au CESOC, on relève des insuffisances dans ses capacités à formuler et à proposer au Gouvernement et à l'Assemblée nationale, des recommandations et avis sur des questions d'intérêt national.

Sur le plan politique, on note l'organisation des élections présidentielles et législatives, malgré les insuffisances constatées au niveau du système électoral. Il y a lieu également de noter la présence unique, dans ce paysage, d'un Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) mis en place par décret n°2004-030/PRN/PM du 30 janvier 2004. Cette instance est un cadre pour prévenir et/ou désamorcer les crises politiques en favorisant le dialogue entre partis politiques. Cet organe, dont se sont inspirés d'autres pays, rencontre des difficultés dans son fonctionnement, notamment ses mécanismes de prise de décisions.

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) dispose depuis 2015 des appareils pour le monitoring des médias audiovisuels sur l'ensemble du pays et assure régulièrement l'examen des plaintes de personnes physiques et morales. Toutefois, il est confronté à une insuffisance des capacités institutionnelles, administratives et financières.

La Commission Nationale des Droits Humains produit annuellement, le rapport sur l'état des droits humains et tient régulièrement ses sessions. Cependant, ses performances sont limitées par l'insuffisance d'infrastructures administratives et de moyens logistiques ainsi que la méconnaissance des textes relatifs aux droits humains.

En matière de gouvernance juridique et judiciaire, le Niger poursuit la mise en œuvre de la Politique Nationale de Justice et des Droits Humains assortie d'un plan d'actions décennal de mise en œuvre pour la période 2016 – 2025. Entre 2012 et 2015, plusieurs lois ont été votées dans le domaine de la lutte contre la corruption, le trafic illicite de migrants, le terrorisme, le commerce et celle portant code de procédure civile attendue depuis plusieurs décennies. Des directions générales spécialisées et des directions d'appui ont été créées au sein du ministère chargé de la justice. A celles-ci s'ajoutent, l'Agence Nationale de l'Assistance Juridique (ANAJ), la Commission Nationale de Coordination de Lutte Contre la Traite des Personnes (CNLCTP) et l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP).

Ces réformes ont permis une amélioration de la gouvernance juridique et judiciaire. Comme effet, il est noté des progrès en termes de traitement des dossiers judiciaires. Ainsi, le taux de poursuites pénales est passé de 83,0% en 2012 à 92,2% en 2015. De même, le nombre d'affaires instruites par juge d'instruction est passé de 41 dossiers en 2012 à 97 en 2015. Ces progrès ont été réalisés malgré l'insuffisance du personnel judiciaire qui se traduit, entre autres, par le ratio agents/magistrat stabilisés respectivement à 1,45, soit moins de 2 agents/magistrat alors que les normes internationales en la matière font état de 3 agents/magistrat.

S'agissant du ratio magistrat/habitants, celui-ci s'est dégradé en passant d'un magistrat/50.065 habitants en 2015 à un magistrat/50.710 habitants en 2016 en raison de l'évolution démographique.

Tableau 1 : Evolution des ratios du personnel de justice

Indicateurs	Normes internationales	2015	2016
Nombre d'agents/magistrat	3 pour 1	1,5 pour 1	1,45 pour 1
Nombre de magistrats/habitants	1/20.000	1/50.065	1/50.710

Source : Ministère de la justice, 2016

En plus de l'insuffisance du personnel judiciaire, les principales contraintes qui entravent le secteur se résument comme suit : (i) l'insuffisance du cadre juridique ; (ii) la non application des textes ; (iii) la lenteur judiciaire entraînant notamment la surpopulation carcérale ; (iv) l'insuffisance des financements et l'absence d'un système transparent de gestion ; (v) la faible couverture nationale en juridiction d'instance ; (vi) l'insuffisance des cours d'appels et la non opérationnalisation de certains tribunaux d'instance et (vii) les difficultés de mise en œuvre des décisions de justice.

1.2.1.2. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

En matière de gouvernance administrative, les actions menées ont permis un accroissement de l'effectif des agents de l'Etat en vue de l'amélioration des services publics. Ainsi, toutes catégories confondues, l'effectif des agents de l'Etat est passé de 40 857 en 2011 à 61 387 en 2015, soit une augmentation de 50,25%. En 2015, les femmes représentaient 35,4% de l'effectif.

Malgré cette augmentation du personnel, l'enquête de perception menée dans le cadre de l'évaluation du PDES 2012-2015 montre qu'en moyenne tous services confondus, 43% des acteurs enquêtés sont faiblement satisfaits des services publics.

Toutefois, la situation administrative se caractérise par une faible capacité de l'administration à délivrer des services de qualité. Cette situation s'explique notamment par : (i) l'absence de politique de gestion efficiente des ressources humaines de l'Etat (avec comme corollaire l'inversion de la pyramide des âges et la concentration des agents de l'Etat au niveau central au détriment du niveau déconcentré) ; (ii) l'absence des plans globaux de formation ; (iii) la politisation de l'administration ; (iv) les insuffisances de l'évaluation de la performance individuelle des agents de l'Etat ; (v) la faible opérationnalité des organes de contrôle ; (vi) la mauvaise gestion de l'équipement et du matériel de l'Etat ; (vii) la faible coordination inter et intra ministérielle ; (viii) le développement de la corruption ; (ix) la persistance des comportements non-observants ; (x) la faiblesse du ratio d'encadrement (1 fonctionnaire pour 312 habitants en 2015) au niveau national ; (xi) la mauvaise répartition spatiale du personnel (Agadez 379, Diffa 684, Dosso 769, Maradi 976, Tahoua 1.172, Tillabéri 1.174 habitants, Zinder 946 en 2015) ; (xii) l'inadéquation du profil-emploi aux postes techniques ; (xiii) l'absence de promotion sur mérite et (xiv) la faible pénétration des TIC.

1.2.1.3. GOUVERNANCE RÉGIONALE ET LOCALE

Dans le cadre de la décentralisation, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre une Politique Nationale de Décentralisation (PND) qui a favorisé notamment : (i) la mise en place des conseils régionaux et municipaux, (ii) la mise en place de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), (iii) la révision de la loi sur les recettes minières consacrant la rétrocession de 15% des recettes aux collectivités territoriales des zones abritant les industries extractives et (iv) l'adoption par le Gouvernement de plusieurs textes (décrets et arrêtés de dévolution) portant transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales (communes et régions) dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et de l'environnement.

En matière d'outils de mise en œuvre de la décentralisation, sept (7) régions ont élaboré et validé leur Plan de Développement Régional (PDR). Des réflexions sont en cours pour l'élaboration d'un Plan de Développement Intégré (PDI) pour la ville de Niamey qui fait office de PDR pour la région de Niamey. La plupart des communes (248 sur 255) disposent de plan de développement communal (PDC), mais certains doivent être mis à jour.

Les principaux problèmes liés à la décentralisation sont relatifs à : (i) la faible mobilisation des ressources propres (plus de 60% des communes ne maîtrisent pas le potentiel fiscal) et l'inefficacité de la dépense publique en lien avec les défis du développement ; (ii) la mauvaise gouvernance des collectivités territoriales (moins de 20% des communes, ont

respecté les délais de dépôt de leur compte de gestion, faible suivi budgétaire) ; (iii) la non-effectivité du transfert des compétences et des ressources ; (iv) la faible performance de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) et (v) le faible encadrement technique des Collectivités Territoriales avec des ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes.

En matière de déconcentration, des efforts ont été faits en termes de couverture du territoire en services publics. Toutefois, beaucoup reste à faire pour améliorer : (i) l'inadéquation entre les missions dévolues à l'administration territoriale et le profil du personnel qui y exerce ; (ii) le faible rapport entre les structures déconcentrées et les structures décentralisées ; (iii) la faible communication entre l'administration centrale et les services déconcentrés et (iv) l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité.

1.2.1.4. GOUVERNANCE SÉCURITAIRE

Le Niger, à l'instar des autres pays du Sahel, se trouve dans un contexte sécuritaire particulier. Dans le cadre du renforcement de la sécurité, plusieurs actions majeures ont été mises en œuvre notamment : (i) l'augmentation du budget de la défense et de la sécurité à 10% du budget national ; (ii) l'adoption d'une loi définissant le cadre de répression juridique et institutionnelle du terrorisme et des activités connexes ; (iii) la création d'un Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (CNESS) qui a pour mission de mener, en relation avec les services et institutions concernés, des analyses et des études prospectives permanentes sur les enjeux stratégiques et sécuritaires de la vie nationale et internationale ; (iv) le renforcement de la coopération sous régionale et internationale à travers le G5 Sahel, l'EUCAP et les Postes de Commandement Mixtes entre les postes.

Ces efforts déployés ont permis d'observer de façon générale une accalmie et d'améliorer la confiance des populations en matière de sécurité. En effet, selon un sondage de l'ENISED , 81% de la population enquêtée se disent satisfaits de la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays, en milieu urbain comme en milieu rural. Aussi, plus de 77% ont-ils émis des avis favorables sur la forte capacité de l'Etat à protéger la population.

Cependant, en plus des menaces classiques (circulation des armes, trafics de drogue, trafics humains, banditisme transfrontalier), le Niger est sous la pression de la violence terroriste sur trois principaux fronts : (i) le front Est où sévit le groupe Boko Haram ; (ii) le front Ouest où les groupes terroristes affiliés à l'Etat islamique et à Al-Qaïda font des incursions à partir des frontières du Mali et du Burkina Faso ; (iii) le front Nord, né de l'effondrement de l'Etat libyen qui a pour conséquences, la multiplication des attaques à mains armées auxquelles s'ajoute l'intensification du phénomène migratoire.

Dans l'ensemble le Niger a su, avec ses partenaires au développement, faire face aux besoins multiples des réfugiés et rapatriés des conflits armés du Lac Tchad, de Libye et du Mali.

En dépit de tous ces efforts et tenant compte de la situation sécuritaire dans la sous-région, la résistance du Niger face au défi sécuritaire peut être ébranlée à tout moment faute de pouvoir s'attaquer aux causes profondes de son émergence et de son amplification que sont la pauvreté, la faiblesse de la gouvernance et l'insuffisance d'opportunités pour les jeunes.

En somme, au titre de la gouvernance sécuritaire, les contraintes majeures se résument à : (i) l'insuffisance des moyens matériels adéquats ; (ii) la faiblesse du système de renseignement militaire ; (iii) le faible développement de relations publiques (collaboration de la population, communication relation FDS-citoyens) ; (iv) la faible capacité d'accueil des logements dans les casernes ; (v) l'insuffisance des effectifs ; (vi) l'insuffisance de formations spécialisées et de qualification ; (vii) la vétusté des infrastructures ; (viii) l'absence d'une politique nationale des frontières ; (ix) la faiblesse du maillage du territoire et (x) l'insuffisance d'investissements productifs et sociaux dans les zones vulnérables.

1.2.1.5. FLUX MIGRATOIRES

Les flux migratoires se sont intensifiés et sont devenus plus visibles au cours des dernières années, tant vers l'Algérie (femmes et enfants du département de Kantché, région de Zinder) que vers la Libye (jeunes des pays de l'espace CEDEAO). Si les motivations de ces migrations sont tout d'abord d'ordre économique, leur situation vulnérable se trouve souvent exploitée par des passeurs et acteurs de la traite des personnes.

Encadré 1 : Migration féminine et migration à risque des enfants (cas de Kantché)

Migration féminine

Selon l'enquête ENAMI de 2011, la proportion de Nigériens migrants reste faible avec un taux de 3,84% à l'international et des destinations orientées en grande majorité (89%) vers des pays d'Afrique de l'Ouest (OIM 2009). Paradoxalement, bien que le Niger constitue une des deux voies principales de passage vers l'Europe qu'empruntent des milliers de ressortissants de la CEDEAO, les Nigériens choisissent très peu cette destination. Par contre ils sont de plus en plus nombreux à s'orienter vers l'Algérie et la Libye qui concentrent ainsi l'essentiel des migrations irrégulières. A l'exception de spécificités régionales (Niamey et Diffa), le profil général des migrants est essentiellement masculin avec 94% d'hommes.

Cependant suite aux événements dramatiques survenus dans le désert entre le Niger et l'Algérie durant l'année 2013 il a été mis en lumière, outre l'émergence d'une migration nouvelle de jeunes enfants destinés à la mendicité, une féminisation du profil des migrants. Selon les données plus récentes, entre 2014 et 2016, les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants sont devenues aussi importantes que les hommes dans la composition des convois des rapatriés. Les femmes sont majoritairement issues de Zinder (76%) dont une quasi-totalité (91%) pour le seul département de Kantché. Elles sont majoritairement jeunes, chefs de ménage ou mariées. Contrairement aux motivations habituelles, il ne s'agit pas pour elles d'une migration d'accompagnement de leurs conjoints.

Migration à risque des enfants

L'analyse du profil sociodémographique des 46 convois de rapatriés au cours de la période 2014-2016 montre que les enfants représentent 32% des effectifs globaux ; 78% d'entre eux proviennent de la région de Zinder. Le département de Kantché concentre à lui seul 74% des effectifs globaux des enfants rapatriés. C'est la tranche d'âge des 0-5 ans qui est la plus concernée (54,70%) suivie des 6-12 ans (32,66%) et les 13-17 (12,66%). Cette situation s'explique par le fait que plus les enfants sont petits, plus ils stimulent la générosité des potentiels donateurs mais aussi parce que la majorité des mères qui décident de partir avec leurs enfants privilégient les plus petits à faible autonomie.

Source : Stratégie de prévention de la migration à risque des enfants du département de Kantché vers l'Algérie, MPFPE appuyée par l'UNICEF, mai 2017

Pour trouver des solutions idoines à ce problème, un sommet international sur la migration a été organisé à la Valette (Malte), les 11 et 12 novembre 2015. Ce sommet a regroupé les Etats membres de l'Union Européenne, les pays africains et les partenaires intéressés par la question. A cet effet, le Niger a élaboré un programme pour la prévention et la lutte contre la migration irrégulière, adopté une loi pour soutenir les actions menées sur le terrain et mis en place un Cadre de Concertation sur la Migration (CCM). Aussi, depuis 2016, les FDS ont-elles renforcé la lutte contre la migration clandestine notamment dans la région d'Agadez.

Toutefois, cette lutte n'est pas sans conséquences sur l'économie des régions concernées, particulièrement pour les acteurs de la chaîne migratoire. A ces conséquences économiques s'ajoutent, les drames humains se traduisant par le décès de plusieurs centaines de candidats

au cours de la traversée du désert, la traite de personnes, le trafic de drogue et des armes illicites, la criminalité transfrontalière.

En conclusion, malgré la situation politique et sécuritaire telle que décrite plus haut, le Niger se classe 33ème sur 54 pays en 2016 selon l'Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG), référence de la qualité de la gouvernance des pays africains. A titre de rappel, cet indice prend en compte quatre piliers à savoir i) Sécurité et Etat de droit, ii) Participation et droits humains iii) Développement économique durable et iv) Développement humain.

1.2.2. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

1.2.2.1. CADRE MACROÉCONOMIQUE

Au cours de la période 2012-2016, le taux de croissance de l'économie nigérienne est passé de 11,8% en 2012 à 5% en 2016 avec un taux annuel moyen de 6,7%. Ce taux est proche du niveau de 7% jugé nécessaire pour permettre un essor réel de l'économie nigérienne et réduire significativement le niveau de pauvreté. Toutefois, cette moyenne masque le caractère erratique de la croissance économique dû au poids de l'agriculture, secteur encore peu mécanisé et très vulnérable aux chocs climatiques, aux fluctuations des cours des matières premières, notamment les principaux produits d'exportations (l'uranium et le pétrole), à la faible diversification de l'économie. Aussi, cette croissance apparaît insuffisante pour faire face aux besoins sociaux importants liés à l'accroissement démographique.

Sur la période sous revue, la composition sectorielle du PIB n'a pas connu de changement important. Les parts des secteurs primaire et tertiaire restent prépondérantes. Celle du secteur secondaire est marginale et connaît une tendance baissière telle que reflétée par le tableau ci-après.

Tableau 2 : Répartition du PIB au coût des facteurs par secteur d'activités au prix courant (en %).

Rubrique	2012	2013	2014	2015	2016
Secteur primaire	38,1	35,8	36,7	36,3	38,8
Secteur secondaire	21,1	21,6	19,4	17,7	17,0
Secteur tertiaire	40,8	42,6	43,9	46,0	44,2
Total	100	100	100	100	100

Source : INS, *Annuaire statistique 2011-2015 et comptes rapides 2016*

En outre, l'économie reste dominée par le secteur informel avec une part dans le PIB estimée à plus de 60%.

Par ailleurs, le PIB par tête s'est considérablement amélioré passant d'environ 384,6 USD (192.329 FCFA) en 2011 à 463 USD (231.508 FCFA) en 2015. Toutefois, l'impact de cette performance macroéconomique sur la pauvreté n'est pas perceptible dans la mesure où le nombre absolu de personnes pauvres continue d'augmenter (7.963.631 en 2011 et 8.400.992 en 2014) du fait de la croissance démographique.

Au niveau de l'inflation, les prix des produits de première consommation (sucre, riz, mil, huile...) ont connu des hausses souvent importantes sur la période 2012-2016. Toutefois, l'inflation reste globalement maîtrisée, le taux s'étant établi à 0,6% en moyenne annuelle, largement en dessous de la norme communautaire de 3%.

Au plan des finances publiques, le déficit budgétaire global (dons compris) s'est dégradé en passant de 1,2% du PIB en 2012 à 9,0% en 2015 avant de se contracter à 6,1% en 2016.

La balance des paiements est ressortie excédentaire en moyenne de 59,5 milliards de FCFA, soit 1,5% du PIB nominal. Le solde courant est, quant à lui, structurellement déficitaire, en lien essentiellement avec le déficit commercial. Les exportations apparaissent relativement

faibles avec un taux moyen de 20,2% du PIB sur la période 2012-2016 comparativement au taux moyen d'importations de 38,0% du PIB. Le déficit du compte courant s'est sensiblement dégradé en passant de 16,4 % en 2013 à 17,7% en 2015, dû en partie à la baisse des exportations des produits pétroliers et miniers (uranium et or) qui restent toujours prépondérants (76% en 2015). La hausse des importations est la conséquence des achats de biens d'équipement dont la part dans les importations passe de 22,0% en 2012 à 31,4% en 2015.

L'évolution de la situation monétaire entre 2012 et 2016 a été marquée par une hausse annuelle moyenne de 15,6% de la masse monétaire due essentiellement à l'augmentation annuelle moyenne des crédits intérieurs (+ 13,5%) et des avoirs extérieurs nets (+20,0%). Le crédit à l'économie a connu une bonne progression passant de 13,3% du PIB en 2012 à 17,1% du PIB en 2016, mais reste faible comparé aux autres pays de l'UEMOA.

S'agissant des critères de convergence de l'UEMOA, sur la période 2012-2016, deux critères de premier rang (le taux d'inflation et le ratio de l'encours de la dette) ont été respectés. Le solde budgétaire global avec dons (critère clé de premier rang) a été respecté entre 2012 et 2013 avant de se détériorer à partir de 2014 pour se situer au-dessus de la norme communautaire. Le taux de pression fiscale (critère de second rang) n'a jamais été respecté. Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (critère de second rang) a été respecté entre 2012 et 2014 avant de se dégrader et se situer au-dessus de la norme communautaire en 2015 et 2016.

Tableau 3 : Evolution des critères de convergence de 2012 à 2016 (%)

Rubriques	Ratio souhaité	2012	2013	2014	2015	2016
Critères de premier rang Ratio du solde budgétaire global avec dons (en % du PIB)	≥ -3	-1,8	-2,1	-8,0	-9,0	-6,1
Taux d'inflation (en moyenne annuelle)	≤ 3	0,5	2,3	-0,9	1,0	0,2
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB	≤ 70	22,5	25,2	27,1	36,0	41,5
Critères de second rang Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	≤ 35	31,3	32,9	33,9	36,5	43,7
Taux de pression fiscale	≥ 20	14,0	15,2	15,6	16,0	13,6

Source : Cadrage macroéconomique

La situation de l'économie ainsi présentée trouve son origine dans plusieurs facteurs que sont : (i) les insuffisances en matière de gestion de l'économie ; (ii) la faible diversification du secteur industriel ; (iii) la rareté des infrastructures et services économiques ; (iv) le faible développement des productions agro-sylvo-pastorales (ASP) et (v) l'environnement des affaires peu attractif.

1.2.2.2. GESTION DE L'ÉCONOMIE

La gestion de l'économie est marquée par des insuffisances en matière de gestion du développement et dans la gestion des finances publiques.

En matière de gestion de développement, plusieurs insuffisances sont perceptibles au niveau de la planification, de l'adéquation planification/budgétisation et du suivi-évaluation. En matière de planification, plusieurs secteurs ne disposent pas encore de politiques ou de stratégies et les politiques sectorielles disponibles n'étaient pas en phase avec le PDES 2012-2015. En outre, on relève une faible adéquation entre la planification, la programmation et

la budgétisation, ce qui se traduit par une faiblesse dans l'exécution des plans d'actions des politiques et stratégies nationales et sectorielles. S'agissant du suivi-évaluation, il reste encore faible en raison notamment des insuffisances du système statistique national qui souffre des faiblesses dans la production de façon régulière de données et informations de qualité et dans le suivi des politiques publiques notamment aux niveaux sectoriels.

En matière d'aide publique au développement (APD), le montant décaissé sur la période 2012-2015 est de 728,9 milliards de FCFA, soit 182,2 milliards de FCFA en moyenne par an. Aussi, les taux de décaissements restent faibles (en moyenne 58,7% sur la période 2012-2015).

Pour améliorer le taux de décaissement, le Gouvernement a réalisé en 2013, une étude sur le taux de consommation des crédits des investissements publics. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de cette étude, une matrice des mesures et réformes a été adoptée en 2014 par le Gouvernement.

Encadré 2 : Réformes mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la consommation des crédits

Pour réduire de moitié les délais de mise en vigueur/conditions préalables au 1er décaissement, une Division en charge de suivi des conditions de mise en vigueur est créée à la Direction générale des Investissements et des réunions périodiques avec le MAE/C/IA/NE, le SGG et le MP sont organisées.

Dans le cadre de l'amélioration de la programmation et la budgétisation des investissements publics (délais d'élaboration et qualité des projets), le Gouvernement a adopté le décret portant processus de préparation budgétaire, a mis en place un dispositif institutionnel pour la sélection des projets d'investissements à inscrire dans le Programme des Investissements de l'Etat, a créé un comité conjoint MP-MF de cadrage macroéconomique et budgétaire, a poursuivi la dotation des Directions des Etudes et de la Programmation des Ministères en ressources humaines et a créé une ligne budgétaire pour financer les études de faisabilité des nouveaux projets.

En ce qui concerne l'amélioration de la mise en œuvre des projets, des textes réglementaires sont élaborés et adoptés. Il s'agit notamment, du décret portant modalités d'exécution de dépenses, du décret sur le système de gestion budgétaire, du décret sur les opérations des régies, du décret portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, du Décret portant modalités particulières de passation des marchés de travaux, d'équipements, de fournitures et de services concernant les besoins de Défense et de Sécurité nationales. Il a en outre, réalisé et publié des audits indépendants des marchés publics passés en 2011 et 2012 et a fusionné les anciennes DGCMP et DGCF en une nouvelle Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers ; et a érigé les divisions de passation de marchés en Direction au niveau des Ministères.

La faiblesse des taux de décaissement s'explique notamment par : (i) l'absence de politique nationale de l'aide qui définit les stratégies et procédures explicites de mobilisation, de négociation et de gestion de l'aide extérieure ainsi que la multiplicité des acteurs au sein de la partie nationale (MP, MF, MAE/C/IA/NE, etc.) et une insuffisance de coordination et de mobilisation des aides ; (ii) les faibles capacités de conception et de mise en œuvre des projets et programmes de développement ; (iii) la diversité des procédures (autant de systèmes que de bailleurs de fonds), leur complexité et les conditionnalités qu'elles contiennent ; (iv) la dispersion des cadres de concertations sectorielles ; (v) l'insuffisance du système national d'information sur l'aide extérieure notamment en matière de suivi des engagements internationaux (Plan d'actions du partenariat de Busan, Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide).

S'agissant des finances publiques, elles sont caractérisées par un accroissement des déficits publics expliqués par une accélération plus importante des dépenses par rapport aux

recettes qui n'ont pas connu de hausse notable. En effet, les recettes ont connu une hausse de 16,6% en moyenne annuelle alors que les dépenses ont augmenté de plus de 23% en moyenne sur la période 2012-2015. L'augmentation des dépenses traduit notamment l'effort sécuritaire et l'investissement dans les infrastructures.

L'évolution des recettes s'est traduite par un relèvement du taux de pression fiscale entre 2012 et 2015 passant de 14,0% en 2012 à 16,0% en 2015. En 2016, le taux de pression fiscale s'est dégradé en se situant à 13,6%, en lien avec la baisse des cours des matières premières. Ce taux reste ainsi largement en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA minimale de 20,0%. Cette faiblesse de la pression est en grande partie expliquée par : (i) la prédominance du secteur informel ; (ii) la corruption, la fraude et l'évasion fiscale ; (iii) la faiblesse des capacités humaines, matérielles et financières des administrations fiscales et douanières ; (iv) la modernisation insuffisante des administrations fiscales et douanières et (v) la faible rationalisation des exonérations fiscales et douanières.

L'efficacité de la dépense publique reste très faible au regard du contexte de rareté des ressources auquel le Niger fait face. Les dépenses ont connu une augmentation moyenne de 23% sur la période 2012-2015 avant de baisser de 14% en 2016. Rapportées au PIB, les dépenses sont passées de 22,5% en 2012 à 32,4% en 2015 avant de chuter à 26,6% du PIB en 2016.

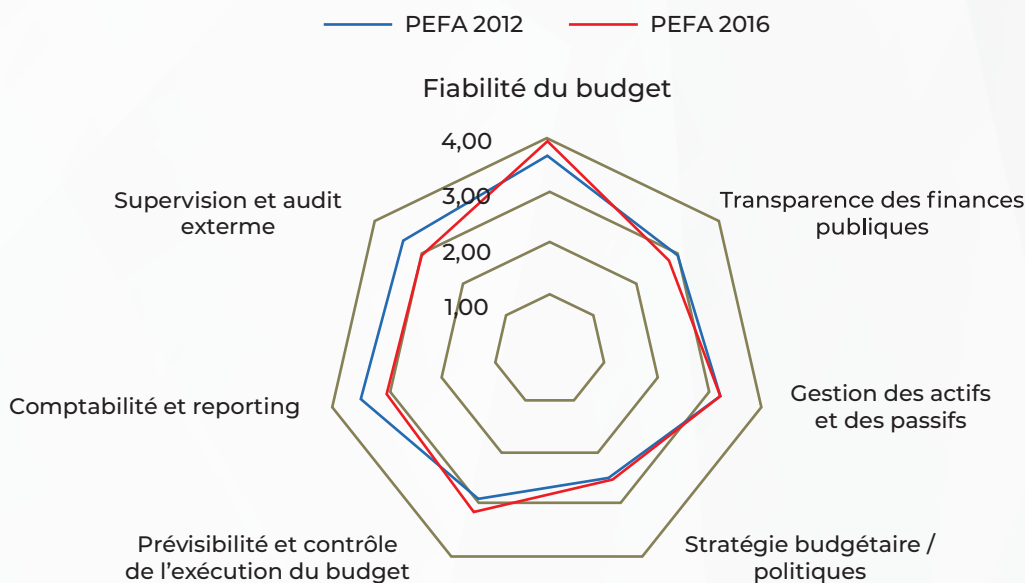
Le taux de consommation des crédits budgétaires s'est amélioré en passant d'un peu moins de 40% en 2011 à près de 68% en 2015. Cette performance reste encore faible au regard du contexte d'intenses besoins de dépenses notamment d'investissement. Concernant particulièrement les investissements, ils sont aussi en nette progression passant de 11% du PIB en 2012 à 17% en 2015 avant de redescendre à 12,5% en 2016. Leur taux d'exécution reste également faible (61,5 % en moyenne annuelle sur la période 2012-2015).

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer ce phénomène. Il s'agit notamment : (i) de la faiblesse des capacités d'exécution aussi bien des administrations que des entreprises ; (ii) de la lourdeur des procédures d'exécution de la dépense publique ; (iii) de la non maturation de certains projets et programmes inscrits au Programme des Investissements Publics (PIP) ; (iv) de la lenteur dans la mise en vigueur des conventions ; (v) des insuffisances dans la programmation et la budgétisation des investissements et (vi) la mise en place tardive des unités de gestion des projets.

Dans le cadre de la réforme budgétaire, le Niger a transposé toutes les directives communautaires dans son dispositif juridique national. Aussi tous les ministères et institutions ont-ils élaboré des documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD). Les principales difficultés portent sur la faiblesse des capacités des ressources humaines en matière d'élaboration des DPPD.

Du point de vue de la performance globale des finances publiques, l'évaluation PEFA 2016 a mis en exergue un faible niveau de Gestion des Finances Publiques (GFP) au Niger, avec des insuffisances persistantes dans la plupart de ses fonctions fondamentales et plus particulièrement sur les piliers de : (i) fiabilité du budget, (ii) prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget, et (iii) gestion des actifs et des passifs. Les principales raisons de ces faiblesses sont : (i) l'instabilité des équipes gouvernementales et du personnel qualifié ; (ii) la résistance au changement ; (iii) la complexité des réformes ; (iv) la faible coordination entre les entités concernées par la mise en œuvre des réformes et (v) la réalisation de réformes cosmétiques, avec le cadre réglementaire internalisé, mais pas mis en œuvre.

Graphique 1 : Performance de la gestion des finances publiques au Niger



Source : PEFA, 2016

En matière de lutte contre la corruption, l'indice de perception au Niger passe de 33 en 2012 à 34 en 2015. Ainsi, le Niger est passé de la 113ème place en 2012 à la 99ème place en 2015. Au sein de la CEDEAO, le pays se classe à la 6ème position sur les 15 pays membres. Malgré ces progrès, la corruption demeure une préoccupation dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Suivant l'indicateur Country Performance and Institutional Assessment (CPIA) de la Banque Mondiale qui évalue la qualité des politiques et institutions, le Niger a un score de 3,5 en 2015, le classant en 3ème position dans l'espace UEMOA. Toutefois, la qualité des politiques et institutions demeure perfectible en prenant davantage en charge, les questions d'inégalités de genre.

1.2.2.3. DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR DES PRODUITS MINIER ET INDUSTRIEL

L'uranium, l'or, le charbon et le calcaire sont les principaux produits minéraux extraits. La production de l'uranium a connu une baisse de 657 tonnes passant de 4 773 tonnes en 2012 à 4 116 tonnes en 2015 et celle du charbon s'est accrue de 20 864 tonnes entre 2012 (235 072 tonnes) et 2014 (255 936 tonnes), avant de décroître de 221 024 tonnes en 2015.

S'agissant de l'or, la production industrielle a été réduite presque d'un tiers entre 2012 et 2014, avant d'amorcer une légère hausse à 877,5 kg en 2015. La production d'or artisanale a été presque quintuplée entre 2014 et 2015 (de 66 kg à 330 kg), du fait essentiellement des découvertes dans le Djado. A partir de 2014, de nombreux permis d'exploration pour l'or ont été octroyés.

Les insuffisances dans le secteur minier concernent : (i) l'absence de politique minière ; (ii) la faible couverture en cartographie géologique du pays (seulement 12% du territoire nigérien est couvert actuellement) ; (iii) la chute des prix des matières premières, notamment l'or et l'uranium, sur le marché international, occasionnant le report de la mise en exploitation des grands gisements de Imouraren et Madaouella I ; (iv) la faible transformation des produits miniers.

Dans l'ensemble, l'activité de transformation reste faible dans l'économie. En effet, le secteur secondaire a représenté en moyenne 20,2% du PIB sur la période 2012-2015. Aussi, il est fortement dominé par les activités extractives qui représentent en moyenne 48% de ce secteur et 10% du PIB. La part des activités de transformation (non compris les activités extractives et les BTP) est non seulement faible (7,5% du PIB) mais est restée quasiment statique après une hausse de 0,5 point entre 2012 et 2013.

La faiblesse de la transformation est une des sources de l'insuffisance de la demande d'emplois, des exportations et de leur diversification ainsi que des devises. Cette faible et lente transformation structurelle est liée, entre autres : (i) à l'absence d'une véritable politique industrielle ; (ii) à un environnement des affaires peu incitatif ; (iii) à des coûts des facteurs de production relativement élevés (transport énergétique) ; (iv) à l'insuffisance des ressources humaines spécialisées ; (v) à la faible connaissance géologique du pays ; (vi) à la non maîtrise du potentiel aurifère et le faible suivi des activités des sociétés minières par les services de l'administration et (vii) à la faiblesse du cadre institutionnel et organisationnel.

1.2.2.4. INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES

Pour la plupart des infrastructures économiques, bien que des améliorations aient été enregistrées, des gaps importants restent à combler.

Pour les infrastructures énergétiques, la production d'électricité s'est accrue de 53% traduisant une augmentation de 270 MWH en 2011 à 412 MWH en 2015. Toutefois, la quantité d'énergie électrique disponible reste insuffisante, entraînant des délestages fréquents. Le prix de l'énergie reste le plus faible de la sous-région après la Côte d'Ivoire. Ce prix, même s'il constitue un atout important susceptible d'avoir un impact positif sur les entreprises, se révèle être un frein à l'investissement dans le secteur en fragilisant la rentabilité de tout investissement énergétique.

Les principales contraintes dans le domaine de l'énergie sont : (i) l'insuffisance de l'offre énergétique entraînant des délestages fréquents ; (ii) le faible accès à l'électricité (9,83% en 2015) ; (iii) des disparités importantes entre les milieux urbain et rural (le taux d'électrification en milieu urbain est de 54,36% en 2015 contre 0,71% en milieu rural).

S'agissant des Technologies de l'information et de la Communication (TIC), la situation s'est considérablement améliorée. En effet, les mesures et investissements de l'État ont permis la hausse du taux de pénétration de 23,8% de 2011 à 2015, l'accroissement du nombre de ménages possédant au moins un téléphone fixe ou mobile de 58,6% entre 2011 et 2014, l'augmentation du taux de pénétration de 2,5% en 2012 à 15,11% en 2015. Les problèmes persistants concernent : (i) la faible qualité de la communication téléphonique et internet ; (ii) la faible pénétration de l'internet et (iii) la cherté du coût de la communication.

Concernant les infrastructures de transport, de nombreux efforts ont été faits pour réhabiliter et étendre le réseau d'infrastructures routières du pays. Ainsi, le réseau de routes bitumées a progressé de 10,3% entre 2011 et 2015, atteignant 4 469 km. Quant aux routes en terre construites, elles ont atteint 8 544 km en 2015, soit une hausse de 21,7% par rapport à 2011. Ces réalisations ont permis d'améliorer substantiellement le ratio de routes en terre en bon état, passant de 76% en 2011 à 81,6% en 2015. Malgré les améliorations, force est de reconnaître que des insuffisances majeures persistent relativement à : (i) la qualité des routes ; (ii) la faible couverture du pays en route et (iii) la surcharge sur les routes.

1.2.2.5. COMPÉTITIVITÉ DES SERVICES ÉCONOMIQUES

Malgré les initiatives prises pour faciliter l'accès à tous les modes, le transport est confronté à de nombreuses contraintes notamment : (i) l'état défectueux du réseau routier ; (ii) l'état de vétusté du parc automobile ; (iii) les tracasseries routières ; (iv) le non-respect du code de la route entraînant des accidents fréquents ; (v) la faible attractivité marquée par des coûts

de transaction importants particulièrement pour le transport aérien.

S'agissant du tourisme et l'hôtellerie, les structures d'accueil ont connu une légère augmentation faisant passer le nombre d'hôtels de 94 en 2011 à 125 en 2015, et les agences de voyage de 169 à 186, soit une augmentation de 10,6%. En dépit de ces améliorations, le tourisme nigérien rencontre les difficultés majeures liées à : (i) l'insuffisance des structures d'accueil ; (ii) la non opérationnalisation des circuits touristiques ; (iii) la faiblesse des capacités techniques et managériales des acteurs ; (iv) l'insuffisance du cadre institutionnel, règlementaire et de financement du secteur ; (v) l'insécurité dans la sous-région et (vi) au coût des facteurs relativement élevé (main d'œuvre, énergie, transport).

Dans le domaine de l'artisanat, la Chambre des Métiers de l'Artisanat est mise en place. Le nombre de Micros et Petites Entreprises Artisanales est passé de 432.000 en 2011 à 600.000 unités en 2015, soit un taux de croissance annuel de l'ordre de 2,7% et plus de 900.000 personnes y exercent à temps plein ou de manière saisonnière. La faiblesse d'un système de financement adéquat, l'exiguïté et le déficit d'organisation du marché des produits artisanaux sont les principaux obstacles du sous- secteur.

En ce qui concerne les PME de façon générale, en plus des difficultés liées aux coûts des facteurs de production, l'offre de service s'est amenuisée notamment pour celles qui œuvrent dans les industries extractives suite au report de l'exploitation du site uranifère d'Imouraren. En effet ayant contracté d'importants emprunts auprès des banques pour investir conséquemment à l'exploitation du site, ces dernières se retrouvent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements. Elles se trouvent ainsi toutes en phase de dépôts de bilan, ce qui aura forcément des impacts négatifs sur les recettes fiscales, l'emploi et le PIB.

1.2.2.6. PRODUCTIONS AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique représente la principale source d'activités économiques du pays. Il occupe plus de 80% de la population active. Sur la période 2011-2015, sa contribution à l'économie nationale est estimée en moyenne à 37,02% du PIB. Aussi, ce secteur joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, la création d'emplois et constitue la principale source de revenus de la plupart de la population rurale.

Cependant, il connaît une forte dépendance vis-à-vis des facteurs climatiques affaiblissant leur contribution à la sécurité alimentaire. En effet, plus de deux millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire chronique, 4,5 millions de personnes sont à risque d'insécurité alimentaire et des millions d'autres souffrent d'insécurité alimentaire de manière transitoire en période de soudure. La capacité de résilience aux chocs divers est très limitée, particulièrement dans les groupes les plus vulnérables de la population et les mécanismes actuels ne permettent pas de garantir une préparation et une réponse adéquate de manière systématique. L'accès des très pauvres aux moyens de production et actifs (terres, crédits, semences, etc.) et aux connaissances limitent leur capacité à développer des moyens d'existence durables et à répondre à leur besoin de manière autonome.

Des efforts ont été faits notamment dans le cadre de l'I3N pour augmenter la production agro-sylvo-pastorale. Ainsi, la production vivrière a augmenté de 9,3% en moyenne annuelle sur la période 2012-2015. La dimension céréalière qui représente 68,7% de la production vivrière a, quant à elle, progressé de 13,9% sur la période sous revue. Ces bonnes performances cachent toutefois des insuffisances. Il s'agit notamment de : (i) la dépendance à l'égard de la pluviométrie ; (ii) la faiblesse de la production sous irrigation malgré la hausse observée ces dernières années ; (iii) la faiblesse des rendements liée à la faible mécanisation agricole, à l'insuffisante disponibilité des semences améliorées et des engrais ainsi que leur utilisation relativement faible ; (iv) la dégradation des bases productives ; (v) l'insuffisance de l'encadrement technique ; (vi) les difficultés d'accès des producteurs au crédit (2% du crédit est investi dans le secteur agricole) ; (vii) le faible développement de la recherche agronomique et (viii) la faiblesse des infrastructures rurales.

Quant à l'élevage, il reste essentiellement traditionnel dominé par la transhumance,

avec de faibles rendements. Aussi, la transformation est relativement faible laissant ce grand potentiel encore faiblement exploité. Des problèmes liés à la commercialisation, à l'alimentation du bétail, aux conflits agriculteurs-éleveurs, à la santé animale, pèsent également sur les performances du secteur.

Dans le domaine des productions forestières et halieutiques, le Niger dispose de : (i) 12 millions d'hectares de terres forestières qui produisent en moyenne plus de 9 millions de mètres cube de bois de chauffe par an ; (ii) plusieurs biotopes riches d'une biodiversité exceptionnelle représentée par 3200 espèces animales dont les derniers spécimens de girafes d'Afrique de l'Ouest et (iii) 410 000 hectares de plans d'eau qui produisent en moyenne 40 000 tonnes de poisson par an. Les contraintes sont essentiellement d'ordre climatique et démographique.

1.2.2.7. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

De 2012 à 2016, le Niger a enregistré un progrès important en termes d'amélioration de l'environnement des affaires avec un gain de plus de 10 places dans le classement. Le Niger est ainsi passé du 175ème au 160ème rang de 2011 à 2015. Cette performance s'explique par les meilleurs scores obtenus en matière de création d'entreprises (+43% en termes de rang et 23% en termes de distance à la frontière). et l'octroi de permis de construire (un gain de +3% en termes de rang et +4,04% en termes de distance à la frontière). Toutefois, beaucoup reste à faire pour consolider cette performance au niveau de l'accès aux crédits, le commerce transfrontalier, le paiement des impôts, le secteur informel.

Le Gouvernement a également adopté la Loi sur le Partenariat Public Privé, le code des investissements et a rendu disponible deux guides sur le contrôle budgétaire et le Partenariat Public Privé (PPP), autant d'actions pour créer des opportunités et promouvoir les investissements.

Les contraintes sont relatives : (i) au faible accès aux crédits (93% de la population adulte n'ont accès à aucune sorte de services financiers) ; (ii) à la faiblesse du cadre légal marqué par la lourdeur de la réglementation, la complexité des procédures d'obtention de permis et l'opacité des règles d'évaluation de l'impôt, la faible transparence de la justice, la faible prévisibilité des réformes de la réglementation et les difficultés de délivrance des titres de propriété et (iii) à la faiblesse des ressources humaines pour répondre aux besoins des entreprises.

1.2.2.8. SECTEUR INFORMEL

L'économie reste dominée par le secteur informel représentant plus de 60% du PIB. Il est constitué d'entreprises de petite (voire très petite) taille, où l'artisanat, joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. Toutefois, il pose un certain nombre de préoccupations liées notamment à la précarité des emplois et la non-effectivité de la mise en œuvre du Programme de Développement des Micro et Petites Entreprises Artisanales élaboré en 2010. Le potentiel de ce secteur, est fortement entravé par les contraintes de l'environnement des affaires, l'absence d'électricité, le coût élevé des transports, l'insuffisance de compétences et le faible accès au crédit. Les efforts d'accompagnement et de formalisation engagés avec la création des centres de gestion agréés présentent des résultats positifs mais encore limités par rapport à l'ampleur du secteur informel.

1.2.2.9. EMPLOI

Le Niger a enregistré, ces dernières années, des progrès notables au niveau de la réduction des inégalités, mais le taux de pauvreté de la population reste encore très élevé (45,41%) et se trouve lié à la configuration du marché de l'emploi qui constitue un des défis majeurs

pour le pays. Le taux de chômage global est ressorti en hausse, passant de 13% en 2011 à 17% en 2014 (ENISED, 2016). L'incidence du chômage est plus forte chez les femmes que chez les hommes, avec des niveaux respectifs de 28,9% et 4,4% en 2014. Elle est aussi plus marquée chez les jeunes, avec un taux de chômage de 23,7% pour la tranche d'âge des 15-29 ans (ECVMA 2011). Le sous-emploi affecte, quant à lui, 68,4% de la population active (ECVMA 2014). Il sévit principalement en milieu rural, affectant 70,4% de la population active.

Les principales contraintes sont : i) le poids du secteur informel qui représente plus de 60% du PIB et est constitué d'entreprises de petite (voire très petite) taille, dont l'artisanat ; ii) la faible productivité de ses travailleurs qui restent globalement non qualifiés à 81,4% ; iii) la faible participation du secteur privé dans l'offre d'opportunités.

1.2.2.10. COMMERCE SOUS RÉGIONAL ET CONTINENTAL

Avec les Tarifs Extérieurs Communs (TEC) UEMOA et CEDEAO, les marchés sous régionaux constituent des débouchés importants pour le Niger. Toutefois, bien qu'en progression, le commerce régional reste faible, en raison notamment des tracasseries routières, de la faible spécialisation des pays de la région et de la faiblesse des infrastructures routières. Enfin, les exportations sont marquées par un faible niveau de transformation des produits exportés générant peu de valeur ajoutée pour l'économie nationale.

1.2.3. SITUATION SOCIALE ET CULTURELLE

La situation sociale est caractérisée par un niveau de pauvreté relativement élevé et la faible couverture des besoins sociaux fondamentaux. C'est la conséquence de la forte croissance démographique et le reflet d'un système de protection sociale fragile, d'une offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, nutrition) insuffisante en quantité et en qualité, d'une offre insuffisante des services en matière de jeunesse, de sport, de culture, d'arts et des loisirs et de la persistance des pratiques socioculturelles inadéquates.

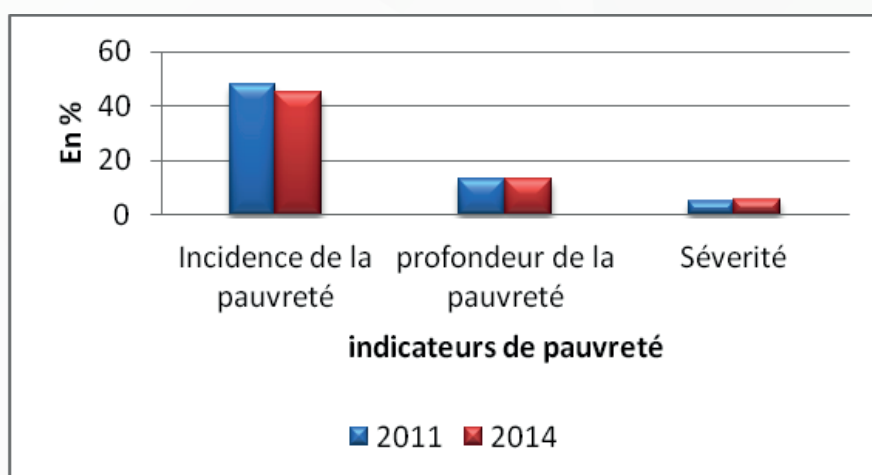
1.2.3.1. ETAT DE PAUVRETÉ

L'incidence de la pauvreté a baissé passant de 48,2% en 2011 à 45,1% en 2014. Quant à la profondeur de la pauvreté, elle s'est quasiment stabilisée autour de 13% entre 2011 et 2015 tandis que la sévérité s'est aggravée passant de 4,9% en 2011 à 5,5% en 2014. Ces taux de pauvreté sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, en 2014 l'incidence ressort à 52,4% en milieu rural contre 9,1% en milieu urbain.

En somme, malgré l'amélioration de l'incidence de la pauvreté, le niveau de la pauvreté reste élevé au Niger. Aussi le nombre absolu des pauvres continue-t-il d'augmenter en raison notamment de la forte croissance démographique.

En matière d'inégalités, bien que faible, l'indice de Gini passe de 0,299 en 2011 à 0,325 en 2014 traduisant un creusement des inégalités. Toutefois, selon l'approche monétaire, qui considère les dépenses annuelles moyennes de consommation des ménages, la proportion de la classe moyenne est passée de 44,9% en 2011 à 46,2% en 2014, soit une progression de 1,3 point en trois (3) ans.

Graphique 2 : Evolution des indicateurs de pauvreté de 2011 à 2014 (en %)



Source : A partir des données de l'INS

1.2.3.2. DÉMOGRAPHIE

Plus d'un demi-siècle d'actions n'a pas encore permis d'infléchir la croissance démographique du Niger qui s'est même accélérée ces dernières années malgré la mise en œuvre de la déclaration du Gouvernement en matière de politique de population.

Selon les résultats des Recensements généraux de la population et de l'habitat, la population du Niger est passée de 11 060 291 habitants en 2001 à 17 138 707 habitants en 2012, soit un taux de croissance démographique intercensitaire de 3,9% par an. Le Niger connaît ainsi une croissance très élevée de sa population engendrée par une fécondité élevée (7,6 enfants par femme en moyenne), elle-même tributaire d'un fort taux de mariages précoces (76,3% des filles âgées de 20 à 24 ans se marient avant l'âge de 18 ans et 28% avant 15 ans), le faible recours aux méthodes contraceptives (12,2%), la scolarisation relativement faible des filles. A titre illustratif, le TBS des filles au primaire est de 70,2% en 2016, au secondaire 1er cycle 28,8% en 2016, au secondaire 2è cycle 5,7% en 2016.

Ce rythme d'accroissement de la population du Niger est synonyme d'un doublement tous les 18 ans. Ainsi, en 2030, la population du Niger dépassera 34 millions d'habitants et en 2050, elle dépassera 68 millions d'habitants. Il en résulte, une population extrêmement jeune dont les 68,88% ont moins de 25 ans, d'où les besoins énormes de dépenses publiques dans les secteurs de base (santé, éducation, infrastructures, ...).

Le taux de croissance économique qui évolue en dents de scie au cours de ces dernières années ne pouvant soutenir ces besoins, on assiste à une accentuation de la précarité des conditions de vie.

Les implications immédiates de ce qui précède sont : (i) un faible potentiel pour capturer le dividende démographique ; (ii) la forte demande sociale en éducation, santé, eau et assainissement ; (iii) une forte pression sur les ressources naturelles dont l'eau et les terres (de cultures et de pâturage) ; (iv) les risques de dégradation de l'environnement liés à la surexploitation des ressources naturelles ; (v) l'exacerbation des conflits sur le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles (agriculture/élevage, ...) ; (vi) le risque d'aggravation des crises alimentaires et nutritionnelles et (vii) les risques de migrations non contrôlées.

La situation démographique est caractérisée par :

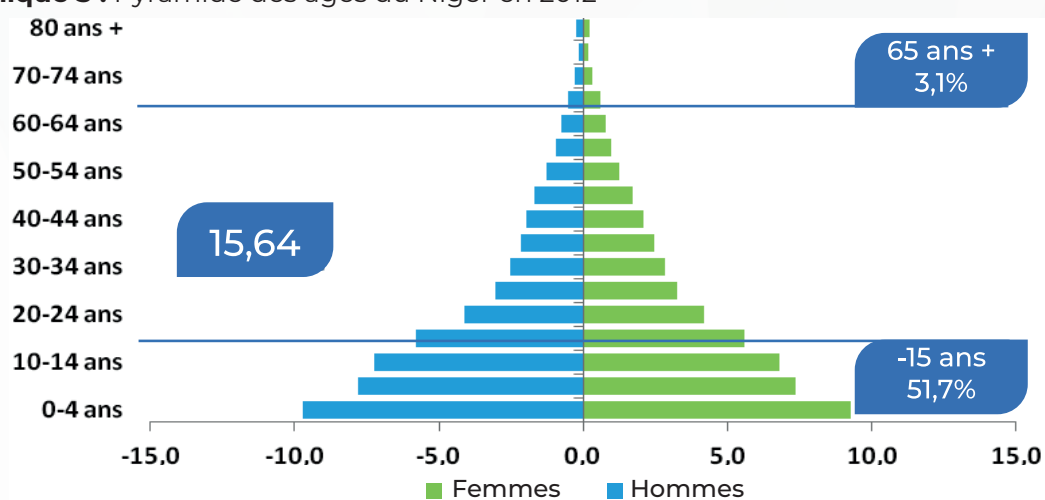
Une structure par âges de la population qui n'est pas favorable au développement économique

La forte croissance de la population du Niger engendre une population extrêmement jeune (comme l'illustre la pyramide des âges ci-dessous). Du point de vue démo-économique, la répartition de cette population par grands groupes d'âges fait ressortir que les inactifs potentiels sont plus nombreux que les actifs potentiels (population en âge de travailler).

En effet, les enfants de moins de 15 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus, représentent respectivement 51,7% et 3,1% de la population totale, alors que la population en âge de travailler (15 à 64 ans) ne représente que 45,2%. Il en résulte un ratio de dépendance très élevé de 121 inactifs potentiels pour 100 actifs en âge de travailler.

Cette situation n'est donc pas favorable au développement économique et social car dans les pays émergents et les pays développés, le ratio de dépendance est de l'ordre de 50 à 60 inactifs potentiels pour 100 actifs en âges de travailler. La baisse du ratio de dépendance à travers l'amélioration de la structure par âge de la population est une condition nécessaire pour l'émergence du Niger. Cette baisse du ratio de dépendance n'intervient qu'au moment de la transition démographique.

Graphique 3 : Pyramide des âges du Niger en 2012



Source : Résultats définitifs, RGPH-2012.

Une transition démographique amorcée, qui doit être accélérée

La transition démographique est le passage d'une population d'un régime démographique traditionnel à forte mortalité et forte natalité à un régime démographique contemporain à faible mortalité et faible natalité.

Dans la plupart des pays du monde, la transition démographique s'est faite en deux grandes phases : une première phase caractérisée par une baisse de la mortalité et une seconde phase caractérisée par une baisse de la natalité. Le Niger a amorcé la première phase de la transition car la mortalité a sensiblement baissé : l'espérance de vie s'est améliorée passant de 45,5 ans en 1995 à 61,4 ans en 2015.

La deuxième phase tarde à se déclencher car la fécondité est restée à un niveau très élevé (plus de 7 enfants par femme) au cours des 20 dernières années (EDSN-MICS). Pourtant, c'est au cours de cette phase de la transition démographique qui coïncide avec un boom de la population en âges de travailler que les pays à forte fécondité comme le Niger, ont plus de chance d'ouvrir leur fenêtre d'opportunité pour bénéficier du Dividende Démographique.

Le dividende démographique : un espoir permis à condition d'agir très tôt, adéquatement et efficacement

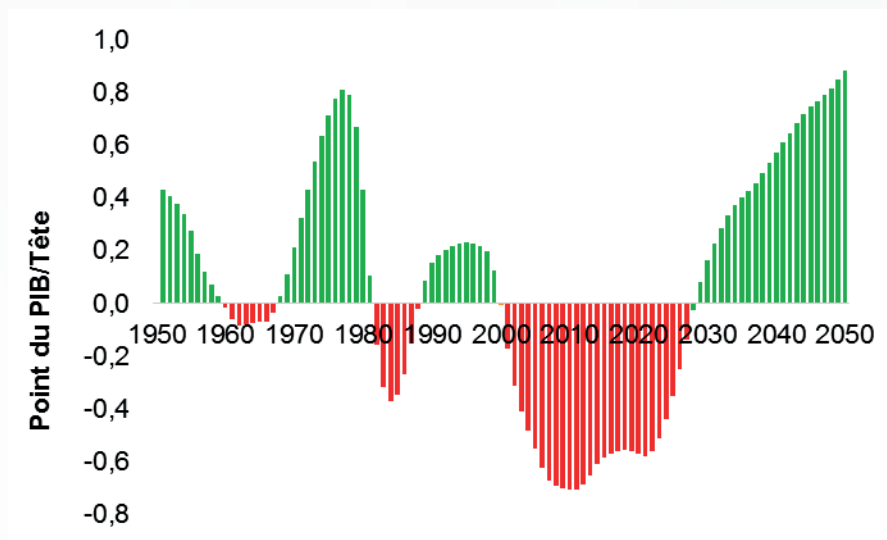
Un dividende démographique est un surcroît de croissance économique qui se produit lorsque la proportion de la population active est supérieure à celle des personnes n'étant pas ou n'étant plus en âge de travailler. La création et la réalisation d'un dividende

démographique reposent sur la transformation de la structure par âge de la population, en faveur d'une population potentiellement active plus nombreuse que celle inactive, l'autonomisation, l'éducation et l'emploi des personnes, ainsi que sur une augmentation de l'épargne et des investissements en faveur des catégories productives.

L'estimation du dividende démographique en appliquant la méthodologie des Comptes de Transfert Nationaux (NTA) aux données du Niger issues des projections démographiques de la Division de la Population des Nations Unies (2014), a permis de déterminer que le dividende démographique mesuré en termes de taux de variation du PIB par habitant était de - 0,6% en 2014. Cela veut dire que la structure par âge actuelle de la population du Niger, contribue à faire baisser son PIB par habitant de 0,6%. Elle constitue donc un frein pour son développement économique.

Les analyses montrent également que la fenêtre d'opportunité pour la capture du dividende démographique pour le Niger s'ouvrira au cours de la période 2030-2035 sous hypothèse moyenne, avec un Indice synthétique de fécondité (ISF) de 6,2 enfants par femme. (Profile du Niger du Dividende Démographique, 2014) .

Graphique 4 : Dividende Démographique au Niger de 1950 à 2050



Source A partir des données l'ECVMA 2014

D'importants défis restent donc à relever pour inverser le taux de croissance démographique et assurer l'amorce tant attendu du dividende démographique. Ils sont relatifs : (i) au changement de mentalités en matière de planification familiale et de santé de la reproduction ; (ii) à la couverture géographique des zones d'accès difficiles aux prestations de la santé de la reproduction (SR) et du planning familial (PF) ; (iii) à la scolarisation des filles et (iv) au changement des comportements et des normes sociales en matière de procréation.

1.2.3.3. SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

La faiblesse du système de protection sociale se caractérise par l'insuffisance des services sociaux aux groupes vulnérables, la faible couverture en assurance universelle et l'insuffisance du cadre réglementaire.

La couverture de la sécurité sociale, estimée à seulement 3% de la population s'avère insuffisante chez les travailleurs du secteur formel et quasi inexistante dans le secteur informel. Entre 2011 et 2015, le nombre cumulé d'agents immatriculés à la CNSS s'élève à 230 686 travailleurs.

Pour la couverture en assurance maladie universelle (tous régimes confondus), très peu de progrès ont été enregistrés dans ce domaine. La couverture de la population en assurance maladie reste très faible avec un niveau de couverture estimé à environ 20%. Toutefois, des avancées importantes ont été obtenues avec la prise en charge à 80% des coûts des prestations de soins par l'Etat de tous les agents de la fonction publique. Quant au privé, excepté la couverture des dépenses concernant la santé et la sécurité au travail, aucune autre obligation n'est faite aux entreprises. Ainsi, en l'absence de dispositions en la matière, la couverture dépend de la volonté des entreprises, si bien que la plupart d'entre elles ne pratiquent aucune forme de couverture médicale.

S'agissant du cadre réglementaire, malgré les efforts et une volonté politique exprimée à travers l'adoption de la politique nationale de protection sociale, le Niger n'est pas très avancé en la matière. Bien qu'elle soit inscrite dans la Constitution du 25 novembre 2010, son cadre législatif et réglementaire reste toujours peu fonctionnel. Le Niger fait également partie des pays, où le travail des enfants et l'exploitation des personnes notamment des femmes, constituent encore des préoccupations.

1.2.3.4. SANTÉ ET NUTRITION

Dans le domaine de la santé, des progrès significatifs ont été enregistrés au niveau des indicateurs clés du système notamment avec la mise en œuvre du Plan de Développement Sanitaire. Ainsi, le taux de mortalité infantile a fortement baissé, passant de 76 pour mille en 2010 à 51 pour mille en 2015. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (05) ans est quant à lui passé de 177,6 pour mille en 2009 à 126 pour mille en 2015, réalisant ainsi l'OMD 4. Bien que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (05) ans est quant à lui passé de 177,6 pour mille en 2009 à 114 pour mille en 2015, il reste insuffisant.

Le taux de couverture sanitaire au niveau national est passé de 47,48% (en 2011 et 2012) à 48,47% en 2015, avec de fortes disparités régionales. En termes d'accès aux services de santé, plus de la moitié (51,53%) de la population doit parcourir plus de 5 kilomètres avant d'accéder aux services de santé de base. Il est également noté que malgré les efforts consentis par l'Etat ces dernières années, le pourcentage du budget de l'Etat alloué à la santé qui est d'environ 6%, reste en deçà des 15% préconisés par la Déclaration d'Abuja en 2001.

En outre, le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié, bien qu'ayant progressé, reste encore à un niveau relativement faible de 42,26% en 2015 contre un objectif du PDES 2012-2015 de 60%. Cette évolution est à mettre en relation avec celle de la mortalité maternelle qui a connu également une baisse très peu sensible. A cela s'ajoute, la faible évolution du taux de couverture en consultations prénatales N4 (passant de 36,33% en 2012 à seulement 38,5% en 2015 pour une cible PDES 2011-2015 de 60%). Aussi, le taux d'utilisation des soins curatifs ne se situe qu'à 52,58% au plan national. Le double fardeau des maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que les inégalités et les iniquités dans l'accès aux services de santé sont autant de facteurs aggravant la santé de la population.

Par ailleurs, le système de santé reste encore peu résilient face aux situations d'urgences sanitaires de plus en plus récurrentes auxquelles le pays fait régulièrement face ces dernières années.

En matière de nutrition, les taux de malnutrition, toutes formes confondues, indiquent que le Niger dépasse les seuils globalement admis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ainsi, le taux de prévalence de la malnutrition est de 14,8% qui est au-dessus du seuil d'alerte de 10%. Aussi, près d'un (01) enfant de moins de cinq (05) ans sur deux (soit plus d'un million et demi d'enfants) souffre aujourd'hui de malnutrition chronique. En outre, plus du quart (27%) des enfants nigériens (soit plus de 225 000 chaque année) naissent avec un faible poids de naissance, indication d'un retard datant de la vie intra-utérine. Ce retard est souvent lié au statut nutritionnel de la mère (notamment si elle a souffert de malnutrition chronique durant sa petite enfance) et à son âge.

Enfin, la malnutrition aiguë affecte chaque année plus d'un million d'enfants dont au moins 350 000 sous la forme la plus sévère (MAS). Parmi ces cas de MAS, quelques 55 000 enfants présentent des complications médicales sérieuses qui nécessitent une hospitalisation et des soins intensifs. De tels niveaux de malnutrition au Niger ont des conséquences alarmantes. En effet, Plus de 46 000 décès annuels d'enfants sont estimés être liés à la sous-nutrition (toutes formes confondues malnutrition chronique, aiguë et carence en micronutriments).

La faiblesse de l'offre des interventions nutritionnelles et des financements alloués constitue un frein majeur dans l'amélioration du statut nutritionnel de la population. L'évaluation du PDES 2012-2015 a révélé un taux de réalisation des objectifs-cibles des indicateurs d'effet sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle « assez moyen du fait essentiellement du résultat médiocre enregistré pour la réduction de la malnutrition infantile ».

Pour mieux prendre en charge les questions de la nutrition, le Gouvernement a élaboré une Politique Nationale en la matière.

1.2.3.5. EDUCATION ET FORMATION

Les indicateurs du système éducatif nigérien ont connu une évolution favorable au cours de la période 2011-2015. Cette évolution est imputable à la mise en œuvre de la lettre de politique éducative et des programmes sectoriels (Plan Décennal de Développement de l'Éducation, PDDE 2003-2013 et Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation, PSEF 2014-2024). Le PSEF est un document holistique qui fédère tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Au préscolaire, le taux de scolarisation est passé de 5,4% en 2012 à 7,2% en 2016, soit un gain de 1,8 point. Toutefois, le taux de couverture du préscolaire est encore très faible et la préscolarisation reste encore un phénomène essentiellement urbain. La conséquence est que les enfants des familles modestes sont largement exclus à cause des coûts directs et indirects à supporter aussi bien dans le public que dans le privé et le communautaire.

L'éducation primaire a été marquée par une nette amélioration des taux bruts de scolarisation (76,2% en 2016 contre 68,6% en 2012) et des taux d'admission (75,2% en 2015 contre 46,6% en 2011) aussi bien pour les filles que les garçons. Toutefois, les inégalités de genre demeurent fortes au détriment des filles (TBS des filles 70,2% en 2016 contre 82,1% pour les garçons). Il en est de même pour les inégalités entre les milieux rural et urbain (TBS de 64,3% en milieu rural contre 138,3% en milieu urbain en 2016). Aussi, l'analyse du taux net de scolarisation indique qu'une frange importante des enfants en âge d'aller à l'école (33,9%) en 2016 demeure hors du système éducatif.

Au niveau de l'éducation de base non formelle, le taux d'analphabétisme (plus de 70 % de la population âgée de 15 ans et plus) est l'un des plus élevés de la sous- région ; ce qui agit certainement sur l'efficacité des politiques sociales menées ainsi que sur la compétitivité de l'économie.

Au niveau du secondaire, cycle de base 2, le taux de scolarisation a connu une amélioration sensible. Il passe de 21% en 2012-2013 à 31% en 2015-2016 même si près de trois quarts des enfants en âge de fréquenter ce cycle scolaire, en sont exclus. Cependant, au cycle moyen, il reste très faible de l'ordre de 9% en 2016 contre 8% en 2012. Les taux de rétention apparaissent faibles et les inégalités persistent malgré les efforts consentis en matière de scolarisation de la jeune fille avec un taux de survie au 1er cycle qui s'établit à 33,7% en 2016 et au second cycle de 79,5%. Aussi, les principaux indicateurs de l'enseignement secondaire demeurent insuffisants en dépit d'un taux de performance global estimé à 53,3% en 2016.

Au niveau de l'enseignement professionnel et technique, la part de cet ordre d'enseignement dans les effectifs de l'enseignement secondaire est passée de 13,6% en 2011 à 25,6% en 2015 pour un objectif de 25%. Cependant, il y a lieu de relever que les besoins en matière de compétences techniques et professionnelles pour couvrir les secteurs porteurs restent encore à satisfaire. Aussi, le secteur agricole et le secteur informel qui occupent une place

centrale dans l'économie restent peu couverts. Des efforts doivent également être faits pour la prise en compte des non scolarisés et des déscolarisés en matière d'offre de formation.

L'enseignement supérieur et la recherche scientifique restent toujours peu développés au Niger. Le taux brut de fréquentation est faible et se situe à 2,63% en 2015. La couverture de l'enseignement supérieur au Niger est passée de 135 étudiants pour 100 000 habitants en 2010 à 281 en 2015. Ce sous-secteur de l'enseignement supérieur connaît aujourd'hui des difficultés nées de la conjugaison de plusieurs facteurs à savoir : (i) l'insuffisance d'infrastructures née de la forte croissance des effectifs d'étudiants ; (ii) l'abandon de la politique de programmation et l'arrêt du recrutement systématique des cadres pour le secteur public ; (iii) l'insuffisance de crédits d'investissement, de fonctionnement et de recherche.

En matière de recherche scientifique, la politique globale et la coordination sont insuffisantes. Elle est caractérisée par un faible financement de l'État et du secteur privé, de même que son inadéquation avec les besoins de l'économie. Dans les universités, la composante "Recherche" reste en moyenne faible, notamment en raison de l'insuffisance des incitations (crédits de recherche) et d'équipements appropriés.

Malgré les importantes ressources budgétaires affectées au secteur de l'éducation, les performances sont limitées. Cela résulte de l'inefficacité dans la gestion des ressources humaines, le non-respect de la carte éducative, la mauvaise gestion des ressources financières.

Pour tous les ordres d'enseignement, la qualité de l'enseignement prodigué reste faible. Cette qualité s'apprécie au regard de plusieurs critères, dont les plus pertinents sont : (i) le niveau et le profil des enseignants ; (ii) la qualité des curricula et programmes d'enseignement ; (iii) l'exécution à temps des programmes ; (iv) le recyclage des enseignants ; (v) l'effectif par classe ; (vi) la disponibilité du matériel didactique ; (vii) le niveau et la régularité des rémunérations des enseignants ; (viii) la disponibilité et la qualité des équipements, les matériels d'ateliers et la matière d'œuvre.

Globalement, le secteur de l'éducation est confronté à de nombreux défis, à savoir : (i) la faiblesse des taux de scolarisation dans tous les ordres, même si celui du primaire a atteint un niveau acceptable ; (ii) la persistance des inégalités de genre bien qu'en nette réduction ; (iii) la persistance des disparités régionales dans tous les ordres d'enseignement ; (iv) la persistance des disparités entre les milieux urbains et ruraux ; (v) l'inadéquation formation-emploi qui contribue à alimenter le chômage ; (vi) l'importance du taux d'analphabétisme de la population ; (vii) l'insuffisance des équipements et de la matière d'œuvre pour l'enseignement technique et professionnel ; (viii) le taux élevé de déperdition ; (ix) la faible prise en compte des non scolarisés ; (x) le faible niveau du corps enseignant ; (xi) le manque de moyens de fonctionnement ; (xii) l'inadéquation des curricula par rapport aux besoins des services utilisateurs ; (xiii) les surcharges des classes liées à l'accroissement exponentiel des effectifs ; (xiv) la mauvaise répartition du corps enseignant à l'échelle du pays ; (xv) la faiblesse du temps scolaire.

1.2.3.6. EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

La mise en œuvre du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA) pour la période 2011- 2015 a permis d'obtenir des avancées significatives dans la gestion du secteur notamment : (i) la généralisation des adductions multi-villages assurant une économie d'échelle dans la fourniture des services de l'eau et (ii) l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable des zones insulaires et riveraines du fleuve.

Ainsi, la couverture géographique en points d'eau modernes passe de 75,81% en 2011 à 69,5% en 2016 après avoir atteint 76,22% en 2012. L'accès à l'eau potable en milieu rural passe de 48,87% en 2011 à 45,5% en 2016 et la desserte en eau potable en milieu urbain de 73,07% en 2011 à 93,23% en 2016. Les zones de socle et d'aquifères profonds, en raison de leur situation géophysique, ont des taux d'accès à l'eau potable faibles.

En matière d'Assainissement, les résultats atteints indiquent une amélioration de l'accès aux ouvrages d'assainissement et l'incitation au changement de comportement. En effet, en 2015, 8,9% des ménages disposent de toilettes améliorées et non partagées. Cette proportion varie de 4,2 % en milieu rural à 30,3 % en milieu urbain. Aussi, 4,9 % des ménages utilisent des toilettes appropriées mais partagées. Il ressort également que 68,7% des ménages ne disposent pas de toilettes, mais utilisent la brousse comme lieu d'aisance. Ce pourcentage varie de 13,8 % en milieu urbain à 80,6 % en milieu rural. C'est à Niamey que cette proportion est la plus faible (6,2 %).

Pour conforter ces résultats et relever les contraintes majeures du secteur, le Gouvernement a adopté en mai 2017, le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030).

Ces contraintes portent sur : i) la faiblesse des investissements combinée à l'accroissement démographique ; ii) le problème de gestion des points d'eau et la mauvaise qualité de l'eau dans certaines zones ; iii) la situation géologique difficile de certaines zones ; iv) la nécessaire lutte contre le gaspillage d'eau notamment dans les administrations publiques.

Encadré 3 : Répondre au défi de l'assainissement dans les communautés au Niger

Au Niger, 68,7% de la population (environ 14 millions de personnes) pratique la défécation à l'air libre, faute d'un accès à des ouvrages d'assainissement basic, avec d'importantes conséquences socio-sanitaires et socio-économiques. Selon l'étude "Impacts d'un mauvais assainissement en Afrique" de WSP/Banque Mondiale de Mars 2012, le Niger perd chaque année 75 milliards de francs CFA en raison d'un mauvais assainissement.

Depuis 2014, le Niger s'est dotée d'une stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène de base (SOPHAB) avec l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) comme porte d'entrée de l'assainissement de base en milieu rural. Ce choix stratégique est confirmé dans le programme sectoriel eau, hygiène et assainissement (PROSEHA, 2016-2030). Introduite au Niger en 2009, l'approche ATPC vise une responsabilisation et un engagement communautaire pour l'amélioration des pratiques sanitaires individuelles et collectives, à travers l'arrêt de la défécation à l'air libre, le lavage systématique des mains au savon/cendre pendant les moments critiques et le renforcement de la dynamique communautaire pour l'adoption et le maintien de normes sociales favorables aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Au 31 Décembre 2016, au total 3675 villages ont été déclenchés à l'ATPC dont 1549 ont été certifiés "Fin de défécation à l'air libre"(FDAL).

Dans le but d'un passage à l'échelle pour atteindre un Niger débarrassé de la défécation à l'air libre à l'horizon 2030, une feuille de route nationale et des plans d'action régionaux sont en cours d'élaboration. Ils seront complétés par un guide national ATPC. La mobilisation des ressources financières de l'Etat, des partenaires, du secteur privé et des ressources locales pour le financement efficient de l'ATPC de même que la disponibilité de capacités techniques de mise en œuvre et de suivi-évaluation constituent des enjeux majeurs pour un Niger FDAL.

Source : Rapport annuel d'activités 2016 du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Mai 2017

1.2.3.7. GENRE

La persistance des pratiques d'inégalités explique la contre-performance du Niger en termes du genre. En effet, l'indice d'inégalité du genre se situe à 0,674 en 2016, plaçant le pays au 149e rang sur les 152 pays classés. Les inégalités à l'égard des femmes concernent notamment l'accès à l'éducation et à la santé reproductive, la participation des femmes dans l'économie et dans la prise de décisions.

L'accès à l'éducation et l'alphabétisation des femmes reste faible

La faible scolarisation des filles adolescentes est liée notamment au mariage précoce avec un âge médian à la première union de 15,6 ans pour les femmes sans aucun niveau

d'instruction, de 16,7 ans pour celles avec une instruction primaire et de 21,1 ans pour les femmes avec une instruction secondaire ou plus (EDS-MICS, 2012).

Par conséquent, malgré des améliorations significatives dans l'accès à l'éducation pour les filles, les inégalités de genre persistent. En 2015-2016, le taux brut de scolarisation était de 70,2% pour les filles et 82% pour les garçons dans le primaire. Dans le secondaire, il est de 28,8% pour les filles et 39,6% pour les garçons. L'indice de parité dans le primaire reste stagnant à 0,85 point durant les cinq dernières années. Il faut noter également une déperdition scolaire plus importante chez les filles au fur et à mesure qu'elles gravissent les niveaux d'enseignement.

L'accès aux services de la santé de la reproduction est à améliorer

La fécondité a peu évolué durant les dernières décennies. En rappel, l'entrée en union chez les femmes reste extrêmement précoce avec 61% des femmes du groupe d'âge 15-19 ans mariées (EDS-MICS, 2012) contre seulement 7% chez les hommes du même groupe d'âge. Prises dans leur ensemble, près de 80% des femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans et près de la moitié connaissent leur première maternité avant l'âge de 18 ans.

La situation de la femme est également caractérisée par une grande vulnérabilité au VIH/SIDA, même si le Niger est l'un des pays les moins affectés par la pandémie en Afrique Sub-saharienne avec un taux de séroprévalence en dessous de 1%. Aussi, les mutilations génitales féminines, bien qu'ayant sensiblement diminué ces dernières années, sont-elles encore pratiquées dans certaines régions.

Participation inégale des femmes dans le secteur économique

L'analyse du rôle des femmes nigériennes dans l'économie indique clairement une inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail ainsi que des difficultés dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources, l'inégalité d'accès aux opportunités économiques et la faible valorisation du travail de la femme dans l'économie du ménage. En matière d'emploi notamment, on note une faible participation des femmes à la vie active avec un taux de chômage deux fois plus élevé (25%) que pour la population active de sexe masculin (11,8%).

Faible participation de la femme au niveau de la prise de décision

L'analyse des différentes sphères de décision politique et administrative fait ressortir une disparité hommes-femmes dans toutes les structures de prise de décisions. En effet, le nombre de femmes dans les institutions est de 29 sur 171 à l'Assemblée Nationale (16,9%), de 8 sur 42 dans le Gouvernement (19%), de 2 sur 52 pour les préfets (3,8%), de 6 sur 266 (2,3%) pour les maires et d'aucune femme comme gouverneur.

Aujourd'hui, le défi de la participation est d'abord celui du renforcement de l'accès des femmes à la prise de décision, mais surtout celui d'amener les hommes et les femmes à pouvoir gérer et contrôler la décision comme des partenaires à part entière.

En raison de tous ces facteurs, et malgré des progrès dans divers domaines (notamment la santé maternelle et l'éducation des filles), l'indice d'inégalité de genre du Niger reste parmi les plus élevés au monde (soit 0,713 contre 0,635 pour les pays du Sahel et 0,575 pour l'Afrique sub-Saharienne).

1.2.3.8. JEUNESSE, SPORT ET CULTURE

En matière de jeunesse, comme l'a montré l'analyse de la structure par âge, la population nigérienne est particulièrement jeune, l'âge médian étant de 15 ans en 2012 ; les moins de 15 ans représentent plus de 51% de la population. Aussi, il ressort que les jeunes nigériens sont majoritairement ruraux (80,7%). Seuls 19,3% de cette population vivent en milieu urbain.

Encadré 4 : Focus groupes sur les conditions de vie des jeunes à Diffa, Agadez et Zinder

Le pays a une population majoritairement jeune (plus de 52% de la population ont moins de 15 ans) en majorité rurale. Le contexte sécuritaire de la sous-région qui a fortement contribué au ralentissement économique dans certaines régions du pays affecte les conditions de vie de ces jeunes. Dans les régions de Diffa et de Zinder, par exemple, le grand nombre de jeunes non-formés et désœuvrés a conduit à des regroupements informels (fadas), parfois violents et pouvant être instrumentalisés, qui sont devenus des facteurs d'insécurité pour le pays. Pour illustrer la situation dramatique de l'économie régionale de Diffa, un jeune a dit : « A présent je n'accède plus aux moyens d'existence (Lac Tchad et Komadougou Yobé) qui ont toujours fait notre fierté car nous gagnions plus de 1,5 million FCFA par saison. Aujourd'hui nous sommes réduits à la situation d'assistés sans perspectives d'avenir ».

En plus, il est apparu au cours de ces discussions que l'absence d'un cadre d'échange établi entre jeunes et autorités sur la relance économique et l'accès équitable à des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes, occasionne des frustrations et tensions latentes parmi les jeunes, les plus vulnérables étant à risque d'enrôlement dans des réseaux de trafiquants ou groupes terroristes tels Boko Haram.

Source : Contributions des régions au PDES 2017-2021

Le chômage, le sous-emploi, le manque ou l'insuffisance d'opportunités économiques pour les jeunes, notamment ruraux et diplômés ainsi que le manque d'initiatives d'entrepreneuriat de ces derniers constituent des contraintes certaines à l'insertion socio-économique des jeunes. A cela, il faut ajouter les difficultés d'accès au financement et au renforcement des capacités de manière générale.

Ces contraintes représentent un frein au développement national, à la stabilité sociale et à l'épanouissement de la jeunesse. La situation est encore plus critique chez les jeunes filles dont la majorité n'achève pas le cycle secondaire pour cause de mariages précoces et/ou forcés, avec pour conséquence directe un accès limité à des opportunités indispensables à leur épanouissement.

Les défaillances du système éducatif, à presque tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur, professionnel, technique), le faible taux d'alphabétisation, l'absence d'options en termes d'enseignements et de formations techniques et professionnelles, réduisent la qualité des formations académiques, techniques et entrepreneuriales adaptées aux besoins du marché.

Concernant le sport, des performances ont été enregistrées dans certaines disciplines sportives (lutte traditionnelle, taekwondo, tir à l'arc, etc...) ayant permis d'améliorer le rang du Niger au classement mondial et d'en assurer la visibilité sur l'échiquier régional et mondial. Toutefois, malgré les atouts dont dispose le secteur (jeunesse de la population, environnement scolaire et universitaire favorable pour cultiver l'esprit de sport et sa pratique), il n'est toujours pas compétitif.

Cela est dû au fait que ce secteur ne dispose pas de politique sectorielle à laquelle s'ajoutent la mauvaise gouvernance des associations sportives, l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements de sport ainsi que les pesanteurs socio culturelles pour le sport féminin.

Sur le plan culturel, plusieurs sites et monuments culturels font l'objet de protection ou de classement aux patrimoines national et/ou international, renforçant ainsi leur pérennité pour le bénéfice des générations futures. Ainsi, la ville d'Agadez a été introduite au patrimoine culturel de l'UNESCO de même que la pratique et les expressions de la parenté à plaisanterie. En outre, on enregistre également la restauration et la valorisation de plusieurs supports et produits culturels nationaux ainsi que la réhabilitation d'infrastructures culturelles.

Toutefois, plusieurs défis demeurent dont : (i) l'élaboration d'une cartographie du patrimoine culturel pour contribuer à la promotion et au développement touristique ; (ii) la mise en place

d'un mécanisme de soutien à la création des biens et services culturels en vue d'encourager les promoteurs culturels et les artistes ; (iii) la création d'un réseau structuré de distribution et de diffusion des biens culturels ; (iv) la structuration et le renforcement du Bureau Nigérien des Droits d'Auteurs (BNDA) afin de le doter d'une réelle capacité de protection des œuvres culturelles et artistiques pour permettre aux artistes de vivre véritablement de leurs œuvres.

1.2.3.9. PRATIQUES SOCIOCULTURELLES

La société nigérienne connaît des mutations rapides induisant souvent des pertes de repères, des ruptures sociales, la multiplication des points de fractures et un profond déphasage entre, d'une part, le rythme et les formes du changement et d'autre part, les coutumes, les habitudes et les routines de la plus grande partie des nigériens.

Cette situation pourrait s'expliquer entre autres par : (i) l'inadaptation de notre système éducatif en ce qu'il ne contribue pas à l'intégration sociale de l'apprenant dans son milieu et qu'il ne prend pas suffisamment en compte l'éducation à la citoyenneté ; (ii) la mauvaise compréhension de la démocratie ; (iii) l'extrémisme religieux ; (iv) le manque d'intérêt de la jeunesse vis-à-vis de certaines valeurs traditionnelles ; (v) les effets conjugués du choc des cultures ; (vi) le faible développement des programmes d'éducation civique et (vii) la persistance d'un comportement pro nataliste de la population.

Aussi, des valeurs sociales de progrès, tels que l'honnêteté, la rigueur morale, le sens de l'entraide, la solidarité, le respect de la parole donnée, le don de soi, la tolérance, la dignité, l'amour du travail bien fait et l'hospitalité, se perdent-elles progressivement.

La persistance de ces contre valeurs est liée notamment au faible développement des programmes d'éducation civique et à la faible éducation à la citoyenneté.

1.2.4. GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le secteur de l'environnement couvre les domaines de la gestion durable des terres, de la gestion durable de la biodiversité, de la gestion intégrée des ressources en eau, de l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique, de la promotion des énergies renouvelables et du cadre de vie.

Le Niger est en prise avec une situation environnementale précaire du fait de l'ampleur de la dégradation des terres, de la faible préservation de la biodiversité, des difficultés pour une gestion durable des ressources en terres et en eaux, ainsi que les capacités limitées à faire face aux défis émergents de l'impact des changements climatiques.

Face à cette situation, le Niger a adopté depuis le début des années 2000, le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) qui constitue l'Agenda 21 national servant de cadre de référence en matière d'environnement et de développement durable. Ce cadre stratégique a été mis à jour avec l'adoption en 2017, d'une Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

1.2.4.1. GESTION DURABLE DES TERRES (GDT)

Au Niger, les facteurs de la dégradation des terres sont essentiellement d'ordre climatique et anthropique. En effet, chaque année ce sont 100.000 ha de terres cultivables qui sont perdus du fait de l'érosion hydrique. Aussi, la croissance démographique et le changement climatique sont-ils deux tendances lourdes et de long terme de nature à impacter structurellement les systèmes de production.

Ainsi, la GDT est un impératif pour le développement durable au Niger, en raison du rôle clé qu'elle joue pour l'harmonisation des approches et la recherche d'une meilleure complémentarité entre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, des ressources en eau, ainsi que de l'équilibre écologique des écosystèmes.

Elle constitue également un créneau pour la mise en œuvre des trois principaux Accords Multilatéraux sur l'Environnement issus de la Conférence de Rio (CCNULCD, CNUDB et CNUCC) à travers leur déclinaison en Plans d'Actions Nationaux.

Le Niger a élaboré et adopté son Cadre Stratégique d'Investissements National pour la GDT depuis 2010 dans le cadre de l'Initiative Terre Africa dont la vision à l'horizon 2015 repose sur trois principales dimensions à savoir la dimension institutionnelle liée à la stratégie i3N ; la dimension temporelle définie dans le plan d'actions du PDES 2012 -2015 et le champ d'action qui s'intègre dans les programmes de sécurité alimentaire.

Sur la période 2012-2015, 348.750 ha de terres forestières, agricoles et pastorales ont été réhabilités et/ou traités contre l'érosion éolienne ou hydrique. En outre, 197 377 ha de plantations forestières, en blocs ou en lignes (brise-vent et haie-vives) ont été réalisés.

Toutefois, face à l'ampleur de la dégradation, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Seulement 36% des superficies prévues ont été couvertes avec les techniques d'agroforesterie fondées sur la régénération naturelle assistée.

Les contraintes majeures de la gestion durable des terres sont : (i) la faible capacité financière et technique des producteurs et des services d'encadrement limitant ainsi l'adoption et la mise à échelle de certaines techniques/technologies jugées efficaces ; (ii) l'inadéquation entre le niveau de financements mobilisés et l'ampleur du phénomène de dégradation des terres ; (iii) le retard dans le processus d'élaboration des schémas d'aménagement foncier et des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire ayant pour conséquences, l'imprécision des statuts des sites récupérés et les conflits fonciers ; (iv) l'absence des textes d'application de certaines lois relatives à la gestion de l'environnement en général, et à la GDT en particulier.

1.2.4.2. BIODIVERSITÉ

Malgré la dégradation accélérée de ses écosystèmes, observée ces trente dernières années suite à l'action combinée des sécheresses successives et de l'occupation des terres (70 à 80.000 ha/an) par une population en pleine expansion, le Niger recèle encore d'énormes potentialités en matière de diversité biologique.

Le pays compte plus de 2 761 espèces végétales et 3 200 espèces animales (faune sauvage) dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, environ 150 espèces d'amphibiens et reptiles et une ichtyofaune composée de 112 espèces, sept (7) Aires Protégées de faunes totalisant plus de 18 millions d'ha de superficies (14,30% de la superficie du pays); douze (12) sites classés comme « sites Ramsar » d'une superficie de 2 413 237 ha sur un potentiel de zones humides estimé à 4 317 589 ha.

Le Niger a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur la Biodiversité et a engagé des réformes du cadre stratégique et juridique pour une gestion durable de la biodiversité.

Sur les cinq dernières années, le Niger avait pour objectif de porter la portion de territoire érigée en aires protégées de 6,6% (2011) à 12% en 2015. La création de la Réserve Nationale de Termit et de Tin Toumma (RNTT) d'une superficie de 9,7 millions d'hectares classée comme aire protégée, a permis de porter la portion du territoire consacrée à la conservation de la Biodiversité de 6,6% à 14,29% du territoire.

Les contraintes liées à la gestion de la diversité biologique sont nombreuses. Il s'agit particulièrement de : (i) l'insuffisance de la connaissance de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs ; (ii) l'insuffisance de la responsabilisation de la population dans la gestion de la biodiversité ; (iii) l'inadaptation du cadre juridique de la gestion de la diversité biologique ; (iv) les pressions multiples et croissantes sur la diversité biologique et ses éléments ; (v) l'insuffisance de projets intégrés dans le domaine de la gestion des écosystèmes ; (vi) la faible valorisation des ressources et un accès inéquitable aux avantages de la biodiversité.

1.2.4.3. GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Le potentiel en eau au Niger est estimé, en 1999, à 2,5 milliards de m³ d'eaux souterraines renouvelables, tandis que les ressources fossiles des aquifères profonds sont évaluées à plus de 2.000 milliards de m³. Les eaux souterraines renouvelables sont exploitées à environ 20 % en raison des profondeurs excessives des nappes. Le plus important système hydrographique est le bassin du Niger avec environ 30 milliards de m³ d'eau.

Pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), le dispositif institutionnel, constitué de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) et les Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (CREA), est mis en place.

Le dispositif fonctionne relativement bien. Toutefois, les CREA doivent être mieux informées sur la notion de ressource partagée afin qu'elle soit mieux perçue par tous les acteurs. Elles ne sont pas suffisamment appuyées politiquement en termes de capacité de négociation, notamment face aux pays avec qui nous partageons les cours d'eau.

Sur le plan juridique, l'arsenal est globalement au point. Cependant, le cadre réglementaire est relativement mal connu par les acteurs, surtout au niveau déconcentré et décentralisé. Parmi cet arsenal juridique, on peut citer l'ordonnance portant Code de l'eau, loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, l'ordonnance instituant un Code minier, l'ordonnance instituant un Code d'hygiène publique, loi portant Régime de la Pêche.

Selon une étude diagnostique sur la situation actuelle des ressources en eau au Niger dans le cadre du PANGIRE, les consommations annuelles en eau seraient de 68,2 Millions de m³ pour les 54 centres du milieu urbain afferchés, gérés par la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) et la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), 171,1 millions de m³ pour l'Adduction d'Eau Potable (AEP) en milieu rural, 30,2 millions de m³ à usage industriel et 788 millions de m³ pour les besoins en irrigation.

En vue d'assurer une gestion participative et durable des ressources en eau, le Gouvernement a élaboré et adopté le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Les principales contraintes sont : (i) la pression accrue sur les ressources en eau, occasionnant des limitations de la demande, des conflits pour la satisfaction des besoins et affectant de façon négative le développement et la croissance économique ; (ii) les nombreuses menaces critiques d'origine climatique et anthropique en raison notamment du niveau de la croissance démographique ; (iii) la sécheresse qui représente le principal risque ; (iv) les conditions actuelles de gestion des ressources en eau qui ne sont pas optimales et par conséquent ne favorisent pas la résilience climatique des actions de développement du secteur de l'eau ; (v) l'irrégularité du suivi et l'évaluation des ressources en eau ; (vi) les risques d'envasement des plans d'eau et (vii) les risques de pollution des eaux tant de surface que souterraines.

1.2.4.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

L'économie nigérienne reste dominée par le secteur primaire. Ce secteur qui représente 44,68 % du PIB en 2015, occupe la grande majorité de la population surtout rurale. Toutefois, ce secteur reste encore fortement sensible à la variabilité et aux chocs climatiques. La forte dépendance à l'agriculture pluviale prédispose le pays à la récurrence des crises alimentaires.

Conscient du danger immédiat que représente le phénomène climatique sur son économie, le Niger a signé en juin 1992 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et l'a ratifiée en juillet 1995. Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite Convention, plusieurs documents stratégiques ont été élaborés notamment les documents de Communications Nationales, les Programmes d'Actions Nationales en

matière d'Adaptation au changement climatique (PANA), l'Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Il faut aussi noter un engagement affiché des plus hautes Autorités, pour le plaidoyer et la mise en œuvre de l'agenda international sur le climat à savoir : (i) la promotion d'emplois verts pour les jeunes ; (ii) la résolution du problème d'ensablement de plans d'eau tels que le fleuve du Niger et le Lac Tchad et (iii) la promotion des politiques et mesures en matière d'adaptation et sécurité alimentaire.

Les principales contraintes demeurent : (i) les faibles capacités à bâtir une approche intégrée et pluridisciplinaire permettant le lien entre réponses aux urgences et perspectives à long terme ; (ii) la forte sensibilité des moyens d'existences et des infrastructures ; (iii) l'inadéquation entre les capacités de mobilisation des ressources aux différents guichets climatiques et les besoins pour la mise à échelle des bonnes pratiques et du processus d'apprentissage pour transposer les activités de gestion de risque et d'amélioration de la résilience ; (iv) l'insuffisance de stratégies et d'outils pertinents pour la gestion intégrée des ressources partagées/transfrontalières comme le Bassin du Niger, le Liptako, le Lac Tchad, etc.

1.2.4.5. ENERGIES RENOUVELABLES

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale et son plan d'actions sur les énergies renouvelables adopté par Décret n°2004-031/PRN/MME du 30 janvier 2004. A cette stratégie s'ajoute le document du Programme national de Référence d'Accès aux Services Energétiques (PRASE) adopté en janvier 2010.

Aussi, le Gouvernement du Niger a adhéré à l'Initiative « Energie Durable Pour Tous (SE4ALL) » du Secrétaire Général des Nations Unies qui vise à atteindre, d'ici 2030, trois objectifs majeurs: (i) assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes ; (ii) doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et (iii) doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

Les principales actions dans ce domaine, portent sur l'évaluation de l'état de préparation aux énergies renouvelables et la mise en place de l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER) dont l'une des missions est de promouvoir, vulgariser et rendre accessibles aux populations rurales les différentes technologies d'énergie, tout en privilégiant les énergies renouvelables.

Dans le cadre réglementaire, le gouvernement a adopté le Code d'électricité, en vue de promouvoir notamment les énergies renouvelables.

De ce qui précède, les énergies renouvelables, particulièrement le solaire sont en promotion au Niger. Les efforts du gouvernement ont permis d'améliorer la capacité solaire installée qui passe de 1 Méga Watt (MW) en 2006 à plus de 6,5 MW en 2014. Toutefois, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national est très marginale (0,01%).

Cependant, des contraintes existent notamment : (i) le coût initial élevé des investissements des systèmes d'énergies renouvelables ; (ii) le manque d'information sur les ressources énergétiques solaire et éolienne qui est un obstacle majeur à l'investissement et rend difficile l'élaboration de propositions de projets solides et (iii) l'absence de véritables politiques énergétiques.

1.2.4.6. CADRE DE VIE

Le Niger n'est pas resté en marge de la dynamique de l'urbanisation que connaît l'Afrique avec un taux d'environ 22,5 % en 2016. Le phénomène d'urbanisation est devenu aujourd'hui irréversible. En effet, la population urbaine croît à peu près deux fois plus vite que la population rurale sous les effets conjugués de la croissance naturelle et de l'exode rural.

Cette population urbaine est cependant inégalement répartie dans les différents centres urbains du pays. En effet, la population de la seule ville de Niamey (la capitale) représente près de 40 % de la population urbaine totale du pays, ce qui traduit le déséquilibre de l'armature urbaine.

La croissance urbaine et l'extension des villes se sont faites souvent en l'absence d'outils adéquats de planification urbaine. C'est ainsi que seules les villes de Niamey, Tahoua, Agadez, Zinder, Maradi, Dosso et Mirriah ont été dotées de Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). Tous ces schémas sont actuellement dépassés mais ils n'ont pas pu être actualisés ou révisés.

En matière de logement, l'essentiel du parc est produit dans le cadre du système de l'auto construction par les ménages puisque l'intervention de la puissance publique a surtout consisté en des opérations de lotissements souvent non viabilisés. Le nombre de logements construits par l'Etat et ses démembrements (SONUCI, Crédit du Niger) ne dépasse guère 3000 à la date d'aujourd'hui.

S'agissant des infrastructures urbaines (voiries, caniveaux, réseaux d'eau potable et d'électricité, etc.), le Niger connaît un retard important par rapport aux autres pays de la sous-région ce qui rend les conditions de vie en milieu urbain très difficiles.

En matière de cadastre, il y a lieu de signaler l'énorme écart entre le nombre de parcelles mises en valeur et disposant d'un titre foncier et celles disposant de titres de propriété provisoires. Cette situation engendre un énorme manque à gagner pour l'Etat, une insécurité foncière pour les propriétaires et une lenteur dans les transactions bancaires pour la relance de l'économie.

Dans le domaine de la cartographie, la situation se résume à la faible couverture cartographique du territoire national.

L'objectif visé dans le PDES 2012-2015 était de contribuer à améliorer significativement l'environnement et le cadre de vie des populations, de manière à leur garantir un mieux-être et une santé de qualité. Ainsi, plusieurs mesures et investissements ont été réalisés pour améliorer le développement urbain, la couverture en logements décents, le cadre réglementaire et assainir le cadre de vie.

Le cadre institutionnel et juridique qui régit le cadre de vie est constitué : (i) de la loi fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain ; (ii) du code d'hygiène publique ; (iii) de l'institutionnalisation des études d'impact environnemental ; (iv) de la loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et l'utilisation et du stockage des sachets et emballages en plastique souple à basse densité ; (v) de la stratégie opérationnelle de promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de base 2014-2018 et (vi) de la politique nationale en matière d'environnement et du Développement Durable.

Au plan des investissements, plusieurs résultats ont été enregistrés. On peut citer, entre autres : la construction de 1585 logements, la réalisation de deux (2) échangeurs à Niamey, la réalisation de 8813 mètres linéaires de voies pavées, la construction de 6526 mètres linéaires de caniveaux, la réhabilitation et la construction de plusieurs infrastructures socio culturelles, administratives et sportives.

En matière de gestion des déchets solides municipaux, 721 587 tonnes de déchets ont été enlevés et 1850 tonnes de déchets plastiques ramassés en 2014 par exemple.

Dans le domaine de l'assainissement de base, le taux d'accès aux toilettes hygiéniques en 2012 était de 19% au plan national dont 7% en milieu rural et 64% en milieu urbain (INS 2012). En l'absence d'enquêtes statistiques récentes au plan national, le Joint Monitoring Program (JMP) indique en 2015 des taux d'accès de 27% au plan national, 14% et 86% respectivement en milieux rural et urbain. Aussi, le taux de défécation à l'air libre est passé de 79% en 2012 à 73% en 2015.

Les contraintes majeures sont : (i) la difficulté de mobilité en milieu urbain ; (ii) la croissance urbaine non maîtrisée ; (iii) la précarité de l'habitat et la promiscuité dans les logements ; (iv) l'existence de quartiers sous intégrés ; (v) l'incivisme des citoyens ; (vi) les mauvaises pratiques en matière d'hygiène et assainissement ; (vii) la fréquence de maladies liées aux mauvaises conditions et/ou pratiques d'hygiène et d'assainissement ; (viii) l'insuffisance d'évacuation et de traitement des déchets dans les centres urbains et (ix) le déficit en infrastructures urbaines.

1.2.5. ANALYSE RÉGIONALE

L'analyse régionale vise à mettre en exergue les disparités inter-régionales et les spécificités régionales. Les principales inégalités sont observées au niveau de la démographie et des composantes de l'Indice du Développement Humain (IDH).

1.2.5.1. DÉMOGRAPHIE

Comme relevé plus haut, le Niger a l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde (3,9%), du fait du niveau élevé de l'Indice Synthétique de Fécondité (7,6 enfants par femme) en 2012. Si dans l'ensemble les ISF sont très élevés, certaines régions présentent des situations plus préoccupantes et méritent une attention particulière. Il s'agit de Zinder (8,5 enfants par femme), de Maradi (8,4 enfants par femme), de Tillabéry (7,9 enfants par femme) et de Dosso (7,5 enfants par femme). Niamey la capitale (5,3 enfants par femme), Agadez (5,7 enfants par femme), Diffa (6,4 enfants par femme), et Tahoua (7,3 enfants par femme) présentent les indices de fécondités les moins élevés.

En termes d'évolution, l'ISF national a progressé de 0,5 enfant par femme entre 2006 et 2012. Cette situation est en grande partie expliquée par les résultats dans les régions de Tillabéry et de Zinder (+1,1 enfant par femme), de Maradi (+0,4 enfant par femme) et de Tahoua (+0,3 enfant par femme). Seule, la région de Diffa a enregistré une baisse sensible du nombre d'enfants par femme (6,7 enfants en 2006 à 6,4 en 2012).

Les facteurs explicatifs sont, entre autres : (i) le mariage précoce ; (ii) le faible niveau d'instruction ; (iii) le comportement pro nataliste des populations et (iv) la faible adoption de la Planification Familiale (PF).

Tableau 4 : Indice synthétique de fécondité, par région

Années	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéry	Zinder	National
2006	6,5	6,7	7,5	8	5,3	7	6,8	7,4	7,1
2012	5,7	6,4	7,5	8,4	5,3	7,3	7,9	8,5	7,6

Source : Tableau élaboré à partir des diagnostics régionaux

1.2.5.2. COMPOSANTES DE L'IDH PAR RÉGION EN 2014

Il ressort du Tableau ci-dessus que, pour toutes les composantes de l'IDH, les régions d'Agadez et de Niamey ont les meilleures performances sur toutes les composantes.

La durée attendue de scolarisation du Niger est estimée à 5,83 ans à l'échelle nationale. Elle est supérieure à la moyenne à Niamey (12,54 ans), à Agadez (8,7 ans) et à Dosso (6,65 ans). A l'opposé, elle est inférieure pour les régions de Diffa (2,5 ans), Zinder (4,69 ans), Tahoua (4,74), Tillabéry (5,02 ans) et Maradi (5,74 ans).

La durée moyenne de scolarisation est de 1,275 an. Niamey et Agadez ont une durée moyenne de scolarisation supérieure à la durée moyenne nationale avec respectivement 5,85 et 2,18 ans.

L'espérance de vie à la naissance est de 64,1 ans au niveau national. Les populations des régions d'Agadez, de Diffa, de Maradi, de Tahoua et de Niamey espèrent vivre plus de 64,1 ans. Les autres régions (Dosso, Tillabéry et Zinder) ont une espérance de vie en dessous de la moyenne nationale.

Le revenu national par habitant (en Parité du Pouvoir d'Achat) est de 781 \$ US au niveau national. Les régions de Maradi (577 \$ US), de Dosso (629 \$ US), Zinder (772 \$ US) et Tillabéry (748 \$US) présentent des revenus inférieurs à la moyenne.

Tableau 5 : Composantes de l'IDH par région

Région	Composantes de l'IDH					
	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	CONSO 2014/hbt en FCFA	RNB 2014 /hbt en FCFA	RNB/hbt en DPPA
Agadez	72,3	8,779	2,184	368 197	346 801	1263
Diffa	65,9	2,542	0,597	242 632	229 872	837
Dosso	60,8	6,65	0,874	206 134	172 844	629
Maradi	67	5,741	0,818	192 640	158 467	577
Tahoua	65,1	4,745	0,847	217 665	250 122	911
Tillabéry	61,2	5,024	1,034	195 205	205 351	748
Zinder	61	4,695	0,945	212 716	184 422	672
Niamey	70,9	12,54	5,855	448 605	427 606	1557
NIGER	64,1	5,832	1,275	225 338	214 552	781

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ECVM/A 2011 et 2014

En matière de pauvreté, les régions de Tillabéry (88,32%) et de Maradi (86,99%) sont les plus touchées par la pauvreté multidimensionnelle contre 23,13% à Niamey.

Quant à l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle, elle varie en fonction des régions. A l'exception de Niamey (42,55%), toutes les régions du pays ont un taux de sévérité qui dépasse les 50%. Autrement dit, en moyenne, les populations pauvres souffrent de privations dans au moins la moitié du nombre de dimensions de la pauvreté multidimensionnelle. Les régions de Tahoua (61,19%), Maradi (59,32%), Diffa (58,11%) et Tillabéry (55,79%), ont des niveaux de sévérité plus élevés.

Le niveau de pauvreté s'explique par un certain nombre de contraintes spécifiques à chaque région. Cependant, chaque région dispose d'atouts importants dont la mise en valeur permettra de lutter contre la pauvreté.

1.2.5.3. CONTRAINTES MAJEURES SPÉCIFIQUES DES RÉGIONS ET ATOUTS

Elles sont déclinées par région comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Principales contraintes et atouts majeurs

Régions	Contraintes	Atouts / Potentialités
Agadez	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance des foyers de tension sur une longue frontière • Faible mise en valeur du potentiel irrigable • Zone de transit pour la migration irrégulière • Sècheresses successives ont engendré le rabattement de la nappe 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources minières (uranium, or, pétrole) • Ressources touristiques, artisanales • Terres irrigables • Ressources en eaux souterraines
Diffa	<ul style="list-style-type: none"> • Extraversion de l'économie avec l'utilisation du naira comme monnaie principale • Persistance du vol de bétails • Faible mise en valeur du potentiel irrigable • Phénomène généralisé d'ensablement du Lac Tchad et des zones de production • Menaces sécuritaires • Etiage rapide de la Komadougou 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources agricoles (75 000 ha le long de la Komadougou, 8 000 ha de cuvettes oasiennes, plus de 100 000 ha au bord du lac Tchad et 6100 ha à mamouri) • Présence d'énergies fossiles (pétrole et du gaz) • Vaste étendue de la zone pastorale comprenant (6.078.320 hectares dont 36 enclaves pastorales)
Dosso	<ul style="list-style-type: none"> • Faible mise en valeur du potentiel irrigable • Conflits inter- communautaires • Remontée du front agricole dans les zones réservées et protégées ; • Influence négative des cultures extérieures • Insuffisance du personnel de santé en nombre et en qualité • Perméabilité des frontières favorisant la fraude • Peu d'intérêt des PTF à la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat propice à la production agricole (pluviométrie abondante, humidité, température) • Positionnement géographique favorable à la commercialisation des produits agricoles (proximité Niamey, Bénin et le Nigeria, Infrastructures); • Terres agricoles • Ressources en eau

Régions	Contraintes	Atouts / Potentialités
Maradi	<ul style="list-style-type: none"> • Malnutrition chronique • Fortecroissancedémographique • Dégradation continue de l'environnement et de la base productive • Faible accès aux services sociaux de base de qualité • Faible exploitation des terres irrigables • Enclavement des zones de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Esprit d'entreprise • Positionnement stratégique pour le commerce avec le Nigéria • Chèvre rousse (espèce et peau) • Importance de filières porteuses en agriculture (mil, sorgho, chou, tomate, oignon, ail, moringa oleifera, courge, souchet, arachide, sésame, niébé) • Chefferie écoutée et sensibilisation continue des populations sur la fécondité • Importantes ressources en eau de surface (Goulbi, mares permanentes et semi-permanentes, retenues d'eau) et souterraine
Tahoua	<ul style="list-style-type: none"> • Faible mise en valeur du potentiel irrigable • Persistance des conflits inter-communautaires • Accaparement des espaces pastoraux par certains individus au détriment du grand nombre des éleveurs • Persistance de l'exode rural • Dégradation continue de l'environnement et du potentiel de production agro-pastoral occasionnant la rareté des terres cultivables et des espaces pastoraux • Contraintes hydrogéologiques (profondeur excessive des nappes) • Pression démographique galopante (croissance élevée 4,7%) sans commune mesure avec le rythme de croissance de la production 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources naturelles importantes (terres cultivables, vallées, bas-fonds, forêts, enclaves pastorales, ressources en eau de surface et souterraine, faune, etc.) • Nombreuses filières porteuses (niébé, oignon, manioc, tomate, bétail et viande, cuirs et peaux) • Importantes ressources minières

Régions	Contraintes	Atouts / Potentialités
Tillabéry	<ul style="list-style-type: none"> Menaces sécuritaires persistantes liées aux incursions des groupes armés ; Faible mise en valeur du potentiel irrigable Vulnérabilité aux risques d'inondations Contraintes hydrogéologiques (socle) Ensablement des cours d'eau dû aux déficits pluviométriques, érosions hydriques et éoliennes modifiant ainsi leurs régimes Faible taux de couverture sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> Ressources minières importantes (or, charbon, fer, phosphate) Important cheptel bovin Importantes superficies des terres irriguées pouvant permettre d'assurer la sécurité alimentaire de la région (31 aménagements hydro agricoles (AHA) dont trente (30) pour la production du riz) Parc régional du W et forêts classées Diversités floristiques et fauniques
Zinder	<ul style="list-style-type: none"> Fortecroissancedémographique Contraintes hydrogéologiques (profondeur des nappes et socle) Phénomène généralisé d'ensablement ; Migration féminine Emiettement des terres Anthropisation (les actions abusives de l'homme sur l'environnement), le changement climatique et la méconnaissance de la réglementation en matière de l'environnement Faible taux de scolarisation et de couverture sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> Importantes réserves d'eaux souterraines Réserve nationale naturelle (Termit et Tin Toumma) Abondance de ressources hydrogéologiques de qualité

Régions	Contraintes	Atouts / Potentialités
Niamey	<ul style="list-style-type: none"> • Développement anarchique de la ville • Manque de zones d'aménagement touristique limitant l'investissement dans le secteur • Extension spatiale démesurée de la Ville entraînant la faible satisfaction des besoins sociaux de base • Dépendance énergétique de Niamey vis-à-vis de la NEPA • Insuffisance de conditions et moyens de travail des services municipaux à faire face aux problèmes de l'assainissement et de leur cadre de vie • Insuffisance d'infrastructures de qualité • Non-respect des normes techniques et sécuritaires dans le domaine de transport urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone industrielle • Fleuve Niger avec un débit maximal de 2340 m³/seconde traversant Niamey sur une longueur de 15 km • Potentiel rizicole important pour accroître la production du riz • Région-capitale administrative et politique offrant tous les services

Source : A partir des contributions des régions

1.2.6. LEÇONS APPRIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDES 2012-2015

Plusieurs enseignements peuvent être capitalisés de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du plan précédent afin de les mettre à profit dans le cadre de l'élaboration du PDES 2017-2021. Il s'agit de :

1. La planification a été un des points forts du PDES 2012-2015, mais nécessite un renforcement en termes de cohérence avec les politiques sectorielles et en matière de suivi-évaluation. L'alignement du PDES sur les politiques sectorielles existantes et plans d'actions prioritaires a été bénéfique à sa mise en œuvre. Toutefois, cela est resté limité car plusieurs secteurs ne disposent pas de ces instruments de planification. Il faudrait par conséquent travailler à doter tous les secteurs de politiques et plans d'actions. Aussi, l'évaluation a été confrontée à des difficultés liées notamment à l'absence de cadre logique de plusieurs programmes et à la faiblesse dans la définition de certains indicateurs. Par conséquent, la phase de planification devrait accorder plus d'attention à la définition d'indicateurs Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporels (SMART) pour les programmes afin de permettre un meilleur suivi et évaluation ultérieurement.
2. Le manque de réalisme dans la programmation financière a joué négativement sur la mise en œuvre du PDES 2012-2015. Dans l'ensemble, l'évaluation du PDES 2012-2015 a relevé la faiblesse de l'exécution financière liée notamment à des programmations financières très optimistes. Cela s'explique également par le manque de cohérence entre la planification et le processus budgétaire. La programmation budgétaire du PDES à venir devrait garder un certain degré de réalisme, en tenant

compte des facteurs de risque et des capacités réelles de mobilisation des ressources financières.

3. La faiblesse du système de suivi évaluation a pesé sur la mise en œuvre du PDES 2012-2015. Le suivi et l'évaluation sont indispensables pour garantir la mise en œuvre réussie de toute politique économique et sociale. En effet, en comparant les actions menées et les résultats atteints avec les prévisions, le suivi et l'évaluation permettent d'identifier les goulots d'étranglement et de prendre de mesures correctives. Les difficultés de fonctionnement et de coordination du Secrétariat Permanent (SP) du PDES n'ont pas permis d'optimiser le suivi-évaluation et de réagir de manière anticipative face aux difficultés rencontrées ; ce qui a certainement contribué à limiter l'attente des résultats escomptés.

4. Un leadership de haut niveau est nécessaire en matière de pilotage et de suivi-évaluation afin de garantir la mise en œuvre réussie des actions. Un des points forts du PDES 2012-2015 est sans contexte le suivi de l'initiative 3N dont les résultats sont probants. Cette réussite s'explique notamment par le leadership de haut niveau mené par le Chef de l'Etat en matière de suivi-évaluation régulier de cette initiative. Ce suivi a favorisé une meilleure planification des actions, une mise en œuvre rigoureuse, un suivi-évaluation régulier et un engagement effectif de tous les acteurs.

5. La gestion des urgences a pesé énormément sur l'exécution budgétaire, limitant du même coup la mise en œuvre du PDES 2012-2015. La récurrence des chocs exogènes notamment des crises alimentaires et nutritionnelles liées aux variations climatiques, aux catastrophes écologiques et aux déplacements des populations (suites aux conflits armés dans les zones frontalières du Mali et du Nigéria) a entraîné un sur-financement des actions d'urgence au détriment d'interventions structurantes, à même d'impulser une véritable transformation structurelle de l'économie.

1.2.7- DÉFIS MAJEURS

Au regard du diagnostic de la situation économique, politique, sécuritaire et sociale, de l'évaluation de la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les politiques publiques et des leçons tirées de la mise en œuvre du PDES, il apparaît un certain nombre de défis majeurs à relever pour accroître le bien-être des nigériens :

1. Garantir davantage la sécurité des personnes et des biens

La situation sécuritaire dans la sous-région, caractérisée par les rebellions armées et des attaques terroristes récurrentes, explique en quoi la sécurité est un défi crucial au Niger. Ceci est d'autant plus vrai que la sécurité est étroitement corrélée avec le développement dont elle est l'une des conditions sine qua non. Aussi les principaux défis du sous-secteur sont-ils la lutte contre le terrorisme, la nécessaire surveillance du territoire, la lutte contre la circulation des armes illicites, le trafic de drogue et la migration irrégulière, la prévention et la gestion des conflits, la lutte contre les attaques à mains armées et le vol de bétail.

2. Renforcer la bonne gouvernance

Le premier volet de la bonne gouvernance est celui de la modernisation de l'Etat. L'amélioration de l'efficacité de l'administration est essentielle pour le développement économique et social. A ce titre, il est indispensable que les conditions d'un fonctionnement efficace des services publics soient créées. Il importe également que les conditions de viabilité des collectivités territoriales soient créées.

Le second volet de la bonne gouvernance est la consolidation de l'indépendance de la justice et le rapprochement de celle-ci du citoyen. Le problème de la gouvernance concerne également la problématique de la corruption. En effet, bien que des progrès notables aient été enregistrés en matière de lutte contre la corruption, le phénomène

demeure relativement important. Il s'ensuit donc que des actions vigoureuses soient envisagées pour lutter contre la corruption à tous les niveaux.

3. Assurer la transition démographique

La structure de la population et le rythme de sa croissance affectent l'atteinte des objectifs en matière de développement économique et social. En effet, cette forte croissance démographique entraîne une énorme pression sur les ressources de manière générale et accentue la demande en services publics (santé, éducation, eau potable et alimentation) et de l'emploi. Cela contribue également à rehausser le ratio de dépendance démographique qui s'est établi à 112% en 2015. Les limites des politiques mises en œuvre ces dernières années doivent conduire à un changement de méthode et à une mobilisation plus forte et mieux concertée de l'ensemble des acteurs.

4. Relever le capital humain

La qualité des ressources humaines est la clé de voûte du développement économique et social de toute nation. Des ressources humaines bien formées et en bonne santé réduisent le risque de se retrouver au chômage. Une bonne formation a trait non seulement à la qualité des enseignements mais aussi et surtout à l'adéquation de la formation aux besoins de l'économie. Aussi, le développement à long terme exige l'éducation pour tous. Une autre dimension majeure de la qualité des ressources humaines a trait à l'analphabétisme qui reste très élevé. En outre, la qualité du capital humain dépend aussi des prestations des services de santé pour tous, qui au regard de la couverture sanitaire, de la situation de la santé de la mère et de l'enfant et de la nutrition est à améliorer.

5. Maintenir une croissance économique durable et inclusive

L'évolution de la croissance telle qu'observée au cours des dernières années traduit une situation erratique qui n'est pas de nature à permettre au pays de réaliser ses objectifs de développement durable, inclusif et équitable. Tendre vers une véritable transformation structurelle de l'économie est un défi majeur pour le Niger.

Les principaux éléments liés à ce défi concernent, entre autres, la faible diversification de l'économie, la faiblesse de l'entrepreneuriat, le faible développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales, industrielles et minières, le problème du financement (faible niveau de consommation de crédits sur financement extérieur, faible taux de pression fiscale et de rationalisation des exonérations fiscales), la faible efficacité des dépenses publiques et le faible développement des infrastructures économiques (énergie, routes et transports, télécommunications, eau, etc.), la persistance des disparités inter et intra régionales.

6. Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'éradication de la faim et de la malnutrition constitue le principal défi à relever. Les aspects de ce défi portent pour l'essentiel sur la diversification des productions agro-sylvo-pastorales, la sécurisation des systèmes de production agricole et animale, la promotion des chaînes de valeurs des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Il faut noter également, la problématique de la transformation et l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et animaux et agro-alimentaires. En outre, le faible accès aux produits agricoles, pastoraux et halieutiques a un impact négatif sur l'état nutritionnel de la population.

7. Adapter les systèmes de production aux changements climatiques

Le Niger fait face à une dégradation accélérée du couvert végétal, une fragilisation des écosystèmes et un appauvrissement de la diversité biologique. La récurrence des crises alimentaires et nutritionnelles due aux aléas climatiques est aussi une préoccupation permanente à laquelle il faut faire face.

8. Promouvoir le changement de comportements et de mentalités

Le recul de l'éthique au travail, notamment dans la fonction publique, le recul de la valeur du mérite, l'incivisme fiscal et par rapport au bien public, les perceptions sur les questions démographiques et sur l'école, notamment la scolarisation des filles, ne sont pas de nature à favoriser le développement. Le changement de ces comportements et de ces mentalités est indispensable pour la modernisation sociale, politique et économique du pays.



CHAPITRE 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.1. VISION

La vision du Niger à l'horizon 2035 exprimée par la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) est celle d' « **un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré, dans une Afrique unie et solidaire** ».

Pour sa réalisation, les orientations de la SDDCI s'articulent autour des principaux objectifs stratégiques suivants : (i) assurer la sécurité du territoire ; (ii) disposer d'une administration publique performante, capable de conduire les réformes qui s'imposent ; (iii) conduire une réforme vigoureuse du système éducatif et de santé pour permettre au pays de disposer du capital humain indispensable pour assurer son décollage économique ; (iv) maîtriser la croissance démographique pour la ramener à un taux compatible à celui de la croissance économique ; (v) moderniser et dynamiser les systèmes agro pastoraux et l'économie rurale pour créer massivement des emplois décents et réduire la pauvreté et (vi) faciliter le développement d'un secteur privé dynamique capable de créer massivement des emplois décents.

Ces objectifs stratégiques sont en cohérence avec les engagements internationaux pris par le Niger dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, du programme post 2015 des nations unies (ODD) ainsi qu'avec les engagements du Document d'Orientations Economiques (DOE).

L'agenda 2063 se propose de contribuer à la renaissance culturelle africaine et à l'accélération de l'intégration africaine par la création d'une zone de libre-échange et de libre circulation des personnes.

L'Agenda 2030 des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable

Les priorités du Niger ont été dégagées à partir de l'analyse de l'ensemble des objectifs du développement durable, exception faite de l'ODD 14 qui traite des questions maritimes, et de l'ODD 17 qui discute des questions de partenariat. Au total, 43 cibles ODD de première priorité ont été identifiées et prises en compte dans la formulation du cadre logique du présent plan de développement.

Pour le Développement social, notamment le développement du capital humain, les priorités nationales sont :

- En matière d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1), le pays entend réduire au moins de moitié l'incidence nationale de la pauvreté, mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous et veiller à ce que tous les hommes et toutes les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits et accès aux ressources économiques, ainsi qu'aux services de base, à la propriété, aux contrôles des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance ;
- Concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2), l'objectif est d'éliminer la faim, toutes les formes de malnutrition et doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires ;
- Dans le domaine de la santé et du bien-être (ODD 3), l'objectif est de réduire significativement la mortalité maternelle en passant le taux en dessous de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, réduire drastiquement le taux de mortalité néonatal à 12 pour 1000 naissances vivantes et assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative ;
- Pour ce qui est du secteur de l'éducation (ODD 4), le pays vise à assurer un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire à tous les enfants et éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables ;
- En matière de genre (ODD 5), le pays veut mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine, assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation ;
- En matière d'eau et d'assainissement (ODD 6), le pays entend assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, aux services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux ;

Pour promouvoir la croissance forte, inclusive et durable en phase avec la SDDCI Niger 2035, les priorités identifiées sont :

- En matière d'accès à l'énergie (ODD 7), le pays s'est assigné de garantir l'accès de toute la population à des services énergétiques viables et modernes, à un coût abordable et accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. Pour promouvoir une croissance économique soutenue et le plein emploi (ODD 8), l'ambition est de maintenir un taux de croissance économique d'au moins 7% par an, parvenir au plein emploi des capacités productives et garantir un travail décent à tous et, mettre en œuvre des politiques de promotion du tourisme durable pour créer des emplois et mettre en valeur les cultures et produits locaux.
- Dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation (ODD 9), le pays entend mettre en place une infrastructure nationale et transfrontalière de qualité, fiable, durable, résiliente et universellement accessible, promouvoir une industrialisation à forte

valeur ajoutée qui profite à tous et renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels du pays.

- La politique de réduction des inégalités (ODD 10) passe par l'amélioration progressive et rapide des revenus des 40% des populations les plus pauvres ainsi que l'autonomisation de toutes les personnes vulnérables et leur intégration sociale, économique et politique.
- Pour promouvoir les villes et communautés durables (ODD 11), le pays vise à assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participative, intégrée et durable des établissements humains et réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant ;

En matière de protection de l'environnement et développement durable, le pays s'est assigné comme priorités :

- Dans le cadre de la promotion de la consommation et production responsables (ODD 12), assurer une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles et promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics.
- Pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13), le pays entend renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat et améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
- Afin de préserver les écosystèmes terrestres (ODD 15), il s'agit de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, , la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols et prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
- Pour promouvoir et renforcer la bonne gouvernance sous toutes ses formes (ODD 16), les priorités du pays visent notamment à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous l'accès à la justice dans des conditions d'égalité, mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et enfin garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Le Document d'Orientations Economiques

Le Document d'Orientations Economiques vise le renforcement du potentiel économique du pays à réaliser un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif de l'amélioration du revenu et de la création d'emplois, ainsi que celui de la consolidation des fondements d'un développement durable.

Sur le plan macroéconomique, il vise un taux de croissance annuel moyen de 7%, le maintien du taux d'inflation annuel moyen en dessous de 3%. Sur le plan sectoriel, les orientations sont traduites dans les quatre domaines stratégiques suivants : (i) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée ; ii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ; iii) la promotion du développement social et iv) la Gouvernance, paix et sécurité.

Dans le domaine de la promotion d'un développement économique, le Gouvernement s'est fixé les principales orientations suivantes : (i) la promotion de la renaissance culturelle pour servir de socle aux réformes et au développement de l'économie ; (ii) la restructuration de l'économie par la modernisation progressive du secteur primaire et de l'accroissement du poids des secteurs secondaires et tertiaires dans le PIB ; (iii) la pleine intégration du secteur

agro-pastoral dans les chaînes de valeur ; (iv) l'amélioration de la capacité de financement de l'économie et (v) l'intensification des investissements publics structurants pour stimuler la croissance et structurer l'appareil productif national.

En matière de sécurité alimentaire et de développement agricole durable, les orientations portent sur la poursuite de la mise en œuvre de l'I3N en vue de réaliser l'objectif global de « faim zéro au Niger ». A cet effet, il s'agira d'accroître et de diversifier la production agricole et halieutique, approvisionner régulièrement les marchés ruraux et urbains, améliorer la résilience des groupes vulnérables ainsi que l'animation et la coordination de l'Initiative 3N.

La promotion du développement social passera par l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base dans les domaines de la santé et de la protection sociale, de l'éducation, de l'eau et l'assainissement, du cadre de vie, de la promotion du genre et des droits humains, de la promotion de la jeunesse et des questions de population.

En matière de Gouvernance, paix et sécurité, les orientations stratégiques relatives à cet axe porteront sur la gouvernance politique, économique, administrative, locale, juridique et judiciaire ainsi que la défense et sécurité.

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 est la première étape de l'opérationnalisation de la SDDCI, du premier Plan décennal de l'Agenda 2063, du Programme 2030 des Nations Unies (ODD). Ainsi, le premier PDES de l'ère ODD, permettra de contribuer à « la dignité pour tous d'ici 2030 par l'élimination de la pauvreté, la transformation de nos vies et la protection de la planète ».

2.2. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PDES 2017-2021

2.2.1. FONDEMENTS DU PDES 2017-2021

Le PDES 2017-2021 tire ses fondements de la SDDCI qui décline la vision du Niger à l'horizon 2035. A travers cette vision, le Niger affirme sa ferme volonté de transformation à tous les niveaux et surtout son désir d'éradiquer la pauvreté et les inégalités.

Il est également fondé sur les orientations du « Programme de Renaissance Acte-2 ». Ce programme ambitionne de contribuer au développement du pays à travers les huit (08) priorités suivantes : (i) promouvoir la renaissance culturelle ; (ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques ; (iii) assurer la sécurité des personnes et des biens ; (iv) garantir l'accès à l'eau pour tous ; (v) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'I3N ; (vi) développer les infrastructures de communication et énergétiques ; (vii) développer les secteurs sociaux (éducation et santé) et (viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

La renaissance culturelle apparaît dans ce Plan comme une condition essentielle de la modernisation sociale, politique et économique. L'objectif de la renaissance culturelle est de façonner un « Nigérien de type nouveau », un modèle de citoyen, responsable, ancré sur les valeurs culturelles nigériennes d'intégrité, de respect de l'autre et de la chose publique. Enfin, cette approche se nourrit également de la recherche permanente de meilleures pratiques observées à l'extérieur du Niger et adaptable au contexte nigérien.

Le PDES 2017-2021 capitalise les leçons tirées de la formulation et de la mise en œuvre du PDES 2012-2015.

2.2.2. PRINCIPES DIRECTEURS

Six (06) principes directeurs guident la mise en œuvre du PDES au cours des cinq (05) prochaines années. Il s'agit de : la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), l'approche intersectorielle, l'inclusivité, le partenariat, la responsabilisation et la prise en compte des impératifs de gestion des urgences dans le développement durable.

1. Gestion Axée sur les Résultats (GAR)

La GAR s'impose comme un principe indispensable dans la gestion des économies modernes. Elle implique une bonne articulation entre la planification et la budgétisation mettant en avant les résultats à atteindre et les outils d'évaluation. Elle vise une mise en œuvre orientée vers les résultats et un dispositif de suivi-évaluation efficace afin de mesurer périodiquement les progrès accomplis et réorienter le cas échéant. Ainsi, toute la gestion du PDES devra être basée et orientée vers les résultats préalablement fixés et mesurés ex post. En un mot, ce qui doit compter réellement avec ce nouveau plan, ce sont les résultats escomptés. Cela impose de rompre avec la logique de gestion par les moyens avec l'introduction des budgets-programmes à compter de 2018.

2. Approche intersectorielle

Ce principe part du fait que les secteurs ne sont pas des entités isolées mais font parties d'un même système visant le même objectif « le bien-être de la population ». Par conséquent, les interventions des différents ministères doivent se faire de manière cohérente et en synergie, mettant de côté les comportements de type « cavalier solitaire » pour optimiser les chances de réussite. De ce fait, la mise en œuvre du PDES mettra en avant l'approche programme, une meilleure concertation dans la préparation et la mise en œuvre des programmes.

3. Inclusivité

C'est un principe essentiel pour la mobilisation de toutes les couches de la population. Les fruits de la croissance doivent profiter à tous sans distinction. Dans ce cadre, des programmes de protection sociale doivent être prévus pour les plus pauvres. De plus, le processus de création de richesses doit intégrer cette dimension en créant des emplois productifs. A travers ce principe, le PDES veut avancer « en ne laissant personne de côté ».

4. Partenariat

La réussite du PDES nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs à savoir l'Etat central, les Collectivités territoriales, les Partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile et les populations. Conformément à l'esprit du partenariat mondial de Busan pour une coopération efficace, l'Etat travaillera à créer les conditions d'un partenariat stratégique dans lequel chaque acteur joue pleinement son rôle avec pour fil conducteur les orientations du PDES.

L'Etat veillera à une meilleure mise en œuvre des principes de la déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement par les PTF. Le partenariat sera assuré par la tenue permanente des cadres de dialogue nationaux et régionaux, pour qu'un véritable engouement soit maintenu, en vue de la prise en compte constante des aspirations des populations.

5. Responsabilisation et imputabilité

Le développement national est d'abord l'affaire de l'ensemble des citoyennes et citoyens nigériens. Leur implication doit donc être totale de l'élaboration à l'évaluation en passant par la mise en œuvre et le financement des politiques publiques. A l'heure où plusieurs pays occidentaux sont gagnés par le « repli sur soi », où l'Aide Publique au Développement (APD) s'amenuise, les nigériens doivent prioritairement financer leur programme de développement. Ainsi, sans renoncer à l'APD, les efforts seront faits pour accroître la contribution nationale au financement du PDES. Dans ce sens, l'Etat développera des stratégies innovantes pour une meilleure contribution nationale au financement du PDES.

En matière d'imputabilité, chaque acteur assumera la responsabilité qui lui incombe.

6. Prise en compte des impératifs de gestion des urgences dans le développement durable.

Compte tenu de la récurrence des crises et catastrophes multiformes, il s'avère nécessaire de concilier les besoins de court terme pour sauver des vies et renforcer la résilience des communautés et les besoins de développement à long terme.

Pour ce faire, il faudrait s'assurer de dispositifs et mécanismes appropriés de prise en charge à la fois, des urgences humanitaires et des exigences du développement durable, à travers une planification sensible aux conflits et une intégration systématique des dimensions crises et catastrophes dans les stratégies sectorielles, les programmes et les projets.

2.3. OBJECTIFS ET RÉSULTATS STRATÉGIQUES

2.3.1. OBJECTIFS

L'objectif global est de « contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès ».

L'objectif spécifique est de « renforcer la résilience du système de développement économique et social ».

2.3.2. RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Les résultats stratégiques sont constitués d'un impact, de cinq (05) effets globaux et de onze (11) effets spécifiques.

L'impact final attendu de la mise en œuvre du PDES est l'amélioration du niveau de bien-être de la population. L'impact attendu se mesurera à travers l'IDH qui passerait de 0,353 en 2016 à 0,429 en 2021 et l'incidence de la pauvreté baisserait de 45,1% en 2014 à 31,1% en 2021. Cette amélioration du bien-être se concrétisera par la réalisation des effets globaux suivants :

- Le Nigérien est un citoyen favorable au développement socio-économique durable imbu de valeurs culturelles d'intégrité, de respect de l'autre et de la chose publique. Ce résultat sera atteint à travers le renforcement aussi bien des valeurs de progrès social que de l'Etat démocratique et républicain.
- Le développement social des populations est durablement amélioré à travers le renforcement du niveau du capital humain et l'amorce de la transition démographique. Cette amélioration se traduirait par la baisse de la pauvreté multidimensionnelle de 81,1% en 2014 à 73% en 2021 et la croissance démographique de 3,9% en 2015 à 3,06% en 2021.
- La croissance économique est forte, soutenue et inclusive à travers l'amélioration de la compétitivité du secteur privé, la transformation structurelle du monde rural et l'amélioration de l'efficacité de la gestion du développement. Les actions devront permettre : (i) d'atteindre une croissance moyenne de 5,9% sur la période 2017-2021 ; (ii) de réduire les inégalités en faisant passer l'indice de Gini de 0,325 en 2014 à 0,271 en 2021 et en améliorant la proportion de la classe moyenne passant de 24,6% en 2014 à 29,05% en 2021 ; (iii) de réduire la profondeur de la pauvreté qui passerait de 13,3% en 2014 à 12,5% en 2021.
- Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé par l'amélioration du degré de satisfaction des populations aux prestations de l'administration publique et des Institutions de la République, et le renforcement de la sécurité intérieure et des frontières. Le résultat sera apprécié à travers l'indice Mo Ibrahim qui passerait de 50,2 en 2015 à 53 en 2021 et l'indice de Gouvernance (CPIA) qui passerait de 3,5 en 2015 à 4 en 2021.

- La gestion de l'environnement est durablement améliorée à travers une gestion rationnelle des ressources naturelles et de la diversité biologique, ainsi qu'une bonne adaptation du cadre de vie des populations aux changements climatiques. Ce résultat sera apprécié à travers les superficies des forêts sous aménagement et la proportion des populations vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats qui passera de 17,9% en 2012 à 10% en 2021.

Tableau 7 : Indicateurs de mesure des résultats stratégiques

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Sources
Impact				
Le bien-être de la population nigérienne est amélioré	Indice de développement humain (IDH)	0,353 (2016)	0,429	INS
	Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	45,1% (2014)	31,1%	INS
Effets globaux				
Le Niveau de développement social des populations est amélioré	Incidence de la pauvreté multidimensionnelle	81,1% (2014)	73,0%	INS
	Taux de croissance démographique	3,9 % (2015)	3,06%	INS
La croissance économique est forte, soutenue et inclusive	Taux moyen de croissance du PIB réel	5% (2016)	5,9%	INS
	Indice de répartition des revenus (indice de Gini)	0,325 (2014)	0,271	INS
	Proportion de la classe moyenne (approche noyau dur)	24,6% (2014)	29,05%	INS
	Profondeur de la pauvreté	13,3 % (2014)	12,5%	INS
Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé	Indice Mo Ibrahim (score)	50,2 (2015)	53	Fondation Mo Ibrahim
	Indicateur de la Gouvernance Banque Mondiale (CPIA)	3,5 (2015)	4	BM
Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique	Superficies des terres récupérées	245 020 ha (2015)	1 065 500 ha	MEDD
	la proportion des populations vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	17,9% (2012)	10%	INS

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES 2017-2021

Ces résultats contribueront à l'amélioration du bien-être des populations nigériennes qui est l'impact attendu de la mise en œuvre du plan. Cet impact résultera de la mise en œuvre

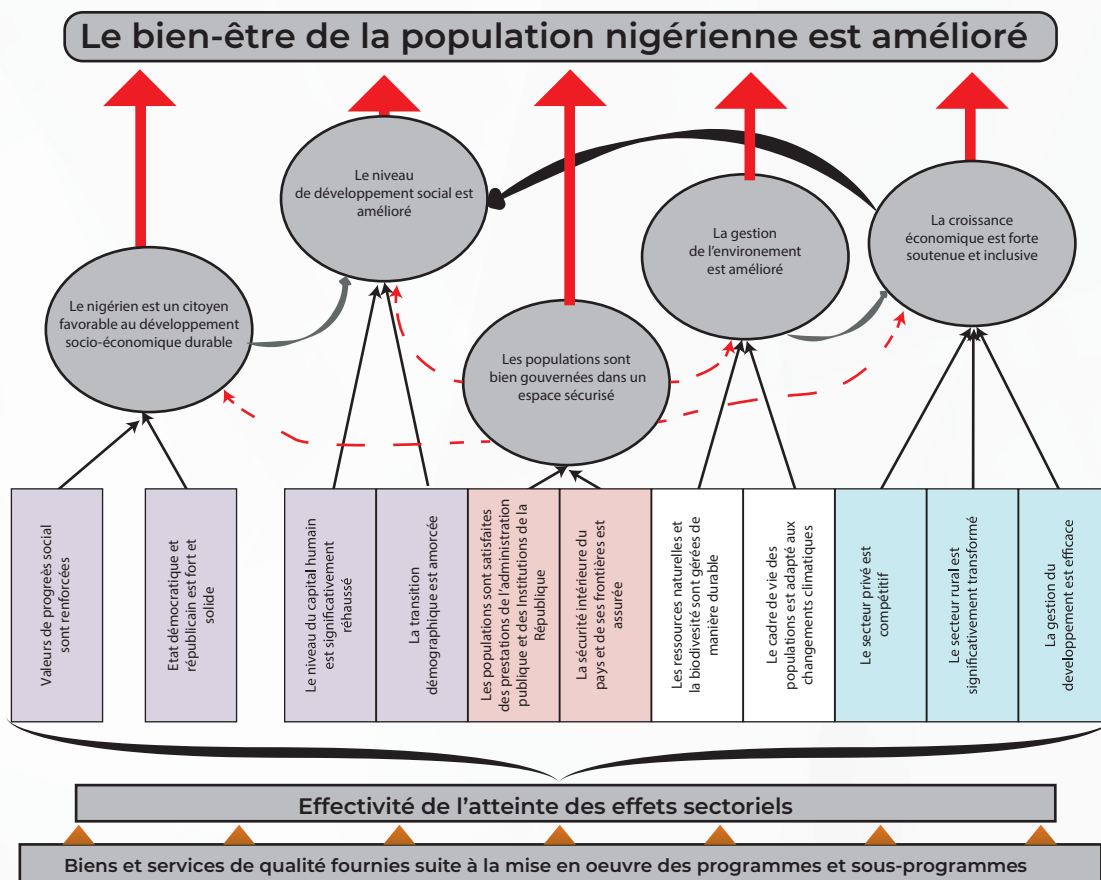
des actions des programmes et sous-programmes qui devraient produire les résultats prévus. Il s'agit de la logique d'accomplissement des résultats à savoir les produits, les effets sectoriels, spécifiques et globaux.

Ainsi, l'utilisation des biens et services issus de la mise en œuvre des actions permet l'atteinte des effets sectoriels, qui à leur tour engendreront les effets spécifiques, puis les effets globaux et l'impact. Toutefois, l'accomplissement de cette logique est conditionné par des hypothèses assorties de risques.

Le changement attendu proviendrait de la matérialisation des ressources et des actions à travers des liens de causalité entre les extrants de l'intervention et les résultats observés. Cette représentation peut être utilisée pour comparer, au moyen d'éléments probants, la chaîne causale des résultats avec les observations, en vérifiant chacun des liens et des hypothèses du processus.

La chaîne causale du PDES est présentée dans le schéma suivant :

Schéma 1 : Chaîne causale du PDES 2017-2021



Source : Ministère de Plan, à partir du cadre logique du PDES

Le PDES 2017-2021 comporte cinq (5) résultats stratégiques intégrés dont l'atteinte permettra la réalisation de l'impact global.

Le premier résultat est : le Nigérien est un citoyen favorable au développement socio-économique durable. Pour y parvenir, l'accent sera mis d'abord sur la renaissance culturelle, qui en suscitant des comportements éthiques, affectera positivement la gouvernance, la croissance économique, la provision de services sociaux de qualité et la protection de l'environnement. Les actions qui seront menées individuellement dans les domaines sectoriels (gouvernance, croissance économique, secteurs sociaux et environnement) auront un effet multiplicateur qui en retour renforcera dans le bon sens les comportements. Cette dynamique débouchera sur un cercle vertueux d'amélioration du bien-être du Nigérien et conduira le pays vers l'émergence.

Le deuxième résultat est : le niveau de développement social des populations est amélioré. En effet, le développement du capital humain est indispensable pour tout développement économique et social. Dans le cadre de ce résultat, des actions prioritaires porteront sur les questions de démographie, de santé et nutrition, de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, d'eau potable et d'assainissement, d'appui à la jeunesse, aux femmes et enfin de la culture. Un focus particulier sera mis sur la transition démographique afin de capturer à long terme les bénéfices du dividende démographique. En raison de l'importance de l'éducation et de la formation, des réformes majeures seront mises en œuvre en vue d'améliorer la qualité du système éducatif, son accessibilité et son arrimage au marché du travail. Des efforts seront également renforcés pour améliorer l'accessibilité physique et financière de centres de santé notamment en faveur de la mère et de l'enfant ainsi que de la santé de la reproduction.

Afin de ne laisser personne de côté, des actions spécifiques porteront sur les couches vulnérables de la population (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, personnes de 3ème âge) à travers notamment l'amélioration de la protection sociale, la création des activités génératrices de revenus et d'emplois.

Par ailleurs, un accent particulier sera accordé au volet eau potable à travers la réalisation des infrastructures hydrauliques et l'amélioration de la gouvernance dans le secteur.

Les deux premiers résultats contribueront à créer les conditions d'une croissance économique forte, soutenue et inclusive (3ème résultat stratégique) en modelant les comportements et en rendant disponible le capital humain de qualité. La création des conditions favorables à la croissance passera par l'amélioration de la compétitivité du secteur privé, la dynamisation du monde rural et la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique et financier.

Un accent particulier sera mis sur l'accès universel à l'énergie, le développement d'infrastructures de qualité, l'innovation et la recherche ainsi que la modernisation du secteur rural. L'ensemble de ces conditions favoriseront **la transformation structurelle de l'économie**, en vue de faire du Niger un pays prospère sous-tendu par un développement équilibré. L'emploi et la réduction des inégalités seront au cœur de ce processus de transformation structurelle.

Sans une bonne gouvernance et un espace sécurisé (résultat stratégique 4), il ne peut y avoir de développement. La bonne gouvernance se concrétisera par l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique et des Institutions notamment en luttant contre la corruption, en modernisant l'administration publique, en renforçant l'indépendance et l'accès à la justice. La sécurité intérieure et des frontières sera assurée en renforçant les capacités des forces de défense et de sécurité, le maillage du territoire, le renseignement et la coopération militaire régionale et internationale.

Enfin, l'environnement (résultat stratégique 5) représente un levier indispensable pour assurer la durabilité des progrès économiques et sociaux. La gestion des ressources naturelles (GIRE, GDT, biodiversité, énergies renouvelables) et de l'urbanisation contribueront au développement d'un environnement sain en vue d'améliorer le bien-être social, d'accélérer la création de richesse et de réduire la pauvreté notamment en milieu rural.

2.4. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES SUR LA PÉRIODE 2017-2021

Le cadrage macroéconomique est bâti en prenant en compte tous les facteurs qui peuvent influencer l'évolution de l'économie notamment les projets et programmes structurants et les réformes stratégiques. Pour tenir compte des facteurs de risques internes et externes susceptibles d'influer sur la mise en œuvre du PDES trois scénarii pessimiste, de base et optimiste sont élaborés. Le scénario optimiste est établi conformément aux ambitions du Programme de Renaissance Acte II.

Le scénario pessimiste suppose une faible mobilisation des ressources extérieures, un faible impact des réformes en cours en matière de mobilisation des recettes et d'incitation à l'investissement privé ainsi qu'un objectif de réduction des dépenses publiques en vue de préserver les équilibres macroéconomiques afin de respecter à l'horizon 2020 le critère de l'UEMOA relatif au solde budgétaire dons compris.

Le scénario de base se caractérise par une évolution de l'économie nationale prenant en compte les effets des projets en cours ainsi que les actions prioritaires identifiées dans le PDES. Il suppose toutefois que le taux d'investissement public (sur ressources intérieures et extérieures) soit contenu dans la ligne des tendances passées.

Le scénario optimiste suppose quant à lui une mobilisation des ressources conséquentes pour atteindre un niveau des investissements publics nécessaire pour une croissance économique forte sur la période, mais compatible avec les objectifs de maîtrise de l'endettement public.

Le tableau suivant donne l'évolution de la croissance économique selon chacun des 3 scénarii.

Tableau 8 : Evolution de la croissance (%)

Années	Scénario pessimiste	Scénario de base	Scénario de forte croissance
2017	4,0	5,2	5,2
2018	5,1	5,5	5,5
2019	4,2	5,4	7,6
2020	4,5	7,4	8,9
2021	4,8	6,2	9,1
Moyenne	4,5	5,9	7,3

Source : Comité technique chargé du cadrage macroéconomique et budgétaire du PDES 2017-2021

La mise en œuvre du PDES 2017-2021 table essentiellement sur le scénario de base. Le choix de ce scénario de base tient compte des objectifs de stabilisation macroéconomique notamment de la soutenabilité de la dette et du contexte international difficile marqué par une stabilisation de l'aide publique au développement. Il est construit autour des hypothèses qui tiennent compte d'autres vulnérabilités internes et externes de l'économie nigérienne (aléas climatiques, menaces sécuritaires, faible consommation des crédits, cours des matières premières, etc.). Ainsi, sur la période 2017-2021, l'économie nigérienne serait caractérisée par une campagne agricole qui resterait encore sensible aux aléas climatiques malgré les effets des investissements dans le cadre de l'i3N. Il est aussi fait l'hypothèse d'une montée progressive de la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux. Malgré la modestie des moyens financiers, le scénario de base envisage une rupture progressive marquée par une montée du secteur secondaire.

La croissance économique serait en moyenne de 5,9% sur la période 2017-2021 soutenue en grande partie par le dynamisme du secteur secondaire porté par l'augmentation de la production des activités extractives, notamment pétrolières, bâti sur une capacité d'exportation du pétrole brut atteignant 50 000 barils en 2021. Aussi, en lien avec la rupture,

la croissance économique sur la période du PDES est également soutenue par l'activité de transformation à travers le développement des chaînes de valeur minières et pétrolières ainsi que celles liées au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

L'analyse suivante donne un aperçu du rôle de chaque secteur dans la croissance économique sur la période 2017-2021 en scénario de croissance.

2.4.1. SECTEUR RÉEL

Sur la période 2017-2021, le secteur primaire enregistrerait une croissance moyenne de 4,2%. Cette croissance serait portée principalement par les branches de l'agriculture (+4,5%), de l'élevage (+3,3%) et de la pêche (+3,9%). Ces branches devraient tirer profit de la bonne pluviométrie, des effets des nombreux investissements en cours et prévus dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique notamment à travers l'initiative 3N et la mise en œuvre des projets financés par le Millenium Challenge Corporation (MCC). En effet, plusieurs grands projets sont prévus pour soutenir le secteur primaire. Il s'agit entre autres du Projet d'Appui à l'agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC), des projets appuyés dans le cadre du financement du MCC, des projets développés dans le cadre de la poursuite de l'I3N, du projet Irazher, ainsi que du volet aménagement du barrage de Kandadji. Les projections prennent également en compte la reprise des activités au niveau du lac Tchad avec la poursuite des politiques d'empoissonnement des mares et l'intensification des programmes d'appui au pastoralisme.

S'agissant du secteur secondaire, la croissance progresserait en moyenne de 9,9% en lien avec le début de l'exportation du pétrole brut. Ainsi, les activités pétrolières seraient en hausse de 24,1% en moyenne et les activités extractives dans leur ensemble de 16,4%. La hausse du secteur secondaire serait également due à celle des activités de production des produits alimentaires modernes (24,1%), de production d'électricité et d'eau (+7,9%) et de construction (+6,5%).

Les autres branches du secteur secondaire bénéficieraient des effets des nouveaux projets dans le domaine des infrastructures routières (construction des échangeurs Diori Hamani, du troisième pont Seyni Kountché, le pont de Farié), ferroviaires et énergétiques. Dans le domaine énergétique, il s'agit entre autres des projets relatifs aux deux (02) centrales d'énergies solaires de 20 MW et 30 MW à Gorou Banda, une centrale hybride de 6 MW diesel et de 13 MW solaire à Agadez, le renforcement des capacités de production de la SONICHAR avec deux (02) tranches de 25 MW chacune, la centrale à charbon de Salkadamna, l'extension de Gourou Banda, le projet de construction de deux (02) lignes électriques de 132 KV de Soraz-Zinder Maradi-Malbaza, le projet de ligne de transport électrique de la dorsale nord du WAPP (West African Power Project) et les politiques visant l'accroissement de l'utilisation du gaz domestique. Enfin dans le domaine de l'eau, il s'agit entre autres des projets d'augmentation de la capacité de production de l'usine de traitement d'eau de Goudel ainsi que des nombreux projets d'adduction d'eau potable.

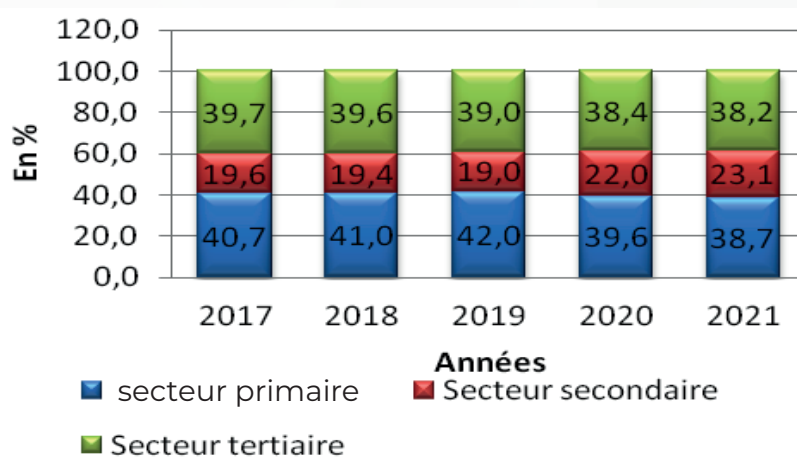
Le secteur tertiaire bénéficierait des effets d'entraînement des deux secteurs primaire et secondaire. Il serait porté également par une croissance forte des entreprises des TIC (6,3%) et des autres services marchands (6%). La croissance annuelle moyenne de ce secteur, attendue sur la période du PDES est de 5,1%. Cette croissance se justifierait, entre autres, par la mise en place de la deuxième phase d'installation de la fibre optique, la dynamisation des sociétés de télécommunications existantes, les effets de l'organisation du sommet de l'Union Africaine en 2019, les nouvelles politiques de promotion du tourisme et le développement du secteur des transports, impulsé par le démarrage de l'exportation du brut.

Tableau 9 : Evolution des agrégats du secteur réel (en %)

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne annuelle
Taux de croissance réel	5,2	5,5	5,4	7,4	6,2	5,9
Secteur primaire	3,2	5,3	6,6	1,9	3,7	4,2
Secteur secondaire	7,2	5,5	4,0	21,5	11,3	9,9
Secteur tertiaire	4,0	4,8	4,2	6,0	6,3	5,1

Source : Comité technique chargé du cadrage macroéconomique et budgétaire du PDES 2017-2021

En termes de contribution au PIB, le secteur secondaire passerait de 19,6% du PIB en 2017 à 23,1% en 2021, marquant ainsi le début d'une transformation structurelle, soutenue principalement par l'expansion du secteur pétrolier et la transformation agro-sylvopastorale. A contrario, les parts des autres secteurs connaîtraient des baisses sur la période sous revue, de 40,7% à 38,7% pour le secteur primaire et de 39,7% à 38,2% pour le tertiaire.

Graphique 5 : Evolution de la part des secteurs dans le PIB aux coûts des facteurs

Source : A partir des données du cadrage macroéconomique

L'inflation resterait largement en dessous du niveau maximum de 3% fixé par l'UEMOA dans le cadre de la surveillance multilatérale du fait des efforts réalisés dans la constitution régulière des stocks de sécurité alimentaire et au développement des banques céréalières mais aussi de la modération de l'inflation importée.

Encadré 5 : Scénario optimiste (affichant les ambitions du Programme de Renaissance acte II)

Ce scénario est basé sur des hypothèses fortes qui prennent en compte une mobilisation conséquente des ressources pour le financement des investissements, nécessaires à une transformation structurelle de l'économie nigérienne. Cette transformation, conforme aux ambitions exprimées dans le Programme de Renaissance acte II, s'opérera par la réalisation de projets porteurs de croissance qui permettraient de réduire les vulnérabilités de l'économie ainsi que des réformes d'envergure pour améliorer l'attractivité de l'économie nigérienne.

En moyenne annuelle, sur la période 2017-2021, le taux de croissance réel de l'économie ressortirait à 7,3%, soutenue par le secteur primaire (+5,6%), le secteur secondaire (+9,8%) et le secteur tertiaire (+5,7%).

En termes de contribution au PIB, le secteur secondaire passerait de 18,1% du PIB en 2016 à 22,4% en 2021, marquant ainsi le début d'une transformation structurelle, soutenue par le secteur minier et pétrolier et le développement des chaînes de valeurs des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Quant aux parts des secteurs primaire et tertiaire, elles baisseraient respectivement de 41,5% à 39,5% et de 40,4% à 38,1% sur la période du PDES. Cette transformation structurelle de l'économie s'opérera à travers la mise en œuvre des projets structurants tels que Kandadji, fibre optique, électrification rurale, Salkadamna, route transsaharienne, boucle ferroviaire, etc.

En Moyenne, la pression fiscale se situerait à 17,9% et elle serait de 20% en 2020 et de 20,3% en 2021.

Le crédit intérieur représenterait en moyenne 20,8% du PIB sur la période essentiellement du fait de l'évolution du crédit à l'économie qui se situerait autour de 16,5% du PIB en moyenne, la Position Nette du Gouvernement (PNG) étant stabilisée autour de 4%.

Les résultats de la simulation indiquent qu'avec la réalisation des hypothèses du scénario optimiste et comparativement à l'estimation de l'année 2016 (39,8%), le Niger parviendrait à réduire l'incidence de pauvreté à 31,3% en 2021, soit une amélioration de 8,5 points. En milieu rural, l'incidence de la pauvreté passerait de 45,9% en 2016 à 36,2% en 2021, soit un gain de 9,7 points de pourcentage.

2.4.2. FINANCES PUBLIQUES

L'exécution des finances publiques s'opérerait dans un contexte national marqué par la mise en œuvre du budget programme, du Programme de Réformes de Gestion des Finances Publiques (PRGFP IV) 2017-2020 ainsi que du Programme Economique et Financier (PEF) 2017-2020.

L'essor attendu du secteur pétrolier (pleine capacité de la SORAZ, exportation du pétrole brut) associé à la modernisation des administrations fiscale et douanière, l'élargissement de l'assiette fiscale, la poursuite et l'intensification de la lutte contre la corruption et la fraude, le renforcement du contrôle fiscal et l'amélioration du climat des affaires boosteront les recettes publiques. Ainsi, les recettes totales augmenteraient, en moyenne annuelle de 15,5%, sur la période 2017-2021. Cette hausse résulterait de l'augmentation des recettes fiscales (+14,4%) et celles non fiscales (+32,9%) grâce à une meilleure efficacité des réformes de la gestion des finances publiques. Au total, le taux de pression fiscale s'améliorerait au cours de la période (16,5% en moyenne), mais resterait en dessous de la norme communautaire minimale de 20% à l'horizon 2021.

Les dépenses publiques progresseraient à un rythme de 6,1% en moyenne annuelle sur la période 2017-2021 ; ce qui les porterait en moyenne annuelle à 26,4% du PIB. Cette hausse serait expliquée aussi bien par les dépenses courantes (6,4%) que par les dépenses d'investissement (+5,9%).

La hausse des dépenses courantes (+6,4% en moyenne) est imputable à l'ensemble de ses composantes à savoir les dépenses de personnel (+5,1%), les subventions et transferts (7,1%), les dépenses de fonctionnement (+5,5%) et les intérêts sur la dette publique (+11,3%). Le ratio masse salariale sur les recettes fiscales baisserait progressivement de 37,8% en 2017 à 28,6% en 2021, respectant la norme maximale de 35% fixée par les critères de convergence de l'UEMOA. La hausse des intérêts de la dette qui passerait de 50 milliards de FCFA en 2017 à 70,7 milliards de FCFA en 2021 est en lien avec l'endettement antérieur et la gestion prudente pour les nouveaux prêts au cours de la période.

Quant aux dépenses d'investissements, la hausse (5,9% en moyenne) serait imputable aux dépenses d'équipement sur ressources budgétaires (+14,6%), les dépenses d'investissements sur ressources extérieures connaissant une quasi-stagnation (+0,6%). En moyenne, sur la période sous revue, les dépenses en capital en pourcentage du PIB ressortent à 12,6%.

La mise en œuvre du budget programme ainsi que des réformes de la gestion des investissements publics qui devraient se traduire par une meilleure efficacité des allocations inter et intra-ministérielles, un meilleur contrôle de l'action publique et une meilleure exécution de la dépense, permettraient d'améliorer l'exécution des investissements et l'efficacité de la dépense publique.

Le solde global dons compris en pourcentage du PIB s'améliorerait de -7,4% du PIB en 2017 à -0,9% en 2021.

Tableau 10 : Evolution des recettes, dépenses et solde du scénario de base (en % du PIB)

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes totales	16,1	16,8	17,5	19,1	20,3
Recettes fiscales	15,1	15,7	16,0	17,3	18,2
Dépenses totales	28,1	27,3	26,4	26,0	24,4
Dépenses courantes	14,6	14,2	13,9	13,4	13,2
Dépenses en capital	13,5	13,1	12,5	12,5	11,3
Solde global hors dons	-12,0	-10,5	-8,9	-6,9%	-4,2
Solde global dons compris	-7,4	-6,0	-4,7	-2,9	-0,9

Source : Comité technique cadrage macroéconomique et budgétaire du PDES 2017-2021,

2.4.3. BALANCE DES PAIEMENTS

Les échanges extérieurs se caractériseraient par une amélioration du déficit des transactions courantes qui passerait de 18% du PIB en 2017 à 15,4% du PIB en 2020 sous l'effet entre autres de la bonne évolution de la balance commerciale (-22% du PIB en 2017 à -12,6% du PIB en 2021).

En effet, la balance des biens s'améliorerait au cours de la période en lien avec les exportations (+16,4%) qui progresseraient plus rapidement que les importations (+6,6%) particulièrement avec le début de l'exportation du pétrole brut en 2020. Par ailleurs, la balance des services ressortirait en moyenne à -10,1% du PIB suite aux dépenses en fret et assurance induites par les importations de biens, les prestations de services (études, engineering) rendues aux sociétés minières et pétrolières ainsi qu'aux projets publics et privés de construction et la redynamisation des activités touristiques.

Dans ces conditions, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire à partir de 2018 en passant de -0,2% du PIB en 2017 à 1,2% du PIB en 2020 et 2021.

2.4.4. SITUATION MONÉTAIRE

Au cours de la période 2017-2021, l'évolution de la situation monétaire serait marquée par une progression des avoirs extérieurs nets et une amélioration des crédits intérieurs et de la masse monétaire. La masse monétaire passerait de 29,84% du PIB en 2017 à 32% du PIB en 2020 et les crédits à l'économie évolueraient de 16,6% du PIB en 2017 à 17,1% en 2020 pour soutenir l'activité économique.

2.4.5. SITUATION DE LA CONVERGENCE SUR LA PÉRIODE DU PDES 2017-2021

A l'horizon 2021, tous les critères de premier et de second rang seraient respectés, à l'exception du taux de pression fiscale.

Tableau 11 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA du scénario de base de 2017 à 2021

Critères de convergence	Norme	2017	2018	2019	2020	2021
Critères de premier rang						
Ratio du solde budgétaire global avec dons (en % du PIB)	≥ -3	-7,4	-6,0	-4,7	-2,9	-0,9
Taux d'inflation	≤ 3	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB	≤ 70	43,9	43,4	41,6	37,2	33,8
Critères de second rang						
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	≤ 35	37,8	34,8	31,7	29,8	28,6
Taux de pression fiscale	≥ 20	15,1	15,7	16,0	17,3	18,2

Source : Comité technique cadrage macroéconomique et budgétaire du PDES 2017-2021,

L'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) montre que si les tendances actuelles (écart entre le taux d'intérêt réel moyen pondéré et le taux de croissance réel) se maintiennent sur cette période, le niveau d'endettement du Niger qui ressort du cadre de la mise en œuvre du PDES resterait soutenable. Cela signifie qu'avec les politiques économiques traduites dans le scénario de base, le Niger sera en mesure d'assurer le service de sa dette à moyen et long terme sans avoir à la renégocier.

Aussi, le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB ressortirait en moyenne à 40% sur la période 2017-2021 soit largement en deçà du seuil maximum de 70% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA. Toutefois, bien qu'il y'ait cette marge importante, la dette continuerait à faire l'objet d'une gestion prudente au regard de son évolution au cours des dernières années et elle ne sera contractée sur la période qu'avec des prêts purement concessionnels.

Encadré 6 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA selon le scénario optimiste

Avec le scénario optimiste (conforme aux ambitions du Programme de Renaissance Acte II), tous les critères de convergence de premier et de second rang seraient respectés en 2021 comme indiqué ci-dessous.

Critères de second rang	Norme	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio du solde budgétaire global avec dons (en % du PIB)	≥ -3%	-7,4%	-6,0%	-5,3%	-3,0%	-3,0%
Taux d'inflation	≤ 3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB	≤ 70%	44,2%	44,4%	44,4%	40,9%	40,4%
Critères de second rang						
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	≤ 35%	37,8%	34,7%	29,0%	25,5%	24,3%
Taux de pression fiscale	≥ 20%	15,1%	15,7%	18,4%	20,0%	20,3%

Source : Comité technique cadrage macroéconomique et budgétaire du PDES 2017-2021

2.4.6. IMPACT SUR LA PAUVRETÉ

Le profil de croissance d'une économie détermine le niveau de vie de ses populations. Pour ce faire, des simulations ont été faites pour estimer les conséquences du profil de la croissance et des choix budgétaires décrits sur les perspectives à moyen terme de réduction de la pauvreté. Ainsi, les résultats indiquent qu'avec la réalisation des hypothèses du scénario de base, le Niger parviendrait à réduire la pauvreté monétaire à 37,9% en 2021 ; correspondant à une réduction de 2 points par rapport au niveau de 2016 (39,9%). Cette réduction de la pauvreté résulterait des développements escomptés dans le secteur agricole qui impactera les revenus et la consommation des ménages principalement ruraux (petits et grands exploitants agricoles). Toutefois, la pauvreté resterait plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain.

2.5. AXES STRATÉGIQUES

Afin de relever les défis et les enjeux de développement économique et social identifiés, cinq (5) axes stratégiques sont retenus. Ils sont inter-reliés et reflètent, dans leur ensemble, les principales dimensions du développement humain durable. Il s'agit de : (i) la renaissance culturelle; (ii) le développement social et la transition démographique ; (iii) l'accélération de la croissance économique ; (iv) l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité et (v) la gestion durable de l'environnement.

2.5.1. AXE 1 RENAISSANCE CULTURELLE

La renaissance culturelle s'appuie sur les valeurs traditionnelles nigériennes et les valeurs universelles pour l'édification d'un modèle de citoyen dont les comportements sont favorables à un développement socio-économique inclusif, participatif et durable. Il s'agit de promouvoir l'esprit civique et les valeurs citoyennes à travers des actions à la base menées en direction des familles, des écoles, de l'administration et des lieux publics.

En effet, le Niger fait face à des problèmes de mentalités et de comportements importants, comme il ressort du Programme de Renaissance Acte 2 : « Notre pays s'enfoncé dans une situation d'arriération prononcée, comme l'illustrent le recul de l'éthique du travail, notamment, dans la fonction publique, le développement d'une mentalité d'assistés, notre rapport avec le temps, notre comportement par rapport aux biens publics, aux questions démographiques et à l'école, particulièrement s'agissant de la scolarisation des filles ».

Les valeurs universelles, ainsi que celles issues de nos traditions dont la diversité et la richesse sont avérées, serviront de socle fondamental à la renaissance culturelle. Un vaste programme de mobilisation sociale et des actions de consolidation de la démocratie seront engagés en vue d'une modernisation sociale et politique du Niger.

Cet axe a pour objectif de créer les conditions favorables aux indispensables mutations et changements de comportements dont le pays a besoin pour préparer son avenir. Il a une portée transversale et contribue à l'atteinte des résultats stratégiques des 4 autres axes du PDES.

Les effets spécifiques escomptés de la renaissance culturelle sont : (i) les valeurs de progrès social sont renforcées et (ii) l'état démocratique et républicain fort et solide. Ces changements feront du Nigérien un citoyen favorable au développement socioéconomique durable.

2.5.2. AXE 2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

La promotion du développement social passera par l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base dans les domaines de la démographie, de la santé et de la protection sociale, de l'éducation, de l'eau potable, du cadre de vie, de la promotion du genre et des droits humains et de la promotion de la jeunesse.

Compte tenu du niveau élevé de la fécondité au Niger, la transition démographique est une condition essentielle pour promouvoir le développement économique et social du pays. Dans ce cadre, la politique du Gouvernement portera sur la maîtrise de la croissance démographique à travers le changement de mentalités et des comportements pro-natalistes.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les orientations portent sur l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gouvernance du secteur. Le Gouvernement s'appuiera sur le Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF 2014-2024) pour assurer le développement holistique du système éducatif nigérien. Un accent particulier sera mis sur le maintien de la gratuité et de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans, mais également sur le maintien de la jeune fille dans le système, le développement de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques adaptés aux besoins réels de l'économie ainsi que le développement de la recherche et de l'innovation.

Dans le domaine de la santé, le PDES poursuivra l'objectif de la politique nationale de santé adoptée en 2016 qui est d'offrir des soins et services de qualité à la population en particulier au niveau des groupes vulnérables, dans le respect des normes internationales. Les orientations porteront sur : (i) l'augmentation de l'accessibilité des populations aux services de santé de qualité dans le cadre de la mise en place de la couverture sanitaire universelle ; (ii) le développement de la santé de la reproduction ; (iii) l'accroissement de l'efficacité du système de prévention sanitaire ; (iv) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la gestion des ressources mises à la disposition des services de santé ; (v) la disponibilité permanente en médicaments, vaccins, consommables, intrants alimentaires et thérapeutiques, réactifs, sang et dérivés de qualité ; (vi) le renforcement de la gouvernance et du leadership du Ministère en charge de la Santé ainsi que la responsabilisation des communautés et (viii) la promotion de la recherche en matière de santé.

Sur le plan de la protection sociale, il s'agit de réduire la vulnérabilité de la population et des groupes défavorisés. Pour ce faire, la couverture de la protection sociale doit être élargie à tous les niveaux. Les priorités pour la période 2017-2021 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale adoptée en août 2011 ainsi que des programmes spécifiques (filets sociaux) visant à réduire la vulnérabilité des populations.

Dans le domaine de l'eau, l'objectif est de renforcer l'offre de service en matière d'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau de qualité.

En matière de promotion du genre et des droits humains, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Politique Nationale de Genre révisée et de son Plan Décennal de mise en œuvre couvrant la période 2009-2018 et veillera au respect des droits humains.

Concernant la promotion de la jeunesse, l'objectif est de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes par le développement d'une offre d'éducation et de formation adaptée, ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes. La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse révisée et de son plan stratégique opérationnel sera poursuivie et intensifiée.

Cet axe vise à améliorer la couverture des besoins sociaux fondamentaux en quantité et en qualité. Il est centré sur l'accélération de la transition démographique et le développement du capital humain.

Le niveau de capital humain significativement rehaussé et la transition démographique amorcée sont les effets attendus de cet axe.

2.5.3. AXE 3 ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'orientation principale porte sur le renforcement du potentiel économique de notre pays en vue d'atteindre un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif de l'amélioration du revenu et de la création d'emplois, ainsi que de la consolidation des fondements d'un développement durable.

Le PDES se donne pour objectif de créer les conditions d'une croissance économique régulière moyenne d'au moins 5,9% et d'un taux d'inflation moyen ne dépassant pas 3% sur la période. De même, la consommation des ménages sera soutenue par une politique adéquate de revenus. Des dispositions seront prises pour accroître sensiblement l'efficacité de la dépense publique et les ressources internes et externes. Un accent particulier sera

mis sur les investissements structurants dans les domaines stratégiques de l'économie en vue d'amorcer la rupture. Dans ce cadre, des espaces de croissance seront promus afin de booster le développement et réduire les disparités régionales.

Cet axe est centré sur la dynamisation et la modernisation du monde rural dont les orientations reposent essentiellement sur la stratégie nationale de Sécurité Alimentaire et de Développement Agricole Durable, le développement d'un secteur privé dynamique et l'amélioration de la gestion du développement.

La modernisation du monde rural à travers la stratégie I3N porte sur l'utilisation de techniques culturales modernes, l'accès à l'eau, aux chaînes de valeur des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques en ligne avec les orientations de l'I3N, à l'énergie, aux infrastructures et services économiques tels que les TIC, aux crédits, à l'artisanat. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation de la femme rurale avec un programme ciblé d'alphabétisation et l'entrepreneuriat des jeunes. Avec un secteur agricole plus productif et un développement des infrastructures de base, il est attendu l'émergence d'une économie dynamique capable d'offrir des emplois décents aux jeunes ruraux. L'augmentation des revenus agricoles et la diversification de l'économie rurale permettraient de réduire la vulnérabilité des ménages ruraux aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

Encadré 7 : Stratégie Nationale de sécurité alimentaire et Nutritionnelle/Développement Agricole durable « l'Initiative 3N »

La mise en œuvre de la stratégie Nationale de sécurité alimentaire et Nutritionnelle/ Développement Agricole durable « l'Initiative 3N », visant à assurer le développement agricole durable, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience et ainsi à atteindre l'objectif ultime « Faim Zéro », est un vecteur déterminant dans l'amélioration de la croissance économique. Bien que centrés principalement sur le renforcement de la croissance du secteur rural, les programmes stratégiques du plan d'actions de l'I3N contribuent tous à la fois à : (i) la modernisation sociale, à travers l'amélioration de l'état nutritionnel des populations mais aussi le renforcement des mécanismes de transferts sociaux à destination des plus vulnérables ; (ii) une gestion durable de l'environnement et des bases productives ; (iii) la prévention et la gestion des crises à travers le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'adaptation au changement climatique et (iv) l'amélioration de la gouvernance en renforçant la dynamique et la coordination multisectorielles indispensables pour impulser une amélioration de la performance de l'action publique.

La mise en œuvre de cette stratégie de Sécurité Alimentaire doit aboutir à une évolution des systèmes agro-sylvo-pastoraux traditionnels, et une expansion de la maîtrise de l'eau et du recours à l'irrigation, en vue de gains de productivité et de qualité, tout en renforçant l'adaptabilité aux effets du changement climatique. Ceci contribuera directement tant au renforcement de la sécurité alimentaire qu'à l'augmentation des exportations. Les investissements dans les infrastructures et les services permettent de réduire le coût et le temps de transport particulièrement le long des principaux corridors, d'augmenter les flux du commerce inter et intra régional de renforcer l'intégration et la coopération économique régionale. Associés à la prévention et une meilleure prise en charge des vulnérabilités chroniques et conjoncturelles à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les programmes de cet axe joueront un rôle décisif vers l'atteinte de l'objectif Faim Zéro.

Source : Haut-Commissariat à l'I3N

Une croissance économique dynamique et génératrice d'emplois décents, notamment pour les jeunes exige la modernisation et la dynamisation du secteur privé. Il s'agit de faire jouer au secteur privé son rôle moteur de relance économique. Pour y arriver des réformes ambitieuses sont nécessaires en vue de disposer d'un cadre réglementaire flexible et adapté. Il est également envisagé d'améliorer la disponibilité et la qualité des infrastructures de base, de s'insérer harmonieusement dans la dynamique d'intégration économique régionale, de

développer les services et enfin de créer les conditions de mise en place d'un socle d'une industrialisation axée sur la transformation des produits de base.

La gestion du développement vise à rétablir une gestion efficiente des finances publiques, renforcer les capacités de financement de l'économie et améliorer significativement les instruments de planification, de coordination et de suivi-évaluation des politiques publiques. Ces orientations permettront de concilier la mise en œuvre des objectifs de développement et l'amélioration des ressources internes.

L'amélioration de la planification et de la coordination des actions de développement se feront à travers le renforcement de la cohérence et de la qualité des instruments de planification, de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit la finalisation du processus de mise en place du budget programme, conformément aux directives de l'UEMOA transposées au niveau national. La promotion de la gouvernance économique passera également par l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques et parapubliques.

L'amélioration de la capacité de financement de l'économie passera par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie du développement du secteur financier et celle de la finance inclusive adoptée par le Gouvernement.

De cet axe, il est attendu les résultats spécifiques suivants : (i) le secteur privé est compétitif; (ii) le monde rural est significativement transformé et (iii) la gestion du développement est efficace. Ces effets visent l'atteinte d'une croissance économique forte, soutenue et inclusive.

Ainsi, les systèmes de productions agricoles traditionnels vont connaître une évolution profonde dans la perspective de mettre le pays à l'abri des crises alimentaires. De même, l'expansion de la production irriguée et un meilleur respect des normes phytosanitaires permettent une expansion substantielle des exportations horticoles.

Les systèmes d'élevage restructurés vont engendrer des gains de productivité et contribuer à l'amélioration de la quantité et de la qualité des productions animales et par conséquent de leur compétitivité sur le marché.

L'évolution de la demande vers des produits alimentaires à plus haute valeur ajoutée aura induit un développement des activités agro-industrielles. L'atteinte de ces résultats assurerait la sécurité alimentaire du Niger et permettrait de tendre vers la faim zéro en 2021 tel que prévu par le programme de renaissance Acte 2.

Les investissements dans les infrastructures et les services permettent de réduire le coût et le temps de transport particulièrement le long des principaux corridors, d'augmenter les flux du commerce inter et intra régional et de contribuer à renforcer l'intégration et la coopération économique régionale.

2.5.4. AXE 4 AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE, PAIX ET SÉCURITÉ

La convergence des politiques de sécurité (extérieure et intérieure) et de développement est une réponse pour prévenir l'occurrence de crises multidimensionnelles susceptibles de mettre en danger les perspectives nationales de développement économique et social. Cet axe couvre les champs suivants : la sécurité et la gouvernance politique, administrative, juridique, judiciaire et locale.

Sur le plan sécuritaire, le renforcement des institutions garantes de la défense du territoire et de la sécurité des citoyens constitue une priorité fondamentale pour le Niger et des objectifs ambitieux doivent être retenus. Il s'agit de : (i) lutter simultanément contre le risque important de déstabilisation d'origine externe lié en particulier à l'infiltration de réseaux de criminalité organisée et de trafiquants, d'une part, et contre les effets, sur le territoire national, de conflits nés dans les pays voisins d'autre part ; (ii) prévenir les risques internes de résurgence de conflits intercommunautaires et (iii) assurer qu'aucune zone du territoire n'échappe à l'autorité de l'Etat.

Pour la gouvernance politique, il s'agit de poursuivre la consolidation de l'Etat démocratique et républicain. L'Etat doit se doter des capacités nécessaires pour garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans la liberté, l'égalité, la justice et la solidarité. Des institutions fortes conditionnent l'existence de l'état de droit et le mettent à l'abri de l'arbitraire, de sorte que la loi régit les rapports des citoyens entre eux d'une part et les rapports des citoyens avec l'Etat d'autre part. Pour promouvoir toutes ces valeurs, permettant à chaque citoyen de jouir de tous ses droits (droits politiques, droits économiques et sociaux) tout en accomplissant ses devoirs, il est nécessaire que le pouvoir soit exercé de manière démocratique.

En matière de gouvernance administrative, juridique, judiciaire et locale, l'orientation principale est de moderniser l'Etat afin de disposer d'une administration publique performante, capable de délivrer des services de qualité et de conduire les réformes qui s'imposent. Il s'agit d'amorcer la transformation de l'administration nigérienne en une véritable administration de développement. Les ressources financières et les capacités humaines des administrations publiques et des institutions seront alignées sur leurs obligations, tant au niveau central que local. Ce qui leur permettra de fournir des services de base de qualité à la population. Au niveau fonctionnel, les principales administrations, comme les ministères des finances, du plan, du secteur rural, de l'éducation, de la santé et de la population, tout comme les administrations régaliennes (Défense, intérieur, Justice, affaires Etrangères) auront adopté de stratégies ambitieuses et adéquates de modernisation et de perfectionnement, en vue de promouvoir l'excellence, le mérite et la performance.

Les effets spécifiques attendus de cet axe sont : (i) les populations sont satisfaites des prestations de l'administration publique et des Institutions de la République et (ii) la sécurité intérieure du pays et de ses frontières est assurée. Ces effets permettront aux populations d'être bien gouvernées dans un espace sécurisé.

2.5.5. AXE 5 GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'état de dégradation de l'environnement a amené le gouvernement à adopter le 28 Septembre 2016 une Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable définissant un cadre plus cohérent d'intervention et d'investissement. L'élaboration du document de Politique Nationale est confortée par les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Politique environnementale de la CEDEAO et la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Niger (horizon 2030) préparée dans le cadre de la COP 21 (Accord de Paris sur le climat de 2015) et le Cadre Stratégique de gestion durable des terres (CS-GDT) et son plan d'investissement 2015-2029.

L'objectif de cette politique est d'offrir des conditions générales favorables au développement économique, social et culturel à travers la préservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le renforcement des mesures d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique afin d'assurer à long terme la sécurité alimentaire des nigériens et d'améliorer leur cadre de vie.

Les effets spécifiques attendus de cet axe sont : (i) les ressources naturelles (terres, eaux, biodiversité) sont gérées de manière durable et (ii) le cadre de vie des populations est adapté aux changements climatiques. Ils contribuent à l'amélioration de la gestion durable de l'environnement.

2.5.6. COHÉRENCE DU PDES 2017-2021 AVEC LES DOCUMENTS D'ORIENTATIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Ces différents axes stratégiques sont cohérents avec le Programme de Renaissance-Acte 2, la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) et le Document d'Orientations Economiques (DOE).

2.5.6.1. COHÉRENCE DU PDES AVEC LE PROGRAMME DE RENAISSANCE ACTE 2 ET LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

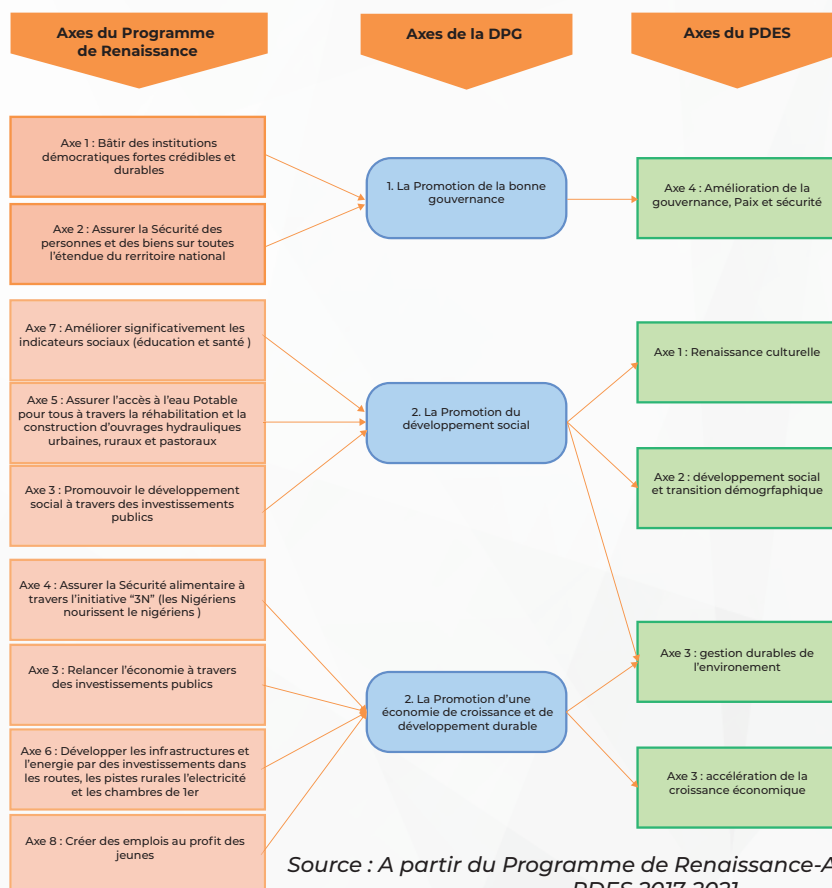
Le Programme de Renaissance Acte 2 est articulé au tour de huit (08) priorités qui sont: (i) promouvoir la renaissance culturelle ; (ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques ; (iii) assurer la sécurité des personnes et des biens ; (iv) garantir l'accès à l'eau pour tous ; (v) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'I3N ; (vi) développer les infrastructures de communication et énergétiques ; (vii) développer les secteurs sociaux (éducation et santé) et (viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

Ces priorités ont été regroupées autour de la triple exigence de modernisation que sont la modernisation sociale, la modernisation politique et la modernisation économique traduites en trois axes principaux : (i) la promotion de la bonne gouvernance ; (ii) la promotion du développement social et (iii) la promotion d'une économie de croissance et de développement durable.

L'Axe 1 « promotion de la bonne gouvernance » de la DPG correspond à l'Axe 4 du PDES. L'Axe 2 de la DPG « promotion du développement social » est pris en compte par l'Axe 1 « renaissance culturelle », l'Axe 2 « développement social et transition démographique » et l'Axe 5 « gestion durable de l'environnement » du PDES. Aussi, l'Axe 3 de la DPG « la promotion d'une économie de croissance et de développement durable » est concomitamment pris en compte dans le PDES à travers l'Axe 3 « accélération de la croissance économique » et l'Axe 5 « gestion durable de l'environnement ».

Le schéma ci-dessous indique l'articulation des axes du PDES avec les priorités du Programme de Renaissance Acte 2 et les axes de la Déclaration de Politique Générale.

Schéma 2 : Articulation entre les axes du programme de Renaissance-Acte 2, la DPG et le PDES 2017-2021



Source : A partir du Programme de Renaissance-Acte 2, la DPG et le PDES 2017-2021.

2.5.6.2. COHÉRENCE DU PDES AVEC LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ECONOMIQUES

Les orientations sectorielles du DOE sont traduites dans les quatre domaines stratégiques complémentaires suivants : (i) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée; (ii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ; (iii) la promotion du développement social et (iv) la Gouvernance, paix et sécurité. Ces orientations sont cohérentes avec les cinq (05) axes du PDES comme indiqué dans le schéma ci-dessous.

Tableau 12 : Cohérence entre les axes du PDES et les domaines du DOE

Axes du PDES	Programme PDES	Domaines DOE
Axe 1 : Renaissance culturelle	Programme 1 : Mobilisation sociale pour un changement de comportement	la promotion du développement social la promotion d'une économie compétitive et diversifiée
	Programme 2 : Consolidation de la culture démocratique et Républicaine	la Gouvernance, paix et sécurité
Axe 2 : Développement social et transition démographique	Programme 3 : Développement du capital humain	la promotion du développement social
	Programme 4 : Transition démographique	la promotion du développement social
Axe 3 : Accélération de la croissance économique	Programme 5 : Développement du secteur privé	la promotion d'une économie compétitive et diversifiée
	Programme 6 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable	la promotion d'une économie compétitive et diversifiée la sécurité alimentaire et le développement agricole durable la promotion du développement social
	Programme 7 : Amélioration de la Gestion du développement	la promotion d'une économie compétitive et diversifiée
Axe 4 : Amélioration de la Gouvernance, Paix et Sécurité	Programme 8 : Consolidation de l'efficacité et de la transparence des institutions	la Gouvernance, paix et sécurité.
	Programme 9 : Renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix	la Gouvernance, paix et sécurité

Axes du PDES	Programme PDES	Domaines DOE
Axe 5 : Gestion durable de l'environnement	Programme 10 : Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique	la sécurité alimentaire et le développement agricole durable
	Programme 11 : Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • la sécurité alimentaire et le développement agricole durable • la promotion du développement social

Source : à partir du Document d'Orientations Economiques

2.6. DYNAMIQUE DE CHANGEMENT DU PDES 2017-2021

La société nigérienne mobilisée, pour un changement de comportements et de mentalités à travers les programmes de la renaissance culturelle notamment, la consolidation de la cellule familiale, la promotion des valeurs culturelles et religieuses, la culture démocratique et la consolidation de l'unité nationale, est encline à une transformation structurelle de laquelle naîtra un citoyen responsable. Ce citoyen modèle, riche de ses valeurs, ouvert sur le monde et ayant un esprit d'entrepreneuriat transformera l'économie nationale par une croissance inclusive forte et diversifiée, respectueuse de l'environnement.

Ce citoyen responsable imbu de ses valeurs et du sens de l'intérêt général fera de la bonne gouvernance son cheval de bataille afin de débarrasser la société des contre valeurs telles que l'incivisme fiscal, le recul de l'éthique du travail notamment dans la fonction publique, le développement d'une mentalité d'assisté et les mauvais comportements par rapport aux biens publics, afin d'amorcer un véritable développement économique et social du pays.

Cette dynamique de changement, née de l'interaction entre les bons comportements issus de la renaissance culturelle et les axes d'orientations stratégiques du PDES, imprimera par effet « boule de neige » des transformations structurelles dans l'économie, la gouvernance, l'environnement et la société. Cette dynamique débouchera sur un cercle vertueux d'amélioration du bien-être du Nigérien (citoyen responsable) qui conduira le pays vers l'émergence.

Pour les cinq années à venir, le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 prévoit de renforcer cette dynamique de changement par la mise en œuvre des réformes structurelles de premier ordre que sont :

Sur le plan de l'économie, l'amélioration du climat des affaires, la mise en œuvre de la directive de l'UEMOA relative au budget programme, le développement des chaînes de valeurs des produits minier et pétrolier ainsi que les agro-industries et les infrastructures et services économiques vont concourir à l'accélération de la croissance. Les conditions favorables ainsi créées inciteront le secteur privé à jouer un rôle important dans ce PDES à travers des investissements massifs attendus dans plusieurs pans de l'économie nationale. Le taux de croissance visé sur la période est de l'ordre de 5,9% en scénario de base.

Sur le plan de l'environnement, il s'agit d'abord de mettre en œuvre le plan d'action des COP 21 et 22 et des réformes relatives à l'adaptation aux changements climatiques.

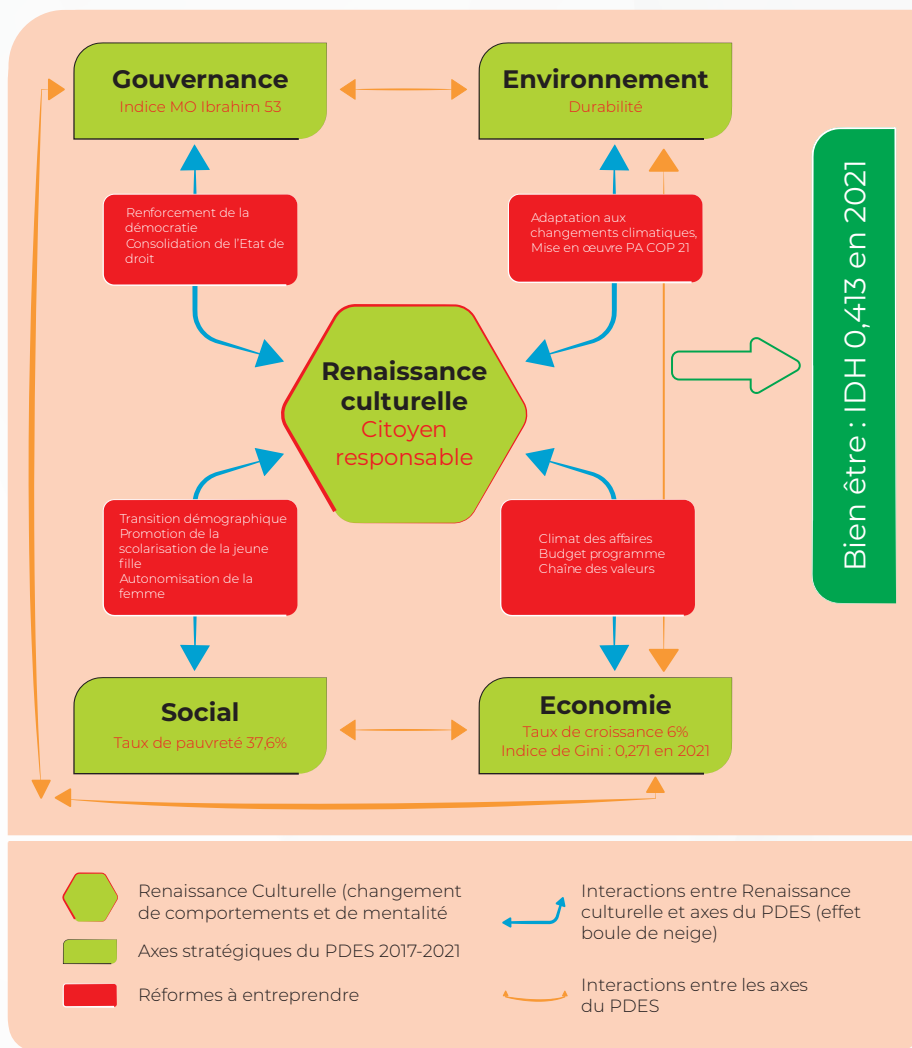
Sur le plan de la gouvernance politique et sécuritaire, le renforcement de la démocratie et la consolidation de l'Etat de droit et de la paix seront au centre des priorités à tous les niveaux. L'indice Mo Ibrahim visé est de l'ordre de 53 points sur 100.

Sur le plan social et culturel, la transition démographique, la promotion de la scolarisation de la jeune fille, l'amélioration de l'offre des soins et services de santé et l'autonomisation de la femme seront à la base de l'amélioration des conditions de vie des nigériens avec une

réduction du taux de pauvreté de 45,1% en 2014 à 37,9 % à l'horizon 2021.

En retour, les quatre dimensions du développement durable abordées ci-dessus (économie, gouvernance, société et environnement) qui correspondent aux axes du PDES 2017-2021 interagiront entre elles et impacteront chacune sur le bien-être du nigérien citoyen responsable né de la renaissance culturelle pour lequel, l'Indice de Développement Humain (IDH) attendu à l'horizon 2021 se situe autour de 0,429.

Schéma 3 : Dynamique de changement du PDES 2017-2021



Source : Inspiré du programme de renaissance



CHAPITRE 3

STRUCTURE PROGRAMMATIQUE DU PDES 2017-2021

Il sera présenté dans ce chapitre, les réformes majeures, les programmes, le coût du Plan d'Actions Prioritaires du PDES (PAP/PDES) et le schéma de financement.

3.1. DOMAINES DE RÉFORMES MAJEURES

La mise en œuvre du PDES 2017-2021 demande qu'une attention particulière soit portée sur un certain nombre de réformes pertinentes dans les domaines indiqués dans le tableau ci-après. Ces réformes se rattachent à des axes précis ayant des impacts sur la mise en œuvre des programmes du PDES.

Tableau 13 : Domaines des réformes majeures

Axes stratégiques	Domaines des réformes majeures
Axe 1 : Renaissance culturelle	Création des conditions favorables aux indispensables mutations et changements de comportements et de mentalités.
	Promotion de l'esprit civique et des valeurs citoyennes
Axe 2 : Développement social et transition démographique	Amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement
	Renforcement de l'accès à la planification familiale
	Autonomisation de la femme

Axes stratégiques	Domaines des réformes majeures
Axe 2 : Développement social et transition démographique	Promotion de la scolarisation de la jeune fille
	Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle en milieu rural
	Renforcement de l'offre et de la demande des prestations et service de santé de qualité y compris la santé de la reproduction
	Elargissement de la couverture de la protection sociale à toutes les couches sociales
	Développement de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques adaptés aux besoins réels de l'économie
	Promotion de l'insertion socio-économique des jeunes et des groupes vulnérables
	Amélioration de la qualité de délivrance du service de l'eau potable
Axe 3 : Accélération de la croissance économique	Création des conditions de modernisation du monde rural
	Autonomisation économique des femmes rurales
	Développement d'un programme de formations ciblées sur les besoins spécifiques du monde rural
	Création des conditions de développement d'un secteur privé dynamique
	Amélioration de la gouvernance des entreprises publiques et parapubliques
	Mise en œuvre du programme des réformes de gestion des finances publiques
	Renforcement des capacités de planification, de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques.
Régulation de la gestion et les usages de l'eau	
Axe 4 : Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité	Consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie
	Amélioration de l'efficacité et l'efficience de l'administration publique
	Promotion de l'excellence, du mérite et de la performance au sein de l'administration
Axe 5 : Gestion durable de l'environnement	Accélération du processus de la décentralisation
	Promotion des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques
	Promotion des énergies renouvelables

Source : Ministère du Plan

De ces domaines, il sera identifié des réformes précises qui seront réalisées au cours de la mise en œuvre du PDES 2017-2021.

3.2 PROGRAMMES DU PDES

Cette partie décrit les programmes et les sous programmes par axe ainsi que les stratégies pour l'atteinte des résultats. Il présente également de manière synthétique le plan d'actions prioritaires (PAP) qui met en évidence les coûts des différentes actions.

La structure programmatique comprend onze (11) programmes et cinquante (50) sous-programmes comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 14 : Structure programmatique du PDES

AXES STRATÉGIQUES	PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES
AXE 1 : RENAISSANCE CULTURELLE	Programme 1 : Mobilisation sociale pour un changement de comportement	1.1. Consolidation de la cellule familiale
		1.2. Promotion des valeurs sociales et culturelles
		1.3. Promotion des espaces d'échanges et d'éducation citoyens
		1.4. Renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle
	Programme 2 : Consolidation de la culture démocratique et républicaine	2.1. Consolidation de l'unité nationale
		2.2. Renforcement de la démocratie et de la culture républicaine
AXE 2 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE	Programme 3 : Développement du capital humain	3.1. Amélioration du niveau d'instruction et de formation de la population
		3.2. Amélioration de l'état de santé de la population
		3.3. Amélioration de l'état nutritionnel
		3.4. Renforcement des capacités de gestion de l'eau potable
		3.5. Renforcement du système de protection sociale
		3.6. Accroissement de l'offre de services de sport et de jeunesse
	Programme 4 : Transition démographique	4.1. Promotion de la santé de la reproduction et assistance à l'accouchement
		4.2. Promotion de la scolarisation et de la formation de la jeune fille
		4.3. Développement du dividende genre
		4.4. Développement des interrelations population-développement

AXES STRATÉGIQUES	PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES
AXE 3 : ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Programme 5 : Développement du secteur privé	5.1. Développement des chaînes de valeur des produits miniers et pétroliers
		5.2. Développement des industries manufacturières et agro-industrie
		5.3. Développement des infrastructures économiques
		5.4. Développement des services économiques
		5.5. Renforcement des capacités des entreprises
		5.6. Amélioration de l'environnement des affaires
		5.7. Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes
		5.8. Promotion de l'intégration régionale et des échanges intra africain
	Programme 6 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable	6.1. Développement des productions irriguées et pluviales
		6.2. Restauration des systèmes d'élevage
		6.3. Développement des infrastructures et services ruraux
		6.4. Transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
		6.5. Autonomisation de la femme rurale
		6.6. Renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables face aux chocs et crises
		6.7. Gouvernance et coordination du secteur rural
Programme 7: Amélioration de la gestion du développement	7.1. Amélioration de la gestion de l'économie	
	7.2. Amélioration de la gestion des finances publiques	
	7.3. Développement des services financiers	

AXES STRATÉGIQUES	PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES
AXE 4 ; AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE, PAIX ET SÉCURITÉ	Programme 8 : Consolidation de l'efficacité et de la transparence des Institutions	8.1. Amélioration des prestations de l'administration publique
		8.2. Renforcement de la gouvernance des collectivités territoriales
		8.3. Promotion de bonnes pratiques administratives
		8.4. Promotion du contrôle de l'action publique
		8.5. Promotion de l'état de droit et des droits humains
	Programme 9 : Renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix	9.1. Amélioration du cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire
		9.2. Atténuation des menaces sécuritaires
		9.3. Réduction des conflits communautaires
		9.4. Promotion des initiatives de développement pour la paix et la sécurité
	AXE 5 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT	Programme 10 : Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique
10.2. Gestion de la diversité biologique		
10.3. Gestion intégrée des ressources en eau		
Programme 11 : Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique		11.1. Renforcement de l'hygiène et de l'assainissement
		11.2. Résilience et durabilité des établissements humains
		11.3. Renforcement des capacités d'adaptation de résilience et d'atténuation
		11.4. Promotion de l'économie verte

3.2.1. RENAISSANCE CULTURELLE

Cet axe est décliné en deux (2) programmes que sont : (i) mobilisation sociale pour un changement de comportements et (ii) consolidation de la culture démocratique. Ces deux (2) programmes sont structurés en six (6) sous-programmes.

3.2.1.1 PROGRAMME 1 : MOBILISATION SOCIALE POUR UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme 1 sont : (i) la cellule familiale est consolidée ; (ii) les valeurs sociales et culturelles sont promues ; (iii) les espaces d'échanges et d'éducation citoyens sont renforcés et (iv) le rôle de la chefferie traditionnelle est renforcé. A terme, le Programme 1 permettra de mobiliser la société pour un changement de comportements, de renforcer les valeurs de progrès social en vue, entre autres, de

maitriser la démographie, d'améliorer le cadre de vie, de promouvoir la scolarisation de la jeune fille.

La mise en œuvre de ce programme contribuera à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants : (i) ODD 4 « Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie » à travers la promotion des espaces d'échanges et d'éducation citoyens et le renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle et (ii) ODD 11 « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Les indicateurs clés de mesure des changements sont relatifs à la corruption, à l'efficacité de l'administration, à l'éducation et au maintien de la jeune fille dans le système éducatif, au mariage précoce, à l'état civil, au genre et à la croissance démographique.

Le **Programme 1** est structuré en quatre sous programmes : (i) consolidation de la cellule familiale ; (ii) promotion des valeurs religieuses ; (iii) promotion des espaces d'échanges et d'éducation citoyens et (iv) renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle.

Sous-programme 1.1 : Consolidation de la cellule familiale

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) renforcer l'autorité et la responsabilité parentales ; (ii) renforcer l'identité culturelle nationale et (iii) promouvoir l'autonomisation de la femme créatrice.

Les activités prévues dans le cadre du renforcement de l'autorité parentale consisteront à la réalisation d'une étude sur la codification des valeurs familiales et l'organisation de campagnes de sensibilisation sur le code de bonne conduite.

Pour renforcer l'identité culturelle nationale, les interventions porteront sur : (i) l'introduction des valeurs culturelles nationales dans les curricula scolaires ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et de formation à travers les médias et les espaces d'échanges citoyens ; (iii) la sensibilisation des jeunes sur nos valeurs culturelles ; (iv) la dotation du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) en moyens de contrôle des produits artistiques et culturels diffusés ; (v) la lutte contre les pratiques néfastes ; (vi) la conception d'outils et supports de sensibilisation ; (vii) la formation des animateurs des espaces citoyens ; (viii) l'organisation de campagnes de sensibilisation et (ix) l'amélioration du cadre réglementaire.

En ce qui concerne l'autonomisation de la femme créatrice, à travers la culture, les interventions porteront sur la sensibilisation des femmes sur leur rôle dans la promotion des valeurs culturelles, l'organisation des échanges et partages d'expériences entre les organisations féminines au plan national, régional et international sur les valeurs culturelles, la formation des organisations féminines sur les valeurs culturelles et l'appui aux écoles des maris sur la promotion des valeurs.

Sous-programme 1.2 : Promotion des valeurs sociales et culturelles

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) assurer une meilleure compréhension des religions ; (ii) lutter contre la mendicité sous toutes ses formes ; (iii) développer les actions et échanges religieux intra et intercommunautaires ; (iv) renforcer les capacités de résilience des jeunes face à l'extrémisme et au radicalisme religieux ; (v) lutter contre l'extrémisme violent et (vi) renforcer la réglementation en matière de prêches.

Pour assurer une meilleure compréhension des religions, il est prévu l'organisation de voyages d'études, des conférences et colloques, le renforcement des centres de recherches sur les religions, l'élaboration des guides et manuels de formation des leaders religieux, la dotation des leaders religieux en manuels sur les religions. Ces derniers doivent canaliser et intensifier les prêches à l'endroit des citoyens.

La lutte contre la mendicité dans toutes ses formes portera sur : (i) une meilleure connaissance du phénomène ; (ii) la création des centres de réinsertion socioprofessionnelle pour les mendiants et les enfants de la rue et (iii) la création d'un fonds de bienfaisance constitué

par la Zakat, la dime et l'aumône au profit des nécessiteux.

Le développement des actions et échanges intra et intercommunautaires porte sur l'organisation d'actions collectives, l'instauration d'échanges artistiques et culturels, la conduite d'actions de dialogue intra et inter religieux, l'organisation de fora sur l'éducation à la culture de la paix et des prêches transnationaux.

Le renforcement des capacités de résilience des jeunes face à l'extrémisme et au radicalisme religieux se fera à travers l'organisation des fora de la jeunesse sur l'éducation à la culture de la paix ainsi que la sensibilisation des jeunes sur la cohabitation pacifique, les dangers d'enrôlement dans les organisations criminelles se cachant derrière la religion. A cela, il faut ajouter l'appui à la réinsertion économique des jeunes victimes et leur protection de toutes formes d'influence.

La lutte contre l'extrémisme violent se fera à travers des campagnes de sensibilisation et l'organisation de formations sur la cohabitation pacifique, la culture de la paix, les risques d'enrôlement dans les organisations criminelles.

La réglementation en matière de prêches sera renforcée par l'élaboration, la vulgarisation et le suivi de l'application des textes y relatifs.

Sous-programme 1.3 : Promotion des espaces d'échanges et d'éducation citoyens

Pour promouvoir les espaces d'échanges et d'éducation citoyens, les actions majeures à mettre en œuvre sont : (i) renforcer les espaces d'échanges et de dialogue sur la culture ; (ii) l'éducation civique et la citoyenneté et (iii) réhabiliter le service civique national.

Le renforcement des espaces d'échanges et de dialogues portera sur la connaissance des espaces existants, la création de nouveaux espaces, la définition des thématiques à développer pour chaque espace et leur animation permanente et dynamique, l'organisation de voyage d'étude sur les bonnes pratiques y relatives et des séances de discussion sur la citoyenneté responsable.

La réhabilitation du service civique national comprend, la réhabilitation du service militaire pour les deux sexes, l'orientation des appelés vers les secteurs prioritaires et l'organisation de deux séminaires sur son importance dont un gouvernemental et un parlementaire.

Sous-programme 1.4 : Renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle

Pour renforcer le rôle de la chefferie traditionnelle, les actions majeures à mettre en œuvre sont : (i) renforcer les capacités de chefs traditionnels sur les thématiques véhiculées par la renaissance culturelle (état civil, scolarisation de la jeune fille, transition démographique) ; (ii) appuyer les chefs traditionnels dans l'exercice de leur fonction ; (iii) renforcer les capacités des chefs traditionnels en matière de conservation et de sauvegarde du patrimoine culturel et (iv) promouvoir les échanges entre les chefs traditionnels au niveau national, sous régional et international.

Pour renforcer les capacités des chefs traditionnels, les interventions porteront sur l'élaboration des modules de leur formation sur les thématiques de la renaissance culturelle (sécurité, état civil, scolarisation des filles, civisme, mariage précoce, cohabitation pacifique, paix, croissance démographique, etc.).

L'appui des chefs traditionnels dans l'exercice de leur fonction consistera à leur dotation en moyens de fonctionnement (supports de sensibilisation sur les thématiques de la renaissance culturelle) et l'organisation des conférences sur l'importance du rôle de la chefferie traditionnelle.

Le renforcement des capacités en matière de conservation du patrimoine culturel se traduira par l'élaboration d'un module de formation sur la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel dont bénéficiera la chefferie traditionnelle, la revitalisation des fêtes et des traditions populaires et enfin le renforcement des capacités organisationnelles des musées des chefs traditionnels.

La promotion des échanges entre les chefs traditionnels au niveau national, sous régional et international se fera à travers l'organisation de voyages d'échanges et de partage d'expériences au plan national, régional et international, la création d'un cadre de rencontres et d'échanges culturels entre les chefs traditionnels et l'organisation d'une semaine de capitalisation sur la renaissance culturelle.

3.2.1.2. PROGRAMME 2 : CONSOLIDATION DE LA CULTURE DÉMOCRATIQUE ET RÉPUBLICAINE

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme 2 sont : (i) l'unité nationale est consolidée et (ii) la démocratie et la culture républicaine sont renforcées. Ces changements contribueront à faire du Niger un Etat démocratique, républicain, fort et solide.

Les actions à mettre en œuvre pour ce programme viseront l'atteinte de l'ODD16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Les indicateurs clés de mesure des changements sont les suivants : (i) nombre de conflits intercommunautaires enregistrés ; (ii) proportion de la population s'acquittant des taxes (municipales et de voirie) ; (iii) proportion d'élections (présidentielles, législatives et municipales) organisées dans les délais et (iv) classement de Reporter Sans Frontières sur la liberté de la presse.

Le **Programme 2** est structuré en deux sous programmes : (i) consolidation de l'unité nationale et (ii) renforcement de la démocratie et de la culture républicaine.

Sous-programme 2.1 : Consolidation de l'unité nationale

Les actions de ce sous-programme sont : (i) développer l'expression de la parenté à plaisanterie ; (ii) développer les mécanismes locaux de règlement des conflits ; (iii) rétablir les mécanismes traditionnels d'organisation des jeunes ; (iv) renforcer les capacités d'actions collectives ; (v) promouvoir les valeurs de bonne conduite dans la société et (vi) promouvoir la coopération et les échanges culturels au plan national, sous régional et international.

Le développement de l'expression de la parenté à plaisanterie se fera par le recensement des différents types d'expressions de la parenté à plaisanterie, l'organisation régulière du mois d'expression, l'élaboration et la diffusion de supports audiovisuels sur la parenté à plaisanterie.

Pour le développement des mécanismes locaux de règlement pacifique des conflits, un inventaire desdits mécanismes sera réalisé, son contenu vulgarisé et les pairs éducateurs formés. Il faut, par la suite, créer des cadres de concertation et les mécanismes de leur suivi dans les communes pour la gestion non violente des conflits.

En ce qui concerne le rétablissement des mécanismes traditionnels d'organisation des jeunes, les interventions porteront sur l'inventaire de ces mécanismes traditionnels, la formation des jeunes sur ces mécanismes ainsi que sur l'esprit du volontariat.

Pour renforcer les capacités d'actions collectives, il est prévu d'organiser des travaux communautaires de masse, de sensibiliser et de former la population et les structures organisées sur leur intérêt et d'instaurer une journée nationale de salubrité.

La promotion des valeurs de bonne conduite portera sur l'élaboration d'un code de bonne conduite, son insertion dans les curricula d'enseignement, la formation des acteurs et la sensibilisation de la population sur ledit code.

La promotion de la coopération et les échanges culturels au plan national, sous régional et international se fera à travers l'organisation de voyages d'échanges culturels et de partage

d'expériences, la dynamisation des cadres de coopération et la mise à contribution de la diaspora, l'organisation d'une journée parlementaire sur les perspectives de la coopération et les échanges culturels et la vulgarisation des textes relatifs aux accords de coopération culturelle.

Sous-programme 2.2 : Renforcement de la démocratie et de la culture républicaine

Les principales actions de ce sous-programme sont : (i) développer la culture démocratique ; (ii) renforcer le dialogue politique et les dispositifs de prévention et de gestion des conflits politiques ; (iii) cultiver l'esprit citoyen et (iv) moraliser la vie publique.

Les actions du développement de la culture démocratique concerneront la vulgarisation de la charte des partis politiques, de la constitution et du pacte républicain. Il se fera également par la sensibilisation et la formation des citoyens, des partis politiques et des organisations de la société civile sur la culture démocratique.

En ce qui concerne le renforcement du dialogue politique et des dispositifs de prévention et de gestion des conflits politiques, les interventions porteront sur la sensibilisation des citoyens sur les risques de conflits politiques, la formation des structures communautaires de base sur la gestion des conflits politiques et enfin l'organisation de débats sur ces conflits politiques, la formation des dirigeants et l'organisation de fora sur la culture du dialogue politique.

La culture de l'esprit citoyen consiste à : (i) élaborer et mettre en œuvre une politique nationale en matière de civisme et de citoyenneté responsable ; (ii) instaurer des prix pour les meilleurs citoyens de l'année ; (iii) mettre en œuvre un programme de formation sur le civisme et la citoyenneté responsable ; (iv) organiser des ateliers d'échanges et (v) sensibiliser la population sur l'importance de la préservation des biens publics et privés.

Le sens de l'intérêt général sera également développé à travers la nomination des ambassadeurs de la renaissance culturelle et la mise à contribution des TIC pour véhiculer les messages.

La moralisation de la vie publique portera sur les interventions suivantes : l'encadrement du nomadisme politique, la dépolitisation de l'administration publique, la formation des OSC et des médias sur les principes de la démocratie et l'application stricte des textes de la république.

3.2.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

L'axe Développement social et transition démographique est décliné en deux (2) programmes à savoir : (i) développement du capital humain et (ii) transition démographique. Ces deux programmes sont subdivisés en dix (10) sous-programmes.

3.2.2.1. PROGRAMME 3 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

La mise en œuvre des actions du Programme 3 permettra d'atteindre les effets sectoriels ci-après : (i) le niveau d'instruction de la population est amélioré ; (ii) l'état de santé de la population est amélioré ; (iii) l'état nutritionnel de la population est amélioré ; (iv) les capacités de gestion de l'eau sont renforcées ; (v) le système de protection sociale est performant et (vi) l'offre des services de sport est accrue. Tous ces effets contribueront à rehausser significativement le niveau du capital humain et amorcer la transition démographique.

Les actions qui seront mises en œuvre à travers ce programme vont contribuer à l'atteinte de : (i) l'ODD 1 « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » ; (ii) l'ODD 2 « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » ; (iii) l'ODD 3 « donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges » ; (iv) l'ODD 4 « veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie » ; (v) l'ODD 5 « réaliser l'égalité des

sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ; (vi) l'ODD 6, « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau » ; (vii) l'ODD 8 « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » et (viii) l'ODD 10 « réduire les inégalités entre les pays et en leur sein ».

Ces effets seront mesurés à travers les indicateurs contenus dans le tableau ci-dessous

Tableau 15 : Indicateurs du Développement du capital humain

Indicateurs	Référence	Cibles 2021	Source
Espérance de vie à la naissance	61,4 ans (2015)	64,4	INS
Durée moyenne de scolarisation	1,5 an (2015)	3,5 ans	INS
Espérance de vie scolaire	5,4 ans (2015)	6,93 ans	INS
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	28,4% (2014)	39%	INS
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus en milieu rural	11% (2014)	42,2%	INS
Taux net de scolarisation primaire des filles en milieu rural	37,7% (2014)	49,4%	INS
Taux net de scolarisation secondaire I des filles en milieu rural	25,4% (2014)	35,1%	INS
Taux net de scolarisation secondaire II des filles en milieu rural	5,8% (2014)	15,5%	INS
Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural	1,1% (2016)	38%	MHA
Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain	63,6% (2016)	88%	MHA
Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural	18% (2016)	60%	MHA
Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain	29,6% (2016)	98%	MHA

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES

Le **programme 3** comporte quatre sous-programmes : (i) amélioration du niveau d'instruction et de formation de la population ; (ii) amélioration de l'état de santé de la population ; (iii) amélioration de l'état nutritionnel ; (iv) renforcement des capacités de gestion de l'eau ; (v) renforcement du système de protection sociale et (vi) accroissement de l'offre des services de sport et de jeunesse.

Sous-programme 3.1 : Amélioration du niveau d'instruction et de formation de la population

Pour améliorer le niveau d'instruction de la population, les orientations visent l'accélération de la mise en œuvre du PSEF. Il s'agira à cet effet de : (i) prendre en charge plus efficacement les flux scolaires, universitaires et la formation professionnelle à travers une extension progressive du préscolaire orientée vers le milieu rural et portée par les structures d'accueil communautaires, l'élargissement de l'éducation de base, une expansion modérée et maîtrisée du cycle moyen, une gestion des ressources humaines plus efficace et équitable, la diversification et le ciblage des offres de formation professionnelle et technique et la création des conditions minimales d'amélioration de la pertinence de l'enseignement supérieur ; (ii) prendre en charge les jeunes hors du système éducatif ; (iii) renforcer l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; (iv) assurer l'offre et la qualité de l'éducation et de la formation ; (v) assurer efficacement la gestion et le pilotage des structures en charge de l'éducation et de la formation ; (vi) développer les capacités du système de la recherche scientifique et de l'innovation technologique et (vii) renforcer la gouvernance et la coordination du secteur.

Pour la prise en charge efficace des flux scolaires, universitaires et la formation professionnelle les stratégies consistent à : (i) recruter du personnel en adéquation avec l'expansion du système ; (ii) développer les infrastructures (constructions, réhabilitations, extensions) ; (iii) mettre à disposition les équipements (matériels, mobiliers et intrants pédagogiques, équipements et d'atelier) ; (iv) élargir l'offre des EFPT ; (v) renforcer les capacités des enseignants, des formateurs et des encadreurs pédagogiques ; (vi) acquérir des manuels, fournitures scolaires et intrants pédagogiques ; (vii) doter les structures de commodités pour un meilleur apprentissage ; (viii) mettre en œuvre des programmes de l'alimentation scolaire à travers les cantines scolaires ; (ix) suivre et évaluer les formations et les apprentissages dans les établissements de l'EFPT ; (x) adapter les programmes de formation ; (xi) appuyer l'opérationnalisation du modèle d'école pour les zones nomades ; (xii) sensibiliser les acteurs pour développer l'accès à l'éducation et le maintien des filles et (xiii) octroyer des bourses aux élèves filles des collèges.

Pour la prise en charge des jeunes hors du système éducatif, les interventions porteront sur : (i) la facilitation à l'accès aux services d'accueil, d'information, d'orientation et d'insertion des jeunes ; (ii) l'accompagnement, l'insertion socio-économique des sortants y compris les filles et les groupes vulnérables et (iii) l'appui à la création des centres de formation professionnelle et centres de Formation aux Métiers dans les communes cibles de la zone Nord (Zone d'intervention de la Stratégie Développement Sahel).

Pour le renforcement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, les stratégies porteront sur : (i) l'élargissement de l'accès et la diversification de l'offre d'alphabétisation ; (ii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes d'alphabétisation ; (iii) le développement d'une offre d'éducation non formelle ; (iv) l'amélioration de la qualité et du suivi de l'Enfant et (v) l'appui aux centres d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle dans les zones d'insécurité.

Pour assurer l'offre et la qualité de l'éducation et de la formation, les actions porteront sur : (i) la construction et l'équipement des infrastructures scolaires ; (ii) le recrutement des animateurs, éducateurs, enseignants pour le besoin du système ; (iii) la réduction des disparités dans l'accès et le maintien ; (iv) la dotation des structures en manuels et fournitures scolaires appropriés ; (v) la poursuite de la formation continue des enseignants, formateurs et encadreurs ; (vi) la mise en place des structures de la réforme ; (vii) le soutien au processus curriculaire ; (viii) l'amélioration des capacités d'accueil des institutions d'éducation et de formation ; (ix) l'appui à la formation des doctorants ; (x) le renforcement des capacités des enseignants des universités ; (xi) la réglementation de l'enseignement privé ; (xii) l'élaboration des programmes adaptés aux besoins éducatifs des jeunes ; (xiii) la construction et l'équipement des centres de promotion des jeunes dans les 63 départements ; (xiv) le renforcement des capacités pédagogiques et andragogiques des formateurs des Centres de promotion des jeunes et (xv) le recrutement du personnel formateur des Centres de promotion des jeunes.

Pour le développement des capacités du système de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, il s'agira de : (i) mettre en place les infrastructures et les équipements de recherche ; (ii) appuyer le fonctionnement du Conseil National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (CNARSIT) et (iii) élaborer et mettre en œuvre un programme national de recherche scientifique.

Pour la gestion et le pilotage des structures en charge de l'éducation et de la formation, les actions porteront sur : (i) le renforcement des capacités des Ministères en charge de l'éducation et de la formation ; (ii) le développement du système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) ; (iii) le renforcement de la gouvernance et de la coordination du secteur de l'éducation et de la formation et (iv) l'implication globale de tous les acteurs du secteur.

Sous-programme 3.2 : Amélioration de l'état de santé de la population

Le Gouvernement a adopté en 2017 la Politique Nationale de Santé et le Plan de Développement Sanitaire 2017-2021 dont l'objectif est de renforcer la demande et l'offre de soins et de services de qualité à toute la population. Cet objectif sera atteint à travers la mise en œuvre de quatre (04) stratégies : (i) l'amélioration de la gouvernance et du leadership ; (ii) l'accès aux soins et services de santé ; (iii) l'amélioration des prestations des soins et services de santé et (iv) le développement de la pratique du sport de masse.

Pour l'amélioration de la gouvernance et du leadership, les interventions porteront sur : (i) le pilotage, le dialogue et la coordination des actions et des partenaires du Ministère de la Santé Publique (MSP) ; (ii) les réformes sectorielles y compris la décentralisation ; (iii) les contrôles, les audits et l'inspection générale des services ; (iv) la participation communautaire ; (v) la planification, le suivi et l'évaluation ; (vi) le financement du secteur de la santé (accroissement et gestion) ; (vii) la gestion des ressources matérielles ; (viii) la gestion des ressources humaines (RH) ; (ix) la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures administratives et éducatives ; (x) la régulation et la normalisation ; (xi) l'information sanitaire ; (xii) la promotion de la recherche pour la santé et (xiii) la communication (interne et externe), la documentation et les archivages.

Pour l'accès aux soins et services de santé, les actions sont : (i) le développement des compétences ; (ii) la construction et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires ; (iii) l'acquisition et la maintenance des équipements sanitaires ; (iv) l'amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité ; (v) la promotion des mécanismes de protection contre le risque financier ; (vi) la promotion du secteur sanitaire privé et (vii) la promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles.

Pour les prestations des soins et services de santé, les stratégies concernent : (i) la lutte contre les maladies transmissibles ; (ii) la lutte contre les maladies non transmissibles ; (iii) la lutte contre les maladies tropicales négligées ; (iv) la santé de la reproduction (santé de la mère, de l'enfant, des adolescents et de l'homme) ; (v) la promotion de la santé ; (vi) l'assurance qualité des services et soins de santé et (vii) la sécurité sanitaire, la gestion des épidémies, urgences et catastrophes.

Pour le développement du sport de masse, les stratégies porteront sur : (i) la sensibilisation sur les biens faits de la pratique du sport de masse ; (ii) le renforcement des infrastructures en équipement de sport de masse et (iii) le développement des infrastructures de sport de masse sur l'ensemble du territoire.

Sous-programme 3.3 : Amélioration de l'état nutritionnel

Pour améliorer l'état nutritionnel, les actions majeures identifiées sont : (i) renforcer la gouvernance nutritionnelle ; (ii) accroître l'offre des services de promotion et de prévention nutritionnelle ; (iii) assurer la fourniture des services adéquats de prise en charge nutritionnelle ; (iv) renforcer la sensibilité à la nutrition des interventions sectorielles et (v) mettre en œuvre la stratégie multisectorielle de communication pour la sécurité nutritionnelle.

Pour le renforcement de la gouvernance nutritionnelle, il s'agit de : (i) finaliser et vulgariser la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle à tous les niveaux ; (ii) mettre en place

un Système Général d'Information pour la Nutrition ; (iii) réviser et élaborer des politiques sectorielles avec une meilleure intégration de la nutrition ; (iv) renforcer les capacités institutionnelles et humaines en faveur de la nutrition ; (v) rechercher des financements innovants pour la sécurité nutritionnelle et (vi) conduire des actions de plaidoyer en faveur de la sécurité nutritionnelle.

L'accroissement de l'offre des services de promotion et de prévention nutritionnelle se fera à travers la réalisation des activités de prévention de la sous-nutrition et des maladies non transmissibles liées à la nutrition (nutrition et maladies chroniques) et l'intensification des actions contre la malnutrition.

Pour la fourniture des services adéquats de prise en charge nutritionnelle, il s'agit d'assurer des activités de prise en charge de la sous-nutrition et des maladies non-transmissibles en lien avec la nutrition, et le renforcement des capacités de prise en charge de la malnutrition.

Le renforcement de la sensibilité à la nutrition des interventions sectorielles, passera par : (i) la création des conditions d'une disponibilité et d'une consommation accrue d'aliments nutritifs et diversifiés pour garantir une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate en toute période de l'année ; (ii) le développement des stratégies permettant un accès à l'eau potable, et aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement pour assurer la sécurité nutritionnelle des enfants, des femmes et des hommes ; (iii) le renforcement des systèmes de protection sociale pour protéger les moyens d'existence des catégories les plus vulnérables et améliorer leur situation alimentaire et nutritionnelle et (iv) la promotion des bonnes pratiques, des attitudes et des connaissances nutritionnelles chez les enfants et adolescents de manière durable.

La mise en œuvre de la stratégie multisectorielle de communication pour la sécurité nutritionnelle passe à travers le renforcement des connaissances et de l'engagement du grand public et des communautés locales en faveur de la nutrition, le renforcement de l'implication et de l'engagement des décideurs et leaders d'opinion en faveur de la nutrition.

Sous-programme 3.4 : Renforcement des capacités de gestion de l'eau potable

Le Gouvernement a adopté en Mai 2017 le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) comme cadre d'intervention dans le secteur de l'eau potable pour les 15 prochaines années. L'objectif de ce sous-programme est d'assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau.

Les actions majeures retenues sont : (i) assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable en milieu rural (hydraulique villageoise) et en milieu urbain (hydraulique urbaine) et (ii) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités nationales et la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau.

En matière d'hydraulique villageoise, il s'agit de : (i) réaliser des ouvrages pour le développement des services pour les ménages, les établissements scolaires et les formations sanitaires ; (ii) gérer et réguler efficacement les services ; (iii) financer durablement les investissements et (iv) renforcer l'accès à l'eau dans les zones de socle et d'aquifères profonds.

Pour l'hydraulique urbaine, il s'agit de : (i) poursuivre la réalisation d'ouvrages dans les centres concédés ; (ii) réaliser des ouvrages pour le développement des services dans les nouveaux centres à concéder ; (iii) maintenir l'équilibre financier de l'hydraulique urbaine et réguler efficacement les services de l'hydraulique urbaine et semi-urbaine ; (iv) réaliser des schémas directeurs d'investissement et (v) réviser la politique tarifaire.

Pour la gouvernance et le renforcement des capacités nationales et de la participation citoyenne, les interventions porteront sur : (i) le renforcement du leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur (formation des agents, développement d'outils et méthodes de gestion, élaboration d'une politique nationale de l'eau, mise en œuvre d'une stratégie spécifique pour le financement durable du secteur) ; (ii) l'amélioration de la coordination, du suivi-évaluation et la régulation du secteur à travers le développement et la mise en œuvre d'outils, le développement de la maîtrise d'œuvre (MOCT), le développement

de la gouvernance régionale, la régulation efficace des services de l'hydraulique urbaine, semi-urbaine et rurale et (iii) le renforcement de la société pour la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics.

Sous-programme 3.5 : Renforcement du système de protection sociale

Le sous-programme comporte deux (02) actions majeures : (i) renforcer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux et (ii) renforcer le socle de protection sociale.

Dans le domaine de l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux, les priorités porteront sur : (i) la mise en œuvre d'actions d'insertion des jeunes ; (ii) la construction et la réhabilitation des centres socio-économiques ; (iii) le renforcement des actions humanitaires ; (iv) la poursuite de la gratuité des soins et des transferts et (v) la prise en charge adéquate des enfants, notamment en mettant l'accent sur la prévention.

Ces actions seront accompagnées de certaines mesures notamment, l'établissement de la carte de solidarité nationale aux groupes vulnérables, la vulgarisation et l'application de l'ordonnance relative à la prise en charge ou à l'accès des personnes handicapées aux services sociaux. Des mesures et actions de prise en charge des enfants de la rue, des talibés des mendiants et des personnes âgées seront également envisagées. Il s'agira également de consolider le système de prévention et de protection des femmes, de renforcer l'assistance juridique et judiciaire des enfants, des détenus, et des victimes de la traite et du trafic illicite des migrants, de renforcer l'accès des pensionnés aux services sociaux et mettre en place un dispositif de protection social aux migrants.

Pour la prise en charge des enfants, il sera mis en œuvre le Programme National de Protection de l'Enfant. Son objectif est de toucher 250.000 enfants vulnérables ou victimes de négligence, abus ou exploitation, sur une période de 5 ans, à travers des interventions de prévention et de prise en charge, en milieu urbain et rural.

En ce qui concerne le renforcement du socle de protection sociale, il s'agira de renforcer les mesures incitatives à la création d'emplois, de promouvoir l'application des normes nationales et internationales du travail, d'assurer une autonomisation économique aux personnes vulnérables et la sécurité de revenu minimum pour les ménages en situation de pauvreté chronique et temporaire, de renforcer les connaissances et les capacités des acteurs de la couverture sanitaire universelle, de développer une stratégie de communication en faveur de la protection sociale, d'élaborer et de mettre en œuvre le socle de protection sociale, d'améliorer la coordination et le pilotage institutionnel par l'adoption de la loi portant sur la protection sociale, d'apporter une assistance et une protection des femmes et des enfants en situation de grande vulnérabilité.

Sous-programme 3.6 : Accroissement de l'offre de services de sport et de jeunesse

Les actions majeures retenues sont : (i) créer les conditions pour l'insertion des jeunes dans la vie socioprofessionnelle et (ii) promouvoir la professionnalisation du sport.

Dans le domaine de la jeunesse, il sera poursuivi la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse révisée (PNJ, 2016-2020). L'objectif de cette politique est de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie sociale et culturelle et dans l'activité économique, en développant une éducation adaptée et en soutenant les initiatives d'insertion socio-économique pour les jeunes.

Dans ce cadre, les orientations porteront sur : (i) l'accès continu, accru et sans discriminations des jeunes aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage et de développement de leurs compétences spécifiques ; (ii) le renforcement des capacités des jeunes sur le leadership associatif, le développement local, la dynamique de groupe, le plaidoyer et le lobbying ; (iii) l'engagement et la participation des jeunes à la promotion du civisme, de la citoyenneté et à l'exercice démocratique du leadership politique et social à tous les niveaux ; (iv) l'insertion des jeunes dans les circuits économiques ; (v) la protection des jeunes filles et les jeunes hommes pour un mode de vie sain ; (vi) la prise en compte des perspectives des jeunes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies globales, sectorielles,

régionales et communales de développement; (vii) le renforcement des capacités de coordination intersectorielle et de pilotage de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Jeunesse, (viii) la création d'un fonds de la jeunesse ; (ix) la formation des animateurs des collectivités éducatives ; (x) l'organisation des camps nationaux et régionaux des jeunes et (xi) la formation des directeurs des centres de jeunesse.

La promotion de la professionnalisation du sport passe par : (i) l'élaboration de la politique nationale de sport ; (ii) le renforcement de l'encadrement technique des sportifs ; (iii) l'organisation des championnats ; (iv) le développement des infrastructures et équipements de sport de haut niveau dans toutes les disciplines et (v) l'amélioration de la gouvernance des instances dirigeantes (Clubs, ligues, Fédérations).

3.2.2.2. PROGRAMME 4 : TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

La croissance rapide de la population exerce un poids sur tous les secteurs du développement, à savoir la santé, l'agriculture, l'éducation, l'élevage et l'environnement entre autres. La capture du Dividende Démographique passe par une transition démographique. Cette capture du Dividende Démographique est axée sur la santé, l'éducation, l'économie, l'emploi et la bonne gouvernance.

Les principaux leviers qui constituent les déterminants immédiats de la natalité sur lesquels il faut agir sont la scolarisation et la rétention de la jeune fille à l'école, la réduction de la pratique des mariages précoces, le maintien de la durée normale de l'allaitement maternel, l'accès aux techniques modernes de contraception, la Stratégie de Communication Sociale pour un Changement de Comportement (CSCC) et la mise en œuvre de son Plan d'Actions. Ces actions devront être menées simultanément.

Il est attendu de la mise en œuvre de ce programme que les conditions soient créées pour amorcer la transition démographique, afin de rehausser de manière significative le niveau de capital humain.

La contribution de la mise en œuvre de ce programme aux Objectifs de Développement Durable (ODD) est relative à : (i) l'ODD 3 « donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être » à travers la promotion de la santé de la reproduction) ; (ii) l'ODD 4 « veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie » à travers la scolarisation de la jeune fille ; (iii) l'ODD 5 « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » à travers la mise en œuvre des sous-programmes développement du dividende genre et les interrelations population-développement.

Tableau 16 : Indicateurs de la transition démographique

Indicateurs	Référence	Cibles 2021	Source
Indice synthétique de fécondité	7,3 enfants (2015)	5,63 enfants	INS
Ratio de dépendance démographique	120,6% (2015)	(106,9%)	INS
Taux de croissance démographique	3,85% (2015)	3,06%	INS

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES

Le **programme 4** comporte les sous-programmes suivants : (i) promotion de la santé de la reproduction et assistance à l'accouchement ; (ii) promotion de la scolarisation de la jeune fille ; (iii) développement du dividende genre et (iv) développement des interrelations population-développement.

Sous-programme 4.1 : Promotion de la santé de la reproduction et assistance à l'accouchement.

L'objectif de ce sous-programme vise la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile. L'atteinte de cet objectif passe par des interventions à haut impact dont les investissements dans la planification familiale et l'accouchement assisté par un personnel qualifié.

Les actions majeures à mener sont : (i) renforcer les services de la santé de la mère et du nouveau-né ; (ii) renforcer les services de la Planification Familiale ; (iii) renforcer l'offre des services de la santé de l'enfant, des jeunes, des adolescents et des hommes ; (iv) renforcer les ressources humaines pour l'accouchement et (v) renforcer la prise en charge des complications obstétricales et néonatales.

Ces actions permettront d'encourager les couples à opter pour des familles moins nombreuses, d'éviter les grossesses non désirées, de diminuer le nombre de naissances par femme, de retarder l'âge du mariage et d'améliorer l'accompagnement de la mère et de l'enfant.

Le renforcement des services de santé de la mère et du nouveau-né consistera à développer et mettre en œuvre au niveau des formations sanitaires, des interventions à haut impact en faveur de la survie de la mère et du nouveau-né à travers des activités préventives, curatives, et promotionnelles dont la Consultation Périnatale Recentrée (CPNR), les soins obstétricaux et néonataux essentiels (SONNE), les Soins Obstétricaux et néo natals d'urgence (SONU), l'initiative de renforcement de la lutte contre les Hémorragies du Post Partum (HPP) et la Surveillance des décès maternels et riposte (SDMR), les services des Soins Après Avortement (SAA), la stratégie « Tutorat », l'ANJE, la vaccination, la PCIME.

Au regard de la faible couverture sanitaire et de la nécessité d'atteindre les objectifs de réduction de la mortalité maternelle et néonatale, ces interventions seront étendues au niveau communautaire dans tous les villages ne disposant pas de formation sanitaire à travers, la stratégie de prise en charge de la mère et du nouveau-né par les agents de santé communautaire et les matrones.

Pour le renforcement de l'offre de services de la santé de l'enfant, des jeunes, des adolescents et des hommes, il s'agira de mettre en œuvre un plan de riposte intégrée et coordonnée à tous les niveaux contre les mariages précoces, les grossesses des adolescentes, la lutte contre les IST/VIH chez certains groupes spécifiques et les pratiques néfastes à la santé des jeunes et adolescents.

Pour le renforcement des services de planification familiale, il s'agira de promouvoir, à travers le changement social et de comportement, l'utilisation des méthodes modernes de contraception. Les actions porteront sur : (i) l'intégration de la planification familiale dans les plans nationaux de développement ; (ii) la mise en œuvre des stratégies nationales SR/PF, notamment l'accélération de la stratégie tutorat, le passage à l'échelle des stratégies DBC, les écoles des maris (EdM) ; (iii) le renforcement des stratégies d'offre de méthodes modernes de planification familiale ; (iv) le développement d'un programme de communication continue, avec des messages culturellement adaptés sur les questions démographiques et la planification familiale et (v) la mise à l'échelle de l'initiative des jeunes adolescentes.

L'utilisation de moyens de contraception modernes qui est de l'ordre de 10 % actuellement, devrait être facilitée et progressivement étendue. Un objectif réaliste serait une augmentation de l'ordre de 1,5 point de pourcentage par an du taux d'utilisation de moyens modernes de contraception (contre 0,55 point de pourcentage enregistré entre 2006 et 2010).

Pour le renforcement des ressources humaines pour l'accouchement, dans l'attente de l'extension des services de santé, le Gouvernement a décidé d'améliorer significativement l'accès aux soins et services de santé de qualité à travers l'accroissement de l'utilisation des services de maternité. Il s'agit de renforcer les capacités des sages-femmes dans les formations sanitaires et de dynamiser le travail des matrones dans les villages n'ayant pas accès aux services de santé. Le but est de faire en sorte que le taux d'accouchement assisté

s'améliore et se rapproche de la couverture sanitaire. Les interventions publiques dans ce domaine portent sur : (i) une mobilisation sociale pour inciter davantage les femmes à accoucher dans les maternités ; (ii) le recrutement et la formation de sages-femmes ; (iii) le recrutement et la formation des matrones ; (iv) la dotation des matrones d'un kit minimum et (v) le suivi accompagnement des matrones.

Sous-programme 4.2 Promotion de la scolarisation et de la formation de la jeune fille

Les actions majeures s'articuleront autour de : (i) la mobilisation sociale pour l'éducation des filles ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs à la base ; (iii) l'amélioration de l'environnement scolaire dans les trois ordres d'enseignement ; (iv) l'accélération de l'accès des filles à l'éducation de base ; (v) la promotion des actions de maintien des filles dans le système éducatif, notamment par des campagnes de sensibilisation, le renforcement de l'armature juridique et institutionnelle par l'adoption et la vulgarisation des textes en faveur de la protection des filles en cours de scolarité, des incitations financières pour les parents sous forme de transferts conditionnels d'argent à travers l'octroi de bourses aux filles issues de familles vulnérables et l'appui en rations sèches aux familles vulnérables qui ont des filles inscrites au secondaire et l'accompagnement des filles à l'école sous forme de bourse et subvention ; (vi) l'amélioration de la réussite scolaire des filles par la promotion de la culture d'excellence et le développement du système du tutorat ; (vii) l'adoption de textes législatifs et réglementaires pour interdire les mariages avant 17 ans et (viii) la formation des filles déscolarisées et non scolarisées.

La mobilisation sociale mettra l'accent sur les avantages liés à la scolarisation des filles et les conséquences des mariages et grossesses précoces sur l'éducation et la santé de la fille en cours de scolarité. Elle se fera à travers l'organisation des fora régionaux et communaux, la réalisation des plages publicitaires, des caravanes de sensibilisation, de théâtre-forum, l'organisation de journées de port de tenues traditionnelles et de tresses, l'organisation d'un championnat scolaire féminin, l'organisation de débats radiotélévisés.

Le renforcement des capacités des acteurs à la base se fera à travers la formation des enseignants en approche genre, en santé de la reproduction et sur les VBG, la formation en gestion des conflits à l'intention de l'administration scolaire, des COGES, des APE, des AME, des ONG, des associations et syndicats actifs dans le domaine de l'éducation, des élus locaux, des leaders religieux, et des chefs coutumiers.

Pour l'amélioration de l'environnement scolaire, l'action publique se fera à travers la dotation des filles en kits d'hygiène, la construction de latrines et d'adductions d'eau, l'acquisition de matériels aratoires, la construction des murs de clôtures, et l'aménagement des terrains d'EPS.

L'accélération de l'accès des filles à l'éducation de base passera par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Scolarisation des Filles et l'appui aux Plans d'Actions Locaux (PAL).

L'amélioration de la réussite scolaire des filles passera par la promotion de la culture d'excellence et le développement du système du tutorat. Cette action se fera à travers l'octroi de prix d'excellence, l'organisation de cours de soutien et d'accompagnement en compétences de vie, l'organisation de journées littéraire et scientifique à l'intention des filles à travers des concours.

Sous-programme 4.3 : Développement du dividende genre

La notion de dividende genre vise à rappeler le lien étroit entre le développement et le genre. En effet, il existe un lien étroit entre le développement économique, le dividende démographique, et les questions de genre dans la mise en œuvre des politiques de développement. Le déséquilibre dans la répartition des bénéfices issus du développement, entre les hommes et femmes contribue à maintenir les inégalités de genre.

Ce sous-programme vise à renforcer les investissements dans le capital humain des femmes et des filles pour créer les conditions de capture du dividende démographique.

Les actions majeures s'articuleront autour de : (i) l'amélioration de l'environnement socio-culturel pour réduire les inégalités de genre ; (ii) le renforcement des capacités et de l'autonomisation des femmes et des filles ; (iii) la création d'emplois décents pour les jeunes ; (iv) la réduction du mariage des enfants ; (v) la promotion d'une participation équitable des hommes et des femmes dans les différentes sphères de prise de décision et (vi) la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre effective de la politique nationale de genre.

Pour le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes et des filles, les stratégies porteront sur : (i) l'éducation non formelle des filles ; (ii) l'enseignement professionnel et technique des filles ; (iii) l'alphabétisation des femmes et (iv) la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

La création d'emplois décents et en quantité pour les femmes et les jeunes exige des investissements dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage qui occupent les deux tiers de la population. La création d'emplois dans ce secteur permettrait une intégration de la jeunesse dans le circuit de production et contribuerait à améliorer la productivité dans ce secteur et sa contribution au PIB.

Sous-programme 4.4 : Développement des interrelations population-développement

La capture du Dividende Démographique passe par une transition démographique. Cette capture du Dividende Démographique est axée sur la santé, l'éducation, l'économie, l'emploi et la bonne gouvernance entre autres.

Les actions de ce sous-programme portent sur : (i) l'amélioration du cadre stratégique de la démographie ; (ii) le renforcement de la gouvernance et de la coordination du secteur et (iii) la promotion d'un changement de comportements.

Pour l'amélioration du cadre stratégique, les interventions des pouvoirs publics porteront sur : (i) élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale de Population ; (ii) créer un observatoire national sur le dividende démographique ; (iii) réaliser des études complémentaires sur le profil pays du dividende démographique ; (iv) poursuivre l'élaboration des Policy briefs et (v) améliorer la collecte et l'analyse sur le profil du dividende démographique.

Pour le renforcement de la gouvernance et de la coordination du secteur, il s'agit de : (i) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs ; (ii) réhabiliter, construire et équiper les structures centrales et régionales en charge de la population ; (iii) mettre en œuvre le plan d'actions de la Stratégie de Communication Sociale ; (iv) produire les supports de plaidoyer pour favoriser la maîtrise de la croissance démographique ; (v) établir un mécanisme de planification-budgétisation robuste et (vi) mettre en place un dispositif de coordination et de suivi-évaluation de la politique de population et de son plan d'actions.

Pour parvenir à un changement de comportements, des mentalités et des normes sociales, il est impératif de promouvoir la Renaissance Culturelle qui favorisera la construction d'une société tournée vers le progrès et favoriser l'émergence de citoyens véritablement responsables. Ce changement prendra du temps et il doit être initié avec tact. Il exigera beaucoup d'efforts des responsables politiques, des Organisations de la Société Civile (OSC), des leaders coutumiers et religieux. L'offre en matière d'information et de services aux mères de famille, doit pour cela être améliorée dans le cadre du renforcement des structures sanitaires décentralisées. Les interventions au niveau communautaire devront être développées, notamment dans le monde rural. Il suppose aussi l'élaboration d'un plan de communication pour un changement social et comportemental, le développement et la promotion de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de mobilisation sociale et communautaire autour des défis démographiques.

3.2.3 ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'axe comporte trois (3) programmes à savoir : (i) Développement du secteur privé ; (ii) Sécurité alimentaire et développement agricole durable et (iii) Amélioration de la gestion du développement. Ces programmes sont subdivisés en dix-huit (18) sous-programmes.

3.2.3.1. PROGRAMME 5 : DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

La révision de l'environnement juridique et réglementaire du secteur privé porte notamment sur l'environnement des affaires, la simplification des processus d'obtention d'autorisations, les améliorations en disponibilité et qualité de l'électricité, des transports et de l'accès aux services des TICs. Ces réformes vont permettre au Niger de se positionner parmi les pays africains les plus accueillants relativement aux indicateurs de « Doing Business ». Ce programme mettra également un accent particulier sur la facilitation d'une concurrence libre et transparente.

Ces changements vont attirer les investisseurs privés nationaux et internationaux, qui vont investir dans divers domaines catalyseurs de la vie socio-économique du Niger. Ces domaines sont, entre autres : les exploitations minières et pétrolières, les chaînes de valeurs des produits agro-sylvo-pastoraux, les infrastructures et les services (l'électricité, les télécommunications, le transport, le secteur financier), le secteur industriel émergent où le Niger dispose d'avantages comparatifs apportant la technologie, les compétences de gestion et l'accès aux marchés.

Pour ce qui est des relations avec l'extérieur, il importe de tirer profit de l'intégration régionale avec les pays des espaces UEMOA et CEDEAO, notamment en ce qui concerne le développement des exportations. Il s'agit également de saisir les opportunités commerciales dans les espaces extracommunautaires.

Par ailleurs, il s'agira de renforcer le cadre institutionnel et organisationnel des activités industrielles, énergétiques, pétrolières et minières, de réduire les coûts de production des industries, d'accroître la promotion des ressources énergétiques et pétrolières nationales, d'intégrer davantage le secteur minier à l'économie nationale et de développer l'exploitation minière à petite échelle.

Pour ce qui concerne le secteur des transports, les orientations visent à développer les investissements dans le transport aérien, à mettre aux normes les aéroports, à renforcer le suivi des services de transport aérien, à renforcer les capacités de l'administration des transports et à améliorer la qualité du transport terrestre par la sécurité routière et le renouvellement du parc.

La mise en œuvre des actions de ce Programme permettra d'atteindre les effets sectoriels ci-après : (i) les chaînes de valeurs des produits miniers et pétroliers sont développées ; (ii) les industries manufacturières et l'agro-industries sont développées ; (iii) les infrastructures économiques sont développées ; (iv) les services économiques sont compétitifs ; (v) l'environnement des affaires est attractif ; (vi) les capacités des entreprises sont renforcées ; (vii) l'entrepreneuriat des jeunes est développé et (viii) l'intégration régionale est renforcée. Ces effets concourent à assurer la compétitivité du secteur privé.

Les objectifs visés par la réalisation de ce programme concernent : (i) l'ODD7 «garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable » à travers le développement des infrastructures de l'énergie ; (ii) l'ODD 8 « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » à travers le développement des chaînes de valeurs des produits pétroliers et miniers, le développement des infrastructures et services économiques, l'amélioration de l'environnement des affaires et le développement de l'entrepreneuriat des jeunes.

Ces effets sectoriels seront mesurés à travers les indicateurs contenus dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Indicateurs du développement du secteur privé

Indicateurs	Référence (valeur et année)	Cible 2021
Contribution des industries extractives dans le PIB	6,8% (2016)	13,2%
Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB	5,7% (2015)	10%
Part du PIB agro-sylvo-pastoral dans le PIB global	38,8% (2016)	35,1%
Taux national d'accès à l'électricité	10,16% (2016)	28,5%
Taux d'électrification en milieu rural	0,43% (2015)	10%
Proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage	15,4% (2014)	19,2%
Taux d'investissement brut	34,0% (2016)	32,7%
Taux d'utilisation des téléphones portables	56,6% (2015)	70%
Taux de couverture des TIC	70% (2015)	100%
Part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire	37,8% (2016)	34,3%
Classement Doing Business Score de distance de la frontière (DTF) pour l'efficacité de la réglementation	49,57 (2017)	72,25

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES

Le **Programme 5** est constitué de huit (8) sous programmes : (i) développement des chaînes de valeurs des produits pétroliers et miniers ; (ii) développement des industries manufacturières et l'agro-industrie ; (iii) développement des infrastructures économiques ; (iv) développement des services économiques ; (v) amélioration de l'environnement des affaires ; (vi) renforcement des capacités des entreprises ; (vii) développement de l'entrepreneuriat des jeunes et (viii) promotion de l'intégration régionale et des échanges intra-africains.

Sous-programme 5.1 : Développement des chaînes de valeurs des produits miniers et pétroliers

Afin de permettre au secteur minier et pétrolier d'apporter une contribution plus significative à la croissance économique, des actions de structuration des filières des industries extractives sont envisagées. Il s'agit en particulier de : (i) exploiter les ressources minières et pétrolières à travers l'amélioration des connaissances sur la géologie et le potentiel minier et pétrolier (cartographie et cadastre minier et pétrolier, opérationnalisation du PETROLAB et CRGM) ; (ii) développer les sites aurifères et de phosphate ; (iii) développer les industries de transformation des minerais ; (iv) développer les pôles de croissance industrielle pétrochimique ; (v) développer les infrastructures de transport des produits pétroliers et gaziers (pipelines interne et externe) ; (vi) mettre en œuvre le programme d'orpaillage (industrie artisanale notamment) et (vii) suivre, contrôler et encadrer les activités de recherche et d'exploitation minière et pétrolière.

Sous-programme 5.2 : Développement des industries manufacturières et de l'agro-industrie

Le Niger dispose d'une réelle opportunité pour promouvoir la transformation structurelle de son économie à travers la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion industrielle basée sur les productions minières, pétrolières et agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Il s'agit particulièrement de miser sur l'avantage comparatif du pays pour l'exploitation des ressources minières, animales et des produits comme l'oignon, le sésame, la canne à sucre et la gomme arabique. Cette industrialisation fondée sur les produits

de base est un des chemins privilégiés pour parvenir à la transformation structurelle de l'économie. Cette approche d'industrialisation sélective permettra également de renforcer et de maintenir le pilotage d'un développement durable et inclusif grâce à des taux de croissance durables plus élevés, moins volatiles et à un espace fiscal plus important.

La mise en œuvre de ce sous-programme se fera à travers les actions suivantes : (i) moderniser les infrastructures industrielles et (ii) développer l'agro-industrie.

Pour la modernisation des infrastructures industrielles, il s'agit de la création d'une nouvelle zone et la réhabilitation de l'ancienne, la restructuration et la mise à niveau des entreprises industrielles, et la promotion de la qualité et des normes industrielles.

Les interventions dans le domaine du développement de l'agro-industrie sont centrées sur la facilitation de la création d'unités industrielles, l'identification des zones de production et la construction des infrastructures de production et d'acheminement des produits agropastoraux. Les mesures pour soutenir les producteurs et les industriels et réduire le coût de transport et d'énergie sont envisagées dans les autres sous-programmes du PDES.

Il est aussi envisagé de prendre des mesures d'accompagnement pertinentes pour le développement des industries manufacturières et de l'agro-industrie notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique industrielle en cohérence avec les politiques industrielles communes de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Sous-programme 5.3 : Développement des infrastructures économiques

Les interventions de ce sous-programme porteront sur le développement des infrastructures de transports routier, aérien, ferroviaire et fluvial, de l'énergie, des communications et de la poste pour booster la création de la richesse et favoriser l'intégration économique régionale.

En matière d'énergie, le programme de développement d'infrastructures résilientes, durables et de qualité notamment le barrage de Kandadji avec une production de 130 MW, la centrale de Salkadamna, sera poursuivi. Des investissements à moyen terme dans le domaine des énergies renouvelables notamment le solaire (centrale solaire d'Agadez, Malbaza, électrification solaire, etc.) seront également réalisés. Ces investissements seront accompagnés par les mesures suivantes : (i) la formulation d'une politique avec des objectifs ambitieux d'électrification notamment en zone rurale ; (ii) l'ouverture du secteur à la concurrence pour la production, et la libéralisation complète du transport et de la distribution de l'électricité afin de permettre la mise en relation directe des producteurs privés avec leur clientèle située hors du réseau interconnecté ; (iii) la standardisation des équipements et des approches en préparant pour chaque région un schéma directeur d'électrification et (iv) l'analyse de la faisabilité du programme électronucléaire civil.

En matière de télécommunications (téléphone, internet), il s'agit d'étendre les infrastructures large bande sur l'ensemble du territoire afin d'assurer un accès universel au service de meilleures qualités et à des prix abordables. Ce qui pourrait contribuer à rendre le secteur privé plus compétitif et l'administration plus efficace.

Pour les services postaux, les interventions porteront sur les actions d'extension et de modernisation du réseau postal. Des mesures de régulation du secteur seront entreprises afin d'assurer un accès universel aux services postaux de base et contribuer à l'inclusion financière des populations.

En ce qui concerne les transports, le programme de construction de nouvelles routes, les réformes pour une meilleure efficacité de l'entretien courant du réseau routier et la réhabilitation du patrimoine routier sera poursuivi afin de garantir la fluidité des transports et de réduire les coûts et les délais sur les principaux corridors.

L'amélioration de la qualité et l'entretien des infrastructures électriques, routières et de communication contribuera à l'amélioration du climat des affaires et à la compétitivité des unités de production.

Sous-programme 5.4 : Développement des services économiques.

Les actions y relatives sont : (i) développer les services de transport ; (ii) renforcer les capacités techniques et managériales des acteurs ; (iii) développer le commerce intérieur et extérieur ; (iv) développer le tourisme et l'hôtellerie ; (v) développer l'artisanat ; (vi) développer les industries culturelles et artistiques et (vii) promouvoir les espaces de croissance.

Pour le développement des services de transports, les interventions visent à : (i) développer le transport aérien à travers la mise aux normes des aéroports, le renforcement du suivi des services de transport aérien, l'opérationnalisation de la compagnie nationale Niger Airways ; (ii) améliorer la qualité du transport terrestre par la sécurité routière et la gestion des corridors ; (iii) améliorer l'exploitation du transport fluvial ; (iv) exploiter le chemin de fer et (v) renforcer le cadre législatif et réglementaire et le renforcement des capacités de l'administration des transports.

Pour le secteur touristique, il s'agit d'améliorer la contribution du secteur au développement économique par une meilleure valorisation de ses potentialités. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme sera poursuivie. Une attention particulière sera portée sur l'encouragement des investissements privés, la diversification de l'offre touristique à travers la consolidation et la valorisation de nouveaux produits et sites ainsi que l'amélioration qualitative et quantitative du réceptif hôtelier de l'ensemble du pays, en vue de la promotion d'un tourisme plus productif porteur de croissance.

En ce qui concerne l'artisanat, les orientations porteront sur la valorisation des produits artisanaux pour en faire un secteur porteur de croissance. A cet égard, un accent sera porté sur la mise en place d'un financement adéquat, l'appui technique aux PME du secteur et le développement des circuits commerciaux et des marchés. Pour ce faire, il sera élaboré et mis en œuvre une politique de développement de l'artisanat et des services qui combine l'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle et technique, l'éducation ouvrière, l'amélioration de l'accès aux crédits d'équipement, à la protection sociale et à l'électricité.

La richesse et la diversité du patrimoine culturel sont des leviers importants du développement d'un pays. Au Niger, l'enjeu consiste à promouvoir l'identité culturelle nationale en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie. Cela nécessite de créer les conditions susceptibles de faire de la culture nationale une source de richesse et un puissant moyen de développement tout en promouvant les ambassadeurs de la culture Nigérienne. Les interventions porteront sur : (i) valoriser la production artistique et culturelle ; (ii) valoriser le patrimoine culturel et les loisirs ; (iii) valoriser les jeunes talents et (iv) développer les infrastructures d'accès à la culture, aux arts et aux loisirs.

Pour la valorisation de la production artistique, il s'agit d'augmenter les infrastructures et équipements artistiques et culturels, de professionnaliser les acteurs culturels, de renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur et de créer un marché des biens et services culturels.

La valorisation du patrimoine culturel et anthropologique s'effectuera essentiellement grâce à deux actions prioritaires visant à promouvoir et préserver le patrimoine culturel et à assurer la production, la distribution et la diffusion des biens et services culturels.

Pour développer le commerce intérieur et extérieur, les actions porteront sur : (i) l'amélioration de la compétitivité des produits à potentiel exportable (Oignon, Niébé, Pomme de Terre, Ail, Poivron, Sésame, Viande, Cuirs et Peaux, etc.) ; (ii) l'organisation de missions de prospection commerciale, d'identification, de catégorisation et de segmentation des marchés ; (iii) le renforcement des capacités des structures d'appui au commerce et du rôle des Attachés commerciaux ; (iv) l'organisation de manifestations commerciales internationales ; (v) le renforcement des capacités des acteurs à accéder aux marchés extérieurs ; (vi) la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des Echanges de l'OMC ; (vii) la participation aux négociations et protocoles d'accords commerciaux ; (viii) le renforcement du suivi régulier

des approvisionnements des marchés ; (ix) le renforcement des capacités des PME/PMI (culture managériale, accès aux marchés publics, suivi des engagements contractuels) ; (x) le renforcement de la formalisation du secteur privé ; (xi) la promotion des infrastructures de mise en marché ; (xii) la commercialisation des produits forestiers non ligneux ; (xiii) la reconstitution de stock de réserve de sécurité alimentaire et (xiv) le soutien à la commercialisation des productions pluviales et irriguées.

L'analyse des atouts et potentialités du Niger fait ressortir clairement les possibilités de développer des espaces de croissance (pôles de développement). A cet égard, la mise en valeur des potentialités identifiées et non exploitées ferait de chaque région un véritable pôle de développement à même de transformer l'économie des régions et porter une dynamique de la croissance équilibrée du pays.

Au cours de la mise en œuvre du PDES 2017-2021, une stratégie nationale de promotion des pôles de développement sera élaborée pour mettre en valeur les potentialités identifiées à travers les Plans de Développement Régionaux dans les domaines suivants : (i) agro-sylvo pastoral et halieutique, (ii) minier, (iii) industriel, (iv) commercial, (v) touristique, (vi) artisanal, (viii) technologique.

Cette stratégie identifiera de façon participative les secteurs prioritaires et les sites stratégiques qui accueilleront les investissements nécessaires pour le développement des pôles régionaux.

Sous-programme 5.5 : Renforcement des capacités des entreprises

Les actions de mise en œuvre de ce sous-programme sont : (i) réhabiliter les entreprises victimes de résiliation de contrat de services ; (ii) renforcer les capacités techniques et managériales des entreprises à travers l'adoption d'une loi sur le Small Business Act, la formation des opérateurs économiques sur les procédures de passation des marchés publics, le développement des outils en matière de contrôle des normes et qualité, le développement de la culture de l'entreprise, la labellisation des produits ; (iii) mettre en relation les PME-PMI nigériennes avec les multinationales pour leur permettre d'obtenir des marchés de sous-traitance et (iv) développer des cadres de concertation public-privé autour des préoccupations telles que le coût et la flexibilité du travail, les conditions d'accès au financement, la disponibilité de la main-d'œuvre.

Sous-programme 5.6 : Amélioration de l'environnement des affaires

Ce sous-programme vise à rendre le cadre des affaires significativement attractif. Ainsi les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) faciliter l'accès du secteur privé au financement par la révision du rôle et de l'action des banques ; (ii) automatiser complètement le processus de création d'entreprise ; (iii) améliorer l'octroi des permis de construire ; (iv) améliorer le raccordement et la qualité de l'énergie ; (v) améliorer le transfert de propriété ; (vi) améliorer les procédures de règlement de l'insolvabilité ; (vii) améliorer les procédures de paiement des impôts ; (viii) développer le commerce transfrontalier ; (ix) améliorer la coordination et le suivi du secteur ; (x) créer et opérationnaliser les tribunaux de commerce ; (xi) développer un système de communication sur les réformes de l'acte uniforme de l'OHADA et (xii) renforcer le dispositif d'appui au secteur privé.

Pour faciliter l'accès du secteur privé au financement, l'action publique portera sur : (i) la révision du rôle et de l'action des banques ; (ii) l'organisation de fora internationaux sur l'innovation financière et le financement des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries ; (iii) la création d'une banque spécialisée des PME/PMI ; (iv) le renforcement des capacités des PME en techniques de Négociation et d'élaboration de plan d'affaires ; (v) la création d'une Société de Capital-Risque ; (vi) la communication sur les réformes mises en œuvre à travers l'organisation des séances d'informations et de formations sur les innovations apportées à l'Acte uniforme de l'OHADA sur les sûretés, l'information du public de la communauté des affaires et des institutions financières, l'organisation de formations à l'attention des juges, des huissiers et des greffiers sur les récents changements intervenus dans l'Acte Uniforme sur les sûretés ; (vii) l'amélioration de la présentation

et l'accessibilité à l'information sur la solvabilité des personnes physiques et morales en réorganisant le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) par la modernisation du RCCM conformément aux normes et standards de l'OHADA, et l'introduction de la possibilité d'enregistrement en ligne auprès du RCCM pour les parties intéressées.

Les actions d'automatisation complète du processus de création d'entreprise sont la numérisation des dossiers du registre des entreprises, le développement d'une plate-forme de traitement informatisée de formalisation d'entreprise au sein du guichet unique, la mise en place d'un système de création d'entreprise en ligne (e-Registration), la modernisation et la dématérialisation du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) conformément aux normes et standards de l'OHADA.

Pour l'amélioration de l'octroi des permis de construire, l'action publique portera sur l'élaboration d'un Code de la Construction et de l'Habitation, l'élaboration d'un Système d'Information Géographique (SIG) électronique et la modernisation du cadastre foncier, l'informatisation et la rationalisation du processus de délivrance de permis de construire par la mise en place d'une plateforme électronique de délivrance de permis de construire, la mise en place d'un système de suivi des dossiers de permis de construire en ligne (mécanisme de suivi) et l'élaboration d'un plan standard d'occupation du sol.

L'amélioration du raccordement à l'électricité et l'amélioration de la qualité de l'énergie fournie se fera à travers la mise en place du système SCADA, la mise en place d'un système d'enregistrement et de suivi de la durée et des fréquences des pannes de courant SAIDI (System Average Interruption Duration Index) et SAIFI (System Average Interruption Frequency Index), la réduction des pannes d'électricité et l'amélioration de la qualité du service offert, notamment en considérant l'introduction de compensations en cas de coupures de courant, et la mise en place d'un stock tampon en vue d'assurer la disponibilité du matériel électrique.

La réduction des délais pour le transfert de propriété passera par la rationalisation des procédures, la réorganisation des archives, l'informatisation du système de traitement des données et la numérisation des dossiers de titres fonciers, l'amélioration de l'infrastructure de l'administration foncière par l'informatisation complète du service des domaines, la mise en place d'une base de données électroniques et d'un système électronique d'information géographique, l'interconnexion des bases de données relatives aux titres fonciers et aux cartes cadastrales et l'utilisation d'un numéro unique d'identification pour les parcelles par tous les services de l'administration.

Pour l'amélioration des procédures de paiement des impôts, il s'agira d'accélérer l'informatisation de l'administration fiscale (informatisation des registres des administrations fiscales à travers le SISIC), d'améliorer les procédures des impôts par la révision des formulaires de déclaration et de paiement des impôts, de mettre en place un système de déclaration et de paiement électronique de la TVA pour les PME et de mettre en place un système électronique pour la déclaration et le paiement des impôts et taxes.

Pour le développement du commerce transfrontalier, il s'agira de : (i) opérationnaliser complètement SYDONIAWORLD à travers l'accélération de l'interconnexion entre la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale des Impôts (DGI), la prise des mesures idoines pour garantir la permanence de la connexion et le fonctionnement régulier de la plateforme afin de garantir la constance de la télé-déclaration et la télé-liquidation des marchandises ; (ii) moderniser les procédures du commerce transfrontalier en mettant en ligne toutes les procédures relatives aux opérations d'importation et d'exportation et (iii) opérationnaliser le guichet Unique électronique dédié au commerce transfrontalier.

L'amélioration du règlement de l'insolvabilité se fera à travers le renforcement des capacités des acteurs en particulier sur les procédures de restructuration et de faillite et sur l'amélioration des conditions de redressement des entreprises en difficulté.

Le renforcement du dispositif d'appui au secteur privé est relatif à la définition claire des rôles et des champs de responsabilités du dispositif d'appui au secteur privé.

Sous-programme 5.7 : Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes

La promotion de l'entrepreneuriat des jeunes vise à : (i) faciliter l'accès des jeunes au crédit, notamment par la mise en place d'un fonds de garantie de financement des entreprises des jeunes ; (ii) renforcer les structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs notamment les centres incubateurs ; (iii) renforcer les capacités des jeunes promoteurs et entrepreneurs ; (iv) poursuivre la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse révisée et de son plan stratégique opérationnel dans son volet économique ; (v) créer des emplois décents pour les jeunes dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage et (vi) mettre en place un programme de communication soutenu sur les opportunités d'affaires.

Le fonds de garantie pour la jeunesse est une initiative qui permettrait à travers un « Contrat plan Etat - Régions (Collectivités Territoriales) » de créer les conditions d'accompagnement pour l'émergence de l'entrepreneuriat des jeunes (jeunes ruraux, diplômés notamment ceux des Centres de Formation aux Métiers, exodants ayant acquis une expertise par expérience) en vue de leur insertion socioéconomique. Les initiatives couvriront tous les domaines et porteront sur l'appui organisationnel, les formations et les stages d'incubation, les kits de démarrage ou l'accès aux lignes de crédits et l'accompagnement avec des business plans. Des actions d'accompagnement seront entreprises notamment la mise en place d'un cadre de redevabilité multi acteurs permettant un suivi participatif et un mécanisme d'émulation et de compétition entre les régions.

Sous-programme 5.8 : Promotion de l'intégration régionale et des échanges intra africains

Les actions de ce sous-programme porteront sur : (i) la définition d'une vision nationale prenant en compte les intérêts du Niger ; (ii) la mise en synergie des chantiers des organisations auxquelles le Niger est membre pour privilégier le développement de ses infrastructures de transport et de télécommunication ; (iii) l'exploitation des opportunités qu'offre chaque organisation pour négocier entre autres des facilités à son commerce et (iv) le respect des engagements communautaires notamment la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, ainsi que le droit d'établissement.

L'intégration constitue une réelle fenêtre d'opportunités de développement pour le Niger dans la mesure où il partage sept frontières terrestres (dont quatre de la CEDEAO). Il s'agit de profiter de cette opportunité pour améliorer l'efficacité et l'effectivité des circuits d'exportation. Ainsi, des facilités en matière de commerce international seront négociées surtout avec les pays des espaces ayant une façade maritime. Des actions spécifiques seront également engagées en vue de mieux circonscrire le risque lié à des décisions unilatérales qui seront prises par ces Etats dans le cadre de leur politique commerciale susceptible d'affecter négativement l'économie nationale.

Outre l'intégration commerciale dans l'espace CEDEAO et continental qui offre une fenêtre d'opportunités au pays, des actions et mesures seront également entreprises en matière de renforcement de la contribution à l'intégration infrastructurelle dans les domaines de la télécommunication et des transports (route, chemin de fer et aérien), notamment au niveau des principaux corridors.

3.2.3.2. PROGRAMME 6 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE

La stratégie de l'Initiative 3N « les nigériens nourrissent les nigériens » a été adoptée en avril 2012. Elle s'inscrit dans un cadre stratégique à l'horizon 2035 et est mise en œuvre à travers des plans d'actions quinquennaux dont le 2e couvre la période 2016-2020. Les orientations de ce programme porteront sur la poursuite de la mise en œuvre de l'I3N en vue de réaliser l'objectif global de « Faim Zéro » et de contribuer à renforcer la croissance à travers l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales. Cela permettra d'améliorer les revenus, réduire la pauvreté et la vulnérabilité des ménages ruraux à l'insécurité alimentaire

et nutritionnelle, et anticiper et répondre aux crises.

Le Programme sécurité alimentaire et développement agricole durable contribue à la transformation du monde rural visant particulièrement : (i) l'amélioration de la productivité et de l'accroissement de la valeur ajoutée des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (ii) l'émergence d'une économie rurale basée sur le développement de Petites et Moyennes Entreprises agro-alimentaires et artisanales particulièrement pour les femmes et (iii) l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement par le développement des infrastructures.

Les sources de la croissance devront graduellement passer d'un accroissement quantitatif des facteurs traditionnels de production (terres cultivables et main d'œuvre) à une amélioration soutenue de leur productivité. Cela passe par l'utilisation de technologies plus performantes et d'un accroissement de l'efficacité dans l'utilisation des facteurs de production. La production agricole doit promouvoir des produits à plus grande valeur ajoutée. Le développement de l'agriculture irriguée jouera également un rôle central (cultures à haute valeur ajoutée, gestion du risque climatique) et une attention particulière sera portée aux cultures pluviales et au développement de l'élevage, facteurs critiques de la sécurité alimentaire du pays et des ménages. En parallèle, des mécanismes durables de prises en charge de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des plus pauvres, doivent être renforcés ainsi que des mesures d'anticipation et de réponses aux crises et catastrophes impactant sur la capacité des ménages à protéger leurs moyens d'existence et à faire face à leurs besoins alimentaires et nutritionnels. Enfin des actions spécifiques de mise en cohérence et de gouvernance des différentes composantes du secteur rural doivent être prévues afin de contribuer à la performance et à l'efficacité de l'action publique dans ce domaine.

La mise en œuvre des actions de ce programme permettra d'atteindre les effets sectoriels ci-après : (i) les productions irriguées et pluviales sont développées ; (ii) les systèmes d'élevages sont promus ; (iii) les infrastructures et services ruraux sont développés ; (iv) les capacités économiques des femmes rurales sont renforcées ; (v) la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des plus fragiles est réduite ; (vi) la gouvernance et la coordination du secteur rural sont améliorées et les réformes nécessaires sont initiées. Ensemble, ils contribueront à transformer significativement le monde rural.

Combinées au sous-programme relatif à la nutrition (axe développement social et transition démographique) et aux programmes de l'axe environnement, ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs de la stratégie de l'Initiative 3N et à « Faim Zéro ».

Encadré 8 : Plan d'Actions 2016-2020 de la Stratégie de l'Initiative "3N" "L'objectif" global de la Stratégie de l'Initiative 3N à l'horizon 2035 est de « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». De façon spécifique, il s'agit de renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Le Plan d'Actions 2016-2020 a pour objectif principal l'atteinte de la « faim zéro au Niger ». En effet, la pauvreté étant surtout rurale et féminine au Niger, l'Initiative 3N sera, sur la période 2016-2020, un outil de lutte, non seulement contre la pauvreté, mais aussi et surtout contre les inégalités.

C'est pour cela que le Plan d'Actions 2016-2020 de la Stratégie de l'Initiative 3N mettra un accent particulier sur la maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des chaînes de valeurs. Un intérêt particulier sera également accordé à la gestion intégrée et durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement, la réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'amélioration de l'environnement institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3N.

Source : Stratégies de l'3N

Les ODD concernés par la mise en œuvre de ce programme sont : (i) l'ODD 1 « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » à travers le développement des productions irriguées et pluviales, la restauration du système d'élevage, le développement des infrastructures et services ruraux, l'autonomisation des femmes rurales et le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables ; (ii) l'ODD 8 « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » ; (iii) l'ODD 9 « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation à travers l'émergence d'une économie rurale basée sur le développement de Petites et Moyennes Entreprises agro-alimentaires et artisanales particulièrement pour les femmes et (iv) l'ODD 10 « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ».

Les effets du Programme 6 seront mesurés à travers les indicateurs contenus dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18 : Indicateurs de transformation du monde rural

Indicateurs	Référence	Cibles 2021	Source
Taux de croissance annuel moyen du PIB primaire	7% (2012-2016)	4,2%	INS
Proportion des jeunes ruraux ayant un emploi permanent	28% (2012)	45%	INS
Prévalence de l'Insécurité Alimentaire sévère	1,1% (2016)		
Prévalence de l'Insécurité Alimentaire et modérée	11,3% (2016)		

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES

Le programme 6 s'articule autour de sept (7) sous-programmes, à savoir : (i) le développement des productions irriguées et pluviales ; (ii) la restauration des systèmes d'élevage ; (iii) la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; (iv) le développement des infrastructures et services ruraux ; (v) l'autonomisation des femmes rurales ; (vi) le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables et (vii) la gouvernance et coordination du secteur rural.

Sous-programme 6.1 : Développement des productions irriguées et pluviales

L'objectif de ce sous-programme est de créer les conditions appropriées pour accroître significativement et durablement la productivité des systèmes de productions pluviales et irriguées à travers la mise en œuvre des actions suivantes : (i) assurer l'approvisionnement en intrants et équipements pour les cultures pluviales et irriguées ; (ii) renforcer l'encadrement technique des producteurs et des agents d'appui-conseil ; (iii) développer la recherche agronomique et l'innovation ; (iv) renforcer et diffuser les informations agro-météorologiques ; (v) mobiliser des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, notamment la construction de nouveaux barrages et seuils, la réhabilitation des anciens barrages et seuils, l'aménagement des mares et le traitement des bassins versants et (vi) développer la grande et la petite irrigation.

Pour développer la grande et la petite irrigation, les actions porteront sur : (i) réaliser des nouveaux AHA ; (ii) réhabiliter les anciens AHA ; (iii) conforter les AHA ; (iv) identifier et mettre en valeur les terres de décrue ; (v) aménager des nouveaux petits périmètres irrigués ; (vi) consolider des petits périmètres irrigués ; (vii) réaliser des bassins de rétention d'eau pour l'irrigation d'appoint ; (viii) construire le barrage pour aménager 45000 ha de terres irriguées à long terme et (ix) gérer le programme Kandadji.

Sous-programme 6.2 : Restauration des systèmes d'élevage

L'objectif du sous-secteur d'élevage est de sécuriser les systèmes de production animale et d'intensifier les productions animales à court et long cycles.

Pour accroître la production animale, la priorité dans le secteur de l'élevage sera donnée à l'amélioration de la couverture sanitaire et de l'accès au conseil zootechnique et aux intrants (vétérinaires, aliments), au développement des cultures fourragères et à l'hydraulique pastorale. Pour permettre aux activités pastorales de se maintenir dans la zone de transition, les zones pastorales seront protégées du développement incontrôlé des activités agricoles et de l'appropriation foncière. Des interventions importantes seront menées dans les domaines de l'hydraulique pastorale, la gestion des pâturages et la mise en place de couloirs de transhumance.

Pour l'élevage intensif périurbain disposant d'un fort potentiel de développement, en particulier l'aviculture, l'embouche et la production de lait, un suivi rapproché des élevages sera effectué afin de capter les gains de productivité importants que cette activité peut procurer. La concentration des élevages permettra de développer l'industrie des aliments de bétail, d'améliorer la qualité des abattages et de développer l'industrie des cuirs et peaux et autres sous-produits de l'élevage.

Les actions de restauration des systèmes d'élevage consisteront à : (i) améliorer la santé animale ; (ii) diversifier et moderniser les systèmes de production animale ; (iii) renforcer le dispositif d'appui conseil aux filières animales ; (iv) développer les cultures fourragères à travers l'aménagement des espaces pastoraux et le développement d'une agriculture fourragère et la gestion optimale des enclaves pastorales en zone agricole ; (v) assurer l'alimentation du bétail et (vi) développer l'hydraulique pastorale afin d'assurer l'accès à l'eau potable de qualité et en quantité suffisante de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité.

Pour l'hydraulique pastorale, l'objectif est d'assurer l'accès à l'eau potable de qualité en quantité suffisante de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité. L'action publique portera sur : (i) la mise à jour périodique et la valorisation de l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral ; (ii) l'affirmation d'une politique de mobilisation et de gestion intégrée des eaux de surface ; (iii) l'adaptation de la démarche d'implantation des points d'eau d'hydraulique pastorale ; (iv) l'optimisation de la gestion des points d'eau d'hydraulique pastorale ; (v) la préservation de la qualité de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral et (vi) la promotion du sous-secteur de l'hydraulique pastorale et la régionalisation de la stratégie nationale en hydraulique pastorale.

Sous-programme 6.3 : Développement des infrastructures et services ruraux

Les actions à mettre en œuvre consisteront à : (i) développer les infrastructures de stockage ; (ii) électrifier le monde rural ; (iii) améliorer les infrastructures et services de transport notamment dans les zones de production ; (iv) développer les marchés ruraux ; (v) promouvoir l'artisanat rural ; (vi) promouvoir les TIC en milieu rural notamment « Money Bank » ; (vii) faciliter les échanges commerciaux et la mise à niveau des systèmes de normes et standards sanitaires et (viii) renforcer les activités des Services Financiers Décentralisés (SFD).

Sous-programme 6.4 : Transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques

Dans le cadre de la transformation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, les actions porteront sur : (i) la promotion des unités de transformation modernes des produits ; (ii) l'amélioration des conditions de mise en marché et de commercialisation des produits ; (iii) l'amélioration du cadre réglementaire des filières et (iv) le renforcement de l'accompagnement et de l'appui conseil aux filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Sous-programme 6.5 : Autonomisation de la femme rurale

Ce sous-programme vise l'amélioration des revenus des femmes rurales. Il s'agit particulièrement d'accroître significativement la productivité et la capacité de production des femmes. Pour ce faire, il est envisagé des interventions de réduction de la pénibilité des tâches domestiques, de l'accroissement des rendements, de la productivité et de la qualité des productions réalisées par les femmes et de l'amélioration des pouvoirs économiques des femmes.

Le sous-programme s'articulera autour des actions ci-après : (i) développer des activités réduisant le temps consacré aux activités domestiques à travers la mise en place de centres multifonctionnels ; (ii) renforcer l'accès des femmes rurales aux services énergétiques ; (iii) renforcer l'accès des femmes rurales aux moyens de production (y compris la terre) ; (iv) développer une stratégie de mobilisation sociale et un programme d'alphabétisation de la femme ; (v) renforcer les connaissances des femmes rurales sur les exigences techniques et les normes du commerce ; (vi) développer des mécanismes de financement des activités des femmes rurales ; (vii) mettre en place et réhabiliter des équipements collectifs pour alléger les corvées domestiques des femmes rurales ; (viii) renforcer le leadership de la femme rurale et (ix) développer un programme spécifique de protection sociale des femmes vulnérables.

Sous-programme 6.6 : Renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables face aux chocs et crises

Pour assurer la stabilité et la durabilité des effets du développement économique et social dans le monde rural, il est indispensable de réduire les vulnérabilités chroniques, d'anticiper, de prévenir et de répondre aux chocs qu'ils soient climatiques ou économiques susceptibles de se produire.

Les actions de ce sous-programme porteront sur : (i) le renforcement de l'accès aux revenus et aux moyens d'existence des plus vulnérables ; (ii) la gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crises et catastrophes et (iii) le renforcement des mécanismes d'anticipation et de coordination des réponses aux crises et catastrophes.

Ce sous-programme doit permettre d'assurer le continuum et l'articulation entre les nécessaires actions de court moyen et long termes pour relever le défi de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et assurer une croissance inclusive et durable dans le secteur rural. Il reprend les orientations des programmes stratégiques de l'I3N dans ce domaine.

Sous-programme 6.7 : Gouvernance et coordination du secteur rural

L'objectif de ce sous-programme est d'améliorer la gouvernance du secteur, d'assurer une allocation efficace des ressources financières et de responsabiliser les acteurs à tous les niveaux. Il s'agit de bâtir une approche à la fois sectorielle et intersectorielle dans laquelle toutes les composantes de l'administration publique, le secteur privé, les communautés et les collectivités locales, le système financier, les organisations socioprofessionnelles, les organisations de la société civile et aussi les partenaires du Niger, chacun selon ses fonctions et rôles, puissent concourir à la réalisation des objectifs du programme et ce dans l'esprit de l'Initiative 3N.

L'amélioration de la gouvernance et de la coordination du secteur est au cœur du cadre stratégique de l'initiative 3N qui prévoit un leadership fort de l'Etat et de ses administrations dans les processus de décision et d'orientation et un renforcement de la concertation des acteurs.

Les actions majeures de ce sous-programme porteront sur : (i) l'amélioration de la gouvernance et de la coordination du secteur ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre des réformes du monde rural ; (iii) le renforcement de la communication sociale et des capacités des acteurs et (iv) le renforcement de la planification et du suivi-évaluation du secteur.

Pour l'amélioration de la gouvernance et de la coordination du secteur, il s'agit de : (i) améliorer les instruments et outils de gestion du secteur ; (ii) améliorer le dispositif institutionnel de

coordination ; (iii) améliorer la connaissance du secteur et la veille stratégique ; (iv) élaborer une politique sectorielle de Commerce des Produits agricoles et l'agro-industrie et (v) renforcer les capacités des institutions publiques et privées en matière d'appui conseil et de services.

La poursuite de la mise en œuvre des réformes passe par : (i) le développement d'un programme de formations ciblées sur les besoins spécifiques au monde rural ; (ii) le renforcement du cadre légal et réglementaire de sécurisation et de gestion des ressources naturelles ; (iii) le développement des mécanismes de qualification des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; (iv) la promotion des innovations techniques et technologiques, y compris les sciences et technologies nucléaires ; (v) la vulgarisation des textes régissant l'utilisation des ressources foncières ; (vi) le renforcement des commissions foncières aux différents niveaux (villageois, communal, départemental, régional et Secrétariat Permanent du code rural) ; (vii) la mise en œuvre effective du schéma d'aménagement foncier ; (viii) la réactualisation du dispositif législatif et réglementaire pour prendre en compte les évolutions ; (ix) la mise en place d'un système de gestion des risques permettant aux professionnels de l'agroalimentaire de faire face aux risques et de minimiser les impacts négatifs (sanitaires, environnementaux et sociaux, pollution industrielle) que certains investissements peuvent induire localement.

Pour le renforcement de la communication et des capacités des acteurs, les actions publiques porteront sur : (i) l'intensification des actions d'IEC/CC ; (ii) l'amélioration de la visibilité de l'Initiative 3N et de ses réalisations ; (iii) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs institutionnels de l'Initiative 3N et (iv) le renforcement des capacités des institutions publiques et privées en matière d'appui-conseil et de services y compris pour le financement du secteur.

La planification des actions des différents axes d'intervention doit être accompagnée par divers chantiers en particulier la réalisation d'études dans des domaines spécifiques et l'impulsion de réformes (foncier rural, approvisionnement en intrants, etc.). De même la décentralisation, le renforcement des capacités, l'existence de cadres de concertation entre acteurs, le renforcement des services de programmation et de suivi-évaluation au sein des administrations sont autant de mesures d'accompagnement indispensables.

Pour le renforcement du dispositif de suivi-évaluation il s'agit de : (i) améliorer le système d'information ; (ii) améliorer les approches et outils de mise en œuvre de l'Initiative ; (iii) établir périodiquement des bilans et des analyses des résultats de l'Initiative 3N et (iv) mettre à jour régulièrement la base de données.

3.2.3.3. PROGRAMME 7 : AMÉLIORATION DE LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT

Ce programme vise à améliorer significativement les instruments de planification et de coordination des politiques publiques ainsi que la gestion des finances publiques.

L'amélioration de la planification et la coordination des actions de développement se feront à travers le renforcement de la cohérence et la qualité des instruments de planification, de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques.

L'amélioration de la gestion des finances publiques est à la fois le socle de base pour une confiance retrouvée des citoyens à l'égard de l'Administration Publique et un levier essentiel pour une mobilisation des financements intérieurs et extérieurs plus forte et alignée sur les procédures nationales.

Les effets attendus de ce programme sont : (i) la gestion des finances publiques est efficace ; (ii) la gestion de l'économie est efficace et (iii) les services financiers sont développés. Ils contribueront à rendre plus efficace la gestion du développement.

La mise en œuvre de ce programme permettra l'atteinte des Objectifs de Développement Durables suivants : (i) l'ODD 8 « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous à travers l'amélioration de la gestion de l'économie, la gestion des finances publiques et le développement des services financiers ; (ii) l'ODD 10 « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » et (iii) l'ODD 17 « revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat ».

Tableau 19 : Indicateurs de la gestion du développement

Indicateurs	Référence	Cibles 2021	Source
Financement des dépenses d'investissement sur ressources intérieures	36,2% (2015)	50,3%	MP
Taux de consommation des crédits d'investissements	66,07% (2015)	90%	MP
Part du secteur informel dans le PIB	60,7% (2016)	55,5%	INS

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES

Ce programme comporte trois (03) sous programmes à savoir : (i) amélioration de la gestion de l'économie ; (ii) amélioration de la gestion des finances publiques et (iii) développement des services financiers.

Sous-programme 7.1 : Amélioration de la gestion de l'économie

Les interventions consisteront à : (i) mettre en place un dispositif de mise en œuvre de la Stratégie de Développement et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) ; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre des cadres stratégiques ; (iii) redynamiser le système de suivi-évaluation ; (iv) améliorer la coordination de l'Aide Publique au Développement (APD) ; (v) renforcer le Système Statistique National et (vi) améliorer le cadre de l'analyse économique.

Concernant la mise en œuvre de la SDDCI, il s'agit de veiller à la déclinaison de la vision en des plans quinquennaux de développement, renforcer les capacités de veille stratégique, promouvoir les études générales et les enquêtes, renforcer les capacités des institutions de recherche et développer un partenariat avec les Universités et centres de recherches.

En matière de mise en œuvre des cadres stratégiques, les actions sont relatives : (i) au renforcement des capacités de planification et de gestion des politiques publiques par la mise en cohérence et à la rationalisation des politiques publiques, la nécessité de renforcer la fonction planification du développement, le renforcement du leadership du Ministère du Plan dans son volet planification – programmation – suivi – évaluation et dans la coordination de la recherche des financements ; (ii) au renforcement des capacités techniques en matière de planification, programmation, budgétisation ; (iii) au renforcement des capacités de chiffrage des indicateurs des résultats des programmes ; (iv) à l'amélioration des capacités nationales de mobilisation des ressources et l'efficacité de la dépense publique, avec notamment, la mise en œuvre effective de l'approche budget-programme ; (v) au renforcement des capacités de planification sectorielle afin de pouvoir établir des liens entre la programmation sectorielle et la budgétisation ; (vi) à l'accroissement de la couverture quantitative et qualitative en personnel des services chargés de la planification et (vii) à la rationalisation des projets et programmes d'investissement et à l'amélioration de leurs capacités d'absorption.

Dans le domaine du suivi – évaluation, il s'agit de renforcer la fonction à travers : (i) l'institutionnalisation et le développement de la fonction du suivi et de l'évaluation, dans l'ensemble des ministères et autres institutions de l'État avec un engagement politique soutenu et un leadership confirmé ; (ii) l'adoption de la politique nationale d'évaluation et la mise en place d'instruments appropriés pour sa mise en œuvre ; (iii) des arrangements institutionnels adéquats pour une prise en main effective de la question de suivi-évaluation y compris aux moyens et instruments de contrôle citoyen ; (iv) le développement des méthodes et outils de suivi et de l'évaluation ; (v) la mise en place d'une base de données

unifiée et le réseautage des bases de données des différents producteurs et gestionnaires des informations ; (vi) le développement d'un partenariat efficace entre l'Etat et les institutions à même de contribuer au développement de la culture de l'évaluation ; (vii) le renforcement des compétences nationales dans le domaine de suivi-évaluation.

Dans le domaine de l'amélioration de la coordination de l'APD, les principales interventions porteront sur : (i) l'utilisation systématique des procédures et systèmes nationaux dans l'exécution des projets et programmes de développement ; (ii) la prévisibilité suffisante des appuis des Partenaires Techniques et Financiers, en vue d'une meilleure planification des actions de développement ; (iii) l'opérationnalisation de la plateforme de gestion de l'aide ; (iv) la systématisation des revues des programmes de coopération des PTF et (v) le renforcement des cadres de coopération bilatérale et multilatérale.

En matière de renforcement du Système Statistique National, il s'agit de mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, partie intégrante du PDES 2017-2021. Son objectif est d'améliorer significativement la performance des différents secteurs du système. Les orientations sont relatives : (i) au renforcement du cadre juridique, institutionnel et de coordination du Système Statistique National ; (ii) au développement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières du Système Statistique National ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques ; (iii) au développement d'une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs ; (iv) au renforcement des conditions de stockage, d'archivage et de diffusion de l'information statistique, par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le système et (v) à la promotion et au développement du partenariat et de la culture statistique.

En matière d'analyse économique, il s'agira de : (i) renforcer la qualité des prévisions macroéconomiques ; (ii) promouvoir les études à caractère économique d'intérêt national ; (iii) veiller à la définition et au suivi de la politique d'endettement ; (iv) coordonner et suivre l'élaboration et la mise en œuvre des réformes économiques et (v) renforcer le processus de suivi-évaluation de la politique d'intégration sous-régionale, régionale et continentale.

Sous-programme 7.2 : Amélioration de la gestion des finances publiques

La politique dans le domaine de la gestion des finances publiques reprend les ambitions affichées dans le Programme de Réformes en matière de Gestion des Finances Publiques (PRGFP 2017-2020), adopté en mars 2017. L'objectif global de ce programme est de contribuer à la stabilisation du cadre macroéconomique et au renforcement des finances publiques. Les réformes portent sur l'internalisation des directives de l'UEMOA, l'informatisation de toute la chaîne budgétaire, la formation de tous les acteurs de la gestion des finances publiques et le mécanisme de mise en œuvre des réformes.

Les stratégies de mise en œuvre du programme consistent à : (i) mettre en œuvre le Cadre Harmonisé des Finances Publiques de l'UEMOA ; (ii) améliorer la mobilisation et le contrôle des ressources internes et externes ; (iii) maîtriser et rationaliser la gestion des dépenses publiques ; (iv) améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques ; (v) améliorer la budgétisation axée sur les politiques publiques ; (vi) renforcer les contrôles à posteriori et (vii) piloter et suivre les réformes.

Sous-programme 7.3 Développement des services financiers

La politique de développement des services financiers repose sur les orientations des stratégies en vigueur dans le secteur à savoir : (i) la Stratégie de Développement du Secteur Financier (2014-2018) ; (ii) la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI 2015-2019) adoptée en juillet 2015 et (iii) la Stratégie Nationale de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (SNLBC/FT), adoptée en juin 2013.

La Stratégie de développement du secteur financier a pour objectif global de contribuer au développement d'un secteur financier sain, performant, efficace et inclusif au service de la croissance et de la réduction de la pauvreté particulièrement pour l'agriculture et le monde rural. Elle est mise en œuvre à travers : (i) l'accroissement de la stabilité et de la transparence du secteur financier ; (ii) l'approfondissement du secteur financier ; (iii) l'amélioration du

cadre juridique et judiciaire du secteur financier et (iv) le développement et le renforcement des capacités et connaissances.

La Stratégie Nationale de Finance Inclusive, quant à elle, a pour objectif global de contribuer à la création d'un secteur financier inclusif, adapté et durable, animé par une diversité de prestataires de services financiers techniquement capables d'offrir de manière efficace l'accès à une gamme variée de produits financiers à toutes les catégories de la population, particulièrement les plus exclues selon leurs besoins, dans un environnement dynamique. Elle est mise en œuvre à travers : (i) l'appui à la structuration de la demande, à l'éducation financière des populations cibles et à la protection des membres/clients des prestataires de services financiers ; (ii) le soutien au développement d'une offre adaptée, diversifiée et pérenne et (iii) l'amélioration de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier de l'inclusion financière.

La Stratégie Nationale de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) a pour objectif global de contribuer à l'émergence d'un système économique et financier performant, fiable et transparent, des institutions démocratiques solides et d'une administration publique basée sur le mérite, parce que débarrassée de la corruption. Elle vise à : (i) bâtir une législation LBC/FT complète et efficace ; (ii) améliorer la coordination ; (iii) renforcer la vigilance et la capacité des assujettis ; (iv) renforcer les capacités des autorités de prévention et de poursuites en matière de LBC/FT et (v) impliquer la société civile.

3.2.4. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE, PAIX ET SÉCURITÉ

L'axe Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité comporte deux (2) programmes à savoir : (i) Consolidation de l'efficacité et la transparence des institutions et (ii) Renforcement de la sécurité intérieure et frontalière. Ces programmes sont subdivisés en neuf (9) sous-programmes.

3.2.4.1. PROGRAMME 8 : CONSOLIDATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA TRANSPARENCE DES INSTITUTIONS

Les effets attendus de la mise en œuvre de ce programme sont : (i) les services publics de qualité sont délivrés aux populations ; (ii) la gouvernance des Collectivités Territoriales est renforcée ; (iii) les bonnes pratiques administratives sont promues ; (iv) le contrôle citoyen de l'action publique est effectif et (v) l'état de droit, la démocratie et les droits humains sont consolidés. Tous ces changements contribuent à la satisfaction des populations des prestations de l'administration publique.

La mise en œuvre des actions de ce programme contribuera à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Pour apprécier ces effets, il sera utilisé les indicateurs suivants :

Tableau 20 : Indicateurs de consolidation de l'efficacité et de la transparence des institutions

Indicateurs	Référence	Cibles 2021	Source
Indice de perception de la corruption	34% (2015)	42%	Transparency international
Taux de satisfaction des usagers des services publics (pour l'éducation)	72,4% (2015)	80%	INS
Taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité	80,8% (2015)	90%	INS

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES

Le programme 8 comprend cinq (5) sous-programmes que sont : (i) amélioration des prestations de l'administration publique ; (ii) renforcement de la gouvernance des collectivités territoriales ; (iii) promotion des bonnes pratiques administratives ; (iv) promotion du contrôle de l'action publique et (v) promotion de l'état de droit, de la démocratie et des droits humains.

Sous-programme 8.1 : Amélioration des prestations de l'administration publique

Les actions à mettre en œuvre au titre de ce sous-programme sont : (i) rendre la fonction publique plus performante ; (ii) renforcer le leadership dans l'administration publique ; (iii) renforcer l'administration diplomatique ; (iv) renforcer les fonctions clés au sein de l'ensemble de l'administration et (v) transformer les administrations en institutions d'excellence.

La performance de la fonction publique est au cœur de la stratégie globale de rupture prônée par la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035. L'objectif est de transformer l'administration en une véritable administration de développement. Pour ce faire, les interventions porteront sur : (i) la rationalisation des structures pour conformer l'architecture générale de l'administration publique aux dispositions législatives et réglementaires actuelles notamment la réalisation des audits organisationnels des ministères et institutions de l'Etat ; (ii) la mise en place des mécanismes prévus par la loi 2011-20 du 08 Août 2011 pour remédier à la fragmentation des structures ; (iii) la maîtrise des effectifs de la fonction publique notamment par le recensement biométrique et la mise à jour des bases de données des agents de l'Etat, la mise en place d'un système d'information de gestion des ressources humaines ; (iv) l'instauration de standard et de procédures transparentes de recrutement des agents de la fonction publique ; (v) l'amélioration de la performance de l'administration publique notamment par l'adéquation entre les profils et les compétences et l'évaluation de la performance des agents de l'Etat ; (vi) l'intégration des fichiers des ministères de la fonction publique et des finances pour assurer la cohérence et éviter les emplois fictifs ; (vii) la bancarisation des salariés pour éviter en particulier les détournements ; (viii) la mise en œuvre d'un programme global de renforcement des capacités des agents de l'Etat et (ix) le renforcement de l'Administration Territoriale (AT) par la densification, la création d'un corps préfectoral et la formation des cadres de l'AT, des inspections et organes de contrôle.

En matière de renforcement du leadership dans l'administration publique, il s'agira de : (i) la révision du cadre juridique et réglementaire de la gestion des ressources humaines de l'Etat ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de réforme administrative ; (iii) l'élaboration du schéma directeur informatique du ministère en charge de la Fonction Publique ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat (PNME) ; (v) la mise en œuvre du projet village intelligent ; (vi) l'élaboration et la vulgarisation d'un Code de déontologie administrative ; (vii) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies en matière de GRH dans les administrations publiques (coaching) et (viii) le développement des capacités opérationnelles des administrations de la Fonction Publique.

Le renforcement des fonctions clés au sein de l'ensemble de l'administration consiste à améliorer les capacités de certaines fonctions telles que la gestion stratégique de l'Etat, la planification et la programmation, la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des administrations. Ceci se fera par des approches ponctuelles, ciblées, impliquant l'introduction de nouveaux outils de travail adaptés et le recrutement de personnel plus qualifié et des pratiques salariales plus attractives.

Pour la transformation des administrations en institutions d'excellence, la mesure consiste à choisir un nombre limité d'administrations et à les transformer en institutions d'excellence dont les performances doivent égaler celles des pays émergents. L'objectif à terme est de capitaliser le succès des stratégies mises en œuvre pour étendre l'expérience. La réforme comporte les interventions suivantes : (i) l'adoption d'un texte portant statut de l'agent public qui permet une fonction publique à deux voies (contractuels et fonctionnaires de carrière) ; (ii) le réexamen de la fonction et des responsabilités des Secrétaires Généraux des

départements ministériels qui sont les chevilles ouvrières techniques chargées d'assurer la continuité de l'administration et dont la sélection doit échapper à tout clientélisme ; (iii) la décentralisation de la gestion financière qui est une condition indispensable pour asseoir une administration efficace et (iv) la simplification administrative et la dématérialisation des procédures de délivrance des services publics aux citoyens, aux entreprises et à l'administration.

En matière de diplomatie, les interventions s'appuieront sur les orientations du Programme de Renaissance et de la DPG en matière de politiques extérieures, dont l'objet est de renforcer les relations bilatérales et multilatérales du Niger avec les partenaires. Pour atteindre cet objectif, l'accent sera mis sur : (i) l'élargissement et la consolidation de la carte diplomatique ; (ii) l'organisation et la protection des Nigériens à l'extérieur afin qu'ils s'impliquent davantage dans la dynamique de développement économique et social du pays ; (iii) l'utilisation de la diplomatie pour consolider la paix et la sécurité ; (iv) l'amélioration des conditions de travail dans les missions diplomatiques et consulaires et (v) la poursuite du programme d'acquisition et de construction de nouveaux locaux et la réhabilitation du patrimoine immobilier de l'Etat à l'extérieur.

Sous-programme 8.2 : Renforcement de la gouvernance des collectivités territoriales

Les interventions de ce sous-programme viseront à : (i) soutenir le développement local et communautaire durable ; (ii) améliorer la connaissance du territoire et (iii) moderniser le système de l'état civil.

Le soutien au développement local et communautaire vise à améliorer la gestion et les services rendus par les collectivités à leurs administrés et à développer les dispositifs de maîtrise d'ouvrage déléguée. Les actions prioritaires suivantes seront menées : (i) le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel des Collectivités Territoriales ; (ii) la finalisation et l'adoption de la Politique Nationale de Développement Local et Communautaire (PNDLC) ; (iii) la mise en œuvre effective et intégrale des dispositions contenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales ; (iv) le transfert effectif des crédits budgétaires relatifs aux responsabilités transférées de l'Etat vers les CT ; (v) le renforcement des mécanismes de mobilisation et de gestion des ressources propres des Collectivités Territoriales ; (vi) le renforcement des capacités d'intervention de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ; (vii) l'élaboration des outils de participation communautaire et de gestion du développement ; (viii) la mise en œuvre d'un programme de communication, de formation et d'appui-conseil aux élus locaux et aux agents des collectivités territoriales en priorité dans les domaines de la planification stratégique, de la programmation- budgétisation, de la gestion opérationnelle du développement aux niveaux régional et local et la reddition des comptes ; (ix) l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation ; (x) l'élaboration d'un code d'intervention des acteurs de développement local et (xi) l'élaboration d'un Système d'information géographique des communes.

Pour l'amélioration de la connaissance du territoire, les interventions porteront sur : (i) l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire ; (ii) l'élaboration et la mise à jour des schémas régionaux d'aménagement du territoire ; (iii) le développement de relations partenariales avec les institutions et organisations sous régionales et (iv) la mise à jour de l'étude d'identification des espaces supra nationaux.

Pour la modernisation du système de l'état civil, il s'agit de mettre en place un système adéquat et fonctionnel, capable de recenser et d'enregistrer tous les événements survenus sur toute l'étendue du territoire national et d'en dresser les actes dont certains traduisent l'existence juridique de la personne humaine. La modernisation de l'état civil vise à renforcer les capacités du système de l'état civil par la création des conditions permettant au système de remplir convenablement sa mission de bonne gouvernance. Les interventions porteront sur : (i) le renforcement des capacités des acteurs de l'Etat Civil par la construction d'infrastructures administratives et leurs équipements, l'acquisition des moyens logistiques, la formation et le recyclage des agents ; (ii) la mise en place de l'Observatoire National de l'Etat Civil (ONEC) ; (iii) la poursuite de l'opérationnalisation des Centres de Déclaration (villages et tribus, formations médicales publiques et privées) à travers la mobilisation

sociale, l'approvisionnement régulier des centres en supports d'enregistrement, le suivi et le contrôle permanents ; (iv) l'informatisation du système d'Etat civil et (v) le renforcement de l'appareil de production statistique.

Sous-programme 8.3 : Promotion des bonnes pratiques administratives

A ce niveau, les actions à mener visent à : (i) promouvoir un changement de comportements des responsables et des agents de l'Etat et (ii) lutter contre la corruption et les infractions assimilées.

La promotion d'un changement de comportements des responsables et des agents de l'Etat vise à susciter chez les nigériens une réelle prise de conscience quant aux comportements non-observants qui constituent des freins au développement socioéconomique du pays. Il s'agit de : (i) prendre des mesures et mettre en œuvre des actions permettant un changement radical de comportements et de mentalités des dirigeants et des citoyens, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de changement de comportements en liant avec les actions des programmes de la renaissance culturelle ; (ii) élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions sectoriels et spécifiques sur le changement de comportement ; (iii) organiser des débats nationaux et régionaux sur la dimension culturelle des réformes de l'administration publique et sur le changement de comportements.

Pour la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, l'objectif est de renforcer les capacités de détection et de prévention, d'améliorer les systèmes de répression et de développer le partenariat et la coopération au plan national et international. Pour accompagner le processus, il s'avère nécessaire de procéder à la mise en œuvre d'une stratégie de changement de comportements en la matière qui permettra à moyen terme de créer une nouvelle dynamique, de renforcer le civisme dans la gestion des affaires publiques, de cultiver l'amour du travail et d'ancrer la culture des résultats et de la performance. Pour ce faire, il est prévu de : (i) appuyer la mise en œuvre des réformes législatives et réglementaires ; (ii) renforcer la prévention de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ; (iii) moraliser le secteur judiciaire ; (iv) sécuriser le système d'information ; (v) améliorer les systèmes de répression de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées et (vi) développer le partenariat et la coopération dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Sous-programmes 8.4 : Promotion du contrôle de l'Action Publique

Il est retenu comme actions majeures de : (i) renforcer la responsabilité et la reddition des comptes et (ii) renforcer le contrôle de l'action publique par les citoyens.

Le renforcement de la responsabilité et de la reddition des comptes concerne l'exercice constitutionnel de contrôle de l'activité (notamment financière) du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif et la Cour des Comptes.

Pour l'Assemblée Nationale, les interventions sont relatives : (i) au renforcement significatif des capacités en matière de contrôle, de vérification, de rôle constitutionnel et institutionnel de l'Assemblée Nationale dans le cadre du contrôle de la gestion des finances publiques et (ii) à l'amélioration du dialogue et de l'information de l'Assemblée Nationale envers le public, notamment dans son devoir de contrôle à priori (lors de la préparation budgétaire) et à postériori (lors des examens de rapports sur les comptes publics).

Pour la Cour des Comptes, il s'agit de : (i) renforcer les capacités du personnel de la Cour des Comptes en matière de contrôle, de vérification, de rôle constitutionnel et institutionnel ; (ii) intensifier les contrôles en vue d'instaurer une culture de reddition des comptes de la part des entités publiques ; (iii) améliorer le dialogue et l'information de la Cour des Comptes envers le public et (iv) assurer l'appropriation par l'Etat des recommandations des rapports de la Cour des Comptes.

Pour le renforcement du contrôle de l'action publique par le citoyen, il s'agit : (i) de l'appui à l'internalisation des politiques publiques au niveau des OSC, (ii) du renforcement des

capacités des OSC en matière de contrôle citoyen, (iii) de l'élaboration et de la vulgarisation d'un code d'intervention des ONG/AD et (iv) de l'assainissement du secteur des ONG et associations de développement.

Sous-programme 8.5 Promotion de l'Etat de droit et des droits humains

Ce sous-programme comprend les actions suivantes : (i) renforcer les capacités des institutions juridiques et judiciaires ; (ii) renforcer les capacités des institutions de la République ; (iii) promouvoir et protéger les droits humains et (iv) renforcer l'accès du public à l'information.

En matière de renforcement des institutions juridiques et judiciaires, l'objectif est d'améliorer le fonctionnement du système juridique et judiciaire par la poursuite de la moralisation du secteur judiciaire, l'optimisation de l'appareil judiciaire existant et la modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice. A cet effet, le Gouvernement entend appuyer fortement la mise en œuvre de la politique nationale « Justice et Droits Humains » et de son Plan d'actions décennal 2016-2025. De ce fait, les interventions porteront sur : (i) l'élargissement de la carte judiciaire ; (ii) l'amélioration de la chaîne pénale ; (iii) la lutte contre la lenteur judiciaire ; (iv) l'amélioration de la communication institutionnelle ; (v) la mise en œuvre du schéma directeur de l'informatique ; (vi) la modernisation de la gestion des établissements pénitentiaires ; (vii) l'amélioration de la qualité des services fournis par les juridictions ; (viii) le renforcement des services centraux du ministère de la Justice et du Bureau de coopération et d'entraide pénale ; (ix) le renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires et (x) l'amélioration du niveau de connaissance des acteurs et des citoyens en matière des droits humains.

Pour le renforcement des capacités des institutions de la République, les interventions concernent : (i) la consolidation des acquis démocratiques ; (ii) le renforcement des capacités techniques et des compétences des ressources humaines des institutions constitutionnelles ; (iii) le renforcement de la transparence des processus électoraux par l'élaboration d'un fichier biométrique et l'organisation des élections générales ; (iv) le renforcement des capacités des partis politiques par l'organisation des sessions de formation, de partage d'expériences entre les partis politiques nigériens sur l'enjeu et l'intérêt du dialogue interpartis ; (v) le renforcement du dialogue avec les Organisations de la Société Civile afin de permettre une participation élargie au processus de développement et (vi) le renforcement de l'accès du public à l'information.

La promotion et la protection des droits humains visent prioritairement à garantir à l'ensemble de la population un accès aux services publics et de la protéger contre les maltraitements, discriminations et violences. Les actions prioritaires concerneront : (i) le renforcement des capacités techniques de la Commission Nationale des Droits Humains ; (ii) l'adoption et la vulgarisation des documents et textes portant sur la protection et la promotion des droits de l'enfant ; (iii) l'adoption et la vulgarisation des textes relatifs à la protection sociale ; (iv) l'amélioration des performances de la CNDH en matière de protection et promotion des droits humains ; (v) le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques en droits humains ; (vi) l'harmonisation législative pour rendre conforme les normes nationales aux normes internationales ; (vii) la promotion des droits spécifiques de la femme, des enfants et des personnes en situation de handicap et (viii) le renforcement de la collaboration de la CNDH avec les organes des traités.

Le renforcement de l'accès du public à l'information vise l'amélioration de l'environnement juridique et professionnel de l'information. Les stratégies portent sur : (i) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel ; (ii) le renforcement de la gouvernance institutionnelle, administrative et financière du CSC ; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles du CSC ; (iv) le développement et la consolidation du partenariat et de réseautage ; (v) la contribution à l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ; (vi) le renforcement du respect de l'éthique et de la déontologie ; (vii) le renforcement des capacités humaines et techniques du personnel des médias et (viii) le renforcement du cadre de partenariat public-privé.

3.2.4.2. PROGRAMME 9 : RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

L'accentuation du contexte d'insécurité devient un nouveau frein pour le développement économique, social et culturel notamment dans les zones directement affectées dont les indicateurs socioéconomiques chutent considérablement mettant en péril tous les efforts de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires techniques et financiers. En plus de leur enclavement et de leur éloignement des pôles de décision, ces zones font également face aux défis de changements climatiques et de la désertification, de la migration irrégulière, de la faible base infrastructurelle et surtout du chômage des jeunes ; ce qui accentue le niveau de pauvreté des ménages et risque ainsi d'entretenir un cercle vicieux d'insécurité.

Le fondement de ce programme découle de la vision du Niger qui établit un lien fort entre Sécurité et Développement. La finalité du programme est le renforcement de la sécurité intérieure et frontalière du pays.

Dans cette perspective, les réformes relatives à l'adaptation des cadres politique, stratégique et opérationnel en matière de défense et de sécurité seront finalisées et consacrées par un arsenal juridique approprié. Les alliances stratégiques et les accords de coopération dans ce domaine seront également renforcés et mis en œuvre. Les dispositifs opérationnels seront renforcés avec un équipement et des unités adaptés aux exigences du terrain, face aux nouvelles menaces. Les actions civilo-militaires seront intensifiées dans la quête d'une participation citoyenne accrue à la gestion de la sécurité. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des acteurs en charge de la prévention et gestion des conflits ruraux et de sécurisation des ressources foncières. De plus les actions de relèvement des communautés ainsi que de réhabilitation et de relance du développement des zones en situation de post conflits seront poursuivies et amplifiées.

S'agissant du financement, l'Etat poursuivra ses efforts à hauteur de plus de 10% du budget national tandis que la contribution des PTF est attendue par les canaux d'aides classiques, particulièrement dans le cadre d'appuis spécifiques aux initiatives de relèvement et de développement pour la paix et la sécurité.

A cet effet, il est attendu les changements suivants: (i) les menaces sécuritaires sont atténuées ; (ii) les conflits communautaires sont réduits et (iii) les initiatives de développement pour la sécurité sont promues.

Ce programme procède de la contribution du Niger à l'atteinte de l'Objectif du Développement Durable (ODD) 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Les changements seront mesurés par les indicateurs ci-après :

Tableau 21 : Indicateurs de renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix

Indicateurs	Référence	Cibles 2021	Source
Taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité	80,8% (2015)	90%	INS
Proportion des frontières du territoire bornées	50,37% (2015)	60%	SP/CNF

Source : CMR

Le programme 9 comprend quatre (4) sous-programmes à savoir : (i) amélioration du cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire ; (ii) atténuation des menaces sécuritaires ; (iii) réduction des conflits communautaires et (iv) promotion des initiatives de développement

pour la paix et la sécurité.

Sous-programme 9.1 : Amélioration du cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire

L'objectif visé à travers ce sous-programme est d'adapter les cadres politiques, stratégiques et opérationnels de défense et de sécurité au contexte actuel. L'atteinte de cet objectif général passe par : (i) l'amélioration du cadre stratégique de la sécurité et de la défense ; (ii) le développement des actions d'analyse, de recherche et de soutien à la prise de décision ; (iii) le développement des systèmes d'information et de communication de la sécurité et de la défense et (iv) le renforcement des services de renseignement.

Les actions d'amélioration du cadre stratégique de la sécurité et de la défense porteront sur : (i) l'élaboration de la Politique Nationale de Défense et de Sécurité (SNDS) qui prendra en compte les risques et menaces intérieurs et extérieurs ; (ii) l'élaboration de stratégies sectorielles, notamment la stratégie Militaire de Défense adaptée à la nouvelle réalité sécuritaire, la stratégie de Sécurité intérieure et de maintien de l'ordre public, la stratégie nationale pour l'articulation des Forces de Défense et des Forces de Sécurité intérieures, la stratégie nationale de gestion de frontières spécifique au Niger au vu des menaces transfrontalières et en vue de promouvoir l'intégration des espaces frontaliers, la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, la stratégie nationale de contrôle du flux migratoire et de lutte contre les trafics illicites ; (iii) le développement du processus qui lie les priorités stratégiques aux ressources disponibles ; (iv) le développement d'une doctrine logistique ainsi que les textes réglementaires nécessaires pour améliorer l'état de préparation opérationnelle des troupes et maintenir une réserve minimale de guerre et (v) le développement des outils communs pour améliorer l'approvisionnement, la gestion et la visibilité du matériel.

La Politique Nationale de Défense et de Sécurité incorpore non seulement les éléments de la puissance nationale, mais aussi les aspects culturel, judiciaire, diplomatique, économique et informationnel.

Dans le cadre du développement des outils communs, il faudra uniformiser le matériel utilisé par les FDS pour une meilleure interopérabilité, mettre en place des bases logistiques secondaires dans les Régions, réaliser des infrastructures pour permettre une occupation judicieuse de l'espace et pour assurer une projection rapide et efficace des forces.

Le développement des actions d'analyse, de recherche et de soutien à la prise de décision se fera à travers : (i) le renforcement des capacités des institutions dédiées à cette tâche, notamment les Universités publiques, le Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité, l'Institut National de la Statistique, l'Institut de Recherche en Sciences Humaines etc. ; (ii) le renforcement de relations de recherche entre les universités et centres de recherches et les institutions nationales de sécurité et de défense ; (iii) le soutien au Centre d'Etudes Stratégiques et de la Sécurité pour prendre en charge ces fonctions ; (iv) le renforcement des capacités de recherche et d'analyse internes aux armées sur l'évolution des menaces et des défis pour les lier à la planification et à la conduite des opérations et (v) l'intégration des études et analyses au processus de planification et de décisions au niveau opérationnel.

Pour le développement des systèmes d'information et de communication de la sécurité et de la défense, les stratégies porteront sur : (i) la transparence du secteur de sécurité et l'accès du public aux informations sur les questions de défense et de sécurité ; (ii) la promotion du dialogue entre le gouvernement et les communautés ; (iii) le renforcement des capacités des médias sur les questions de défense et de sécurité ; (iv) la promotion de la participation des citoyens, des organisations de la société civile et des médias à la prévention et aux règlements des conflits et (v) l'établissement d'une stratégie de communication des FDS.

La réforme et le renforcement des Services de renseignements concernent : (i) l'installation et la mise en œuvre d'un réseau de télécommunication par satellite ; (ii) l'installation et la mise en œuvre d'un réseau de radio communication avec des équipements ; (iii) le renforcement de la collaboration de la population avec les FDS ; (iv) le renforcement de l'engagement communautaire pour la gestion et l'alerte des risques de déstabilisation

sociale et sécuritaire ; (v) les échanges avec les armées des pays amis et (vi) le renforcement de la sécurité communautaire.

Sous-programme 9.2 : Atténuation des menaces sécuritaires

La mise en œuvre de ce sous-programme passera par les actions suivantes : (i) sécuriser les frontières ; (ii) renforcer le maillage du territoire par les forces de défense et de sécurité ; (iii) développer les actions contre la radicalisation et l'enrôlement des jeunes ; (iv) renforcer la collaboration de la population avec les FDS ; (v) renforcer la justice (civile et militaire) ; (vi) renforcer les patrouilles mixtes régionales et départementales ; (vii) renforcer la formation continue et spécialisée des FDS et (viii) renforcer la diplomatie et la coopération militaire.

Sous-programme 9.3 : Réduction des conflits communautaires

Pour sa mise en œuvre, les actions suivantes seront entreprises : (i) développer les mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources (foncières, pastorales, hydrauliques, minières) ; (ii) renforcer les mécanismes existants de règlement des conflits communautaires et (iii) renforcer les capacités des acteurs en charge de la prévention, la gestion des conflits ruraux et la sécurisation des ressources foncières.

Sous-programme 9.4 : Promotion des initiatives de développement pour la paix et la sécurité

Ce sous-programme intègre aussi bien les efforts nationaux qui s'inscrivent dans les plans d'actions de la HACP, de la CNCCA, du CNESS et de la SDS Sahel, que les initiatives d'intégration régionale en lien avec la sécurité et le développement, notamment dans le cadre du Plan d'Investissement Prioritaire du G5 Sahel ainsi que des Plans d'Actions de la CBLT et de l'ALG.

Les actions qui seront réalisées sont les suivantes : (i) formuler et mettre en œuvre des plans de sortie de crises et de relèvement des zones affectées par les conflits ; (ii) réaliser des actions de développement pour la sécurité dans les zones vulnérables ; (iii) atténuer les effets socioéconomiques pervers des migrations clandestines et des trafics illicites ; (iv) développer les actions d'insertion socio-économique des jeunes ; (v) reconstruire et renforcer la résilience des communautés et (vi) revitaliser les économies locales et relancer le développement dans le contexte post conflits, notamment dans les régions de Diffa, d'Agadez, de Tahoua et de Tillabéry.

Ces actions auront pour finalités la consolidation de la paix et la mitigation des risques d'insécurité.

3.2.5. GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'axe Gestion durable de l'environnement comporte deux (2) programmes à savoir : (i) Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique et (ii) Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique.

3.2.5.1. PROGRAMME 10 : GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La mise en œuvre de ce programme permettra de : (i) freiner, voire inverser le processus de dégradation généralisée des terres dans l'optique de la préservation des terres forestières, pastorales, agricoles et des écosystèmes aquatiques et (ii) renforcer l'utilisation durable de la biodiversité.

Comme effets attendus de la mise en œuvre de ce programme, on note : (i) la gestion durable des terres est améliorée ; (ii) la gestion intégrée des ressources en eau est améliorée et (iii) la gestion de la diversité biologique est durable. Ces changements permettront in fine la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité qui sont de nature à améliorer la contribution des secteurs concernés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

des nigériens et au développement économique et social du pays ainsi qu'au bien-être de toute la communauté nationale.

Les actions qui seront mises en œuvre à travers ce programme vont contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durables suivants : (i) l'ODD 6 « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » à travers l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) l'ODD 12 « établir des modes de consommation et de production durables » à travers la gestion durable des terres et des eaux, la gestion durable de la diversité biologique et la gestion intégrée des ressources en eau et (iii) l'ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

Les sous programmes sont : (i) gestion durable des terres et des eaux ; (ii) gestion durable de la diversité biologique et (iii) gestion intégrée des ressources en eau.

Tableau 22 : Indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Indicateurs	Référence	Cibles 2021	Source
Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural	1,1% (2016)	38%	MHA
Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain	63,6% (2016)	88%	MHA
Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural	18% (2016)	60%	MHA
Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain	29,6% (2016)	98%	MHA

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES

Sous-programme 10.1 : Gestion durable des terres et des eaux

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) réhabiliter et restaurer les terres dégradées ; (ii) sécuriser les ressources foncières ; (iii) gérer durablement les ressources halieutiques ; (iv) aménager rationnellement les forêts naturelles, les parcs agro-forestiers et sylvo-pastoraux et (v) accroître la couverture forestière.

Pour la restauration des terres, il s'agira de mettre à l'échelle les bonnes pratiques et technologies de gestion durable des terres et de l'eau, notamment celles permettant d'améliorer les propriétés du sol et les meilleures formes de gestion de l'eau et de la fertilité du sol.

En ce qui concerne la lutte contre l'ensablement, l'accent sera mis sur la protection et la valorisation des sites à haut potentiel productif (cuvettes et oasis), la protection des infrastructures ainsi que les plans d'eau (mares, barrages etc.).

La lutte contre la dégradation des terres portera sur l'application des techniques culturales et la construction de dispositifs antiérosifs (banquettes, demi lunes, zai, techniques de fixation des dunes etc.). L'efficacité de cette lutte est obtenue lorsqu'elle est utilisée par un ensemble de producteurs sur un espace étendu.

Pour la sécurisation des ressources foncières, il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre une politique foncière nationale et des schémas d'aménagement foncier, d'actualiser la nomenclature d'occupation des sols, d'élaborer des textes d'application sur le transfert des compétences aux collectivités territoriales en matière des ressources naturelles et d'appuyer la mise en œuvre du code rural.

En matière de gestion durable des ressources halieutiques, il est prévu l'amélioration de leur

connaissance, la conservation des écosystèmes aquatiques notamment le fleuve Niger et le Lac Tchad, la gestion des plantes aquatiques envahissantes, le renforcement des capacités des organisations professionnelles du secteur.

Pour l'aménagement des forêts naturelles, parcs agro forestiers et espaces sylvo-pastoraux, il s'agira de promouvoir un écosystème forestier bien géré qui garantisse à l'homme des biens et services environnementaux directement ou indirectement, notamment les nappes phréatiques propres, la régulation de l'écoulement des eaux, la conservation de sols et l'absorption et stockage de CO₂.

En matière d'accroissement de la couverture forestière, les interventions porteront sur : (i) la création de nouvelles forêts classées ; (ii) l'extension des boisements et le développement de l'agroforesterie et (iii) la sécurisation et la réhabilitation des forêts classées existantes.

Pour le renforcement des filières des produits forestiers ligneux, non ligneux et halieutiques, il s'agit d'établir une situation de référence des filières forestières, fauniques et halieutiques jugées prioritaires par les acteurs.

Ainsi, le plan d'actions 2016-2020 de l'i3N prévoit à l'horizon 2020, la récupération de 1 065 000 ha de terres dégradées, soit 213 000 ha/an. Si l'on considère le stock actuel de terres dégradées de 3,9 millions d'ha, c'est 1/3 de ce stock qui sera restauré d'ici l'échéance de 2020.

Sous-programme 10.2 : Gestion de la diversité biologique

Le sous-programme consistera à réaliser les actions majeures ci-après : (i) améliorer la gestion des aires protégées, des zones cynégétiques et des zones humides et (ii) améliorer la gestion des ressources génétiques par la conservation et la valorisation de la biodiversité.

Pour l'amélioration de la gestion des aires protégées, des zones cynégétiques et des zones humides, l'accent sera mis sur : (i) la conservation de la biodiversité par le biais des parcs forestiers et réserves et la création d'arboreta et (ii) la valorisation à travers l'implication des populations riveraines dans la gestion des aires protégées ainsi que le développement et le financement des initiatives alternatives.

En matière d'amélioration de la gestion des ressources génétiques, des mesures seront prises pour assurer la préservation in situ et ex situ de la diversité biologique. Parmi ces mesures, on notera la conservation génétique des semences, la création de banques de gènes, la création d'arboréta, de semenciers et d'herbiers. Dans la perspective de la valorisation de ces ressources génétiques, il est envisagé la collecte et la diffusion de semences améliorées de certaines espèces à haute valeur ajoutée (ex. Moringa, Pomme du sahel, gommier ...), la capitalisation et la mise en œuvre des bonnes pratiques de conservation et de gestion durable de la biodiversité et la valorisation du potentiel alimentaire, aromatique et médicinale des plantes, la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre national sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Sous-programme 10.3 : Gestion intégrée des ressources en eau

Comme actions majeures, il s'agira de : (i) mobiliser les eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et (ii) gérer de manière rationnelle et durable les ressources en eau.

Les actions de mobilisation des eaux sont intégrées dans le sous-programme 6.1, notamment la construction et la réhabilitation des barrages et seuils, l'aménagement des mares et le traitement des bassins versants.

Pour la gestion rationnelle et durable des ressources en eau, l'objectif est d'améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages. Les actions porteront sur : (i) la gestion des ressources partagées ; (ii) la sauvegarde de la vallée du Niger ; (iii) la définition d'une politique de mobilisation des ressources en eau au profit de l'irrigation ; (iv) le renforcement des dispositifs de suivi des ressources en eau de surface et souterraine ; (v) la création et le fonctionnement d'un observatoire de l'eau et de

l'environnement ; (vi) le renforcement du dispositif de l'évaluation et du suivi de la qualité des eaux ; (vii) la détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants ; (viii) l'inventaire exhaustif des ressources en eau ; (ix) la réalisation d'études des besoins en eau de surface et souterraine et la protection du milieu naturel et (x) l'actualisation du schéma directeur de mise en œuvre et de gestion des ressources en eau.

3.2.5.2. PROGRAMME 11 : AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'amélioration du cadre de vie de la population, s'appuiera sur le développement urbain, la promotion de logements décents et le renforcement de l'assainissement du cadre de vie. Dans ce domaine, les priorités porteront sur l'actualisation et l'opérationnalisation de la politique nationale de développement urbain adoptée en 2004, la stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et à l'assainissement de base (SOPHAB), le PROSEHA, l'amélioration de la couverture en logements décents par la réalisation de 5000 logements par an sur l'ensemble du territoire national, la promotion d'une meilleure gestion de l'espace urbain, ainsi que la réalisation d'ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux grises et des déchets solides en milieu urbain.

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre de ce programme sont : (i) le système d'hygiène et d'assainissement est renforcé ; (ii) les établissements humains sont résilients et durables ; (iii) les capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation face aux changements climatiques sont renforcées ; (iv) l'économie verte est développée et (v) les populations vivent dans un environnement sain. Tous ces changements auront pour résultante l'adaptation du cadre de vie des populations aux changements climatiques.

La mise en œuvre de ce programme vise l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) suivants : (i) l'ODD 11 « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables » à travers la résilience et la durabilité des établissements humains, le renforcement des capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation et la promotion de l'économie verte ; (ii) l'ODD 13 « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » à travers le renforcement des capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation et (iii) l'ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres », en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Les effets du programme sont appréciés par les indicateurs contenus dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Indicateurs d'amélioration du cadre de vie des populations

Indicateurs	Référence	Cibles 2021	Source
Proportion des populations vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	17,9% (2012)	10%	INS
Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains aux savons	10% (2016)	55%	MHA
Proportion de villes disposant de document de planification prévisionnelle	11% (2017)	50%	MD/H
Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement	6,2% (2016)	54,6%	MHA

Indicateurs	Référence	Cibles 2021	Source
Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement	2,6% (2016)	61,85%	MHA
Taux d'utilisation des toilettes modernes	3,5% (2015)	7%	INS
Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats (urbain ou rural)	28,8% (2012, RGPH)	20%	INS
Taux de traitement des eaux usées	2%	12%	MHA

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES

Le programme 11 comprend quatre (4) sous programmes, à savoir : (i) renforcement de l'hygiène et de l'assainissement ; (ii) résilience et durabilité des établissements humains ; (iii) renforcement des capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation et (iv) promotion de l'économie verte.

Sous-programme 11.1 : Renforcement de l'hygiène et de l'assainissement

L'objectif de ce sous-programme est d'assurer l'accès de tous à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats. Les actions de renforcement des capacités de l'hygiène et de l'assainissement sont : (i) accroître la couverture en matière d'hygiène et d'assainissement et (ii) promouvoir un environnement sain (réduction de la pollution).

Pour l'accroissement de la couverture, il s'agira de : (i) améliorer l'assainissement et l'hygiène pour les ménages, les établissements scolaires, les formations sanitaires et les autres lieux de vie et (ii) renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion de l'hygiène et de l'assainissement.

Les interventions de renforcement de l'hygiène et de l'assainissement porteront sur : (i) la généralisation de la mise en œuvre de l'approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté » (ATPC) ; (ii) la construction de systèmes d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires et établissements scolaires ; (iii) le financement et la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'assainissement des lieux publics et autres lieux de vie, la promotion de l'assainissement à tous les niveaux ; (iv) le renforcement des capacités des opérateurs de marketing de l'assainissement ; (v) la promotion des opérateurs privés pour les services d'assainissement et d'hygiène ; (vi) la promotion de la solidarité non institutionnelle (familiale, inter et intra régionale, religieuse, etc.) ; (vii) le développement des micro-crédits aux ménages pour leur faciliter l'accès aux équipements et matériaux de construction des ouvrages d'assainissement ; (viii) la recherche-action pour identifier des technologies à faible coût et (ix) la mise en œuvre de schémas directeurs d'assainissement.

Pour promouvoir un environnement sain, il s'agira de : (i) appuyer les communes à la mise en œuvre des activités de salubrité ; (ii) créer et rendre opérationnelle une brigade de salubrité et (iii) élaborer et mettre en œuvre un plan d'éradication des sachets et emballages en plastique.

Sous-programme 11.2 : Résilience et durabilité des établissements humains

La résilience et la durabilité des établissements humains seront assurées à travers les actions suivantes : (i) améliorer la couverture des besoins en logements décents ; (ii) améliorer le niveau d'équipement des centres urbains et (iii) renforcer l'urbanisation durable.

Pour l'amélioration de la couverture des besoins en logements décents, il s'agit de : (i) élaborer des plans d'occupation des sols ; (ii) acquérir des réserves foncières et (iii) réaliser des lotissements viabilisés et construire des logements sociaux.

En ce qui concerne l'amélioration du niveau d'équipement des centres urbains, les réalisations porteront sur la réhabilitation des quartiers sous intégrés, la construction et la réhabilitation des bâtiments et édifices publics et des infrastructures urbaines et la

réhabilitation des palais de chefs traditionnels et autres bâtiments incarnant un symbole historique et/ ou culturel.

Le renforcement de l'urbanisation durable se fera à travers : (i) l'élaboration et l'actualisation des textes législatifs et réglementaires ; (ii) l'élaboration d'une politique des Domaines et de l'Habitat ; (iii) la création des conservations foncières ; (iv) la numérisation des mappes et assemblages des plans des villes ; (v) la couverture des chefs-lieux des centres urbains en mappes cadastrales ; (vi) la couverture du territoire national de repères géodésiques et des repères de nivellement ; (vii) l'amélioration de la couverture cartographique du territoire ; (viii) l'élaboration et l'actualisation des documents de planification ou stratégie urbaine ; (ix) l'adressage des centres urbains ; (x) la promotion d'un habitat durable et l'aménagement des espaces verts et de loisir ; (xi) le renforcement des mécanismes de prévention, d'alertes aux catastrophes et de transfert des risques et (xii) l'appui au relèvement précoce des populations affectées par les crises et les catastrophes.

Sous-programme 11.3 : Renforcement des capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation

La mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable comporte également un plan d'actions prioritaires à travers des programmes structurants de renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations conformément à la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 2015. Il s'agit notamment de : (i) la gestion durable des terres et des eaux ; (ii) la gestion durable de l'environnement ; (iii) la gestion de la diversité biologique ; (iv) la mise en œuvre du plan de contingences multirisques et (v) la gouvernance en matière d'environnement, de gestion des catastrophes (inondations, mouvement des populations, etc.) et du développement durable.

Ce sous-programme prend en compte la mise en œuvre du plan de contingences multirisques et la gouvernance en matière de gestion des catastrophes.

Sous-programme 11.4 : Promotion de l'économie verte

Les actions sont : (i) gérer les déchets ; (ii) promouvoir les énergies renouvelables ; (iii) promouvoir l'emploi vert et (iv) développer l'écotourisme.

Pour la promotion d'une meilleure gestion des déchets, la Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable a prévu l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de traitement des déchets et des produits dangereux qui inclura la promotion d'approches nouvelles et participatives de gestion des déchets solides et liquides.

Dans ce cadre, les actions suivantes seront envisagées : (i) l'amélioration de la gestion des déchets dégradant l'environnement en milieu urbain et rural ; (ii) le contrôle et la gestion durable des produits toxiques et dangereux, notamment les Polluants Organiques Persistants (POP) ; (iii) l'organisation de l'importation, de la commercialisation, de la distribution et de l'utilisation des produits chimiques toxiques (mercure, cyanure, etc.) ; (iv) l'effectivité de la loi relative à l'interdiction des sachets plastiques non biodégradables ; (v) la mise en place de systèmes d'entreposage et de traitement des déchets biomédicaux, préservant l'environnement et la santé publique, notamment les déchets biomédicaux des hôpitaux et (vi) la gestion des espaces verts et l'inventaire des espaces paysagers urbains et péri-urbains.

Pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, les stratégies porteront sur : (i) la vulgarisation des produits et équipements d'économie d'énergie ; (ii) la promotion des équipements à énergie renouvelable (centrales solaires, mini-réseaux verts, kits solaires, hydroélectricité, éolienne, au biogaz) ; (iii) l'installation des lampadaires et des feux optiques solaires et (iv) la production du compost à partir des déchets organiques.

La promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables contribuera à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des changements climatiques ainsi qu'à l'émergence

de modes de production et de consommation plus durable. C'est aussi une opportunité de création d'emplois verts.

Pour la promotion de l'emploi vert, les actions porteront sur : (i) la réalisation des travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) dans le cadre des travaux de restauration des terres et la lutte contre les plantes envahissantes ; (ii) l'organisation et le développement des opportunités de création d'emplois verts ; (iii) la création de filières de recyclage des déchets solides ménagers ; (iv) l'émergence des entreprises de gestion des eaux usées et (v) la promotion des habitats durables.

Pour le développement de l'écotourisme, les actions principales s'articulent autour de : (i) l'élaboration d'un schéma directeur du développement durable du tourisme au Niger ; (ii) la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures touristiques et de gîte ; (iii) la formation des acteurs, notamment des guides touristiques ; (iv) la promotion du tourisme dans les zones à fortes potentialités touristiques (vallée du fleuve, zone de Termit Intouma) ; (v) l'organisation d'événements autour des écosystèmes (Festival des civilisations du fleuve) et (vi) l'aménagement de la ceinture verte de Niamey.

3.3. COÛT DU PLAN D'ACTIONS DU PDES

Selon le scénario de base, le coût du Plan d'Actions du PDES 2017-2021 est évalué à 13 735 milliards de FCFA dont 8 171 milliards de dépenses publiques et 5 564 milliards de dépenses d'investissements privés. Les dépenses publiques comprennent 3 499,9 milliards de FCFA d'investissements publics (42,8%).

Le Plan d'Actions Prioritaires du PDES (4 333,8 milliards FCFA) englobe les investissements publics (3 499,9 milliards FCFA) d'une part, ainsi qu'une partie (67,34%) des subventions et transferts, soit 833,9 milliards FCFA, d'autre part. La répartition du coût du PAP public par axe et par programme est présentée dans le tableau ci-après :

TABLEAU 24 : RÉPARTITION DU COÛT DU PAP PAR AXE

PROGRAMME	COUT TOTAL EN MILLION DE FCFA	FINANCEMENT ACQUIS EN MILLION DE FCFA			GAP EN MILLION DE FCFA	COÛTS PRÉVISIONNELS PAR ANNÉE (MILLIONS DE FCFA)					% PAR AXE ET PAR PROGRAMME	POIDS DES PROGRAMMES PAR AXE (EN %)
		TOTAL	BN	PTF		2017	2018	2019	2020	2021		
AXE 1 : RENAISSANCE CULTURELLE												
Programme 1: Mobilisation sociale pour un changement de comportements	12 543	12 538	12 538	0	5	26	3 022	4 127	2 832	2 536	0,29	60,16
Programme 2: Consolidation de la culture démocratique et républicaine	8 307	8 221	8 221	0	86	123	1 902	2 367	2 263	1 652	0,19	39,84
TOTAL AXE 1	20 850	20 759	20 759	0	91	149	4 924	6 494	5 095	4 188	0,48	100,00
AXE 2 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE												
Programme 3: Développement du capital humain	1 199 629	769 731	357 991	411 957	429 897	192 220	218 129	230 418	264 068	294 794	27,68	90,36
Programme 4: Transition démographique	128 053	94 593	57 674	36 918	33 461	7 161	17 406	27 802	42 727	32 957	2,95	9,64
TOTAL AXE 2	1 327 682	864 324	415 665	448 875	463 358	199 381	235 535	258 220	306 796	327 751	30,64	100,00
AXE 3 : AMÉLIORATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE												

PROGRAMME	COUT TOTAL EN MILLION DE FCFA	FINANCEMENT ACQUIS EN MILLION DE FCFA			GAP EN MILLION DE FCFA	COÛTS PRÉVISIONNELS PAR ANNÉE (MILLIONS DE FCFA)					% PAR AXE ET PAR PROGRAMME	POIDS DES PROGRAMMES PAR AXE (EN %)
		TOTAL	BN	PTF		2017	2018	2019	2020	2021		
Programme 5: Développement du secteur privé	816 230	664 835	61 614	602 784	151 395	179 394	122 932	137 854	185 607	190 443	18,83	35,80
Programme 6: Sécurité alimentaire et développement agricole durable	1 370 580	731 642	340 487	391 155	638 938	277 842	303 452	290 871	266 612	231 799	31,63	60,12
AXE 3 : AMÉLIORATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE												
Programme 7 : Amélioration de la gestion du développement	92 889	39 815	39 347	468	53 073	21 594	18 294	18 265	16 363	18 374	2,14	4,07
TOTAL AXE 3	2 279 699	1 436 292	441 449	994 407	843 407	478 830	444 678	446 990	468 582	440 617	52,60	100,00
AXE 4 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SÉCURITÉ												
Programme 8 : Consolidation de l'efficacité et de la transparence des Institutions	86 323	43 543	33 851	15 764	42 780	8 535	15 694	11 262	11 502	39 329	1,99	17,20
Programme 9 : Renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix	415 575	346 999	282 207	73 627	68 576	79 044	79 709	88 681	102 870	65 271	9,59	82,80
TOTAL AXE 4	501 898	390 542	316 058	89 391	111 356	87 579	95 403	99 943	114 372	104 600	11,58	100,00

PROGRAMME	COUT TOTAL EN MILLION DE FCFA	FINANCEMENT ACQUIS EN MILLION DE FCFA			GAP EN MILLION DE FCFA	COÛTS PRÉVISIONNELS PAR ANNÉE (MILLIONS DE FCFA)					% PAR AXE ET PAR PROGRAMME	POIDS DES PROGRAMMES PAR AXE (EN %)
		TOTAL	BN	PTF		2017	2018	2019	2020	2021		
AXE 5 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT												
Programme 10 : Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique	37 418	4 310	380	3 930	33 108	6 123	5 485	6 386	9 250	10 175	0,86	18,38
Programme 11: Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique	166 191	90 454	64 011	25 193	75 737	19 044	43 783	42 504	26 197	34 663	3,83	81,62
AXE 5 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT												
TOTAL AXE 5	203 609	94 764	64 391	29 123	108 845	25 167	49 268	48 889	35 447	44 838	4,70	100,00
TOTAL PAP PUBLIC	4 333 737	2 806 680	1 258 322	1 561 797	1 527 057	791 106	829 807	860 537	930 292	921 994	100,00	

Source: PAP/PDES

3.4. SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PDES

Le montant du PDES 2017-2021 est évalué à 13 735 milliards de FCFA dont 8 171 milliards de dépenses publiques et 5 564 milliards de dépenses d'investissements privés selon le scénario de base du cadrage macroéconomique conformément au Programme Economique et Financier conclu avec le FMI.

Les dépenses publiques seront financées à hauteur de 5 079,2 milliards de FCFA de ressources propres et 3 091,8 milliards de ressources extérieures à mobiliser auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

Le tableau suivant donne la situation d'ensemble du financement du PDES.

Tableau 25 : Financement du PDES sur la période 2017-2021 (en milliards de FCFA)

Libellés	Montant (en milliards de FCFA)
Coût des dépenses publiques	8 171,0
Ressources propres	5 079,2
Ressources extérieures à mobiliser	3 091,8
Coût du financement privé recherché	5 564,0
Coût Total du PDES 2017-2021	13 735

Source : A partir des données du cadrage macroéconomique

Encadré 9 : Financement du PDES selon le scénario optimiste


Le coût total de mise œuvre du PDES, fondé sur le scénario optimiste, est évalué à 15 018,2 milliards de FCFA dont 9 305,7 milliards de dépenses publiques et 5 712,5 milliards d'investissements privés.

Les dépenses publiques seront financées par 5 523,9 milliards de ressources propres et 3 712,5 milliards de ressources extérieures à mobiliser.

Le tableau suivant donne la situation d'ensemble du financement du PDES.

Libellés	Montant (en milliards de FCFA)
Coût des dépenses publiques	9 305,7
Ressources propres	5 523,9
Ressources extérieures à mobiliser	3 781,8
Coût du financement privé recherché	5 712,5
Coût Total du PDES 2017-2021	15 018,2

Source : A partir des données du cadrage macroéconomique du PDES 2017-2021



CHAPITRE 4

MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI-EVALUATION ET DE COORDINATION

Partant des enseignements tirés de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PDES 2012-2015, le mécanisme de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de coordination du PDES 2017-2021 est bâti sur trois instruments distincts mais interdépendants. Il s'agit des dispositifs de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de Coordination qui seront tous les trois basés sur l'approche de gestion axée sur les résultats de développement.

Les dispositifs de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de coordination sont ancrés dans le cadre institutionnel qui organise et structure l'administration du pays. L'expérience du Secrétariat Permanent du PDES 2012-2015 n'ayant pas donné toute la satisfaction attendue, il n'est pas nécessaire de créer une structure de mission pour la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la coordination du PDES 2017-2021. La coordination des programmes sera confiée aux secrétaires généraux des ministères et les pôles de coordination sectoriels assureront le suivi-évaluation pour une meilleure prise en charge de la consolidation des axes d'intervention du PDES.

4.1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PDES

Le dispositif de mise en œuvre du PDES est composé d'instruments de mise en œuvre et d'un certain nombre d'acteurs.

4.1.1. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Pour une mise en œuvre efficace et efficiente du PDES, les principaux instruments suivants seront utilisés tant au plan central que décentralisé.

4.1.1.1. INSTRUMENTS AU NIVEAU NATIONAL

a. PAP du PDES

Un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) est élaboré afin de permettre une mise en cohérence des actions jugées prioritaires au niveau de chaque secteur avec les priorités déclarées au sein du Programme de Renaissance et les perspectives de financement de ces actions prioritaires. Le PAP est établi sur la base de : (i) la hiérarchisation des actions au niveau de chaque secteur ; (ii) les capacités de financement en fonction du scénario macro-économique de base; (iii) la perspective d'atteindre un taux de consommation des crédits d'investissements de 80% et (iv) l'évaluation objective des potentialités de mobilisation de ressources intérieures et extérieures.

La priorisation a tenu compte des critères suivants : (i) l'alignement aux documents stratégiques nationaux (SDDCI Niger 2035, Programme de Renaissance Acte 2, engagements internationaux, Document d'Orientations Economiques) ; (ii) le niveau de maturité de l'action ; (iii) la disponibilité du financement et (iv) la capacité à influencer un changement social et économique à court et moyen termes.

Le PAP traduit les priorités du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique de développement durant la période du Plan.

b. Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle

C'est l'instrument de programmation pluriannuelle pour l'ensemble des recettes et des dépenses. Il couvre une période minimale de trois (3) ans, la première année correspondant à l'exercice visé par le projet de Loi des Finances que le DPBEP accompagne. Il se compose de deux parties : une partie décrivant les perspectives des recettes et une deuxième les dépenses budgétaires décomposées par grandes catégories. Cet exercice d'allocation budgétaire doit se conformer au PAP du PDES.

c. Loi des Finances

Elle est l'instrument par excellence de mise en œuvre des politiques publiques.

d. Matrice de réformes stratégiques

Cette matrice de réformes stratégiques est annexée au PDES 2017-2021. Elle comporte des réformes susceptibles de favoriser la rupture souhaitée dans la SDDCI et d'influencer fortement l'atteinte des résultats stratégiques du PDES.

e. Stratégie de communication

Une stratégie de communication sera élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du PDES. Elle a pour objectif de permettre à toutes les couches de la population de s'approprier le PDES. Elle se focalisera sur les principes d'appropriation, d'information, de sensibilisation et de changement de comportements.

4.1.1.2. INSTRUMENTS AU NIVEAU SECTORIEL

a. Politiques sectorielles

Les orientations du PDES seront mises en œuvre à travers les politiques sectorielles d'un horizon de dix (10) ans. Elles donnent les grandes orientations dans les secteurs considérés. Les politiques sectorielles existantes feront l'objet de relecture afin d'assurer leur cohérence avec la SDDCI dont le PDES constitue l'instrument de mise en œuvre. Les secteurs qui ne disposent pas de politiques sectorielles procéderont à leur élaboration.

b. Plans Sectoriels de Développement

Chaque politique sectorielle fera l'objet d'une mise en œuvre à travers un Plan Sectoriel de Développement (PSD) qui précise les principaux axes d'intervention et définit les programmes sectoriels.

c. Plans d'Actions Prioritaires Sectoriels (PAPS)

Les plans d'actions sectoriels opérationnalisent les plans sectoriels de développement en mettant l'accent sur les résultats, les actions majeures, les activités et leurs coûts. Ils sont révisables à l'occasion de la revue à mi-parcours du PSD.

4.1.1.3. INSTRUMENTS AU NIVEAU MINISTÉRIEL

a. Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)

Conformément à la loi organique n°2012-09 du 26 mars 2012, chaque ministère doit élaborer un DPPD. Le DPPD retrace dans un cadre triennal, les activités que le Ministère met en œuvre pour l'atteinte des résultats stratégiques du PDES. Il prend en compte les contraintes budgétaires et techniques liées à la mise en œuvre du PAP du PDES. Chaque programme budgétaire du DPPD décline sur les trois ans (au minimum), l'évolution des crédits et les résultats attendus assortis d'indicateurs de performance.

b. Projet Annuel de Performance (PAP)

Le Projet Annuel de Performance est une annexe obligatoire au projet de Loi des Finances. Il présente la stratégie, les objectifs et les indicateurs de performance de chacun des programmes. Il précise également les coûts des actions ainsi que la répartition, par grandes catégories, des emplois rémunérés par l'Etat des programmes auxquels ils se réfèrent.

c. Rapport Annuel de Performance (RAP)

Annexé au projet de loi de règlement, le RAP est élaboré par chaque ministère et permet d'évaluer l'atteinte des objectifs initialement fixés dans les Projets Annuels de performance. Il s'agit d'instruments clés pour apprécier la qualité de l'action publique.

4.1.1.4. INSTRUMENTS AU NIVEAU RÉGIONAL ET LOCAL

Le PDES sera opérationnalisé au niveau régional et local par des Plan d'actions prioritaires (PAP) dont l'élaboration et la mise en œuvre seront axées sur les priorités locales de développement. Ils seront en lien avec les domaines de compétence des collectivités territoriales et en cohérence avec les orientations du PDES.

4.1.2. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

4.1.2.1. ÉTAT

L'État jouera un rôle central dans la mise en œuvre du PDES à travers l'organisation de la concertation des différents acteurs autour des différents organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre. Il œuvrera également à la création d'un environnement favorable à travers la mise en œuvre de la matrice des réformes majeures nécessaire au changement de comportements et au développement des affaires. Il jouera son rôle de leadership dans la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PDES.

4.1.2.2. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le rôle des collectivités territoriales sera axé sur la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des PDC, l'animation des cadres de concertation locaux, avec les différents acteurs et la participation au processus de suivi-évaluation au niveau local.

4.1.2.3. SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé jouera un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits nationaux et la création d'emplois. Il participera aux cadres de concertation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du PDES. Par le biais du PPP, il cofinancera la réalisation de certains investissements structurants.

4.1.2.4. SOCIÉTÉ CIVILE

L'implication de la société civile devra porter sur la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des référentiels sectoriels et locaux de planification, au financement des projets et programmes, aux cadres de concertation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du PDES. En somme, le budget citoyen sera une réalité pour permettre une meilleure implication des populations à la gestion des affaires.

4.1.2.5. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

Les PTF participeront aux travaux des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDES. Ils appuieront également l'élaboration et la mise en œuvre des référentiels sectoriels et locaux de planification, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles.

4.1.2.6. DIASPORA

Les nigériens de l'extérieur seront appelés à mettre à profit leur savoir-faire capitalisé dans leur pays de résidence. Ils auront une contribution importante à apporter dans la mobilisation des ressources en vue de la réalisation des investissements structurants et dans la lutte contre la pauvreté.

4.2. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

Le dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021 a pour mandat d'impulser la mise en œuvre du PDES et de fournir aux décideurs et aux différents acteurs, les informations utiles sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes, les résultats enregistrés, les leçons apprises et les difficultés rencontrées, ainsi que les propositions de solutions pour améliorer la performance globale. Le dispositif fournit également des informations crédibles sur l'utilisation des ressources, la satisfaction des usagers du service public et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

A cet effet, le dispositif de S&E du PDES 2017-2021 est structuré pour assurer cinq principales fonctions à savoir : (i) le suivi d'exécution des programmes ; (ii) le suivi des résultats ; (iii) les revues des dépenses publiques ; (iv) les évaluations de performance des politiques publiques et (v) les évaluations (à mi-parcours et finale) du PDES. En remplissant ces cinq fonctions, il fournira dans les délais requis : (i) les Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) ; (ii) les rapports de revue des dépenses publiques et (iii) les rapports d'évaluation des politiques publiques.

Le dispositif de suivi-évaluation est basé sur une approche participative qui implique des acteurs liés par des relations fonctionnelles verticale et horizontale. Il constitue un processus permanent de collecte et d'analyse des informations fiables et utiles à la prise de décision. Ainsi, le dispositif de suivi-évaluation du PDES est fondé sur un certain nombre de principes qui sont : (i) le respect des mandats des différentes structures ; (ii) la valorisation et la dynamisation des cadres de concertation existants au niveau national, intersectoriel, sectoriel, régional, départemental et communal ; (iii) la triangulation des informations collectées afin d'éviter les doublons et de minimiser les biais ; (iv) le respect des procédures et d'indicateurs préalablement définis et (v) l'utilisation d'outils appropriés de collecte, d'analyse et de reporting.

Enfin, un guide de suivi-évaluation précisant la définition, la mission, les objectifs, les principes, les résultats attendus du système de suivi-évaluation sera élaboré. Il précisera également les éléments constitutifs, le dispositif institutionnel, les fonctions et les activités du système de suivi-évaluation. Les principaux produits attendus du dispositif sont indiqués en annexe 5.

4.2.1. SUIVI D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DU PDES 2017-2021

Le suivi de l'exécution des programmes mettra l'accent sur les informations relatives aux: (i) taux de mobilisation des ressources annoncées ; (ii) taux de décaissement ; (iii) taux de réalisation physique des produits (biens et services fournis aux bénéficiaires) ; (iv) taux de mise en œuvre des réformes ; (v) difficultés rencontrées ; (vi) leçons apprises et (vii) recommandations utiles pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des programmes.

Les ministères et institutions de l'Etat rendront compte à cet effet, de l'état d'exécution des programmes dont ils ont la charge, à travers des rapports annuels d'exécution technique et financière. Ces rapports seront analysés, validés et consolidés par les pôles de coordination sectoriels et transmis au Ministère du Plan, en vue d'élaborer les RAMO et à la CAPEG pour l'élaboration du bilan de l'action gouvernementale.

4.2.2 REVUE ANNUELLE DES PROJETS ET PROGRAMMES PAR MINISTÈRE

Pour apprécier la cohérence et la pertinence des activités réalisées par les projets et programmes de développement par rapport aux produits du PDES, une revue annuelle des projets et programmes sera organisée par le Ministère du Plan. Pour ce faire, il mettra en place une base de données exhaustive sur les produits réalisés par les projets et programmes. Il veillera également à ce que les informations et les recommandations issues des évaluations soient capitalisées.

4.2.3. SUIVI DES RÉSULTATS DU PDES 2017-2021.

Le suivi des résultats issus de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 permettra d'apprécier sur la base des indicateurs et des cibles retenus, le niveau d'atteinte des effets globaux, spécifiques et sectoriels. Il vise à fournir des informations sur les changements intervenus dans le bien-être des populations suite à la mise en œuvre des programmes du PDES.

Le suivi des résultats sera assuré à travers la collecte, la consolidation et l'analyse de l'évolution des indicateurs au vu des cibles. A cet effet, le tableau de bord de suivi des indicateurs sera mis à jour annuellement et un rapport circonstancié sur l'analyse de la performance des progrès vers l'atteinte des effets du PDES sera élaboré. Cet exercice permettra d'identifier les déséquilibres et de proposer les ajustements nécessaires. C'est la Cellule Suivi-Evaluation du Ministère du Plan qui élaborera les rapports y relatifs.

4.2.4. REVUE DES DÉPENSES PUBLIQUES

La revue des dépenses publiques analysera l'efficacité des allocations budgétaires et l'alignement des dépenses avec le PDES et les programmes sectoriels. Elle appréciera l'effectivité des dépenses, leur incidence dans l'atteinte des résultats ainsi que les déséquilibres constatés en vue de proposer aux décideurs les ajustements appropriés.

La revue des dépenses publiques sera assurée par le Ministère des Finances à travers la capitalisation des revues sectorielles réalisées, la consolidation des données et l'élaboration des rapports de revue des dépenses publiques. Toutes les administrations concernées par la revue des dépenses publiques seront impliquées.

Le rapport de la revue des dépenses publiques indiquera l'alignement de l'allocation budgétaire sur les orientations du PDES et le montant des dépenses effectives par rapport aux allocations ainsi que leur respect des calendriers préétablis. Il sera analysé l'efficacité des dépenses publiques en identifiant les types d'investissements produisant les rendements les plus élevés et ceux donnant l'impression d'un gaspillage de ressources sans résultats concrets.

4.2.5. EVALUATIONS DE PERFORMANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les évaluations de performance des politiques publiques permettront d'approfondir les analyses sur les changements observés au niveau de la population. Elles seront conduites sous la supervision de la Cellule de Suivi Evaluation en relation avec l'Institut National de la Statistique (INS) sur la base d'un programme annuel défini.

4.2.6. EVALUATIONS À MI-PAROURS ET FINALE

Les évaluations à mi-parcours et finale du PDES ont pour objet d'apprécier : (i) le degré d'atteinte des objectifs-cibles et des résultats obtenus ; (ii) le niveau de satisfaction des groupes-cibles par rapport aux effets et impacts des investissements réalisés et (iii) les leçons apprises et les recommandations à prendre en compte par les décideurs et les acteurs chargés de la mise en œuvre.

Les évaluations à mi-parcours et finale permettront d'apprécier, sur la base des critères standards d'évaluation notamment la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes mis en œuvre dans le cadre du PDES, les effets et impact enregistrés ainsi que la durabilité des investissements réalisés. Les évaluations mettront en exergue la consistance des relations causales des résultats obtenus et doivent permettre de tirer les enseignements et bonnes expériences à capitaliser.

A cet effet, l'équipe d'évaluateurs indépendants qui sera chargée de conduire ces deux exercices sous la supervision de la CSE valorisera tous les rapports produits par le dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021. Les rapports d'évaluation à mi-parcours et finale sont respectivement attendus en fin 2019 et au cours de l'année 2022.

4.3. DISPOSITIF DE COORDINATION

Le dispositif de Coordination du PDES est sous la responsabilité du Premier Ministre. Il impulse la mise en œuvre et fournit aux différents acteurs l'opportunité de suivre au fur et à mesure les réalisations et l'atteinte des résultats du PDES mais également de décider des orientations et mesures à prendre pour garantir l'atteinte des résultats planifiés. A cet effet, le dispositif de coordination est composé de trois catégories d'organes à savoir : (i) les organes de pilotage et d'orientation politiques ; (ii) les organes techniques et (iii) les organes consultatifs et de concertation. Les différentes structures de coordination se réuniront régulièrement pour donner les orientations et apprécier les résultats de la mise en œuvre du PDES.

4.3.1. ORGANES DE PILOTAGE ET D'ORIENTATION POLITIQUES DU PDES.

La supervision générale du PDES est placée sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du gouvernement. Les différents organes de coordination chargés de donner des orientations politiques sur le processus de mise en œuvre du PDES 2017-2021 sont :

- le Conseil d'Orientation du PDES, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement se réunit quatre (04) fois par an. Les réunions du Conseil sont préparées et organisées par le Ministère du Plan. Il est composé de l'ensemble des membres du Gouvernement et des responsables des Institutions de l'Etat. Le Conseil est chargé de : (i) apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES ; (ii) donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PDES ; (iii) décider des éventuelles nouvelles orientations du PDES sur la base des résultats majeurs observés et des enjeux internationaux et (iv) apprécier les effets de la mise en œuvre du PDES sur le développement économique et social. Le Conseil d'Orientation rend compte semestriellement au Conseil des ministres de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES.
- Le conseil des Ministres approuve les décisions du conseil d'orientations et informe le public à travers des communications de l'état de mise en œuvre du PDES. Il veille également au respect des priorités du PDES lors de l'examen du projet de budget.
- Le Ministère du Plan prépare et organise les réunions du Conseil d'Orientation. A ce titre, il élabore les documents techniques qui seront examinés par le Conseil d'Orientation National.

4.3.2. ORGANES DE COORDINATION TECHNIQUES DU PDES

Les organes de coordination techniques chargés de donner des orientations techniques et assurer la validation des rapports issus du processus de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 sont : (i) le Ministère du Plan ; (ii) le Comité Technique National ; (iii) les pôles de coordination sectoriels et (iv) les cellules régionales de coordination.

4.3.2.1 DIRECTIONS GÉNÉRALES DU MINISTÈRE DU PLAN

Le Ministère du Plan est la structure de coordination du processus de suivi de la mise en œuvre du PDES. Il est chargé de : (i) uniformiser et centraliser les informations issues de tous les pôles ; (ii) synthétiser et analyser les informations (réalisation physique et financière, financements acquis, indicateurs sectoriels, effets / impacts, indicateurs de déclenchement des financements, indicateur d'efficacité de l'aide, indicateurs de réforme, les difficultés etc..) et les transmet aux organes décisionnels ; (iii) appuyer les Ministères techniques et les pôles dans la programmation budgétaires et arbitrage à travers la revue annuelle des projets et programmes, des rapports annuels de performance, projets annuels de performance, documents de programmation pluriannuelle des dépenses (RAP/PAP/DPPD) ; (iv) impulser et faciliter le respect des échéances de production de la documentation des pôles ; (v) mettre à la disposition des pôles et des Ministères des guides et outils de planification, de programmation et de suivi-évaluation (tableau de bords, application informatique, guide méthodologique pour les revues...) ; (vi) former et coacher les équipes techniques des pôles et des Ministères et (vii) évaluer les politiques publiques.

Le Ministère du Plan impulsera et renforcera les dynamiques au niveau des aspects suivants :

- la mise en œuvre d'un plan de communication qui permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs ;
- la mise en place d'un programme de renforcement de l'offre et la demande en évaluation à travers l'amélioration des pratiques évaluatives, la promotion de l'évaluation et le renforcement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles ;
- le développement du Système d'Informations Géographiques (SIG) avec comme objectif

un meilleur ciblage des populations bénéficiaires pour la réalisation des programmes liés à l'aménagement du territoire, la construction de routes et d'ouvrages d'art, la gestion des ressources naturelles, la préservation de l'environnement, l'agriculture, l'hydraulique, les mines, le développement rural, la sécurité nationale et les constructions des infrastructures sociales ;

- le renforcement des capacités des cellules régionales de coordination qui permettront la remontée régulière des informations ;
- L'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation du PDES.

4.3.2.2 COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

Le Comité Technique National se réunit de manière ad 'hoc. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Plan. Il comprendra les Secrétaires Généraux des Ministères, les PTF, des représentants de la société civile et du secteur privé. Il sera chargé de promouvoir la synergie entre les différents pôles de coordination sectoriels, de contrôler la qualité de l'information et des rapports soumis par les pôles sectoriels et régionaux. Il validera le rapport annuel de mise en œuvre du PDES, avant sa soumission au Conseil d'Orientation du PDES et au comité Etat-PTF.

4.3.2.3. CELLULE D'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET D'EVALUATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE (CAPEG)

La CAPEG joue les rôles suivants dans le dispositif de suivi et de coordination du PDES : (i) assurer une remontée d'information analytique pour l'aide à la décision du Premier Ministre ; (ii) analyser l'alignement budgétaire sur les priorités du PDES ; (iii) suivre et analyser les réalisations et les produits de l'action du Gouvernement ; (iv) analyser les politiques publiques et (v) analyser la cohérence d'ensemble de l'action gouvernementale.

4.3.2.4 PÔLES DE COORDINATION SECTORIELS

Les pôles de coordination sectoriels structurés autour des priorités stratégiques du PDES sont des espaces techniques de coordination et de dialogues avec tous les acteurs concernés. L'architecture s'appuie sur une approche sectorielle et/ou ministérielle comme celle de l'I3N et des ministères de la santé publique et de l'hydraulique et assainissement. Ils seront constitués sur la base des priorités stratégiques du PDES qui sont la transformation du monde rural, le secteur privé, la transition démographique, l'éducation et la formation, la gestion du développement, la gouvernance et la modernisation de l'Etat, la santé, l'hydraulique. Les pôles de la santé et de l'hydraulique sont ministériels tandis que les autres sont sectoriels.

Les pôles Education et formation, Santé, Hydraulique et Transformation du monde rural (HC/I3N) existent dans les faits. Les pôles Secteur Privé et Transition démographique sont en gestation tandis que les pôles Gestion du développement et Gouvernance et modernisation de l'Etat sont à créer.

Les pôles de coordination sont organisés autour de 4 éléments clés, à savoir : (i) un leadership porté par un acteur étatique ; (ii) une équipe technique réduite (3-5 cadres de l'administration publique) ; cheville ouvrière qui facilite la production de la documentation attendue et qui renforce la capacité des équipes des ministères ; (iii) des outils permettant la production d'une documentation pertinente et (iv) des cadres de concertation permettant le dialogue politique entre l'Etat, les PTF et les acteurs du secteur

Ils sont chargés d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques et programmes sectoriels. Ils veilleront aussi bien à la cohérence des stratégies sectorielles avec le PDES qu'à celle des projets et programmes avec les résultats sectoriels. Les pôles de coordination sectoriels permettront de renforcer la fonction de planification, de programmation et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques du secteur. Les pôles veilleront particulièrement à améliorer le taux de consommation des ressources du secteur par la mise en place d'outils sur la prévision et la situation des financements et à renforcer les capacités des acteurs du pôle notamment par le système de coaching, la formation dans l'action, la mobilisation des ressources, le développement d'une synergie entre les acteurs et entre les interventions. Ils renforceront également l'approche sectorielle et les modalités nationales de mise en œuvre en favorisant l'élaboration d'une politique sectorielle et de son programme national, l'animation du dialogue « Etat -Partenaires techniques et financiers – acteurs du secteur » à l'échelle du secteur et la coordination interministérielle.

La composition des pôles de coordination sectoriels (ministères impliqués dans chaque pôle) et l'ancrage administratif des équipes techniques seront précisés dans les arrêtés du Premier Ministre portant création et modalités de fonctionnement de ces pôles.

Le Secrétariat Général du Ministère du Plan est le répondant administratif des pôles de coordination. Le Ministère du plan désignera un point focal pour le suivi et l'animation de chaque pôle de coordination. Le suivi des livrables des pôles de coordination en temps et en qualité sera assuré par la Cellule de Suivi-évaluation du Ministère du Plan.

4.3.2.5. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

L'Institut National de la Statistique (INS) assurera la production des données statistiques de qualité nécessaires pour la mesure des résultats du PDES 2017-2021. Il assurera la coordination des activités du Système Statistique National (SSN) et veillera à la fiabilité et à la qualité des données statistiques, des indicateurs sociodémographiques et des agrégats macroéconomiques et les validera avant leur utilisation. Il assurera en outre le renforcement des capacités en matière statistique pour les Directions des Statistiques (DS) et les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP) des départements ministériels, structures clés du dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021.

4.3.2.6 CELLULES DE COORDINATION RÉGIONALES

La coordination des flux d'information est assurée au niveau régional par une cellule régionale composée du Secrétaire Général Adjoint (SGA) du Gouvernorat, du Directeur Régional du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire et du Directeur Régional de l'INS.

Elle collecte et analyse des données sur les actions de développement en cours, assure la validation et la transmission régulière des rapports de suivi-évaluation du PDES afin que ces derniers soient soumis à l'appréciation des organes de coordination sectorielle et de pilotage politique.

4.3.3. ORGANES DE CONCERTATION ET CONSULTATIF DU PDES

Les organes consultatifs et de concertations sont composés du comité Etat-PTF et les cadres de concertations sectorielles.

4.3.3.1 COMITÉ ETAT-PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le comité a pour mission de favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs, de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques, de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire. Il sert également de cadre de

dialogue entre le gouvernement et les partenaires dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PDES. Il veillera particulièrement à la prise en compte des résultats des revues pour l'allocation des ressources aux priorités contenues dans le PDES et à l'appréciation de la pertinence et du financement des programmes du PDES. Dans ce cadre, il sera co-présidé par le Ministre Chargé du Plan et les co-présidents du comité Etat-Partenaires Techniques et Financiers.

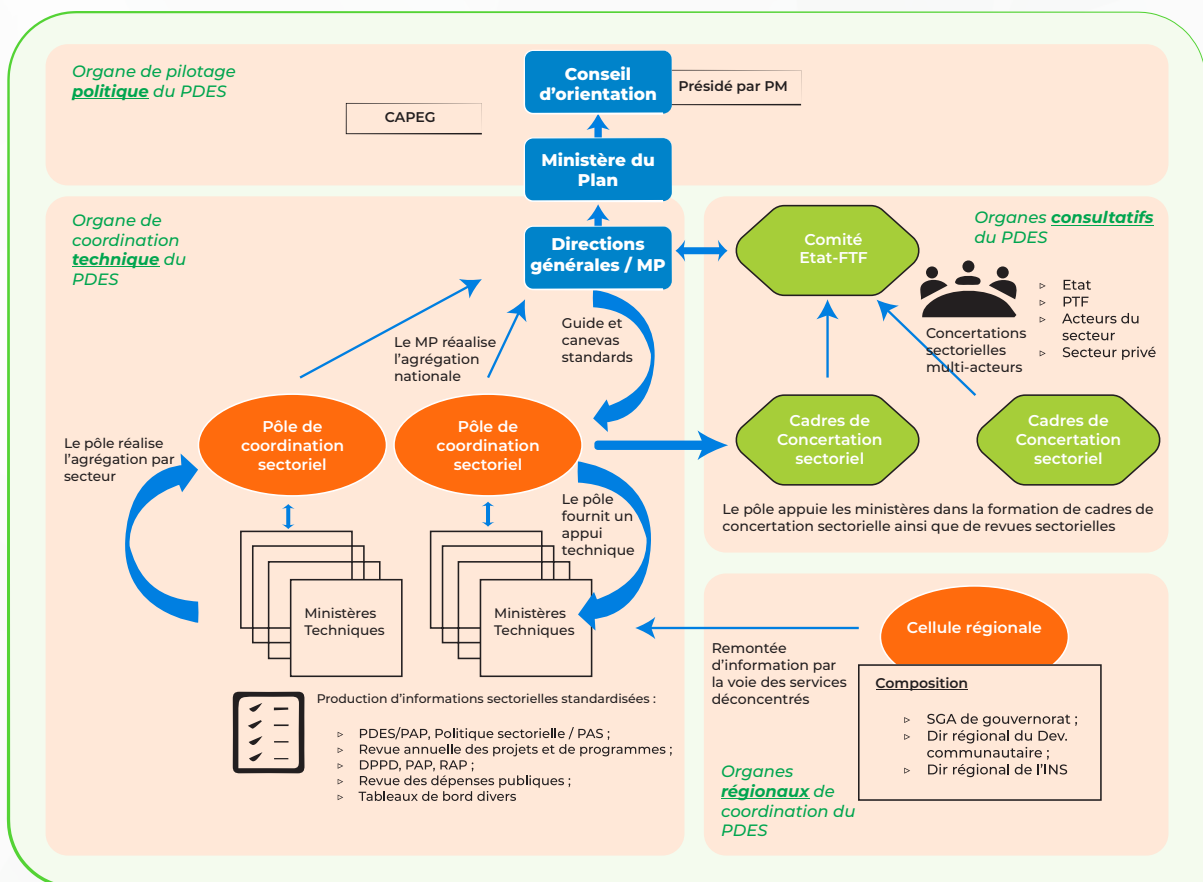
Il regroupe les membres du gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers présents à Niamey.

4.3.3.2 CADRES DE CONCERTATIONS

Les cadres de concertation sont créés autour des pôles de coordination sectoriels. Ils sont composés des représentants de l'Etat, des PTF, du secteur privé et de la société civile du secteur. Des réunions de revue sectorielle sont organisées annuellement pour chaque pôle de coordination. Elles ont lieu en Avril-mai et offrent l'occasion d'examiner le bilan et la programmation des interventions du secteur. Ces réunions alimentent la réunion du Comité Etat-Partenaires Techniques et Financiers.

Le schéma ci-après indique les différents organes du dispositif de coordination et de suivi-évaluation.

SCHÉMA 4 : DIFFÉRENTS ORGANES DU DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION





CHAPITRE 5

ANALYSE ET MITIGATION DES RISQUES ET FACTEURS DE SUCCES

5.1. ANALYSE ET MITIGATION DES RISQUES

L'ambition de transformation de la société nigérienne et d'amélioration du bien-être des populations nécessite de mener des actions cohérentes et soutenues, de manière à conforter la dynamique de changement amorcée afin d'améliorer durablement les conditions de vie des populations. Toutefois, la marche vers ce renouveau reste confrontée à un certain nombre de risques tant au niveau national, sous-régional qu'international qui pourraient l'entraver.

Les principaux risques sont de six ordres : (i) le risque lié à la faible adhésion des acteurs, (ii) le risque de la dégradation de la sécurité, (iii) le risque de troubles sociopolitiques, (iv) le risque financier, (v) le risque lié aux aléas climatiques et (vi) le risque lié à la conjoncture internationale.

1. RISQUE LIÉ À UNE FAIBLE ADHÉSION DES ACTEURS AU PDES 2017-2021, NOTAMMENT AUX QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Le PDES 2017-2021 se veut le cadre de référence unique des interventions au titre de l'agenda de développement du Gouvernement pour la période 2017-2021 et est aligné sur les Objectifs du Développement Durable (ODD). Sa mise en œuvre efficace nécessite la pleine adhésion de tous les acteurs qui participent au processus de développement national et leur intervention de manière concertée et en synergie.

Pour favoriser cette concertation et cette synergie d'intervention, il est prévu la mise en place d'un dispositif institutionnel approprié prenant en compte tous les acteurs impliqués dans le développement du Niger (administrations centrales et déconcentrées, collectivités territoriales, parlement, secteur privé, universités, ONG/OSC, PTF). Il est également prévu de

disposer d'un plan de communication d'envergure nationale afin de faire connaître le PDES et susciter l'adhésion des structures de mise en œuvre et des populations.

Une politique nationale de la population est en cours de formulation. Elle intégrera ce risque et proposera des actions de mitigation idoines.

2. RISQUE DE DÉGRADATION DE LA SÉCURITÉ

La question sécuritaire est devenue une préoccupation majeure au Niger comme dans plusieurs pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest dont le Niger, sont confrontés à la menace des mouvements terroristes. Cette situation d'insécurité contribue à saper la confiance des investisseurs et de la population, et est susceptible d'entraver la bonne mise en œuvre du PDES, en limitant notamment les Investissements Directs Etrangers (IDE), en fragilisant le secteur du tourisme, et de l'hôtellerie avec des effets d'entraînement sur les autres secteurs.

Pour faire face à ce risque de la dégradation de la sécurité, il sied d'améliorer les dispositifs de renseignement et la coordination entre les forces de défense et de sécurité, de renforcer leurs capacités, de sensibiliser la population et de l'impliquer dans la lutte, de renforcer la coopération militaire et sécuritaire avec les pays de la sous-région et ceux engagés dans la lutte contre le terrorisme.

3. RISQUE DE TROUBLES SOCIOPOLITIQUES

Il convient de constater que la démocratie nigérienne s'affermir de plus en plus avec la tenue régulière d'élections présidentielles, législatives et municipales ainsi que le bon fonctionnement des différentes institutions. Il faut aussi reconnaître qu'elle est encore fragile et par conséquent comporte encore des risques. Les efforts devront se poursuivre pour l'enraciner davantage et maintenir un dialogue constant entre les parties prenantes.

4. RISQUE FINANCIER

Le risque financier est surtout lié à la faiblesse des ressources internes qui doivent prendre en charge 62,2% du financement du PDES. Cette faiblesse des ressources propres est le fait de l'incivisme fiscal, de l'étroitesse de l'assiette fiscale et la faible modernisation des procédures et moyens de travail.

Comme mesure à prendre, au niveau intérieur, il revient à l'Etat d'améliorer la qualité des dépenses publiques, afin de dégager des économies sur les dépenses courantes pour financer les investissements. Seront également effectifs, le développement de programmes vigoureux d'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales, la mobilisation active de l'apport des Nigériens de l'extérieur, l'amélioration de la qualité de la gestion de la dette publique et la poursuite du dialogue avec ses PTF, dans le cadre de nouveaux programmes d'appui-pays.

Par ailleurs, il sera tenu compte de la variabilité du financement selon la qualité des environnements interne et externe, avec : (i) l'organisation d'une table ronde générale sur le financement du PDES, de manière à accroître l'intégration et l'harmonisation des interventions des PTF, (ii) les mesures de renforcement du PPP, (iii) la mise en place d'un dispositif de suivi des engagements des PTF et des mesures de réformes fiscales.

5. RISQUE LIÉ AUX ALÉAS CLIMATIQUES

Le réchauffement de la terre et les changements climatiques y afférents affectent de plus en plus sévèrement notamment les pays sahéliens comme le Niger à travers l'irrégularité des pluies voire la récurrence des sécheresses et des inondations. Ces facteurs ont des effets importants sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la baisse de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique. Ils aggravent également la vulnérabilité des populations par la destruction des productions, des habitats, accentuant la pauvreté et la vulnérabilité notamment dans les zones rurales. La précarité des ménages qui résulte de ces deux formes de catastrophes conduit à des dépenses importantes sur des actions humanitaires conjoncturelles qui devrait être complémentaires à des investissements structurants et des mesures globales de réduction de la vulnérabilité.

Pour faire face au risque lié aux aléas climatiques, il convient d'élaborer/ou actualiser et de mettre en œuvre les plans d'adaptation aux changements climatiques et des plans d'anticipation et de riposte aux catastrophes naturelles. Il faudrait aussi poursuivre les actions de sécurisation et intensification de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique ainsi que la petite irrigation, en particulier à destination des ménages les plus fragiles et vulnérables.

6. RISQUE LIÉ À LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

Les pays « price taker » comme le Niger continueront de subir les fluctuations des cours mondiaux des matières premières notamment de l'uranium, de l'or et du pétrole, aussi longtemps que leurs exportations resteront dominées par les ressources naturelles. De plus, la détérioration à long terme des termes de l'échange continuera d'impacter leurs déficits commerciaux avec leur corolaire de perte de devises. Le Niger n'a pas d'autres choix que d'engager une véritable diversification de ses exportations qui passe par une transformation de ses produits locaux. Cela contribuera à réduire les importations et à diversifier ses sources de devises par d'autres types d'exportations. Pour ce faire, il se doit de canaliser les ressources tirées de son sous-sol pour engager ce processus de transformation des produits locaux. Aussi, le code des investissements pourrait mettre l'accent sur les activités de transformation des produits locaux. Mieux, il faut élaborer et mettre en œuvre un code des investissements spécifiques sur les activités de transformation des produits locaux.

Un autre pendant des risques liés à la conjoncture internationale reste l'effet des crises financières et économiques internationales. En raison de la forte dépendance des pays du Sud à l'Aide publique au Développement (APD), une crise dans les pays donateurs affectent inévitablement l'exécution des budgets nationaux (en termes de baisse des appuis budgétaires et des dons projets), avec des conséquences plus ou importantes sur les populations. Pour juguler ce risque, le pays devra travailler à diversifier les sources de financement notamment en faisant appel aux sources de financements innovants.

7. RISQUE LIÉ À LA CAPACITÉ D'ABSORPTION

La faible capacité d'absorption des ressources financières, liée notamment à des procédures et des mécanismes de décaissement lourds ainsi qu'à des dysfonctionnements de l'administration, constituent des risques majeurs pour l'efficacité et l'efficacé des dépenses publiques. Pour prévenir ce type de risques, il sera poursuivi la mise en œuvre des réformes identifiées dans le PGRFP 4 et la matrice des mesures adoptées par le Gouvernement en 2014. Ces mesures portent notamment sur la signature de contrats de performance entre les responsables des projets et le gouvernement, le suivi des délais de mise en vigueur.

La faible capacité des collectivités locales et de leurs différents organes à s'insérer dans la dynamique de mise en œuvre du PDES pourrait également impacter négativement sur la qualité de la participation des populations et celle des actions, tout en limitant leur efficacité. Le renforcement des capacités des élus est donc primordial.

Tableau 26 : Liste des risques et des mesures d'atténuation

RISQUES	MESURES D'ATTÉNUATION
Risque lié à la faible adhésion des acteurs, notamment aux questions démographiques	Mettre en place un dispositif institutionnel approprié Elaborer une stratégie de communication
Risque lié à la dégradation de la sécurité	Améliorer les dispositifs de renseignement, de sécurité ; Renforcer les coopérations militaires et sécuritaires Renforcer la confiance des populations aux forces de sécurité et en la justice républicaine
Risque de troubles sociopolitiques	Promouvoir un environnement politique apaisé Maintenir le dialogue au niveau politique et social
Risque financier	Diversifier les exportations Faire des économies sur les dépenses courantes Accroître les recettes fiscales Mobiliser les financements extérieurs
Risque lié aux aléas climatiques	Elaborer, actualiser et mettre en œuvre les programmes d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles Elaborer et investir dans des programmes pluriannuels et multisectoriels de réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en amont des épisodes de chocs et crises
Risque lié à la conjoncture internationale	Diversifier les exportations Transformer les matières premières
Risque lié à la capacité d'absorption	Assurer la mise en œuvre du PRGFP Instaurer des contrats de performance avec les équipes des projets

5.2. FACTEURS DE SUCCÈS

Le Niger dispose d'un potentiel agropastoral indéniable, des ressources naturelles considérables, d'une population majoritairement jeune, d'une volonté politique affirmée et d'un potentiel culturel favorisant la cohésion et la solidarité sociale.

1. POTENTIEL AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE

Le Niger dispose de : (i) 15 millions d'hectares de terres cultivables, (ii) un potentiel irrigable connu d'environ 10 942 560 hectares, (iii) vastes zones pastorales, (iv) une marge d'amélioration de productivité considérable pour ses principales productions, (v) une population rurale jeune en forte croissance, (vi) un cheptel estimé à 42 790 000 têtes en 2015 et (vii) ressources halieutiques couvrant une superficie d'environ 410 000 ha.

L'agriculture est fondamentale pour le développement du Niger. Les activités agricoles représentent en effet plus de 23,5% du PIB total du pays en 2015 et emploient plus de 85% de la population. De par son poids dans l'économie du pays, les performances du secteur agricole ont un impact déterminant sur le développement économique et social du pays. L'agriculture joue donc et continuera à jouer à l'avenir un rôle fondamental dans la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire du pays.

La forêt nigérienne couvre environ 12 000 000 ha, soit 10 % du territoire. Elle produit de la gomme arabique sur environ 160 000 ha de gommerais (naturelles ou replantées) de façon artisanale. En plus, le Niger renferme plusieurs biotopes riches d'une biodiversité exceptionnelle, représentée par environ 3 200 espèces animales. Il abrite les derniers spécimens de Girafes de l'Afrique de l'Ouest et de nombreuses espèces de mammifères et d'oiseaux, d'importance internationale à travers son réseau d'aires protégées et de zones humides (Parc National du W, Réserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténéré, Termit Tin Touma, Tadress, Gadabeji, Fleuve Niger etc..).

L'élevage est également pratiqué par près de 87% de la population active comme activité principale ou comme appoint aux activités agricoles. Le secteur contribue à environ 9,05% au PIB total en 2015 et représente la deuxième source de revenu d'exportation du pays après les ressources minières. L'élevage constitue un moyen d'épargne essentiel pour les ménages et joue également un rôle important dans le développement de l'agriculture à travers la fumure organique. Le cheptel nigérien est estimé à plus de 40 millions de têtes (soit 16 millions d'Unités de Bétail Tropical –UBT) en 2014, toutes espèces confondues, dont 24% de bovins et 62% de petits ruminants, et environ 15 millions de volaille, essentiellement des élevages traditionnels avec une faible proportion d'aviculture intensive (3-5%).

La pêche touche directement ou indirectement plus de 50.000 personnes, dotées d'un savoir-faire traditionnel et semi moderne en pêche et aquaculture, 9.111 ménages pratiquant au moins une activité du secteur de la pêche. La production nationale serait d'environ 40.000 tonnes, ce qui est proche des données existantes habituellement acceptées (45.000 tonnes en 2013). En moyenne, la pêche génère plus de 40 milliards F.CFA de chiffres d'affaires par an.

2. RESSOURCES NATURELLES

Uranium : le Niger produit de l'uranium depuis quarante-trois ans. Il est le quatrième producteur et le cinquième en termes de réserve (7% du total) au plan mondial. La production d'uranium a démarré à Arlit en 1971. Avec la mise en production d'une mine à Akokan en 1978, puis d'une troisième mine à Azelik en 2011, le pays a connu un niveau de croissance important – de 2 993 tonnes en 2008 à 4 116 tonnes en 2015. Cette augmentation a reflété l'évolution du marché international qui, dans les années 1990 et 2000, disposait d'uranium issu du retraitement des ogives nucléaires de l'ex-Union soviétique, dans le cadre des accords START et SALT. Avec l'épuisement de ces sources, la demande d'uranium issu des mines a augmenté, notamment au Niger.

Pétrole : Le Niger est devenu pays producteur en 2011, avec l'exploitation du champ pétrolier d'Agadem et le démarrage de la raffinerie de la société SORAZ près de Zinder, construite pour traiter le pétrole et le gaz associé de ce champ. Les produits (essence, diesel et gaz de pétrole liquéfié – GPL) sont principalement destinés à la consommation interne et à des exportations vers les pays limitrophes. Il est indiqué que les réserves de pétrole pourraient passer à 1 milliard de barils de pétrole. La capacité actuelle de production du champ est de 20 000 bbl/jour, alignée sur la capacité de la raffinerie. La production s'est élevée à 13 000 barils par jour (bbl/j) en 2012, 18 000 bbl/j en 2013 et 19 000 bbl/j en 2014 (Fonds Monétaire International).

Charbon : le charbon est extrait du gisement d'Anour-Araren dans le Massif d'Air, près de Tchirozérine et par la SONICHAIR, société nigérienne aux capitaux majoritairement publics (69,32 %). Les réserves prouvées de charbon minéral dépassent à date 90 millions de tonnes, dont 70 millions de tonnes dans la région de Tahoua, à Salkadamna et 18 millions de tonnes à Anou Araren et d'importants gisements sur le site de Solomi dans la région d'Agadez ;

Solaire : Le rayonnement solaire moyen sur l'ensemble du territoire, l'un des plus élevés de la région CEDEAO, est de l'ordre de 6 kWh/m²/jour, avec une durée moyenne de 8,5 heures par jour, fait du solaire une ressource énergétique importante, et ce dans toutes les régions du pays

Eoliennes : Les ressources éoliennes, également des plus élevées de la région CEDEAO pour ce qui est du potentiel terrestre, sont conséquentes, grâce à des vitesses de vent qui varient de 2,5 m/s au Sud à 5 m/s au Nord, favorables notamment à des applications dans les domaines du pompage pour l'irrigation et des adductions en eau potable

Hydroélectricité : Le potentiel hydroélectrique est estimé à plus de 278 MW, dont 130 MW à Kandadji, 122 MW à Gambou sur le fleuve Niger et 26 MW à Dyondyonga sur le Mékrou. En outre, plusieurs sites propices à l'aménagement de mini centrales hydroélectriques ont été identifiés sur des cours d'eau saisonniers (Coulbi de Maradi et Maggia de Tahoua) et des affluents du fleuve Niger (Sirba, Goroubi, Dargol) ;

Ressources en Or : le Niger dispose d'importants gisements d'or dans les zones de Liptako et du Djado. Ces gisements sont sous exploités. En effet, seule une petite portion est exploitée industriellement (877 kg) et par l'orpaillage (397,1 kg) en 2015.

Ressources en eau : le Niger dispose d'un important potentiel halieutique estimé à 400.000 ha de plan d'eau douce : (fleuve Niger et ses affluents, Komadougou Yobé, Lac Tchad, 970 mares naturelles et 69 retenues d'eau artificielles).

Deux grands réseaux hydrographiques se distinguent au Niger : (i) le réseau oriental qui comprend le Lac Tchad, la Komadougou Yobé, les Koramas, les koris, les Goulbis et les cuvettes oasiennes ; (ii) le réseau occidental composé du fleuve Niger et de ses affluents. Les eaux souterraines du Niger sont estimées à 2,5 milliards de m³ d'eaux renouvelables et 2 000 milliards de m³ d'eaux non renouvelables. Les écoulements annuels des eaux de surface sont estimés à 30 milliards de m³ par an.

3. JEUNESSE DE LA POPULATION

Entre 1960 et 2010, le pourcentage des moins de 15 ans est resté proche de 50%, celui des moins de 20 ans proche de 60% et celui des moins de 25 ans de 67%. Aujourd'hui, un Nigérien sur deux à moins de 15 ans et deux Nigériens sur trois ont moins de 25 ans.

4. VOLONTÉ POLITIQUE

Il existe au Niger, une volonté politique de prendre les mesures difficiles qui s'imposent et des élites conscientes des défis auxquels est confronté le pays. Un débat national plus ouvert sur ces grands défis est désormais possible dans le cadre d'un processus démocratique.

Enfin, le peuple nigérien a montré dans le passé une forte capacité de résilience aux chocs et d'adaptation aux changements. Son histoire a aussi prouvé qu'il est doté d'une longue tradition de solidarité et de cohésion sociale qui lui a permis de rejeter les tentations extrémistes.

5. POTENTIEL CULTUREL

L'article 3 de la Constitution du 25 Novembre 2010 cite la justice sociale et la solidarité nationale parmi les principes fondamentaux de la République. La notion de solidarité nationale renvoie à la nécessité d'un contrat entre l'Etat et ses citoyens afin que ceux-ci puissent faire face aux risques majeurs de la vie. L'article 45 dispose que « les droits et libertés précités s'exercent dans le respect des lois et règlements en vigueur ». Outre ces dispositions citées ci-dessous, le Niger est un pays qui regroupe plusieurs groupes ethniques. Le cousinage à plaisanterie est l'un des facteurs de cohésion sociale. Cette valeur peut revêtir des objectifs divers. Ainsi, le cousinage à plaisanterie vise soit à mettre fin à des situations de tension, soit à prévenir ou encore à renforcer les relations intercommunautaires. Et c'est en vertu de ce mécanisme que les différentes ethnies du Niger se considèrent comme parentes. Quoi qu'il en soit, le Niger garde encore cette valeur sociale qui nous a épargné des déchirures et autres conflits civils tragiques qu'on malheureusement connu beaucoup des pays Africains.

Nonobstant la récurrence des menaces à la paix, il existe de nombreux facteurs propices à la paix. Ces derniers consistent dans le cousinage à plaisanterie, l'interpénétration des différents groupes ethnolinguistiques, la prédominance d'un Islam tolérant, l'existence d'un système de représentation qui valorise la diversité et l'internalisation de la liberté d'expression.

6. POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Le Niger est un important pays géostratégique se situant à un carrefour et de transit mettant en relation tout investisseur avec trois zones régionales de l'Afrique : l'Afrique de l'Ouest avec le Nigeria, le Mali, le Burkina Faso et le Benin; l'Afrique centrale avec le Tchad et l'Afrique du Nord avec l'Algérie et la Lybie. Plusieurs de ces pays sont des puissances économiques dans les différentes régions et représentent des débouchés importants qui peuvent contribuer à dynamiser la production nationale.

En plus de cet important potentiel, le pays est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) disposant de Tarif Extérieur Commun (TEC). Par conséquent, investir au Niger donne automatiquement accès au marché de l'UEMOA qui a un potentiel d'environ 73 millions de consommateurs et à celui de la CEDEAO de plus de 280 millions de consommateurs. La position continentale du Niger, loin d'être un handicap, est un atout.

7. SOCIÉTÉ CIVILE FORTE ET ENGAGÉE

Le Niger dispose d'une société civile engagée et dynamique ayant une bonne compréhension des enjeux liés à bonne gouvernance et au développement sociale. On peut donc compter sur elle pour jouer son rôle d'éveil et d'alerte pour attirer l'attention du gouvernement sur les questions de développement. Aussi, l'Etat à lui seul ne saurait relever les nombreux défis du développement. Il faudrait donc nouer des partenariats avec les OSC pour gagner le pari de la lutte contre la corruption, le changement climatique, la démographie, la migration irrégulière et l'amélioration sociale.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique du PDES 2017-2021 axé sur les résultats

OBJECTIF GLOBAL : Contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE : Renforcer la résilience du système de développement économique et

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES/ RISQUES
IMPACT Le bien être des nigériens est amélioré	Indice du Développement Humain (IDH)	Rapport MEDD	
	Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (ODD 1.2.1)	Rapport MEDD	
EFFET SPÉCIFIQUE 1.1. Les valeurs de progrès social sont renforcées	Valeurs sociales Solidarité, entraide, discipline, respect de la parole donnée		Hypothèses Engagement fort de toutes les parties prenantes assuré
	Contre valeurs sociales incivisme, refus du progrès		
	Niveau de respect du code de bonne conduite et de l'éthique		
EFFET SPÉCIFIQUE 1.2 L'Etat démocratique et républicain est fort et solide	Taux de participation aux élections générales	Rapport CENI	Risques - faible adhésion des acteurs Hypothèses Conditions naturelles plus favorables
	Proportion de postes techniques effectivement occupés par des techniciens ayant le profil	Rapport d'enquête	
	Niveau de confiance de la population aux Institutions de la République		
	Niveau de respect de la séparation des pouvoirs	Rapport d'enquête	
	Valeurs politiques Respect de la loi, respect de la justice, paix, sécurité, unité nationale,		
	Contre valeurs politiques corruption, impunité, faible ancrage de l'esprit républicain, injustice, népotisme, régionalisme,		

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES/ RISQUES
EFFET SPÉCIFIQUE 2.1 Le capital humain significativement est renforcé	Espérance de vie à la naissance	INS (rapport sur les projections démographiques)	Risques - aléas climatiques - Survenance consécutive des années de sécheresse Hypothèse Financement assuré Risques - faible mobilisation et consommation des ressources internes - stagnation de l'APD - conjoncture internationale défavorable
	Durée Moyenne de scolarisation	INS	
	Espérance de vie scolaire	INS	
	Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	INS	
	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus en milieu rural	INS	
	Taux net de scolarisation Primaire des filles en milieu rural	INS	
	Taux net de scolarisation secondaire I des filles en milieu rural	INS	
	Taux net de scolarisation secondaire II des filles en milieu rural	INS	
EFFET SPÉCIFIQUE 2.2 La transition démographique est amorcée	Indice synthétique de fécondité	INS	
	Ratio de dépendance démographique	INS	
	Taux de croissance démographique	INS	
	Emploi des jeunes (taux de chômage des jeunes)	INS	
EFFET SPÉCIFIQUE 3.1 Le secteur privé est compétitif	Durée de vie moyenne des entreprises	Ministère du Commerce	
EFFET SPÉCIFIQUE 3.2 Le monde rural est significativement transformé	Taux de croissance du PIB rural	INS (comptes nationaux)	
	Proportion des jeunes ruraux ayant un emploi permanent	INS	

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES/ RISQUES
EFFET SPÉCIFIQUE 3.3 La gestion du développement est efficace	Part des investissements dans les ressources mobilisées (Financement des dépenses d'investissement sur ressources intérieures)	MP (DGPD)	
	Taux de consommation des crédits d'investissement	MP (DGPD)	
	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (Part du secteur informel dans le PIB)	INS	
EFFET SPÉCIFIQUE 4.1 Les populations sont satisfaites des prestations de l'administration publique et des Institutions de la République	Indice de perception de la corruption	Rapport Transparency International	
	Taux de satisfaction des usagers des services publics (Education)	Rapport d'enquête	
EFFET SPÉCIFIQUE 4.2 La sécurité intérieure du pays et de ses frontières est assurée	Taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité	Rapport d'enquête	
	Pourcentage des structures nationales en charge de la paix, disposant de mécanisme opérationnel de prévention et de gestion des conflits	Rapport d'enquête	
	Pourcentage des communes en charge de la paix, disposant de mécanisme opérationnel de prévention et de gestion des conflits	Rapport d'enquête	
EFFET SPÉCIFIQUE 5.1 Les ressources naturelles et la biodiversité sont gérées de manière durable	Degré d'intégration du changement climatique dans la planification		
	Élaboration, mise à l'essai et évaluation de la qualité des instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques		
	Capacité renforcée de l'État et mécanisme de coordination pour l'intégration de la protection contre les chocs climatiques		

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES/ RISQUES
EFFET SPÉCIFIQUE 5.2 Le cadre de vie des populations est adapté aux changements climatiques	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Rapport Ministère des Domaines et de l'Habitat	
	Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon (proxy ODD)	Annuaire Statistique MHA	

Annexe 2 : Cadre de mesure de rendement du PDES 2017-2021

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Méthode de ciblage	Sources
Impact					
Le bien-être de la population nigérienne est amélioré	1. Indice de développement humain (IDH)	0,353 (2016)	0,429	Scénario de base du cadrage macroéconomique (un peu moins que le niveau de la Guinée en 2016 (0,414))	INS
	2. Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	45,1% (2014)	31,1%	Scénario de base du cadrage macroéconomique	INS
Effets globaux					
Le développement social des populations est durablement amélioré	3. Incidence de la pauvreté multidimensionnelle	81,1% (2014)	73%	Proposition du groupe ad hoc sur la base Scénario de base du cadrage macroéconomique	INS
	4. Profondeur de la pauvreté	13,3% (2014)	12,5%		INS
La croissance économique est forte, soutenue et inclusive	5. Taux de croissance annuelle moyen du PIB réel	5% (2016)	7,3% (2021)	Scénario de base du cadrage macroéconomique	INS
	6. Indice de répartition des revenus (indice de Gini)	0,325 (2014)	0,271	Proposition du groupe ad hoc (niveau de la Biélorussie en 2014, de Finlande en 2012)	INS
	7. Proportion de la classe moyenne (approche noyau dur)	24,6% (2014)	29,05%	Déclinaison de la SDDCI 2035 en 2021	INS

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Méthode de ciblage	Sources
Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé	8. Indice Mo Ibrahim (score)	50,2 (2015)	53	Déclinaison de la SDDCI 2035 en 2021 (proche du niveau de l'Algérie en 2015)	Fondation Mo Ibrahim
	9. Indicateur de la Gouvernance Banque Mondiale (CPIA)	3,5 (2015)	4	Proposition du groupe ad 'hoc Accroissement annuel moyen de 2% de la valeur de l'indicateur (niveau du Rwanda en 2015)	BM
La gestion de l'environnement est durablement améliorée	10. Superficies des terres récupérées	245 020 ha	1 065 500 ha	(Cible fixée par le Programme de la Renaissance II)	MEDD
Renaissance Culturelle					
Effets spécifiques					
Le niveau du capital humain est significativement rehaussé	11. Espérance de vie à la naissance	61,4 ans (2015)	64,4 ans	Cible fixée par le Gouvernement (espérance de vie du Botswana en 2015)	INS
	12. Durée Moyenne de scolarisation	1,5 an (2015)	3,5	Projections démographiques	INS
	13. Espérance de vie scolaire	5,4 ans (2015)	7	Projections démographiques	INS
	14. Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	28,4% (2014)	39%	Déclinaison de la SDDCI 2035 en 2021	INS
	15. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus en milieu rural	11,0% (2014)	42,2%	Proposition du groupe ad 'hoc La Cible fixée par le Programme de la Renaissance II vise une augmentation du taux d'alphabétisation de 3,9 points de pourcentage par an (de 31,1% en 2012 à 70% en 2021)	INS

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Méthode de ciblage	Sources
Le niveau du capital humain est significativement rehaussé	16. Taux net de scolarisation Primaire des filles en milieu rural	37,7% (2014)	49,4%	Proposition du groupe ad 'hoc La Cible fixée par le Programme de la Renaissance Il vise une augmentation du taux brut de scolarisation primaire de 1,5 point de pourcentage par an (de 71,3% en 2014 à 83% en 2021)	INS
	17. Taux net de scolarisation secondaire I des filles en milieu rural	25,4% (2014)	35,1%	Proposition du groupe ad 'hoc La Cible fixée par le Programme de la Renaissance Il vise une augmentation du taux brut de scolarisation du cycle base 2 de 1,2 point de pourcentage par an (de 26,3% en 2014 à 36% en 2021)	INS
	18. Taux net de scolarisation secondaire II des filles en milieu rural	5,8% (2014)	15,5%	Proposition du groupe ad 'hoc La Cible fixée par le Programme de la Renaissance Il vise une augmentation du taux brut de scolarisation du cycle base 2 de 1,2 point de pourcentage par an (de 26,3% en 2014 à 36% en 2021)	INS
Le cadre de vie des populations est adéquat	19. Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	17,9%(2012, RGPH)	10%	Proposition du groupe ad 'hoc Baisse d'environ 0,8 point de pourcentage par an	INS
	20. Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon	10% (2016)	55%	PROSEHA	MHA

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Méthode de ciblage	Sources
Le secteur rural est significativement transformé	21. Taux de croissance annuel moyen du PIB Primaire	10,4% (2016) (Primaire)	8,7%	Scénario de base du cadrage macroéconomique 2018-2020	INS
	22. Proportion des jeunes ruraux ayant un emploi permanent	28% (RGP/H 2012)	45%	Proposition du groupe ad 'hoc Augmentation d'environ 1,2 point de pourcentage par an	INS
La gestion du développement est efficace	23. Financement des dépenses d'investissement sur ressources intérieures	36,2% (2015)	50,3%	Proposition du groupe ad 'hoc Augmentation d'environ 2 points de pourcentage par an	MP
	24. Taux de consommation des crédits d'investissement	66,07% (2015)	90%	Cible fixée par le Gouvernement	MP
	25. Part du secteur informel dans le PIB	60,7 % (2016)	55,5%	Scénario de base du cadrage macroéconomique 2018-2020	INS
Les populations sont satisfaites des prestations de l'administration publique et des institutions de la République.	26. Indice de perception de la corruption	34% (2015)	42%	Déclinaison de la SDDCI 2035 en 2021 (niveau du Burkina Faso en 2016)	Transparency International
	27. Taux de satisfaction des usagers des services publics	72,4% (Education) (2015)	80%	Proposition du groupe ad 'hoc Augmentation d'environ 1,1 point de pourcentage par an	INS
La sécurité intérieure du pays et de ses frontières est assurée	28. Taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité	80,8% (2015)	90%	Proposition du groupe ad 'hoc Augmentation d'environ 1,3 point de pourcentage par an	INS
Effets sectoriels					
Les conditions sont créées pour capturer le dividende démographique	29. Indice synthétique de fécondité	7,3 enfants (2015)	5,63 enfants	Cible fixée par le Gouvernement	INS
	30. Ratio de dépendance démographique	120,6% (2015)	106,9%	Projections démographiques, 2021 de l'INS.	INS
	31. Taux de croissance démographique	3,85% (2015)	3,06%	Cible fixée par le Gouvernement	INS

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Méthode de ciblage	Sources
Effets sectoriels					
Le système de protection sociale est performant	32. Proportion de femmes et de filles victimes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, économique ou culturelle)	60,1% (en 2015)	55 %	Proposition du groupe ad 'hoc Baisse d'environ 0,7 point de pourcentage par an	Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG
	33. Taux de couverture sociale	3% (2011)	15%	Cible fixée dans la Politique Nationale de Protection Sociale	MFP/PS
Le niveau d'instruction de la population est amélioré	34. Taux d'achèvement (primaire et secondaire)	Primaire 78,4% (2016)	Primaire 100%	Cible fixée par le Programme de la Renaissance II	MEP/A/PLN/EC
		Secondaire 18,8% (2016)	Secondaire 27%	Proposition du groupe ad 'hoc Sur la base de la tendance de l'indicateur	MES
	35. Proportion des apprenants des enseignements professionnels et techniques	25 % (2015))	40 %	Proposition du groupe ad 'hoc Sur la base de la tendance de l'indicateurs	MEPT
	36. Proportion d'étudiants pour 100 000 habitants	204 (2015)	217	PSEF	MESRI
L'état de santé de la population est amélioré	37. Prévalence de la malnutrition aiguë globale	10,3% (2016)	5,5%	Cible fixée par le Gouvernement	MSP
	38. Prévalence de la malnutrition chronique	42,2% (2016)	26,7%	Cible fixée par le Gouvernement	MSP
	39. Insuffisance Pondérale	34,8% (2016)	9,8%	Cible fixée par le Gouvernement	MSP
	40. Incidence du paludisme pour 1000 habitants	141‰ (2015)	67‰	Cible fixée par le Gouvernement	MSP

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Méthode de ciblage	Sources
L'état de santé de la population est amélioré	41. Taux de mortalité maternelle	520 (2015)	447	Déclinaison de la SDDCI 2035 en 2021	INS
	42. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	126 ‰ (2015)	92 ‰	Proposition du groupe ad 'hoc Sur la base de la cible ODD de 25‰ en 2030	INS
Les services d'eau potable sont améliorés	43. Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural	1,1% (2016)	38%	PROSEHA	MHA
	44. Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain	63,6% (2016)	88%	PROSEHA	MHA
	45. Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural	18% (2016)	60%	PROSEHA	MHA
	46. Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain	29,6% (2016)	98%	PROSEHA	MHA
Les services d'hygiène et d'assainissement sont renforcés	47. Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement	6,2% (2016)	54,6%	PROSEHA	MHA
	48. Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement	2,6% (2016)	61,85%	PROSEHA	MHA
	49. Taux d'utilisation des toilettes modernes	3,5% (2015)	7%	Proposition du groupe ad 'hoc Doublement de l'indicateur en 2021	INS
Les établissements humains sont résilients et durables	50. Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats (urbain ou rural)	logement précaire : 28,8% (2012, RGPH)	20%	Proposition du groupe ad 'hoc Baisse d'environ 0,9 point de pourcentage par an	INS

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Méthode de ciblage	Sources
La pollution du milieu de vie est réduite	51. Taux de traitement des eaux usées	2%	12%	PROSEHA	MHA
Les chaînes de valeur des produits miniers, pétroliers et industriels sont développées	52. Contribution des industries extractives dans le PIB	6,8% (2016)	13,2%	Scénario de base du cadrage macroéconomique 2018-2020	INS
	53. Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB	5,7% (2015)	10%	Proposition du groupe ad 'hoc Sur la base de la tendance de l'indicateur	INS
Les infrastructures économiques de base sont développées	54. Taux d'accès à l'électricité	10,16% (2015)	28,5%	Cible fixée par le Gouvernement	Ministère de l'Energie
	55. Proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage	15,4% (2014, ECVMA)	19,2%	Cible fixée par le Gouvernement	INS
	56. Taux d'utilisation de téléphone portable	56,60%	70%	Proposition du groupe ad 'hoc Sur la base de la tendance de l'indicateur	INS
Les services du secteur tertiaire sont compétitifs	57. Part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire	37,8% (2016)	34,3%	Scénario de base du cadrage macroéconomique 2018-2020	INS
L'environnement des affaires est attractif	58. Classement Doing Business	150ème au niveau mondial (2017)	50ème au niveau mondial (2017)	Cible fixée par le Gouvernement (Niveau de l'Italie en 2017)	Doing Business
Les productions ASP et halieutiques sont accrues	59. Part du PIB ASP/H sur le PIB global	38,8% (2016)	35,5%	Scénario de base du cadrage macroéconomique 2018-2020	
Les infrastructures et services ruraux sont développés	60. Taux d'investissement brut	34,0% (2016)	32,7%	Scénario de base du cadrage macroéconomique 2018-2020	INS
	61. Taux d'électrification en milieu rural	0,43% (2015)	10%	Cible fixée par le Gouvernement (Projet d'électrification rurale)	Ministère de l'Energie

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Méthode de ciblage	Sources
La gestion des finances publiques est efficace	62. Indice d'efficacité globale des dépenses publiques d'éducation	0,33 (2012)	0,45	Proposition du groupe ad 'hoc Sur la base de la tendance de l'indicateur	INS
	63. Indice d'efficacité globale des dépenses publiques de santé	8,97 (2012)	10	Proposition du groupe ad 'hoc Sur la base de la tendance de l'indicateur	INS
	64. Taux d'exécution annuelle du budget de l'Etat	74,20% (2016)	80%	Proposition du groupe ad 'hoc Sur la base de la tendance de l'indicateur	MF
	65. Taux global annuel d'endettement	41,5% (2016)	40,1%	Scénario de base du cadrage macroéconomique 2018-2020	INS
La gestion du cadre macroéconomique est efficace	66. Taux annuel moyen de l'inflation	0,2% (2016)	1,7%	Scénario de base du cadrage macroéconomique 2018-2020	INS
	67. Solde de la balance commerciale (en milliards de FCFA)	-398,1 (2016)	-465,9	Scénario de base du cadrage macroéconomique 2018-2020	INS
	68. Taux de consommation annuelle des crédits budgétaires	81,25% (2016)	85%	Proposition du groupe ad 'hoc Sur la base de la tendance de l'indicateur	MF
Les services financiers sont développés	69. Taux de bancarisation	3%	5%	Cible fixée par le Programme de la Renaissance II	MF
Les services publics de qualité sont délivrés aux populations	70. Taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics	62,3%	90%	Cible fixée par le Gouvernement	MFP
	71. Pourcentage des services rendus par les administrations publiques répondant aux normes de qualité	90,4%	100%	Cible fixée par le Gouvernement	MFP
Les bonnes pratiques administratives sont promues	72. Proportion de Ministères et Institutions produisant des rapports annuels de performance	0% (2016)	100%	Proposition du groupe ad 'hoc	DGB/MF

Résultats	Indicateurs de résultats	Référence	Cibles 2021	Méthode de ciblage	Sources
Les menaces sécuritaires sont atténuées	73. Proportion des armes légères et autres saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux		100%	Proposition du groupe ad 'hoc	CNCCAI
	74. Part du territoire couvert par la police nationale	66,18% (2015)	70%	Ciblé fixée par le Gouvernement	MISPDA-CR
	75. Proportion des frontières du territoire bornées	50,37% (2015)	60%	Cible fixée par le Gouvernement	CNF/MISPDA-CR
Les conflits communautaires sont réduits	76. Pourcentage de conflits résolus de manière paisible		60%	Proposition du groupe ad 'hoc	HACP
Le contrôle citoyen de l'action publique est effectif	77. Pourcentage des budgets annuels citoyens élaborés	0%	50%	Proposition du groupe ad 'hoc	DGB/MF
	78. Pourcentage des communes associées à l'élaboration du budget annuel de l'Etat	0%	50%	Proposition du groupe ad 'hoc	MF

Annexe 3 : Les effets sectoriels du PDES

SECTORIELS	INDICATEURS DES EFFETS SECTORIELS
Les conditions sont créées pour capturer le dividende démographique	79. Indice synthétique de fécondité
	80. Ratio de dépendance démographique
	81. Taux de croissance démographique
	82. Taux de chômage des jeunes
Le système de protection sociale est performant	83. Proportion de femmes et de filles victimes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, économique ou culturelle)
	84. Taux de couverture sociale
Le niveau d'instruction de la population est amélioré	85. Taux d'achèvement (primaire et secondaire)
	86. Proportion des élèves dans les enseignements professionnels et techniques
	87. Proportion d'étudiants pour 100 000 habitants
L'état de santé de la population est amélioré	88. Prévalence de la malnutrition aiguë globale (ODD 2.2.2)
	89. Prévalence de la malnutrition chronique
	90. Insuffisance Pondérale
	91. Incidence du paludisme pour 1000 habitants
	92. Taux de mortalité maternelle (ODD 3.1.1)
Les services d'eau potable sont améliorés	93. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (ODD 3.2.1)
	94. Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural
	95. Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain
	96. Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural
Les services d'hygiène et d'assainissement sont renforcés	97. Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain
	98. Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement
	99. Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement
	100. Taux d'utilisation des toilettes modernes

SECTORIELS	INDICATEURS DES EFFETS SECTORIELS
Les établissements humains sont résilients	101. Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats (urbain ou rural)
La pollution du milieu de vie est réduite	102. Taux de traitement des eaux usés
Les chaînes de valeur des produits miniers, pétroliers et industriels sont développées	103. Contribution des industries extractives dans le PIB
	104. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (ODD 9.2.1)
Les infrastructures économiques de base sont développées	105. Taux d'accès à l'électricité
	106. Proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage (proxy ODD 7.1.1)
	107. Taux d'utilisation de téléphone portable
Les services du secteur tertiaire sont compétitifs	108. Part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire
L'environnement des affaires est attractif	109. Classement Doing Business (score de distance de la frontière (DTF) pour l'efficacité de la réglementation)
Les productions ASP et halieutiques sont accrues	110. Part du PIB ASP/H sur le PIB global
Les infrastructures et services ruraux sont développés	111. Taux d'investissement brut
	112. Taux d'électrification en milieu rural
La gestion des finances publiques est efficace	113. Indice d'efficacité globale des dépenses publiques d'éducation
	114. Indice d'efficacité globale des dépenses publiques de santé
	115. Taux d'exécution annuelle du budget de l'Etat
	116. Taux global annuel d'endettement

SECTORIELS	INDICATEURS DES EFFETS SECTORIELS
La gestion du cadre macroéconomique est efficace	117. Taux annuel moyen de l'inflation
	118. Solde de la balance commerciale (en milliards de FCFA)
	119. Taux de consommation annuelle des crédits budgétaires
Les services financiers sont développés	120. Taux de bancarisation
Les services publics de qualité sont délivrés aux populations	121. Taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics
	122. Pourcentage des services rendus par les administrations publiques répondant aux normes de qualité
Les bonnes pratiques administratives sont promues	123. Proportion de Ministères et Institutions produisant des rapports annuels de performance
Les menaces sécuritaires sont atténuées	124. Proportion des armes légères et autres saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux
	125. Part du territoire couvert par la police nationale
	126. Proportion des frontières du territoire bornées
Les conflits communautaires sont réduits	127. Pourcentage de conflits résolus de manière paisible
Le contrôle citoyen de l'action publique est effectif	128. Pourcentage des budgets annuels citoyens élaborés
	129. Pourcentage des communes associées à l'élaboration du budget annuel de l'Etat

Annexe 4 : Liste des cibles ODD priorisées et des indicateurs

CIBLES ODD PRIORISÉES	INDICATEURS	SOURCES
6.1 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB	
	12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	
6.2 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	12.7.1 Existence de plan d'actions en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics au Niger et une stratégie régionale de l'UEMOA. (Proxy)	DG/PMP/MF
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	INS
	7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement les carburants et technologies propres	INS
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	7.2.1 part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale de l'énergie	Ministère de l'Energie
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel/habitant	INS
	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	INS, ANPE
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.		

CIBLES ODD PRIORISÉES	INDICATEURS	SOURCES
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes par profession, âge et type de handicap	INS
	8.5.2 Taux de chômage par sexe, âge et de handicap	INS
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	Equipement
	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport	INS
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	INS
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	ANPE
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	MES/RI
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	MES/RI
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	INS

CIBLES ODD PRIORISÉES	INDICATEURS	SOURCES
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec des dépenses de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap	INS
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	10.4.1 Part du revenu dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	INS
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	INS
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique	MEDD/MDH
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	11.6.1 Taux de réduction des déchets produits (solide et plastique)	MVSU
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Nombre de plans d'aménagement et de gestion des ressources forestières élaborés (Proxy)	MEDD
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	MEDD

CIBLES ODD PRIORISÉES	INDICATEURS	SOURCES
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	15.5.1 Indice de la Liste rouge	MEDD
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	1.2.1. Proportion de la population vivant en-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge)	INS
	1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays.	INS
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	INS
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	INS
	1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation	INS
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	INS
	2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	INS

CIBLES ODD PRIORISÉES	INDICATEURS	SOURCES
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans.	INS
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation).	INS
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	INS
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.	INS
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	INS
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale.	INS
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population.	MSP
3.4 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants.	MSP
	3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants.	MSP
	3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants.	MSP
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes: a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.	MEPAPLN/EC/MES

CIBLES ODD PRIORISÉES	INDICATEURS	SOURCES
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés.	INS
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnelle.	INS
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.	MPF/PE
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans.	INS
	5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge.	INS
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative.	INS
	5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine.	MPF/PE
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.	INS

CIBLES ODD PRIORISÉES	INDICATEURS	SOURCES
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	INS
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	MH/A
	6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	MH/A
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	13.1.1 Existence d'une stratégie nationale de réduction des risques et catastrophes (proxy)	DG/PMP
	13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	13.3.1 Existence des modules en Science de la Vie et de la Terre à tous les niveaux de l'éducation et de la formation	Ministères en charge de l'éducation
	13.3.2 Existence de mesures d'adaptation et d'atténuation, de transfert de technologie et d'actions en faveur du développement au Niger	MEDD, CNEDD
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	Nombre de victimes de violence ayant porté plainte au cours de l'année	MJ
	Proportion de la population de prévenus en instance de jugement (proxy)	MJ
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	MF
	Indice de perception de la corruption	Transparency International

CIBLES ODD PRIORISÉES	INDICATEURS	SOURCES
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Indice Mo Ibrahim (score)	Fondation Mo Ibrahim
	Niveau de satisfaction des populations par rapport à la sécurité des personnes et des biens	INS
	Degré de satisfaction de la population sur les services publics	INS
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	Proportion d'enfants de moins de cinq ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge	INS

Annexe 5 : Les produits et livrables attendus du dispositif de suivi évaluation

DOCUMENT À PRODUIRE	PÉRIODICITÉ	INTÉRÊT	PROPOSITION DE RÉPONDANT AU MINISTÈRE DU PLAN
Manuel de suivi évaluation du PDES	Quinquennale	<ul style="list-style-type: none"> Définit la mission, les objectifs, les principes et les résultats attendus du système de S&E 	<ul style="list-style-type: none"> DGPP
Rapport de revue annuelle des projets et programmes	1 ^{er} trimestre de l'année n+1	<ul style="list-style-type: none"> Maitrise de la situation individuelle des projets et programmes Maitrise des acquis et de la prévisibilité des financements Détermination des gaps et d'éléments objectifs de négociation lors des arbitrages avec les Finances 	<ul style="list-style-type: none"> DGPP
Procès-Verbal et documentation afférente de la revue sectorielle annuelle conjointe (Etat-PTF-Acteurs du secteur) par pôle	Avril- Mai (préparation des avant-projet et avant les DOB de Juin)	<ul style="list-style-type: none"> Production et examen de la documentation de programmation budgétaire, exigé par le MF : DPPD, RAP, PAP Production de consensus : cadre de concertation, dialogue politique basé sur la matrice des indicateurs du secteur Tendance croissante à devenir un déclencheur des tranches de l'appui budgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> DGPP / DPS CSE DGPD INS
Rapport de revue des dépenses publique du secteur	Tous les 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Vérification des allocations et des dépenses effectives du secteur par Ministères et structures. Vérification du respect des engagements budgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> DGPP et DGPD
Tableau de bord du suivi des réformes sectorielles	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> Déceler les éventuelles difficultés dans l'application des réformes 	<ul style="list-style-type: none"> DGPP et DGE
Tableau de bord des indicateurs sectoriels	Annuelle (ou plus selon l'indicateur)	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des résultats du secteur Alimente le dialogue politique de la revue sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> DGPP / INS
Tableau de bord du suivi des déclencheurs de financement (ABG, ABS)	Trimestrielle/ semestrielle/ annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Permet d'identifier en amont les éventuelles difficultés d'atteinte des conditions de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> DGPP / INS
Tableau de bord des indicateurs de la déclaration de PARIS	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Permet une appréciation de la qualité de l'aide dans ce secteur ; Alimente le dialogue politique de la revue sectorielle ; 	<ul style="list-style-type: none"> CNC-PTF et INS